FRAGMENS
D'UN VOYAGE
EN AFRIQUE.

TOME SECOND.

FRAGMENS

D'UN VOYAGE

EN AFRIQUE,

FAIT pendant les années 1785, 1786 et 1787, dans les Contrées occidentales de ce Continent, comprises entre le cap Blanc de Barbarie, par 20 degrés, 47 minutes, et le cap de Palmes, par 4 degrés, 30 minutes, latitude boréale.

Avec une Carte générale d'Afrique rédigée d'après les observations les plus authentiques et les découvertes les plus récentes et des plans et des dessins gravés en taille douce.

Par SILV. MEINRAD XAVIER GOLBERRY.

TOME SECOND.

Dans tout l'Univers, il n'y a point de nation si sauvage, si barbare, qui ne connaisse au moins qu'elle doit avoir un Dieu, quoiqu'elle ignore peut-être quel Dieu elle doit avoir.

CICÉRON, *Livre des Lois.*

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, quai Voltaire, n°. 2, et à STRASBOURG, grand'rue, n°. 15.

AN X DE LA RÉPUBLIQUE. — 1802.

FRAGMENS

D' U N

VOYAGE EN AFRIQUE.

CHAPITRE XII.

OBSERVATIONS SUR LE CAMÉLÉON.

Le caméléon appartient au genre des lézards. Ce reptile est extrêmement commun sur les bords du Sénégal. Il est organisé de telle manière, qu'il ne doit pouvoir exister, que dans les températures les plus chaudes. Causes de ses changemens de couleur. Quelles sont les différentes couleurs dont sa peau est naturellement susceptible. De la faculté qu'a ce lézard, de se gonfler et de se dégonfler à volonté. De la faculté qu'il a, de vivre très-longtems sans aucune autre nourriture que l'air

qu'il respire. La nature a doué le caméléon de plusieurs perfections dans l'organe de la vue, qui paraissent lui être particulières.

Le caméléon, cet animal si anciennement célèbre, à qui l'éloquence et la poésie, ont attribué la faculté de prendre toutes les couleurs des objets dont il approche, qu'elles ont si souvent employé à orner leurs belles métaphores, et dont elles ont fait l'emblême du mensonge et de l'imposture, n'est pas encore bien connu, et peut-être l'histoire naturelle de ce reptile singulier, n'est-elle qu'à peine ébauchée.

Laissons à la philosophie, le droit de lui comparer ces courtisans lâches, vils et criminels, qui prennent incessamment, toutes les couleurs qui favorisent leurs intérêts ; cette espèce de caméléon perfide, est aussi méprisable que dangereuse.

On sait qu'elle est très-habile, à emprunter des apparences, assorties aux caractères, aux goûts, aux passions de ceux

à qui elle veut plaire, et qu'elle veut captiver et dominer; le but de la perfidie de ces caméléons pervers, a toujours été la fortune, ou le pouvoir; et pour y parvenir, on les a vu ramper avec bassesse aux pieds des rois, et flatter ignominieusement les vices du peuple.

Le caméléon de la nature ne leur ressemble pas. Tranquille, doux et paisible, les changemens de couleur que subit cet animal, sont les effets des mouvemens intérieurs dont il est affecté, et des influences du chaud ou du froid, de la lumière ou de l'obscurité.

L'homme-caméléon ne se déguise sous des couleurs trompeuses, que pour abuser et tyranniser ses semblables; et c'est au contraire parce que le lézard-caméléon pâtit lui-même, qu'il est sujet à des changemens de couleur, qui sont à la fois, l'indice et l'effet de ses souffrances.

Le caméléon appartient au genre des lézards.

Classé dans le troisième genre des lézards, le caméléon appartient particulièrement aux Zônes torrides; c'est surtout dans les contrées brûlantes de l'Afrique qu'il est le plus commun; on le voit en grand

nombre dans les parties occidentales de ce continent, comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes; mais il est surtout extraordinairement commun, sur les bords du Sénégal; et c'est à l'île Saint-Louis, et pendant l'hiver de 1786 à 1787, que j'en ai rassemblé plusieurs à la fois, et que je me suis livré aux observations qui font le sujet de ce chapitre.

Un animal dont un des caractères le plus extraordinaire, est de ne paraître composé que d'une légère carcasse osseuse, recouverte d'une peau fort mince et fort souple, qui n'a pour ainsi dire pas de chair, et qui dans sa plus belle apparence, quand il est le plus gras et le plus plein, n'est gras et plein que d'une substance aériforme, dont il sait se remplir et se vider à volonté, devait ne pouvoir exister, que sous les climats les plus chauds, et l'extrême chaleur seule, convenait à sa singulière organisation.

Les formes extérieures, la grandeur, la grosseur de ce lézard sont assez connues, pour se dispenser d'en parler ici; c'est sur quelques particularités plus singulières,

plus rares et plus admirables, qui distinguent cet animal, que doivent se fixer l'attention et les recherches des naturalistes.

Le caméléon offre plusieurs phénomènes, dont les causes n'ont pas encore été assez recherchées ni assez expliquées ; comme de changer de couleur ; de se remplir et de se vider d'air à volonté ; de vivre fort longtems sans prendre aucune sorte de nourriture, et d'avoir dans l'organe de la vue, plusieurs perfections, plusieurs avantages, qui je crois n'appartiennent qu'à lui seul.

Changemens de couleur.

Vers la fin de 1786, j'avais rassemblé à la fois plusieurs caméléons de toute grandeur et de tout âge, et je me plaisais à les observer avec beaucoup d'attention.

Ma première curiosité s'est portée, sur les divers changemens de couleur qu'on remarque dans ce lézard, sur leur nature et leur variété.

Je ne tardai pas à me convaincre, que le caméléon ne prend pas les couleurs des objets dont il est environné ou dont on l'enveloppe, et que les changemens que subit sa couleur naturelle, ne sont dus qu'aux affec-

tions douloureuses, que l'animal éprouve intérieurement, et dont il est singulièrement susceptible.

Sa couleur naturelle est du plus beau verd émeraude. C'est ainsi que je l'ai toujours vu dans l'état de liberté, perché comme un perroquet, sur la branche de quelque jeune arbre orné d'un beau feuillage, au milieu duquel on a de la peine à l'apercevoir et à le distinguer, ou bien, quand il gît ou rampe nonchalamment dans l'herbe fraîche.

Non-seulement alors il est toujours de ce beau verd émeraude, mais il est aussi dans le plus bel état de santé et d'embonpoint. L'état de liberté et la faculté de vivre dans l'herbe ou au milieu des feuilles, m'ont donc paru deux choses indispensables, pour maintenir la belle couleur verte du caméléon, et son plus bel état de santé et d'embonpoint.

Dès l'instant que la liberté et la sécurité de ce reptile se trouvaient ou gênées ou troublées, j'apercevais des altérations dans la fraîcheur, dans la vivacité de sa couleur, et dans la rondeur de son embonpoint.

Je puis assurer que le caméléon est un animal infiniment timide, craintif, lent et paresseux. C'est à sa belle couleur verte qui le confond avec l'herbe, ou les feuilles au milieu desquelles il aime à vivre, qu'il doit sans doute sa subsistance et sa santé.

Immobile sur sa branche ou dans l'herbe, il laisse pendre sa langue glutineuse, qui ressemble à un ver de terre, et qui peut-être est douée d'une odeur qui attire les petits insectes dont il se nourrit; quand elle en est couverte, il la retire avec une vitesse prodigieuse.

Ce manége est sans cesse répété et toujours avec succès, parce que l'insecte trompé par la couleur du caméléon et par son immobilité, approche sans méfiance et se prend au piège.

Le beau verd de la peau de ce lézard dans son parfait état de santé, le confond si bien avec les feuilles ou l'herbe, dans lesquelles il se cache, que ce n'est que par hasard qu'on le découvre; cette belle couleur est aussi sa sauve-garde, contre les animaux qui voudraient lui nuire et qui ne le distinguent pas, qui ne le

voient pas ; il faut effectivement un œil bien exercé pour l'apercevoir.

Ce reptile sait donc bien, que ce n'est que confondu avec les feuilles, ou dans les herbes, qu'il se procure sa nourriture et qu'il échappe à ses ennemis; et quand la perte de sa liberté, lui enlève ces avantages, alors plein d'appréhensions, de craintes et de terreurs, sa vie n'est qu'un tourment, et il est livré à toutes les angoisses de la peur; alors sa santé s'altère, ainsi que la fraîcheur de sa couleur naturelle.

Aussi toutes les fois que je prenais un caméléon libre, ou dans l'herbe, ou sur la branche où il était perché, très-peu de momens après, j'apercevais, non-seulement une altération sensible dans sa belle couleur verte, qui pâlissait, mais aussi une diminution dans la rondeur du corps.

Je plaçais l'animal sur le sable aride, ou sur le plancher, ou dans une cage, bientôt il commençait à jaunir, bientôt aussi il expirait insensiblement l'air dont il était rempli, il se désenflait, et le volume de son corps diminuait à vue d'œil.

Je replaçais mon caméléon dans l'herbe ou sur une branche d'arbre ; peu à peu, la belle couleur verte revenait, et le corps se remplissait et s'arrondissait.

Quand je tenais mes caméléons en cage et que je les tracassais, que je les tourmentais, je réussissais très-aisément à leur donner des angoisses et de la colère, qu'ils exprimaient sensiblement, en expirant l'air assez fortement, pour que cette expiration se fît entendre; et bientôt ces animaux maigrissaient, et le beau verd devenait terne.

En continuant de les inquiéter, le verd terne passait au verd jaune, du verd jaune au jaune piqué de points rouges, ensuite au jaune brun piqué de rouge brun, de là au gris brun piqué de noir ; enfin, de nuances en nuances, mes caméléons devenaient presque noirs, et de plus en plus maigres. Voilà les seules couleurs par lesquelles je réussissais à les faire passer.

Quand je les avais ainsi tourmentés et tenus prisonniers pendant plusieurs jours, je les délivrais. Je les portais dans l'herbe ou sur un arbre, et bientôt, quelque noirs, quelque maigres qu'ils fussent devenus, ils

reprenaient leur couleur verte et leur embonpoint.

Bien des épreuves réitérées, m'ont donc convaincu, que dans l'état de parfaite liberté, le caméléon est toujours verd et gras, et que dans l'état de captivité, sa couleur s'altère, ainsi que sa santé.

J'ai souvent enveloppé mes caméléons dans des étoffes blanches, rouges, bleues, violettes, aurores, vertes; je les laissais ainsi enveloppés des journées entières, et quand j'allais visiter mes pauvres prisonniers, je ne les trouvais jamais, ni blancs, ni rouges, ni bleus, ni violets, ni aurores, ni d'un beau verd, mais toujours de ce verd jauni, ou de ce jaune terne, ou de ce gris noir, qui sont leurs couleurs de détresse et de souffrance.

La peau du caméléon est d'un grain très-délicat et très-fin. Fort douce et fort froide au toucher; en l'observant avec une forte loupe, sur l'animal vivant, elle offre l'apparence de cette sorte de peau préparée, qu'on nomme chagrin.

Mais la peau du caméléon n'est pas luisante, et elle est singulièrement souple et

fine. Les petits points ou petites éminences de cette peau chagrinée, sont pour ainsi dire insensibles, et à la vue simple on a beaucoup de peine à les distinguer.

Quoique la peau de cet animal soit infiniment souple, délicate et mince, elle a cependant beaucoup de tenacité, et elle est douée d'une grande élasticité, de la faculté de s'étendre très-considérablement et de se resserrer de même.

C'est sans doute à cette contexture, à cette sorte de tissure de la peau du caméléon, qu'il faut attribuer la facilité avec laquelle elle change de couleur, suivant le dégré de dilatation ou de resserrement qu'elle éprouve; c'est de là sans doute que viennent ces changemens si subits, qui nous étonnent. Quoiqu'il en soit, la belle couleur verte, est le signe de son bonheur et de sa santé, et elle ne brille dans tout son éclat, que quand l'animal est bien saturé d'air et parfaitement libre; cette belle couleur se dégrade quand il est en captivité, quand il souffre, et alors de ce beau verd émeraude, il arrive de dégradations en dégradations, jusqu'au noir, qui est le signe

de ses plus grandes douleurs et de sa plus grande détresse.

Faculté de se gonfler et de se dégonfler.

Une faculté plus étonnante, suivant moi, que les changemens de couleur, est celle qu'a le caméléon de se gonfler et de se dégonfler à volonté. C'est avec l'air qu'il aspire qu'il se goufle. Mais comment expliquer ce pouvoir d'avaler, de retenir et pour ainsi dire de digérer cet air, au moyen duquel il se maintient dans l'état de gonflement, qui est son état de santé et du plus parfait bonheur ?

Quelle est donc l'organisation de cet animal, pour qu'il puisse non-seulement aspirer une très-grande quantité d'air, mais encore le garder, l'absorber, et comme je l'ai dit, pour ainsi dire le digérer ? car l'air qu'aspire le caméléon, ne reste pas dans sa poitrine, ou dans son estomac, ou dans ses intestins; il pénètre, il se glisse, il se filtre dans toutes les parties de son corps, si bien, si complètement, si généralement, que tout est gras, que tout est plein, jusqu'aux extrémités des pieds et de la queue, et même jusqu'aux yeux, qui ont plus de rondeur et de saillie.

Il faut donc que l'air dont se remplit cet animal, s'insinue, se glisse et pénètre dans toutes les parties de son corps, et il faut que cette facilité de s'imbiber d'air, soit bien grande, puisque j'ai vu mes caméléons, après plusieurs jours de maigreur, ou pour mieux dire de décharnement, se rengraisser, se regonfler en très-peu de tems et au degré du plus bel embonpoint; comme je les ai vus de même, rester gras et gonflés pendant quinze jours de suite, et bientôt se dégonfler au point de n'avoir plus que la peau et les os.

Il ne faut pas croire que dans l'état d'embonpoint, le caméléon n'offre que l'image d'une peau gonflée d'air. Il paraît gras et d'une graisse distribuée très-naturellement sur toutes les parties de son corps.

Dans le dernier degré de désenflement, quand cet animal s'est presque entièrement et totalement vidé d'air, et qu'il n'en a gardé que la quantité nécessaire à la conservation de ses facultés vitales, l'extrême maigreur de son corps est étonnante, et elle paraît extraordinaire quand l'animal fait quelque mouvement, quand surtout

il se contourne; alors c'est comme un sac vide qu'on torderait.

Cette faculté de s'enfler au point de paraître absolument plein et gras, de rester dans cet état des mois entiers ou seulement quelques heures, ensuite de se désenfler, au point de ne plus offrir qu'un corps absolument décharné et si maigre, que l'épine du dos devient tout-à-fait aiguë, et que la peau des flancs se rapproche, se joint et semble n'être plus que d'une pièce, est sans doute une des circonstances les plus extraordinaires de l'histoire naturelle du caméléon, celle dont la cause est la moins connue, et qui semble devoir mériter le plus l'attention et les recherches des naturalistes.

Faculté de vivre d'air et d'exister très-longtems sans manger.

J'ai voulu m'assurer jusqu'à quel point il fallait admettre le pouvoir que l'on attribue au caméléon de vivre d'air et d'exister très-longtems sans manger. A la fin de l'année 1786, à l'île Saint-Louis du Sénégal, mes caméléons étant dans toute leur force, furent destinés aux expériences que je voulais faire et dont je vais rendre compte; j'en possédais sept.

J'en renfermai cinq, chacun isolé dans une cage de fil de fer, recouverte d'une gaze très-fine, mais assez serrée, pour ne permettre à aucun insecte d'y pénétrer; je suspendis mes cages au moyen de cordes et de poulies, au plafond de ma chambre, et les cordes de mes cinq cages furent réunies dans un coffret de bois, appliqué contre la muraille et fermé à clef; par cette précaution, j'étais sûr que personne ne descendrait mes cages, que mes caméléons ne recevraient aucune nourriture, et que l'abstinence à laquelle ils étaient condamnés serait absolue. Je numérotai mes cages par les numéros 1, 2, 3, 4, 5.

C'est le 1er. novembre 1786, que je commençai mon expérience, et quatre fois dans les vingt-quatre heures, je visitais mes malheureux prisonniers, destinés à mourir de faim.

En peu de jours ils devinrent maigres et parvinrent à cette couleur de gris noir, signe certain de leur détresse. Mais arrivés à un grand degré de maigreur, ils restèrent dans ce même état pendant un mois, sans que j'aie pu m'apercevoir, d'une plus

grande diminution sensible dans leurs forces.

Les cages dans lesquelles je les avais renfermés, avaient quinze pouces de hauteur, et étaient traversées de petites baguettes par étage, comme les cages d'oiseaux le sont ordinairement.

Toutes les fois que je descendais mes cages pour observer mes caméléons, ils ouvraient la gueule et expiraient fortement l'air contre moi ; ces expirations étaient très-sensibles et se faisaient très-bien entendre.

Pendant les six premières semaines, mes prisonniers parcouraient leurs cages du haut en bas. Le matin je les trouvais presque toujours dans le haut ; mais au bout de ces six semaines, je remarquai qu'ils ne montaient plus aussi haut, et enfin au bout du deuxième mois, ils ne quittaient plus le plancher de leurs cages ; leur maigreur était devenue extrême ; leur faiblesse et leur langueur bien sensibles ; leur peau était presque noire, et j'observai aussi de la lenteur dans le mouvement de leurs yeux.

Ils avaient conservé cependant la faculté de

de s'enfler, mais seulement tout au plus, a moitié; leur corps n'étaient jamais pleins, et bientôt ils se désenflaient,

Dans les premiers jours de janvier, la maigreur était arrivée au point, qu'ils n'étaient plus que des squelettes animés, et je ne présumais pas, qu'ils pussent vivre plus longtems. Cependant le N°. 3, qui mourut le premier n'expira que le 28 janvier 1787. Le N°. 1 mourut le 30 du même mois. Le N°. 4 expira dans le nuit du 13 février suivant. Le N°. 5 soutint le supplice de la faim jusqu'au 23 février, c'est dans la matinée de cette journée là qu'il succomba.

Le N°. 2 vivait encore le 24 février, si faible, si décharné il est vrai, que je le croyais aussi au terme de sa vie. J'essayai de lui faire grace, sans espérer qu'il pût vivre. Il avait vécu d'air pendant trois mois et vingt-quatre jours; je le délivrai; je le portai dans le jardin du gouvernement où je le laissai libre, et en quinze jours il avait repris de la couleur et de la force, et il commençait même à se regonfler.

Le 30 mars, il était déja d'une couleur verte, mais encore pâle, et il avait parfai-

tement retrouvé la faculté de se regonfler; sa santé et sa force me parurent entièrement revenues pendant le mois d'avril. Mais à la fin du mois il se trouva perdu, et mes recherches pour le retrouver furent absolument inutiles; de sorte que je n'ai pu m'assurer du parfait rétablissement de mon caméléon ressuscité; sans doute, que la longue abstinence qu'il avait eu la force de soutenir, aura dû abréger la durée de sa vie.

Des sept caméléons que j'avais destinés aux expériences dont je viens de parler, j'en avais renfermé deux dans une même cage, où je les avais aussi laissés sans nourriture.

A peine renfermés ensemble, ils se placèrent vis-à-vis l'un de l'autre; se regardèrent fixement, la gueule ouverte et expirant fortement leur haleine. Ils restèrent dans cette situation très-longtems, mais on reconnaissait bien à leurs regards, qu'ils étaient fort en colère et qu'ils se causaient l'un à l'autre une grande peur.

Une journée toute entière se passa dans cette attitude réciproquement menaçante,

et vers le soir seulement, l'un d'eux grimpa bien lentement dans le haut de la cage; l'autre resta en bas ; mais quoique plus éloignés, leurs yeux se fixaient toujours, leurs gueules restaient ouvertes, et l'expiration de leur haleine allait très-vivement.

Le lendemain matin, ils étaient dans la même place, et dans la même attitude où je les avais laissés la veille; mais pendant la nuit, il y avait eu un combat ; il était aisé de s'en apercevoir ; on remarquait des blessures, des morsures sur leurs peaux; mais celui qui était retiré dans le haut de la cage était bien plus maltraité que l'autre.

Ces témoignages d'un combat entre mes deux prisonniers, piquèrent ma curiosité, et je les observai avec beaucoup plus d'attention; rien ne se passa entr'eux pendant tout le jour. Le plus malade resta réfugié dans le haut de la cage, le plus vigoureux restait maître du bas.

Toute la journée se passa ainsi, et dans une sorte d'immobilité, mais se fixant toujours, et se lançant réciproquement leur haleine avec beaucoup de force.

Je prévoyais que dans la nuit suivante, ils se livreraient une nouvelle bataille ; je cachai une bougie allumée dans la pièce voisine, et en me tenant bien tranquille dans l'obscurité de ma chambre, j'épiai pendant la nuit, les mouvemens de mes deux caméléons.

Je ne tardai pas à entendre un peu de bruit ; pas de cris, mais de l'agitation dans la cage, un mouvement sourd, et le soufle de l'expiration d'une manière très-forte ; tout cela me fit penser, que mes deux prisonniers en étaient aux prises.

Alors je descendis la cage doucement jusques sur le plancher, je cherchai ma lumière, et je vis mes deux caméléons, accrochés l'un à l'autre par les ongles et se mordant les flancs avec beaucoup de fureur.

Je ne les séparai pas, mais l'effet de la lumière, leur donna sans doute plus d'effroi, qu'ils n'avaient de colère ; ils se séparèrent d'eux-mêmes ; le plus fort qui était allé livrer combat au plus faible dans le haut de la cage, redescendit dans le bas ; l'autre était fort mal-traité ; son corps était

couvert de morsures, sa peau était éraillée presque par-tout, et il avait l'air fort affaibli.

Cet état de guerre journellement renouvelé, dura neuf jours consécutifs, au bout desquels, celui qui avait été constamment le plus mal-traité succomba; je le trouvai mort dans le bas de la cage, où son cadavre gissait étendu.

Le vainqueur s'était alors lui-même réfugié dans le haut; par une suite sans doute, de l'horreur qu'il éprouvait, à la vue du corps mort de son ennemi. Le vainqueur vécut encore dix-sept jours sans manger, et périt d'inanition et de maigreur, mais principalement des blessures qu'il avait reçues.

Perfections dans l'organe de la vue.

Il me reste à parler des yeux du caméléon, qui assurément réunissent des singularités fort remarquables. Non-seulement dans cet animal, le globe de l'œil saille hors de la tête infiniment plus que dans les autres animaux, mais la surface extérieure de ce globe, paraît être d'une forme conique et se terminer en pointe.

Une membrane recouvre les yeux du caméléon, et lui tient lieu de paupière.

Cette membrane est comme un étui, percé par un trou longitudinal d'une demi-ligne de largeur dans son milieu; c'est par ce trou que cet animal voit, et laisse apercevoir une prunelle brune, bordée d'un petit cercle d'or, et extrêmement vive et brillante. Cet étui est doué de la faculté de suivre tous les mouvemens de l'œil, et en cela il diffère absolument de l'organisation commune des paupières des autres animaux; ici les mouvemens de la paupière sont si bien d'accord avec les mouvemens de l'œil, qu'ils ne sont absolument qu'un, et que dans tous les mouvemens, la petite ouverture de la paupière, répond toujours au point central de la prunelle.

Mais ce qui est de plus singulier encore, et qui n'appartient je crois qu'à ce seul animal, c'est la faculté de mouvoir ses yeux dans tous les sens possibles, et tout-à-fait indépendamment l'un de l'autre.

Le caméléon remue l'un de ses yeux, pendant que l'autre reste immobile; de l'un il regarde devant lui, pendant que de l'autre il regarde en arrière; l'un s'é-

lève vers le ciel, pendant que l'autre s'abaisse vers la terre.

Ces mouvemens si contraires s'exécutent à-la-fois, avec une vitesse prodigieuse, ou alternativement avec la plus étonnante rapidité.

Ces mouvemens se portent si loin, que la prunelle arrive jusques sous la crête qui forme le sourcil, et s'enfonce aussi tout-à-fait dans le coin de l'orbite de l'œil; de manière que l'animal découvre très-bien à-la-fois, les objets placés derrière lui, et ceux qu'il a directement en face, sans que sa tête, qui est très-serrée contre les épaules, remue le moins du monde.

Ces mouvemens si rapides, lui donnent la facilité d'observer à-la-fois dans tous les sens les plus opposés et les plus contraires; il voit sans cesse et dans tous les instans autour de lui, tout ce qui se passe.

Le but de cette conformation si parfaite, est sans doute sa propre sûreté et le succès de ses chasses aux petits insectes et aux moucherons dont il se nourrit. Il présente et laisse pendre sa langue glutineuse,

du côté où il aperçoit la proie qu'il veut faire tomber dans le piège.

J'en ai dit assez, pour prouver, que le caméléon est sous plusieurs rapports, un animal fort extraordinaire et fort curieux, et qu'il présente plusieurs particularités, qui méritent l'attention des naturalistes.

CHAPITRE XIII.

TABLEAU SOMMAIRE DES PRODUITS DU COMMERCE DU FLEUVE SÉNÉGAL,

Pendant l'année 1786;

Et aperçu des produits de ce commerce, si par les mesures, par les encouragemens, et sous la protection de l'État, il parvient à prendre un plus grand essor, et si nos relations et nos liaisons, peuvent s'étendre vers les régions intérieures de l'Afrique.

Les notions et les détails qu'on vient de lire, sur ce premier district du gouvernement général du Sénégal, formé et organisé suivant le système que j'ai exposé

dans le premier chapitre de ce livre, ne sont pas à beaucoup près suffisans, pour donner une connaissance complète et parfaite, des différentes contrées, des différens peuples, et de tous les objets qui se trouveraient renfermés dans ce cadre.

Je n'ai dissimulé, ni les imperfections, qu'aurait ce premier essai sur une partie de l'Afrique, qui offre à la France autant d'intérêt que d'avantage, ni les vides qui resteraient à remplir, dans les trois districts, qui formeraient ce grand gouvernement général, et qui obéiraient à son administration suprême.

N'ayant pu exécuter le plan que j'ai conçu, d'un ouvrage bien plus étendu, j'ai dû me borner, à traiter dans ce livre, un certain nombre d'objets, qui m'ont paru le plus convenable de faire connaître.

On terminera donc cette première partie par les tableaux suivans.

Tableau sommaire des produits du commerce du fleuve Sénégal, pendant l'année 1786.

Détails de ce commerce.	CAPTIFS.	Évaluation en francs.
La traite ordinaire que les marchands et les habitans, font toute l'année, entre l'embouchure du Sénégal et Podhor, avait produit....	600	
Captifs traités à Galam pendant les huit premiers mois de l'année, par les courtiers de la compagnie de la gomme, et arrivés à l'île St-Louis, au commencement de septembre.....	200	
La flotille de Galam en ramena.	850	
Les agens, que la compagnie de gomme avait expédiés pour le voyage de Galam, furent forcés d'y laisser 550 captifs, qu'ils y avaient traités, mais qu'ils ne purent ramener, faute de marchandises pour les payer.....	550	
Total de la traite des captifs dans le fleuve Sénégal en 1786.....	2,200	
Suivant le prix moyen des colonies, l'évaluation de ces 2,200 captifs formait une somme de.....	.....	2,640,000
Il fut traité cette même année, par la compagnie de la gomme du Sénégal, aux esclaves du désert,		

Détails de ce commerce.	CAPTIFS.	Évaluation en francs.
De l'autre part.....	2,200	2,640,000
du Cok et de Podhor, et par les Anglais aux mouillages de Portendick et d'Arguin, 1,500 milliers de gomme, évalués, au prix de deux francs la livre vendue en Europe.....	.....	3,000,000
On traita neuf mille gros d'or, évalués à 10 liv. le gros.....	.....	90,000
Dents d'éléphant qui portent dans le commerce le nom de morfil. Savon et cire bruts. Peaux crues. Coton brut. Indigo. Et quelques autres objets de pharmacie et de subsistances, évalués ensemble à...	.....	130,000
Total des évaluations du commerce du Sénégal en 1786.....	.....	5,860,000

Alors on pouvait estimer les produits nets du commerce de ce premier district du gouvernement du Sénégal à un bénéfice de cinquante pour cent au moins.

Plusieurs négocians de nos principales villes maritimes, mais surtout de Nantes, de Bordeaux et de Larochelle, en connaissaient bien tous les avantages, et si la compagnie de la gomme, n'avait obtenu

à la fin de 1786, le privilège exclusif de toutes les traites que pouvait offrir la navigation du Sénégal, on aurait vu avant peu, quinze maisons riches de ces trois places de commerce, former des établissemens à la ville Saint-Louis; et par leffet naturel d'une plus grande activité et des fonds, que ces maisons marchandes auraient employés, cette ville serait incessamment parvenue à une importance notable, et le commerce du fleuve, aurait pris bientôt un grand essor; mais livré tout entier à une compagnie, qui n'avait ni l'habileté, ni le crédit, ni le fonds nécessaire, pour l'exploiter dans toute son étendue, au lieu de s'élever, il resta resserré dans une sphère très-étroite, dépérit enfin tout-à-fait, et le diplôme exclusif de la compagnie du Sénégal, fut également funeste aux naturels de cette partie de l'Afrique, au commerce général dont il violait les droits imprescriptibles et légitimes, et à l'État.

Produits présumables du commerce du premier district du gouvernement du Sénégal, s'il était formé et organisé, pour prendre un plus grand essor.

Détails de ce commerce.	CAPTIFS.	Evaluation en francs.
Dans la supposition, que le fort et le comptoir de Galam auraient été relevés, et que cet établissement fût organisé de manière, à pouvoir, au moyen des comptoirs et des postes subsidiaires, sur la rivière de Félémé, et près de la cataracte de Felow, acquérir une influence sur le pays de Bambouk et sur les royaumes du Karta et du Bambara, on peut raisonnablement présumer, que la traite des captifs qui arriveraient au marché de Galam, serait, année moyenne, au moins de.....	6000	
Dont l'évaluation moyenne serait de.....	.....	7,200,000
On a vu au chapitre du commerce de la gomme, que par des mesures qui sont à la disposition du gouvernement, la France pourra extraire du fleuve Sénégal, la quantité de deux millions de livres de gomme, qui, au prix de deux francs la livre, formeront une somme de.....	.....	4,000,000
		11,200,000

Détails de ce commerce.		Evaluation en francs.
Ci-contre.....		11,200,000
Les articles de l'or, de la cire et du savon bruts, des peaux crues, des bois de teinture et de marqueterie, des drogues de pharmacie, et autres objets, pourront former une somme de.....	.....	400,000
Si des établissemens sont formés, pour instituer les nègres à la culture et à l'agriculture, on peut espérer que les récoltes de coton, d'indigo, de tabac et de riz, formeront bientôt un objet de.....	.....	3,000,000
Le total du commerce provenant de la navigation du fleuve Sénégal, et des établissemens, qui seraient formés sur le cours de ce fleuve, pourra donc s'élever à la somme de.....	.....	14,600,000

Il est possible que ces espérances soient exagérées; mais il se peut aussi qu'une exploitation bien dirigée, du commerce que nous offre la navigation du Sénégal, produise des valeurs pour une somme bien plus considérable; et ce qu'on vient de lire sur le premier district de ce gouvernement général, aura pu suffire, pour faire

comprendre, de quelle importance peut devenir la possession exclusive d'un fleuve, dont la navigation nous mène vers les régions centrales de l'Afrique, et nous met en mesure, d'exercer exclusivement aussi, une influence très-considérable sur une partie de ce continent, non-seulement fort étendue et fort peu connue, mais qui par sa situation, se trouve pour ainsi dire, inaccessible aux autres nations commerçantes de l'Europe, et dont les avantages paraissent nous être spécialement réservés.

CHAPITRE

SECOND DISTRICT

DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL,

Comprenant l'intervalle entre l'embouchure du fleuve Sénégal et le cap Verga.

CHAPITRE XIV.

Partie des bords de l'Afrique comprise entre la Barre du Sénégal et le cap Verd. Quelques circonstances d'un voyage par terre, fait en 1786, *de l'île Saint-Louis, à Gorée. Séjour dans la vallée des deux Gagnack. Agrémens de cette vallée, et caractère hospitalier de ses habitans. Nuit passée à Gnack, autre village nègre, voisin des Serreres qui forment une petite horde sauvage et voleuse. Le cap Verd.*

Je vais rendre un compte sommaire de mon voyage par terre du Sénégal à Gorée.

Il fera connaître, le pays compris entre l'embouchure du fleuve et le canal de Dakar.

Babaghée, village nègre situé sur la rive gauche du Sénégal, un peu au Nord-Est de la Barre, avait été fixé pour le point de départ de ma caravane; là, s'étaient réunis d'avance, les chameaux, les chevaux, et une partie des hommes, qui devaient la composer.

Le voyage par terre du Sénégal à Gorée, se fait par un désert, qui borde une mer qui n'est pas fréquentée; ce désert n'a jamais plus d'une demi-lieue de largeur, et à l'Orient, il est borné par des dunes arides et stériles.

Mon voyage par cette contrée déserte se fit au mois de mars, et alors on est forcé de combiner ses heures de marche avec les marées, et de voyager alternativement, à l'ardeur du soleil dévorant de l'Afrique, et à l'humidité des brouillards ou des brumes, qui pendant les six mois qui suivent la saison des pluies, tombent au coucher du soleil, et mouillent et pénètrent comme les pluies tamisées de l'Europe.

Cette circonstance, tient à la nécessité

de suivre pendant les premiers jours les bords de la mer, ou pour mieux dire l'Estran ou la partie de ces bords, que la mer couvre et découvre, et dont le sable plus serré et plus ferme, favorise la marche des gens de pied, qui ne pourraient soutenir la fatigue, que causent les sables mouvans de ce désert.

C'est ainsi que je voyagai pendant les quatre premières journées; les stations de cette route sont déterminées par les lieux où se trouvent de prétendues fontaines, c'est-à-dire des puits creusés dans le sable, dont les eaux sont saumâtres et puantes.

Les Maures et les Nègres, honorent ces stations du nom de fontaines; elles sont désignées par des perches, au haut desquelles sont attachées des têtes décharnées, de quelques bêtes mortes dans ces sables.

Je portais avec moi de l'eau douce et saine, et je n'éprouvais pas le désagrément de boire de ces eaux dégoûtantes.

Dans ce trajet, à peine rencontre-t-on quelques petites places couvertes d'une sorte de chiendent fort dur, fort sec et comme torréfié; encore cela est-il si rare,

qu'on ne peut en tenir compte à la nature.

J'avais avec moi des chameaux, et deux chevaux maures que je nourrissais au sec. Une partie de la journée je montais un de mes chameaux, et quand je me trouvais lassé du mouvement dur et fatigant du pas de cet animal, je montais à cheval. La patience et la sobriété des chameaux, sont inconcevables.

Je parcourus quatre jours et demi ces tristes bords de l'Afrique, qui sont entièrement arides, incultes et déserts; on dressait ma tente depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, et j'évitais ainsi l'effet du soleil, pendant les heures les plus chaudes; le soir je voyageais jusqu'à dix heures, en suivant les bords de la mer, brillante d'étincelles éclatantes. Mon plaisir du soir était d'observer ce phénomène de la mer lumineuse, et j'ai lieu de l'attribuer, non pas à des petits vers dont je n'ai pu découvrir l'existence, mais à un fluide phosphorique et électrique, que le frottement des lames dégage.

Les villages nègres qui sont à portée de

cette solitaire contrée, en sont séparés par une chaîne de dunes de sable assez élevées, et qui cachent tout le pays derrière elles. Pendant les deux premiers jours, je ne rencontrai qu'une petite troupe de Maures, de quatre personnes, et la mélancolie que me donnaient ces solitaires parages, n'était distraite que par des objets faits pour l'augmenter encore, par des cadavres, des débris de navires, de chaloupes; par des avirons, des barriques, tristes restes des malheurs récemment arrivés sur la Barre du Sénégal, que les courans avaient portés au loin vers le Sud, et que la marée avait rejetés sur le rivage.

Vers neuf heures du matin de la troisième journée, je cheminais à cheval, précédant ma caravane de plus d'une demi-lieue, accompagné seulement de mon nègre favori, nommé *Taliba*, et de mon fidelle chien *Loulou* qui ne me quittait jamais; quand j'aperçus au bord de la mer, un petit monticule de deux pieds d'élévation, qui semblait animé d'un mouvement singulier; je le fis remarquer à mon jeune *Taliba*, qui me dit: c'est *tourlourou*.

Il faut savoir qu'il aborde dans cette partie de l'Afrique, une espèce de crabes, que les Français appellent *tourlourous*. Ce sont de petits animaux hideux, qui aiment les charognes, les poissons pourris et les cadavres.

Certainement plus de deux mille de ces crabes tourlourous, formaient le monticule que j'apercevais, et vers lequel je marchai, pour savoir pourquoi ces animaux se trouvaient rassemblés en si grand nombre.

Mon jeune nègre prit les avances pour les disperser, et leur retraite me découvrit un cadavre; c'était celui du malheureux *la Héchois*, dont j'ai parlé à l'occasion des dangers de la Barre, qui avait péri il y avait huit jours, que les courans avaient entraîné au loin vers le Sud, et que le flux avait jeté tout récemment sur le rivage; ses traits étaient encore reconnaissables. Ce corps avait sans doute été vu par les Maures que j'avais rencontrés la veille, car il était dépouillé et entièrement nud.

Il avait attiré les crabes qui le dévoraient; le tronc du cadavre était déja percé de plus

de trois cents petits trous d'un pouce de diamètre et parfaitement ronds ; il était rempli de ces monstres voraces, qui effrayés par le bruit, en sortaient en nombre prodigieux.

On comprendra combien cette triste rencontre, dut ajouter à la disposition chagrine de mon ame, déja bien ennuyée de la monotonie de ce désert.

Le cinquième jour de ma route, étant aux environs des deux dunes, qu'on nomme les *Petites Mammelles*, et qu'on distingue d'assez loin en mer, je pris le parti de me détourner du chemin direct, pour entrer dans l'intérieur des terres, et visiter une contrée que mes chameliers et mon nègre truchement, me vantaient comme un pays singulièrement renommé pour son agrément ; ce détour ne devait être que de douze lieues, et j'eus à m'applaudir de m'y être déterminé.

Le cinquième jour, après avoir marché six heures dans un chemin montueux et sec, où mes chameaux étaient forcés de monter des rampes très-difficiles par leur roideur, je découvris un horizon verdoyant,

et un site très-champêtre et très-gracieux.

Plus de ces sables mouvans, arides et blancs, qui affligent et fatiguent l'ame et la vue; plus de ces lugubres et solitaires rivages, qui bornaient une mer déserte; de beaux arbres, une riante verdure, annonçaient une contrée fertile et heureuse.

Des hommes en grand nombre, rassemblés sur un tertre ombragé par de très-beaux dattiers, tournaient leurs regards sur ma caravane, qui s'avançait vers la vallée des deux Gagnack.

Toute la nature avait changé de face et de couleur; de morte elle était devenue vivante, et mon ame avait repris aussi une nouvelle vie; je jouissais du plaisir de me retrouver environné d'une nature fraîche et animée.

Nous foulions une prairie émaillée de fleurs et parsemée d'arbres du plus beau verd. L'odeur de la végétation, l'odeur de la terre productive, réjouissait mes sens, et je n'éprouvais plus que des sensations agréables; mes chameliers, mes domestiques, mes soldats, faisaient retentir l'air de chants

d'allégresse; mon cher Taliba était à mes côtés, et ses yeux respiraient le plaisir.

Le silence que nous gardions quelquefois pendant des heures entières, dans le désert que nous venions de parcourir, où les conversations languissantes que nous y tenions, étaient remplacées par un babil, qu'inspirait la joie; enfin nous ressentions tous du contentement, et jusqu'à mon beau loup blanc mon fidelle chien, témoignait son plaisir par ses aboiemens et ses folies.

Nous cheminions ainsi vers l'entrée de la vallée des deux Gagnack, dans une harmonie de satisfaction, qui nous disposait à goûter le charme de cette belle contrée.

Deux villages nègres, qui portent tous les deux le nom de Gagnack, l'un situé sur l'élévation qui ferme la vallée vers le Nord, et l'autre situé au pied d'un côteau qui ferme cette vallée vers le Sud, et que les naturels appellent Dock-Gagnack, parce que dock, dans leur langue, veut dire eau, et qu'il est au bord d'un marigot d'eau douce et claire, sont composés chacun de six à sept cents cases, et sont séparés par la vallée, lieu véritablement champêtre, et orné

de tout ce que la belle nature, peut présenter de plus frais et de plus riant.

Ma petite caravane devint un objet d'une grande admiration, pour les Iolofs de la vallée des Gagnack; pour ces bons nègres, qui habitent un canton délicieux, mais détourné des routes fréquentées. Mon apparition fut un grand évènement; et bientôt la foule des hommes, des femmes et des enfans des deux villages, s'avança vers moi, avec des signes de surprise non équivoques. Cette foule cependant ne se précipitait pas.

J'entrai dans la vallée au pas mesuré de mes chameaux, et les habitans des deux villages s'avançaient vers moi, bien plus lentement encore; je m'aperçus très-bien, que leur retenue était due, aux ordres et aux signes de quelques hommes qui étaient à leur tête, et que je reconnus ensuite pour les chefs des deux villages.

Enfin je me trouvai au milieu de ces naturels d'une des plus jolies vallées du monde; ils étaient plus de deux mille; ils m'entouraient, mais sans me donner occasion d'en prendre la moindre inquiétude; leur empressement ne témoignait que de

la surprise et de la curiosité, et la bienveillance la plus marquée était peinte sur leurs bonnes physionomies.

Les chefs des deux villages vinrent à moi, me donnèrent la main, m'offrirent en présent, du lait, des œufs, des poules, du fruit et du vin de palmiste; leurs paroles, que mon nègre truchement m'interprétait, étaient des paroles de paix, d'amitié et de faveur, et tout m'annonçait de la part de ces bonnes gens, que je trouverais chez eux la plus aimable hospitalité.

Après une courte conférence, dans laquelle mes truchemens avaient exposé, que le seul desir de connaître les habitans de ce beau canton, m'avait engagé à y venir, et sur les assurances de bienveillance que les chefs des deux villages nous donnèrent, escorté par eux et suivi de la foule de ces bons nègres surpris et enchantés, je fus mené au bord du marigot de Dock-Gagnack et je fis halte près d'un énorme *baobab*, dont la tête était garnie de branches immenses, mais dans le corps duquel le tems avait creusé, une caverne de vingt-deux pieds de hauteur et de vingt

pieds de diamètre. On trouvera dans le chapitre suivant, la description de cet arbre extraordinaire ; ce patriarche des végétaux de cette belle contrée, dont l'enfance datait peut-être, des premiers tems qui ont suivi le déluge, existait en 1786 au bord du marigot de Dock-Gagnack, à deux cent cinquante pas de ce village, dans une verte et brillante vieillesse, environné de la végétation la plus fraîche, la plus riante, la plus variée, la plus abondante, dont aucune partie de la terre puisse être ornée.

Ce fut à côté de ce bel arbre que je plaçai ma tente et mon petit camp. Les bornes que je me suis prescrites dans ces extraits, me forcent d'abréger la relation du séjour, que j'ai fait dans cette agréable vallée.

Après deux jours de plaisir, après deux journées que je compte au nombre des plus heureuses de ma vie, j'ai quitté avec regret, la jolie vallée des deux Gagnack, où j'avais été traité avec une cordialité, une franchise et une bonté, qui ne sortiront jamais de ma mémoire.

Mais il fallait se rendre à Gorée où je

devais m'embarquer ; il fallait sacrifier mes plaisirs à mon devoir ; et après avoir dit adieu à cette agréable contrée, à ces bons nègres avec qui j'aurais volontiers resté plus longtems, je m'acheminai vers Gnack, autre village où je couchai.

L'intervalle entre la vallée des deux Gagnack, et Gnack est fort varié. On traverse des forêts composées d'une multitude d'arbres différens ; ces bocages africains sont séparés par des prairies, et mêlés de marigots d'une eau douce et limpide. Les forêts sont pleines de gazelles, de chevrotins, de rats palmistes, de singes, et d'oiseaux de toutes les couleurs, qui vivent tous ensemble dans la meilleure intelligence.

Ce canton fertile, où les animaux féroces sont rares, nourrit aussi beaucoup de bestiaux, et de belles vaches à lait.

Séduit par le charme de cette contrée, et surtout par la beauté d'une prairie environnée de grands arbres, et rafraîchie par un petit marigot d'eau douce, je m'y arrêtai ; je fis dresser ma tente sur les bords du marigot, sous les rameaux touffus d'une espèce de platane à large feuille ;

et riche des provisions que j'avais faites dans la vallée des deux Gagnack, nous fîmes tous un très-agréable et très-bon repas, entourés d'oiseaux, de singes et sur-tout de beaucoup de rats palmistes.

Ce dernier petit animal qui est du genre des écureuils, n'est pas cependant de la même couleur, que le *sciurus palmarum* mentionné dans le tableau élémentaire de *G. Cuvier*; les rats palmistes que j'ai vus en Afrique, sont tout-à-fait noirs; d'une extrême petitesse; toutes les proportions de leur corps sont gracieuses, et leur poil long et fin, est aussi brillant, que celui des beaux renards noirs de Sibérie.

A cinq heures du soir seulement je quittai ce lieu champêtre, et ce retard fut cause, que je n'arrivai à Gnack, qu'à la nuit tombante.

L'aimable hospitalité des habitans de la vallée des deux Gagnack, m'avait inspiré pour tous les nègres, une confiance dont je faillis avoir lieu de me repentir.

Je fis arrêter ma petite caravane au milieu du village, et accompagné seulement de mon nègre truchement, et de

mon domestique Taliba, je me fis conduire chez le chef ou maître, dont le titre en langage jolof est désigné, par le mot *Bourum*. Je lui fis un présent, d'un petit flacon d'eau-de-vie, de tabac à fumer, et de quelques verroteries, et lui demandai l'agrément de passer la nuit à Gnack; ses réponses parurent à mon truchement, fort équivoques et peu obligeantes, et sa physionomie me parut sombre et fausse.

Après quelques pour-parlers et quelques difficultés, qui avaient pour objet d'obtenir de moi, de nouveaux présens, il me dit qu'à la sortie du village, il y avait une place où je pourrais camper, et il m'y fit conduire; c'était une espèce de prairie de chiendent, éloignée de Gnack d'à-peu-près six cents pas. J'y établis mon petit camp.

J'y étais à peine, quand le chef du village, accompagné de quelques autres nègres, vint me trouver, et me dire d'un air fort mystérieux, qu'à une petite distance de Gnack, se trouvait un village de nègres serrères, fort hardis voleurs, qui tenteraient peut-être de me piller; que quant à lui, son pouvoir n'allait pas, jus-

qu'à pouvoir me répondre, que je ne serais pas attaqué par ces sauvages.

Tout dans cet homme m'avait paru suspect et j'eus lieu de penser, que lui et les nègres de son village, tenteraient sans doute de me voler quelques effets pendant la nuit.

Mécontent de cet incident, je l'assurai que nous ferions bonne garde, et que si quelques nègres s'approchaient de nous pendant la nuit, nous ferions feu sur eux; que nous étions tous bien armés, assez nombreux pour nous défendre, et que ceux qui viendraient nous attaquer s'en repentiraient. Après ces paroles, le maître du village me quitta; murmurant quelques mots, que nous ne comprîmes pas.

Mon truchement avait heureusement eu la précaution, de faire acheter du bois en assez bonne provision, pour allumer un grand feu, et pour pouvoir l'entretenir jusqu'au jour. Le feu fut allumé, et mes équipages et mes gens s'arrangèrent autour. Je fis placer ma tente à quinze pas du feu, de manière à pouvoir tout surveiller, et j'ordonnai au sergent et aux quatre soldats

dats de mon détachement, de veiller toute la nuit et de bien observer tout ce qui se passerait, autour de nous. Je ne pouvais compter sur la vigilance de mes nègres, naturellement insoucians et grands dormeurs. Les choses étant ainsi disposées, tout le monde avait soupé, et minuit était passé, sans qu'aucun bruit, m'eût donné occasion de prévoir une attaque.

Une confiance dans la bonté naturelle de l'homme, dont bien des circonstances de ma vie auraient dû me corriger, mais dont jamais je n'ai pu guérir mon caractère, me fit penser, que le maître de Gnack, avait voulu m'alarmer, pour tirer de moi quelque nouveau présent, et que le reste de la nuit se passerait sans évènement.

Tous mes gens étaient armés, et notre feu éclairait au loin les environs de la place où j'étais campé; le sergent et mes quatre soldats, qui me voyaient accablé de sommeil, m'engagèrent à dormir quelques heures, en m'assurant qu'ils feraient bonne garde, et que je pouvais compter sur eux; je crus à leurs promesses. Je fis étendre un

matelas dans ma tente, avec la précaution de garder à côté de moi deux bougies allumées, mes pistolets et une petite carabine.

Mon fidelle Loulou, excellent gardien, et le plus attaché des chiens, couchait toujours à mes pieds. Il connaissait parfaitement tous ceux qui composaient ma petite caravane, mais hors Taliba, il n'en aurait pas laissé approcher un seul de moi pendant la nuit, sans aboyer et sans me réveiller.

Confiant dans l'obéissance et le zèle de mon sergent, je me couchai, et m'endormis bientôt.

Dès que mes gens, eurent lieu de croire que je dormais, tout le monde s'abandonna au sommeil, même mon sergent et mes soldats.

Je dormais à peine depuis une heure, quand je fus réveillé par la voix de mon chien, qui s'était élancé hors de ma tente et qui aboyait avec force, à vingt pas de moi.

Je me levai, je pris ma carabine, je m'avançai à la voix de mon chien, et j'aperçus

distinctement, quoique la nuit fût obscure, huit ou dix hommes qui s'éloignaient, en se coulant bien baissés vers le village. Je tirai ma carabine sur cette troupe, qui alors s'enfuit avec beaucoup de vitesse.

Mon coup de carabine éveilla tout mon monde, qui s'était profondément endormi, et ce petit évènement nous mit en alerte le reste de la nuit, qui se passa sans aucune nouvelle tentative de la part de ceux qui, sans doute, n'avaient eu d'autres intentions que de nous voler quelques effets.

Dès la pointe du jour, le chef du village, vint me trouver pour me parler de ce qui s'était passé pendant la nuit; il me dit que plusieurs habitans de Gnack, réveillés par mon coup de carabine, étaient sortis de leurs cases, et avaient vu fuir une troupe de Serrères.

Je n'ajoutai aucune foi à ce discours, et je restai persuadé, que les nègres de Gnack, aùraient volontiers profité de l'occasion, pour me voler; que le maître du village, ne m'avait fait sa visite au champ où je devais camper, que pour reconnaître le nombre et la situation de ma petite cara-

vane, que me voyant en état de résister, ils n'osèrent m'attaquer en force, mais que plusieurs d'eux avaient tenté de me dérober furtivement quelques parties de mes bagages.

Je renvoyai le bourum de Gnack assez durement; je quittai ce village à sept heures du matin, et j'entrai après deux heures de marche, dans un pays de sable dur et sec, qui forme le sol de la presqu'île du cap Verd, vers les approches des grandes Mammelles.

Presqu'île du cap Verd.

Ce pays cependant nourrit des hyènes, des chacales, des léopards et des lions; nous aperçûmes deux lions d'une grandeur remarquable; l'un passa à cent pas de ma caravane, sans avoir l'air d'y faire grande attention, et sans témoigner aucune intention qui pût nous forcer de nous tenir sur nos gardes; je savais déja, que cet animal n'attaquait pas plusieurs hommes réunis; je lui envoyai deux balles, qui ne lui firent aucun mal, qui cependant le firent détourner, mais d'un pas lent et tranquille et sans presser sa marche.

L'intérieur du cap Verd est un terrain

élevé dont le sol est aride, et dont le fond est un sable dur. Sans doute cette terre élevée, battue par tous les vents, ne peut produire aucune végétation faible, mais elle produit en assez grand nombre des baobabs, les plus monstrueux de tous les végétaux.

J'en ai compté près de soixante, vers la pointe du cap Verd; beaucoup d'entr'eux sont d'une grosseur prodigieuse; leurs branches chargées de feuilles, donnent à ce cap un aspect verdoyant, et c'est à ces arbres seuls, qu'il doit son nom.

Les grandes Mammelles.

Sur le côté méridional de la presqu'île du cap Verd, sont situées deux montagnes de sable à-peu-près rondes, dont les sommets sont en forme de dôme, et dont la hauteur au dessus du niveau de la mer, est à-peu-près de cent toises; ce sont ces deux montagnes ou pour mieux dire ces deux dunes qui portent le nom de grandes Mammelles et qu'on reconnaît en mer d'assez loin.

Après avoir traversé la presqu'île du cap Verd, j'arrivai à Dakar, village nègre situé sur le bord de la mer, à égale distance des caps Manoel et Saint-Bernard, et sé-

paré de l'île de Gorée, par un canal de quinze cents toises de largeur. Je fis signal de mon arrivée et on m'envoya une chaloupe. Je laissai mes chameaux à Dakar, et je m'embarquai avec le reste de mon monde et de mon équipage, pour me rendre à Gorée.

PLAN
L'ISLE DE GORÉE.

Fait en Afrique en 1786.

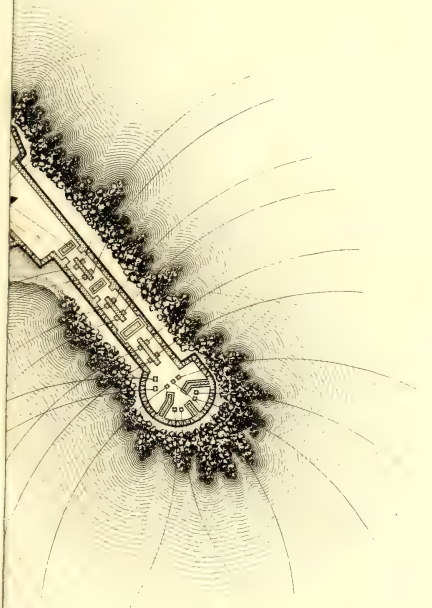

T I Q U E

Echelle de 200 Toises.

50 100 200 Toises

PLAN
DE L'ISLE DE GORÉE.

Fait en Afrique en 1786.

Gravé par P.F. Tardieu Place de l'Estrapade N°18.

CHAPITRE XV.

L'ILE DE GORÉE

ET

LES ILES DE LA MADELEINE.

Situation et circonstances physiques et locales de l'île de Gorée. Le fort Saint-Michel. Le fort Saint-François. La ville de Gorée. Établissemens militaires. L'hôpital. Le quartier qui forme le logement de la garnison. Forces et moyens de résistance de l'île de Gorée. Les deux rades de cette île. Les îles de la Madeleine.

L'ILE de Gorée, située par 14 degrés 17′ latitude septentrionale, et par 45′ longitude orientale de l'île de Fer, séparée de la grande terre par un canal de quinze cents toises de largeur, est un rocher qui a à-

peu-près six cents toises de longueur, sur une largeur moindre et fort irrégulière.

A la couleur obscure et basaltique de la roche dont est formée l'île de Gorée, à la matière de cette roche, et à des amas de débris prismatiques, dont quelques parties de la base de ce rocher sont garnies, on ne peut douter, que Gorée n'ait été détachée du cap Verd, par une révolution volcanique. Une substance qui réunit quelques-unes des qualités de la possolane et qu'on trouve dans plusieurs endroits, parmi des débris au pied de ce rocher, appuie encore cette opinion, qui ne paraît plus douteuse, quand on observe tous les déchiremens correspondans de la côte ; et quoique les îles du cap Verd soient éloignées de cent lieues de la pointe de ce cap, ces traces des déchiremens, ces caractères volcaniques, et des volcans existans, qu'on trouve dans ces îles, autorisent à penser que dans cette partie, l'ancienne Atlantide a pu encore être réunie à l'Afrique.

Pour donner une idée exacte de l'île de Gorée, il faut y distinguer trois parties : premièrement le rocher proprement dit ;

qui forme une grosse masse nue, qui s'élève de près de trois cents pieds au dessus du niveau de la mer, et qui occupe une surface de plus de deux cent vingt-cinq toises de longueur, sur une largeur réduite de cent quinze toises; le plateau qui couronne ce rocher, a cent trente-cinq toises de longueur, sur une largeur réduite de soixante-dix toises, ce qui donné neuf mille quatre cent cinquante toises carrées de surface.

Secondement la ville, qui commence au pied de la haute roche et qui occupe presque toute la partie basse de l'île. Cette partie a deux cent cinquante toises de longueur, sur une largeur moyenne de cent soixante toises, et son sol est un sable ferme, mêlé d'un peu de terre végétale que les habitans y ont successivement transportée du continent.

Troisièmement la pointe du Nord, qui forme comme une sorte de môle naturel, qui a cent vingt toises de longueur, sur une largeur de trente toises; la base de ce môle est un amas de roches couvertes de sable.

On a dit que le rocher était couronné

par un plateau de neuf mille quatre cent cinquante toises de surface ; sa partie à l'Ouest est terminée par un escarpement à pic de toute la hauteur du rocher; c'est la seule partie physiquement inaccessible. Les côtés au Sud, et à l'Est, ont une pente fort roide, et leurs bases sont défendues par des rocs qui avancent dans la mer, mais qui n'en interdisent pas tellement l'accès, qu'il faille établir, que des pirogues ne puissent pas y débarquer du monde. L'artiste, avec de l'industrie, rendra cependant ces deux côtés, presqu'aussi sûrs que le côté de l'Ouest.

La partie du Nord est la plus accessible, et c'est dans cette partie qu'on a formé une rampe de seize pieds de largeur et d'une pente convenable, au transport de la grosse artillerie sur le plateau.

Un fossé dans le roc, qu'on creuserait à la poudre aux trois quarts de la hauteur, auquel on donnerait cinquante pieds de profondeur, isolerait le rocher du côté de la ville; la communication se ferait par un pont, et la partie haute du rocher, renforcée de quelques lignes de défense sur ce front du Nord, lui donneraient une indépendance,

et une force, et lui assureraient des avantages, peut-être plus infaillibles que ceux de Gibraltar.

C'est dans la partie du Nord du plateau, qu'a été construit le fort Saint-Michel, qui est originairement l'ouvrage des Hollandais. Ce fort est mauvais, et n'a d'autre avantage que celui de sa situation; il était en 1786 dans le plus triste état possible, mais quand on voudra, il deviendra pour ainsi dire imprenable, et le plateau du rocher est susceptible de la plus brillante défense. Le fort Saint-Michel.

Le fort Saint-François occupe l'extrémité Nord de la partie basse de l'île; il commande le débacardaire et le môle; il était négligé et comme abandonné, et il est cependant certain, qu'il pourrait rendre de grands services en cas d'attaque. Ce fort, dont alors les remparts étaient délâbrés, pouvait mettre en batterie trente pièces de canon; mais il n'avait ni parapets ni embrâsures. Le fort Saint-François.

Ce n'est pas comme pièce isolée qu'il faut le considérer, mais comme le réduit des ouvrages dont on devrait envelopper le môle, et dont une partie, flanquerait le débarca-

daire ; il battrait avec une grande supériorité, et de la manière la plus efficace, tout l'intérieur des défenses dont cette partie de l'île est susceptible, et les attaques, que l'ennemi tenterait du côté du débarcadaire.

La ville de Gorée.

La ville de Gorée occupe dans la partie basse de l'île, l'emplacement contenu entre le rocher et le môle. Suivant un récensement fait en 1785, sa population se montait à cent seize propriétaires, tant nègres libres que mulâtres; en supposant seulement trois enfans par ménage, ce nombre des libres indigènes de tout âge et de tout sexe, dans lesquels sont compris les nègres libres locataires et non propriétaires, se serait monté à cinq cent vingt-deux individus; le nombre des captifs de la case, dont j'ai expliqué l'état dans la notice de l'île du Sénégal, se montait à mille quarante-quatre personnes; le total de la population indigène, formait donc au nombre de quinze cent soixante-six individus ; à cela il fallait ajouter, alors, deux cents esclaves qui circulaient comme objets de commerce ; soixante et dix à quatre-vingts hommes, tant soldats, qu'officiers et employés, ce qui portait la po-

pulation habituelle de l'île de Gorée, à dix-huit cent quarante individus, dans un espace de deux cent trente-cinq toises de longueur, sur une largeur réduite de cent quarante toises.

Etablissemens militaires.

Un grand magasin à poudre est situé sur le plateau St.-Michel, il est creusé en partie dans le roc et très-bien voûté, mais il était mal aëré; il convenait donc d'y pratiquer des ouvertures pour la circulation de l'air, un petit fossé creusé dans le roc pour l'isoler, et un mur d'enceinte pour en défendre l'approche; enfin, il fallait y placer un paratonnerre. Plusieurs magasins destinés à différens objets étaient délâbrés. L'hôpital militaire, bien situé, était dans une position avantageuse. L'air de Gorée, plus pur et toujours plus rafraîchi que celui de la ville Saint-Louis du Sénégal, rend cette île plus saine. C'est à son hôpital, qu'on transporte les convalescens du Sénégal, qui presque toujours s'y rétablissent parfaitement.

L'hôpital militaire.

Cet hôpital, situé dans la partie la plus élevée de la ville, et dans une position favorable aux malades, était en 1786, com-

posé d'un bâtiment de soixante et quatorze pieds de longueur, sur vingt pieds de largeur.

Il contenait un rez-de-chaussée et un étage. Dans l'état où il était alors, on ne pouvait y établir tout au plus que cinquante-six lits de malades.

Le rez-de-chaussée était occupé par la cuisine, par une pièce qui servait de magasin et de pharmacie, par la boulangerie de la garnison, et par un logement pour le chirurgien.

Ce bâtiment demandait de grandes réparations, et il avait plusieurs lézardes aux murs principaux et aux murs de réfend. Le rez-de-chaussée était beaucoup trop bas et trop peu aëré.

Mais l'emplacement de cet hôpital, se prêtera à toutes les augmentations qu'on voudra y faire.

Je pensais alors, qu'il serait convenable d'y ajouter deux ailes; d'y former des cuisines plus vastes et mieux entendues; des chambres pour les officiers malades, tant de la marine militaire que de la marine marchande; une salle de bains; des logemens pour tous les officiers de santé; une

citerne ; et enfin d'enclore cet hôpital d'une enceinte de bons murs de briques.

Au moyen des agrandissemens que je proposais, il pourrait commodément recevoir cent cinquante malades, et réunir tout ce qui pourrait intéresser leur service.

Quartier qui sert de logement à la garnison.

Le quartier destiné au logement de la troupe en garnison à Gorée, était un grand bâtiment au couchant de la ville ; il avait deux cent vingt-deux pieds de longueur, sur vingt-quatre de largeur ; mais il ne formait qu'un rez-de-chaussée distribué en trois grandes parties, dont celle du Nord servait de chapelle ou d'église.

Les murs de ce bâtiment se trouvaient dans le meilleur état, et ne demandaient qu'un crépissage général. Mais la couverture, formée d'un comble tout-à-fait vermoulu, tombait en ruine, et elle était recouverte en paille. Ce délâbrement, sans doute, a été réparé depuis.

Ce quartier pouvait loger quatre-vingts hommes, qui couchaient sur des lits-de-camp, et cette manière de coucher le soldat, devrait être adoptée dans toutes nos

colonies, dans tous nos établissemens d'outre-mer, et dans tous les pays chauds.

Cette méthode est à la fois militaire et saine; dans tous les climats torrides, l'usage d'un bon lit est pernicieux pour la santé, et dans les séjours assez longs que j'ai faits dans les rivières de Gambra et de Sierra-Léone, deux parties de l'Afrique extrêmement chaudes, je me trouvais très-bien, de coucher sur des planches et sur un simple matelas bien mince.

L'usage de coucher les soldats sur des lits-de-camp avec un simple matelas et une couverture fort légère, outre l'avantage de leur santé, aurait encore celui de pouvoir coucher beaucoup plus d'hommes dans le même espace, et de pouvoir adopter, un meilleur système de construction et de distribution, pour les logemens des troupes dans les colonies. Cette méthode a été employée pour la casemate du château de Belfort, en 1792, à l'époque où cette place fut mise en état de défense, et l'on parvint ainsi à coucher un tiers d'hommes de plus, que si l'on y avait établi des lits.

En 1788, on proposa aussi d'augmenter le

le quartier de la garnison de Gorée, de deux aîles du côté de l'Ouest, d'élever de quinze pieds le corps-de-logis principal, et de construire un mur de clôture, pour fermer ce quartier du côté de la mer; par ces dispositions, par ces nouvelles constructions, et des améliorations au fort Saint-François et au fort Saint-Michel, Gorée pourrait loger plus de cinq cents hommes pendant la guerre.

J'observerai sans cesse que dans un climat aussi brûlant que celui de cette partie de l'Afrique, ce n'est pas une considération à négliger, que celle de loger commodément une garnison, qui pendant la guerre, doit soutenir à-la-fois, l'intempérie du climat, les fatigues d'un service actif, et les dangers d'une défense opiniâtre.

La résistance d'une place, tient plus qu'on ne croit, aux précautions par lesquelles la situation du soldat, a été rendue plus commode et plus agréable, pendant la durée d'un siège.

Les logemens des officiers de la garnison étaient misérables. Cependant dans ces contrées mal-saines et brûlantes, le gou-

vernement doit s'occuper de bien loger les officiers; il faut qu'à tous égards leur sort soit heureux, leur situation commode ; il faut les dédommager de l'éloignement où ils sont de leur patrie, et des désagrémens et des dangers du climat.

Croirait-on qu'en cas de siège, l'île de Gorée serait réduite à une très-petite source, située au pied du rocher du côté du Levant, et qui donne à peine douze pintes d'eau par jour; que les deux petites citernes placées dans le fort Saint-François, ne contenaient ensemble que cent soixante barriques? encore demandaient-elles en 1786 des réparations très-urgentes.

Aucune citerne n'existait alors au fort Saint-Michel, ni sur le plateau du rocher ; l'eau est cependant une chose indispensable pour la défense d'une place, et il faut même que la capacité de cette citerne soit telle, qu'elle puisse suffire à la garnison, pendant la durée de deux mois au moins.

Excavation propre à former un dépôt de charbon de terre.

Une excavation commencée sur le plateau du rocher, et creusée dans le roc, avait été destinée à former une citerne; mais il m'a paru que l'intention et le com-

mencement de ce travail, n'avaient été, ni bien médités, ni bien dirigés. Ce n'est pas par ce moyen, qu'on aurait une bonne citerne, dont l'objet doit toujours être, de pouvoir contenir beaucoup d'eau saine, sans qu'elle soit exposée à éprouver de l'altération.

Cette excavation sur le plateau du rocher, serait mieux employée à y former un magasin, propre à contenir un approvisionnement de charbon de terre; parce que l'île de Gorée est forcée de chercher tout son bois à la grande terre, et qu'au moment où cette île est attaquée, toute communication avec le continent se trouve interrompue, et qu'il est cependant indispensable, qu'en cas d'attaque, elle se trouve pourvue d'un grand approvisionnement de charbon minéral, nécessaire à la nourriture de la troupe, à la consommation des forges, des ateliers et des batteries à boulets rouges: l'expérience a prouvé, que deux barriques de charbon minéral, produisent à-peu-près le même effet, que trois cordes de bois.

Si les projets proposés en 1788, s'exécu-

taient, les surfaces des toîts des nouveaux bâtimens projetés, fourniraient une quantité de 23,000 pieds cubes d'eau par an ; cet approvisionnement étant réservé pour un siège de deux mois, serait plus que suffisant pour une garnison de six cents hommes. Je ne détaillerai pas tous les moyens que l'on a, de pourvoir Gorée de ce qui pourra la mettre en mesure de faire une vigoureuse résistance, mais il est sûr, qu'heureusement cette île est susceptible de tout ce qu'on voudra entreprendre pour sa sûreté et pour l'avantage du commerce; et si la France porte ses vues sur l'Afrique, si notre commerce prend de la consistance dans cette partie du monde, si dans l'étendue que je comprends dans le ressort du gouvernement du Sénégal, nos affaires deviennent aussi importantes, qu'elles peuvent le devenir, si cette île devient le point de rendez-vous et de relâche, de notre commerce entre le cap Verd et le cap de Palmes, il faudra bien y former des établissemens indispensables.

Si les circonstances favorisaient nos entreprises et notre commerce sur cette partie

de l'Afrique, Gorée deviendrait un point militaire important, et le dépôt de tous les approvisionnemens maritimes, nécessaires aux marines militaires et marchandes, qui fréquenteraient ces parages ; il faudrait bien alors considérer cette île avec plus d'intérêt.

Système de la défense de Gorée.

Sa défense doit avoir quatre objets : d'abord de battre l'ennemi au loin, quand il arrive sur l'île ; secondement, de le battre à boulets rouges et avec des bombes, quand il s'établit au mouillage, et pendant tout le tems qu'il y reste ; après cela de résister à son débarquement, et la disposition naturelle du débarcadaire, seul point où il puisse débarquer en force, combinée avec les batteries du môle et du fort Saint-François, donnent les moyens de la plus belle défense ; enfin de lui résister encore dans le cas où il serait entré dans l'île, et le fort du plateau, et l'ensemble des défenses dont le plateau est susceptible, assurent à la garnison, les moyens de soutenir un siège en règle ; peut-être de forcer l'ennemi à déloger de la ville et à se rembarquer ; et la certitude de faire une longue

et belle défense, et enfin une capitulation honorable.

La situation et les qualités locales de Gorée sont admirablement propres à remplir parfaitement ces quatre objets, et sans de très-grands frais, cette île peut être disposée de manière, qu'avec six cents hommes, elle résistera à une attaque entreprise par une escadre, qui pourrait débarquer quatre mille hommes.

Ce n'est pas ici le moment de faire connaître et de développer les plans et les projets de cette défense, qui tient à l'art de la fortification, à l'industrie avec laquelle l'ingénieur saura profiter des avantages d'une très-forte situation, et à une artillerie bien disposée et bien servie.

Les deux rades de l'île de Gorée.

L'île de Gorée a deux rades, l'une au Nord, qu'on appelle la rade du débarcadaire; cette rade est saine, et peut contenir un très-grand nombre de vaisseaux de la plus grande force; elle est foraine, mais les navires la préfèrent, parce que dans les gros tems, l'appareillage y est facile.

On donne aussi le nom de rade au canal de Dakar, qui sépare l'île de la terre du

cap Verd ; la largeur de ce canal est de quinze cents toises au moins.

Les bâtimens de guerre non plus que les navires du commerce, n'aiment à se mouiller dans ce canal, parce que l'appareillage y est très-difficile, et que dans les gros tems, ils peuvent y être fort exposés.

On a quelquefois pensé, qu'il pourrait être avantageux de croiser les feux de Gorée avec ceux des batteries qu'on établirait sur les pointes de Bain et de Dakar. Ces deux pointes appartiennent au continent du cap Verd, l'une est éloignée de Gorée de plus de quinze cents toises, et l'autre de plus de dix-huit cents; à cette distance, il n'y a plus de feux croisés, ni de défense réciproque, et Gorée n'a pas besoin de feux auxiliaires, pour soutenir une belle défense; les ressources locales de sa forte situation, seront plus que suffisantes, quand il sera question de les employer.

Les îles de la Madeleine.

A deux lieues au couchant de Gorée, après avoir doublé le cap Manoel, et fort près de ce cap, se trouvent situées, les

deux petites îles, qui portent le nom d'îles de la Madeleine.

Comme l'île de Gorée, elles sont toutes deux volcaniques, et offrent, tant dans leur intérieur que sur tous les points de leurs circonférences, les traces du déchirement et de la catastrophe qui les ont séparées du cap Verd.

Ces deux petites îles, qui ensemble n'ont pas une surface aussi étendue que celle déja si resserrée de Gorée, ne sont pas habitées. Il m'a paru qu'il serait possible d'y propager, cette espèce de lichen qu'on nomme orseille, et dont on obtient une teinture rouge. Dans le chapitre suivant, consacré au baobab, on fera mention de plusieurs de ces énormes végétaux, qui existent dans une des îles de la Madeleine, sans doute déja depuis bien plus de quatre siècles, et que M. Adanson y a observés avec attention.

CHAPITRE XVI.

DE L'ARBRE BAOBAB.

C'est improprement que les Français ont donné le nom de Callebassier à l'arbre Baobab, qui porte aussi dans quelques parties de l'Afrique le nom de Goui; les Iolofs donnent au fruit de cet arbre le nom de Boui; le Baobab est du genre des Malvacées. De la merveilleuse vieillesse à laquelle parviennent quelques uns de ces arbres. Configuration, fleurs et fruits du Baobab. Les Baobabs des îles de la Madeleine. Baobab de la vallée des deux Gagnack. Observations sur ceux de ces arbres, qui existaient en 1786, *près de Gilfrey sur les bords de la Gambra.*

Les Français ont donné le nom de callebassier, on ne saurait dire pourquoi, à cet arbre étonnant par sa grosseur, que

les nègres Iolofs nomment baobab, et qui porte, dans d'autres parties de l'Afrique occidentale, le nom de goui. Les Français ayant baptisé l'arbre, ont aussi baptisé son fruit, qu'ils appellent pain de singe, tandis que les naturels du sol où il croît, l'appellent boui.

La plus monstrueuse de toutes les végétations, de toutes les productions du règne végétal, la plus admirable, parce que c'est celle qui par sa nature résiste le plus longtems à l'action du tems, parce que c'est celle qui par son organisation, par la vigueur de sa constitution, parvient à la grosseur la plus démesurée ; parce qu'avec la faculté de vivre trente siècles, le cœur de son bois est cependant tendre et léger; parce que le baobab est un arbre à moëlle, et que la moëlle occupe une partie si considérable de l'intérieur de ce prodigieux végétal, que quand une sorte de moisissure, à laquelle le centre de cet arbre est fort sujet, s'y établit, il se forme dans l'intérieur de ces colosses, des cavernes de vingt pieds de hauteur et de vingt pieds de diamètre.

Cette étonnante végétation, qui appartient particulièrement, aux contrées occidentales de l'Afrique renfermées entre le cap Blanc et le cap de Palmes, et qui tient à la tête des végétaux, le même rang que l'éléphant à la tête des quadrupèdes, et que la baleine à la tête des poissons, mérite assurément qu'on en parle avec détails, et qu'on arrête sur elle, l'attention du lecteur curieux et jaloux de s'instruire.

Le Baobab est du genre des Malvacées.

Cet arbre appartient au genre des Malvacées, ne se plaît que dans les contrées très-chaudes, parvient à une énorme grosseur dans les pays sablonneux et humides, et l'on serait porté à croire, que ce sont les pays qui lui conviennent le mieux; mais ceci cependant n'est pas sans exception.

Il est bien vrai, que là où j'ai vu le plus grand nombre de baobabs, c'est sur l'isthme de la presqu'île du cap Verd, entre la baie d'Iof et la baie de Dakar. Cet espace qui a à-peu-près deux lieues carrées, contenait en 1786, au moins soixante baobabs, très-séparés l'un de l'autre.

Cette contrée ainsi que toute la presqu'île

du cap Verd, est sablonneuse, et le baobab est pour ainsi dire la seule végétation que la terre y produise.

Mais j'ai vu aussi plusieurs de ces arbres, dans un terrain très-gras des bords de la Gambra, et cet énorme baobab, dont j'ai parlé dans l'extrait de mon voyage à la vallée des deux Gagnack, qui avait cent quatre pieds de tour, qui renfermait une caverne de vingt-deux pieds de hauteur sur plus de vingt pieds de diamètre ; cet arbre, qui comme je l'ai dit, était peut-être contemporain des premiers tems qui ont suivi le déluge, existait dans une verte et brillante vieillesse, environné de toute part de la plus belle et de la plus brillante végétation, dont on puisse se faire l'idée.

Les jeunes boababs des îles de la Madeleine près de Gorée, que d'autres avaient observés avant moi, et sur lesquels M. Adanson a rassemblé soigneusement, tous les faits qui pouvaient concourir à donner des connaissances sur ce prodigieux végétal, existent depuis bien des siècles, et ne sont encore parvenus qu'à une grosseur médiocre, sur un terrain qui est le même que

celui de l'île de Gorée, dont le fond recouvert de sable, ne paraît être que le produit des détrimens d'une roche volcanique.

Qu'on veuille après cela assigner des règles invariables à la nature; elle agit sans cesse; elle agit en grand; elle créé, elle conserve, elle détruit, suivant des lois dont nous ignorons la force et les limites; elle a une puissance dont le terme nous est inconnu; elle a des secrets qui se déroberont toujours aux faibles yeux des hommes.

Ce qui cependant paraît sûr, c'est que les contrées occidentales de l'Afrique, renfermées entre le cours du Sénégal et celui de la Gambra, pourraient paraître les contrées natales du baobab; que c'est dans ces contrées qu'on l'a observé dans ses dimensions les plus démesurées et les plus étonnantes, et que c'est là aussi, qu'on croit l'avoir trouvé dans l'âge le plus avancé.

Il paraît encore sûr, qu'une très-grande chaleur est sans doute nécessaire au plus grand développement des forces de ce végétal monstrueux, et il serait curieux de

découvrir, si c'est à l'action, qu'une très-grande chaleur humide, exerce sur la moëlle ou sur la substance moëlleuse et dilatable, qui tient une si grande place dans l'intérieur de cet arbre, qu'est due la grosseur extraordinaire de quelques-uns de ces végétaux, dans des contrées qui passent pour les plus chaudes du globe.

De la configuration, de la couleur, des fleurs, et du fruit du Baobab.

La couleur de l'écorce du baobab est d'un brun clair, piqueté de petits points gris; mais la couleur du corps de l'arbre est plus foncée que celle des maîtresses branches, et les rameaux qui sortent de ces maîtresses branches, sont d'une couleur gris sombre tirant sur le verd. L'écorce est fort épaisse, fort lisse, et presqu'aussi dure que le bois; l'un et l'autre ont presque la dureté du bois de fer.

Les feuilles sont longues de six à huit pouces, sur plus de trois pouces de large, attachées par trois ou cinq ou sept, sur un pétiole commun, comme les feuilles de notre marronnier d'inde, avec lesquelles elles ont beaucoup de rapports, et même de la ressemblance.

Aux vieux baobabs, ce ne sont ni les

maîtresses branches dont la direction est horizontale, ni même les grands rameaux qui sortent de ces maîtresses branches, qui portent beaucoup de feuilles ; elles en ont, mais elles sont rares ; ce sont des jets de deux à trois pouces de diamètre, qui sortent des rameaux en très-grand nombre, et qui s'élèvent perpendiculairement, ce sont ces jets qui sont couverts de feuilles dans une abondance incroyable ; les maîtresses branches ainsi que les grands rameaux, ne portent de feuilles qu'à leurs extrémités. Mais comme dans les vieux baobabs qui se sont conservés en force et en vigueur, malgré leur prodigieuse vieillesse, le nombre des jets verticaux est extrêmement considérable, la tête belle et vénérable de ces patriarches de la végétation, forme un dôme immense, d'une très-belle et très-riche verdure.

Une autre circonstance que M. Adanson a très-bien observée, et que j'ai eu plusieurs occasions de vérifier, c'est que les racines de cet arbre s'étendent extraordinairement loin, et qu'elles se prolongent horizontalement, et presqu'à fleur de terre, ou très-

peu au dessous de la superficie du sol, à la distance de soixante pieds de longueur et plus loin encore.

Ces grandes racines, dont la direction est toujours horizontale, sont plus fortes et plus grosses que les maîtresses branches; avec lesquelles elles correspondent assez exactement en nombre et en direction, et elles sortent comme des rayons, du tronc de l'arbre.

Au dessous d'elles, le tronc de l'arbre se prolonge et forme une racine, dont la direction est parfaitement verticale, et la forme grossièrement conique. Cette racine pénètre à une grande profondeur; c'est le pivot de l'arbre; il est unique et d'une grosseur proportionnée au colosse qu'il attache à la terre, et dont il est le prolongement; c'est par ce pivot, c'est par cette énorme et profonde racine, que le baobab reçoit la plus grande partie de sa nourriture; et c'est à elle aussi qu'il doit la plus grande partie de sa solidité et de sa stabilité.

Les liens qui attachent à la terre une végétation aussi colossale, devaient avoir une

une force et une solidité, proportionnelles à la masse qu'elles soutiennent.

Dans les contrées du cap Verd par exemple, qui non-seulement sont fort élevées, mais qui forment une pointe qui s'avance dans la mer de plus de trente lieues, et sont livrées à toute la violence des vents de terre et ceux de mer, les baobabs que j'y ai vus en grand nombre, mais cependant fort isolés et séparés à de grandes distances l'un de l'autre, ne pourraient résister à l'impétuosité et à la force des vents, si leurs racines n'étaient pas d'une grosseur et d'une profondeur très-considérables, et si la solidité et la résistance de ces racines, n'étaient pas en équilibre, avec la puissance et les efforts, que les vents peuvent exercer sur les surfaces que leur présentent ces énormes végétaux.

Mais il faut encore faire remarquer, que le grand Maître de la nature, a employé les plus sûrs moyens pour la couservation de ces colosses; il les a attachés à la terre où ils doivent exister durant une longue suite de siècles, par une racine centrale de plusieurs pieds de diamètre, et dont

la profondeur n'est pas encore bien connue; mais vraisemblablement elle est bien plus grande que la hauteur de l'arbre.

La force, l'élasticité, la profondeur de ce pivot, n'auraient pas suffi, et avec ce seul secours l'arbre ne pourrait résister à la violence, à la fureur, et aux efforts des vents, qui pèsent sur sa spacieuse surface; il fallait encore, le concours et l'aide, des racines horizontales, qui, à leur naissance, ont, quand l'arbre est vieux, souvent plus de trois pieds de diamètre, et qui se prolongent quelquefois à cent pieds de distance; qui forment à l'arbre une base solide dans tout son pourtour; qui sont à fleur du sol, et qui par leur arrangement assurent parfaitement sa solidité; car de quelque côté que se dirige la pression du vent contre la surface du baobab, des contre forts solides résistent à cette pression et lui font équilibre.

En réfléchissant à cet arrangement, on se convaincra que c'était le seul, qui pouvait assurer la solidité et la stabilité de ce monstrueux végétal.

On a déja parlé de la direction de ces

grandes racines et de leur correspondance avec les maîtresses branches qui forment la base de la tête de l'arbre, et qui s'étendent aussi horizontalement ; il en résulte qu'un baobab déraciné, privé de ses feuilles et réduit à son fût, à ses racines et à ses maîtresses branches, offre, en quelque sorte, l'image de l'axe d'un treuil, aux deux extrémités duquel, sont placés de longs leviers qui se correspondent.

Les fleurs de cet arbre sont blanches et très-grandes; elles ont, quand elles sont épanouies, quatre pouces de longueur, sur près de six pouces de diamètre ; elles sont un exemple remarquable du sommeil des plantes; on peut, comme le dit M. Valmont de Bomare, les nommer belles-de-jour, parce qu'elles se contractent et se ferment à l'approche de la nuit et ne s'ouvrent que le matin.

Le baobab est du genre des végétaux qui sommeillent.

Le sommeil des fleurs du baobab est d'autant plus frappant, que ces fleurs présentant une surface considérable quand elles sont épanouies et bien développées pendant le jour ; leur contraction et leur res-

serrement, devient bien plus surprenant pendant la nuit.

Les noirs de l'Afrique, ne cessent d'admirer cette faculté qu'à la fleur du baobab, de se rassembler et de se replier pendant la nuit et de ne s'ouvrir qu'aux premiers rayons du soleil levant. Ils disent que cette fleur dort, et ils ne se lassent pas du plaisir, de se rassembler avant le soleil, autour des baobabs en fleurs, d'épier leur réveil, et de leur dire, au moment de leur épanouissement, et en les saluant : *dyarakio raffet signar* ; ce qui veut dire dans leur langue, *bon jour belle dame.*

C'est aussi au lever du soleil que les Nègres ont coutumè de recueillir les jeunes feuilles du baobab, qu'ils emploient à différens usages, mais dont ils se servent surtout, pour donner de la saveur et du goût, au bouillon, à la vapeur duquel ils cuisent leur kouskou, et qui sert d'assaisonnement à ce mêts, qui forme leur nourriture habituelle.

Le fruit du baobab, que les Français ont appelé pain de singe, et que les Iolofs appellent boui, a une forme très-oblongue

se terminant en pointe, de dix-huit pouces de longueur, sur un peu plus de dix-huit de tour dans son milieu. Sa forme s'approcherait de celle du concombre, mais elle s'amincit davantage aux deux extrémités. Son axe est parfaitement droit et sa figure assez régulière, car elle produit deux conoïdes presqu'égaux et semblables.

L'écorce de ce fruit, est dure et ligneuse, d'un brun très-noir et marqué par des sillons, qui partagent sa surface en treize segmens, suivant sa longueur. Cette surface du fruit, est couverte d'un petit duvet très-fin, très-court, d'une couleur verdâtre; mais quand il est dans sa parfaite maturité, ce duvet disparaît et laisse à nud, la coque noire, lisse et d'un brillant poli, qui la fait ressembler à un coco noir dépouillé de sa première croûte.

Ce fruit renferme une substance blanche, spongieuse, et pulpeuse, extrêmement légère quand le fruit est desséché, mais dans le moment de sa véritable maturité, toute pleine et toute imbibée, d'une eau aigrelette et sucrée, fort agréable à sucer.

Cette pulpe est divisée par des cloisons

filamenteuses, en treize compartimens suivant sa longueur; c'est dans ces compartimens, que sont contenues les graines ou la semence, sous la forme de fèves de six lignes de largeur et d'autant de longueur, car elles sont presque rondes.

Chaque fruit contient plusieurs centaines de graines. Les Africains reconnaissent généralement à la pulpe du boui, des vertus fort accréditées. Ils la réduisent en poussière, la délaient dans du lait ou même dans de l'eau pure, et en font, avec beaucoup de succès, usage contre les crachemens de sang.

Délayée dans une légère décoction de tamarin, ils la croient un remède infaillible contre le flux de sang billeux; les femmes sujettes aux pertes de sang, composent avec cette pulpe réduite en poudre et avec de la gomme, des pilulles auxquelles elles ont la plus grande confiance.

Enfin l'usage habituel que font les Nègres, des feuilles du baobab bouillies, et dont ils composent le jus de leur kouskou, n'est fondé que sur l'opinion où ils sont, que ces feuilles contiennent un suc merveilleuse-

ment propre à entretenir la santé ; et les Iolofs disent généralement, que les noirs de la baie d'Iof, qui sont d'une grandeur et d'une force remarquables, et qui sont reconnus aussi pour être très-braves, très-courageux, ne doivent tous ces avantages qu'à la pulpe du boui et aux feuilles du goui, dont ils font un très-grand usage, parce qu'ils font exclusivement, la récolte des baobabs, qui couvrent la presqu'île du cap Verd, et dont la belle verdure a donné à ce cap, le nom qu'il porte.

Baobabs des îles de la Madeleine.

Les îles de la Madeleine qui, comme on l'a dit, sont situées à l'Ouest du cap Manœl, à-peu-près de la même manière, que l'île de Gorée à l'Est du même cap, ne sont véritablement que deux masses de rochers, qu'une catastrophe volcanique a détachées du continent. Ces petites îles sont au nombre de deux ; la surface de la plus grande n'équivaut pas la moitié de la surface de l'île de Gorée, et la seconde est encore plus petite.

C'est dans la plus grande de ces deux îles, que j'ai vu en 1786, deux baobabs, sur l'écorce desquels sont gravés des noms

européens et des dates, qui remontent à 1449, et d'autres inscriptions, qui sont antérieures à l'an 1490.

Les noms de ces anciennes inscriptions sont hollandais. M. Adanson qui a visité ces îles il y a plus de cinquante ans, a aussi vu ces inscriptions, et en a fait mention dans son voyage d'Afrique. Je cite son autorité et ses observations avec la confiance qu'on doit aux grandes connaissances et au caractère de ce savant.

Je crois rendre à M. Adanson ce qui est dû à son mérite, et faire pour ceux qui me liront une chose utile et agréable, en leur donnant un précis des observations de ce célèbre naturaliste, sur ces admirables végétaux, que j'ai vus trente-six ans après lui; mais cet intervalle de trente-six ans occupe un si petit espace dans la durée de la vie d'un baobab, que ce que je pourrais dire, n'aurait qu'une valeur bien médiocre après les observations de ce savant.

« A l'époque où M. Adanson a vu les baobabs de l'île de la Madeleine, les caractères des noms et les dates gravés sur

ces arbres, avaient environ six pouces de hauteur, et les noms occupaient deux pieds en longueur, c'est-à-dire la treizième partie de la circonférence de l'arbre, qui à l'époque où l'a vu M. Adanson, était de vingt-six pieds.

» En 1786, cette circonférence, était de vingt-sept pieds et quelques pouces. En supposant que ces caractères aient été gravés dans la première enfance de l'arbre, il en résulterait, que si en trois cents ans l'arbre sur lequel ces caractères sont gravés, a pu croître de six pieds en diamètre, il faudrait plus de huit siècles, pour que ce diamètre pût arriver à vingt-cinq pieds, en supposant que sa croissance fût toujours égale.

« Mais il s'en faut bien que cette supposition puisse être regardée comme vraie, et M. Adanson a observé, que les accroissemens de cet arbre, rapides dans les premières années qui suivent sa naissance, diminuent assez considérablement; et quoique la proportion dans laquelle se fait cette diminution, ne soit pas encore connue, M. Adanson croit cependant être fondé à assurer, que les derniers accroissemens du

baobab se font avec une extrême lenteur, et que ceux de ces arbres, qui sont parvenus à cette énorme grosseur de vingt-neuf pieds de diamètre, qu'on a mesurée sur quelques-uns de ces végétaux, peuvent être sortis de terre, dans des tems peu éloignés du déluge universel.

» En un mot, il paraît par nombre d'observations, dit le savant naturaliste que je cite, qu'un baobab qui a vingt-cinq pieds de diamètre, a déja vécu trois mille sept cent cinquante ans, et qu'il doit vivre, et grossir infiniment au delà. »

Baobab de la vallée des deux Gagnack.

D'après ces observations et ces conjectures de M. Adanson, que jugera-t-on de l'âge, de l'énorme baobab que j'ai vu et mesuré dans la vallée des deux Gagack, qui avait cent quatre pieds de tour, ce qui lui donnait dans son plus grand diamètre, plus de trente-quatre pieds? Son antiquité doit être prodigieuse, et ce n'est pas sans fondement, que je l'ai nommé, le patriarche des végétaux de l'Afrique.

Cet arbre extraordinaire était situé à deux cent cinquante pas du village de Dock-Gagnack, sur les bords d'un marigot

d'eau douce et claire ; il occupait le centre d'un espace vide, entre le marigot, et le côteau qui borne cette belle vallée vers le Sud.

La hauteur de son tronc n'excédait pas trente pieds ; c'est à cette élévation, que sortaient ses branches principales, dignes enfans d'un père aussi vieux que le monde, en qui l'on distinguait bien, avec un sentiment de vénération, les caractères d'une imposante antiquité, mais qui n'annonçait encore aucun signe de caducité.

Ses branches principales, au nombre de vingt-sept, et qui avaient de trente à quarante pouces de diamètre à leur naissance, s'étendaient horizontalement, à plus de cinquante pieds autour de l'arbre, dans une régularité presque parfaite, et cette direction que la nature seule avait déterminée, et que l'art et l'industrie n'auraient pu mieux conduire, cessait à cette distance de cinquante pieds ; alors ces branches se prolongeaient encore de huit pieds, mais leurs extrémités fléchissaient vers la terre, en suivant une courbure extrêmement

gracieuse ; elles pendaient au dessous du plan horizontal de trois à quatre pieds.

De ces branches principales s'élevaient des rameaux en grand nombre, dirigés dans tous les sens au dessus du plan, mais conservant cependant une inclinaison de quarante à quarante-cinq degrés ; ces rameaux étaient garnis du plus beau feuillage, et de ces rameaux sortaient encore une multitude de jets, souples et minces, tous abondamment garnis de feuilles.

L'aspect de ce bel arbre, offrait l'image d'une voûte, dont le trait supérieur serait extrêmement surbaissé, comme celui d'une voûte plate élyptique, et ces branches en formaient les grands diamètres.

Cette voûte soutenue dans son milieu par une colonne de vingt-quatre pieds de hauteur et de trente-quatre de diamètre, offrait un tableau d'un genre tout-à-fait étonnant.

Dans la partie de l'arbre qui faisait face au lac ou marigot, était l'entrée d'une caverne, que le tems avait creusée dans le corps de cet arbre prodigieux. J'ai dit que

cette caverne avait plus de vingt pieds de hauteur sur vingt pieds de diamètre.

Son ouverture avait dix-sept pieds de hauteur, sur neuf pieds dans sa plus grande largeur, et les Nègres de la vallée, l'avaient façonnée dans une forme assez régulière. La partie supérieure était composée par deux lignes courbes qui faisaient angle, dans le genre des voûtes gothiques.

Des deux côtés de cette entrée, avaient été sculptées sur la largeur de trois pieds, deux espèces de pilastres, chargés de reliefs; ces sculptures partageaient ces pilastres en bandes, alternativement, chargées les unes de fleurs, les autres d'animaux. Ces représentations étaient grossières à la vérité, mais leur imperfection même ajoutait encore quelque chose d'imposant à l'impression qu'on éprouvait en contemplant cet antique monument, dont la nature avait fait presque tous les frais, hors ces ornemens sauvages, qui semblaient témoigner une ancienneté, bien antérieure à la découverte de l'Afrique par les Européens. Les Nègres avaient aussi façonné l'intérieur de la caverne, et quoiqu'ils lui eussent laissé

les formes rustiques et raboteuses qui caractérisent une caverne, ils avaient poli les surfaces, et dans plusieurs parties ils avaient aussi sculpté des figures d'hommes et d'animaux.

Le sol de la caverne était un sable couleur orange qui y avait été porté du bord du marigot. Il ne manquait à cette grotte qu'un autel, et une idole, pour en faire un temple, d'un genre et d'une structure assurément bien admirables. Cette idole y avait existé, c'était la tradition du pays; mais après l'établissement de la religion de Mahomet dans cette partie de l'Afrique, les prêtres l'avaient détruite. On peut croire que ce monument qui ramène les pensées, aux premières époques du monde, est vraisemblablement unique dans son espèce sur la surface de la terre.

La caverne du vieux baobab de Dock-Gagnack, était devenu le rendez-vous et la salle d'assemblée, des principaux habitans de ce beau vallon; ils s'y rassemblent le matin et le soir; ils y passent plusieurs heures assis en rond, à terre, fumant leurs pipes, et se livrant au suprême plaisir des

Nègres, c'est-à-dire, à ne rien faire que de babiller.

J'ignorais que cette caverne fût le rendez-vous des grands de Dock-Gagnack, et à mon arrivée dans cette délicieuse vallée, et près de ce village, la beauté du baobab dont je viens de donner la description, me détermina à placer mon petit camp à côté de cet arbre, et après l'avoir admiré, j'avais pris la résolution de m'établir dans la caverne et d'y placer mon lit. J'ordonnai cette opération à mes domestiques; mais quand ils se mirent en devoir d'exécuter mes ordres, je m'aperçus d'une sorte de mécontentement et de rumeur, parmi les Nègres des deux villages, qui formaient foule autour de ma petite caravane.

Je m'informai du motif de cette rumeur, et les chefs m'apprirent, que cette caverne était le lieu de leur réunion journalière, et même leur salle de conseil; ils m'offrirent cependant d'y placer mon lit, mais j'avais bien plus à cœur de ménager la bienveillance avec laquelle ils m'avaient accueilli; et j'espérais avec cela, que si près voisin du lieu de réunion des chefs

de la vallée, j'obtiendrais d'eux des égards, que je cherchais à mériter par de bons procédés, et des renseignemens, que j'avais surtout fort à cœur de me procurer, sur une contrée où aucun Européen n'avait paru, depuis l'âge des habitans actuels, et qui, sans être éloignée des bords de la mer et du cap Verd, n'était cependant pas fréquentée; je refusai donc l'offre des chefs de Dock-Gagnack, et je restai dans ma tente, qui était placée à dix pas de ce beau baobab; mais la caverne de cet arbre, un des plus vieux du monde, me servit de salle à manger, et l'empêchement d'y coucher, fut bien compensé, par tous les témoignages d'amitié, d'intérêt et de bienveillance, que je reçus des habitans de la vallée, pendant les deux jours que j'y passai.

Je terminerai cet article que j'ai consacré à l'arbre le plus étonnant de notre globe, par quelques observations que j'ai faites sur plusieurs baobabs, que j'ai vus près de Gylfrey, sur les bords de la Gambra, à quelques lieues d'Albreda en remontant le fleuve.

Aux

Aux environs du village de Gylfrey, j'ai vu cinq baobabs, moins vieux et par conséquent moins gros que celui de la vallée des deux Gagnack. Le sol de Gylfrey est un terrain gras, argilleux, très-fécond, et où la végétation est singulièrement belle et abondante. Le plus gros de ces baobabs n'avait pas plus de douze pieds de diamètre, et suivant les conjectures de M. Adanson sur les baobabs de l'île de la Madeleine, ce devait être de jeunes arbres, âgés tout au plus de huit à neuf cents ans.

Ceux-là ne ressemblaient pas dans leurs formes, aux baobabs de la presqu'île du cap Verd, ni à ceux de l'île de la Madeleine qui n'étaient que dans leur enfance, ni à celui de Dock-Gagnack, qui peut-être avait déja plus de trois mille ans.

Ils étaient dans toute la fraîcheur et toute la souplesse du jeune âge; ils étaient couverts de la plus belle verdure; leurs branches étaient si flexibles qu'elles retombaient vers la terre, et leurs extrémités en approchaient de si près, qu'à la distance de cinq cents pas, on n'apercevait pres-

que pas le corps de l'arbre. Dans l'éloignement ils ne présentaient d'autre apparence que celle d'une grande et haute case ronde et hémisphérique, couverte d'un beau feuillage.

CHAPITRE XVII.

DU ROYAUME DE CAYOR,

Dont le roi porte le titre de Damel. Des royaumes du Sin, ou Bur-Sin, et de Salum ou Bur-Salum.

La situation de l'île de Gorée, lui assure une influence considérable, sur le pays des Iolofs, et sur les princes qui gouvernent cette nation. Situation et étendue des états du Damel, roi de Cayor et du cap Verd. En 1786, *le Damel s'empara du petit royaume de Baol, ou du Tin, et le réunit à ses états. Avantages que nous offrent des liaisons suivies avec ce prince. Du petit état du Sin ou Bur-Sin. Du royaume de Salum, dont le souverain porte le titre de Bur-Salum. De la baie de Salum. Évènement arrivé aux Anglais dans cette baie à la fin de* 1784. *Le Bur-Salum ne veut plus les recevoir dans ses*

états. Il recherche l'alliance et l'amitié des Français. Au commencement de 1785, *M. de Repentigny, alors gouverneur du Sénégal, se rendit à Cahone, ville royale et résidence du Bur-Salum, pour conclure un traité avec ce prince. Il obtient la concession de l'île de Kasthiambée, située dans la baie, et le droit d'y former un comptoir, et d'y construire un fort. La France peut tirer avantage, d'un commerce bien organisé, et des liaisons bien actives qu'elle formera avec le pays de Salum.*

La situation de l'île de Gorée doit lui assurer une influence immédiate, sur la partie du continent de l'Afrique, situé entre le treizième et le seizième degré de latitude boréale.

PAR les détails qu'on a donnés sur l'île de Gorée, on a pu voir que cette île est susceptible de devenir une place très-forte, et de réunir et d'assurer tous les établissemens, nécessaires aux dépôts et aux approvisionnemens des navires, des marines militaire et marchande, qui fréquenteront les parages occidentaux de l'Afrique, entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes.

La position de cette île, la destine à être le siège d'une administration subordonnée, mais intermédiaire, entre l'administration suprême du gouvernement général du Sénégal, et tous les établissemens comptoirs, ou postes, que les succès de nos affaires, pourront engager à entretenir ou à former, sur le développement des côtes comprises entre le cap Blanc et le cap de Palmes; elle lui assure aussi les moyens d'exercer directement, une grande action sur la partie du continent occidental de l'Afrique, située entre le treizième et le seizième degré de latitude boréale, et particulièrement sur la nation iolof, et sur les princes de cette nation, qui se trouvent immédiatement sous son influence, et avec lesquels, l'administration intermédiaire de Gorée, peut établir des liaisons aussi actives qu'avantageuses.

Royaume de Cayor dont le souverain porte le titre de Damel.

Le royaume de Cayor, dont le souverain porte le titre de Damel, ressortit immédiatement, à l'administration de l'île de Gorée.

Il a pour limites occidentales, les cinq dernières lieues de la rive gauche du Sé-

négal joignant l'embouchure de ce fleuve, et toute l'étendue des côtes comprises, entre la Barre et la pointe de Sérène, qui se trouve située par quatorze degrés quarante-quatre minutes, latitude Nord, ce qui forme un développement de soixante et douze lieues. Ses limites au Nord, s'arrêtent aux états de Wal ou du Brak; à l'Orient aux états du Burb-j-Iolof, et au Sud aux frontières septentrionales du petit état du Sin ou Bur-Sin, et du royaume de Salum.

Le royaume de Cayor, a cinquante lieues de longueur du Nord au Sud, sur quarante lieues de largeur moyenne du Couchant au Levant; sa surface est donc de deux mille lieues carrées.

Son sol n'est pas également fertile; dans beaucoup de parties, il est très-sablonneux et très-sec; dans d'autres, les terres sont très-productives; la population des états du Damel ne se trouve donc pas en proportion de leur surface, car on ne croit pas qu'elle s'élève au dessus de cent quatre-vingt mille individus, ce qui n'approche pas, à beaucoup près, de la nombreuse population, proportionnellement aux surfaces, des contrées qui

bordent la rive gauche du Sénégal entre le rocher Felow et l'embouchure du fleuve.

On a parlé dans le premier chapitre de ces fragmens, de la nation des Iolofs, qui forme un peuple distingué et remarquable, entre les Nègres occidentaux de l'Afrique. On a fait mention, de l'ancienne réunion de tous les Iolofs, sous l'autorité d'un seul prince, qui portait et dont le successeur actuel porte encore, le titre de Burb-j-Iolof, ce qui veut dire, empereur des Iolofs.

Le royaume de Cayor est un démembrement de l'ancien empire du Burb-j-Iolof.

Ces anciens chefs de la nation réunie, qui résidaient dans l'intérieur des terres, à-peu-près au centre de leurs états, avaient confié le gouvernement de leurs frontières, en apanages, à des princes de leur maison, qui se rendirent indépendans. C'est des démembremens des états des anciens Burb-j-Iolofs, que ce sont formés plusieurs royaumes, dont les plus considérables, sont ceux des Foulhas-Peuls, de Wal ou du Brak, de Bondou, de Cayor ou du Damel, et de Salum ou du Bur-Salum.

Les Foulhas-Peuls sont des usurpateurs d'une nation étrangère; ainsi que les Nègres

de Bondou; mais tous les autres souverains dont on vient de nommer les états, sont de la race des anciens Burb-j-Iolofs, et gouvernent des hommes de leur nation.

En 1786, le Damel se rendit maître du petit royaume du Sin, et le réunit à ses états.

Le Damel, chef du royaume de Cayor, est un de ces princes. Celui qui régnait à l'époque où j'étais en Afrique, quoique fort peu recommandable par ses qualités personnelles, était cependant aimé de ses sujets. En 1786, il profita de leur dévouement à ses volontés, pour augmenter ses états, de la conquête d'un petit territoire de deux cent quarante lieues carrées, qui portait le nom de royaume de Baol, et dont le souverain portait le titre de Tin.

Le dernier roi de Baol, mourut sans laisser de postérité directe, et le Damel profita de cette circonstance, pour s'emparer de ce petit état, qui était à sa convenance.

Dès longtems, il avait formé le projet de réunir Baol sous son autorité, et la santé faible et longtems chancelante du dernier Tin, avait favorisé des desseins, dont il avait préparé le succès, en se faisant un parti dans le pays.

Toutes les mesures du Damel, avaient été concertées d'avance, et si bien, que le jour même de la mort du dernier roi de Baol, il entra dans ce petit royaume, accompagné d'un grand nombre de personnages notables de Cayor, et menant avec lui, quatre cents hommes de cavalerie, et trois cents guerriers à pied, tous armés de fusils et de lances.

Il marcha sur le village royal de Baol; dès qu'il y fut arrivé, il assembla les chefs et le peuple, leur déclara, que l'extinction de la famille régnante des Tins, le rendait héritier de ce pays; que ses droits étaient authentiques et légitimes; qu'il venait pour les soutenir, et rentrer dans la possession d'une contrée, qui n'était qu'un ancien démembrement du royaume de Cayor.

Il était vrai, que le petit pays de Baol, avait été démembré des états du Damel; pour en former l'apanage d'un prince de la famille de Cayor, qui pour titre de souveraineté, avait pris le nom de Tin; il restait encore des descendans de ce premier Tin, qui avaient des droits légitimes à ce petit trône; mais comme ils n'étaient

que parens très-éloignés de celui qui venait de mourir, leurs droits furent méprisés, l'usurpation du Damel s'exécuta sans la moindre contradiction, ses nouveaux sujets ne firent aucune résistance, se soumirent à son autorité, et ce prince se mit en possession de l'enclos royal de Baol.

Il resta plusieurs mois dans cette nouvelle résidence, et paraissait enchanté de sa conquête, qui non-seulement lui donnait un domicile plus rapproché de Gorée, dont Baol n'est éloigné que de vingt lieues, mais aussi la propriété des mouillages du petit cap Rouge, de Toubabé qui est l'ancien marigot de Paris des Normands, et de Portudal.

Ces mouillages voisins de l'île de Gorée, sont très-fréquentés par les navires français, et par d'autres bâtimens européens, qui vont y faire des vivres, qu'on y trouve en abondance et à très-bas prix.

Avantages de nos liaisons avec le Damel.

La conquête du pays de Baol par le Damel, et la résolution qu'il annonçait, de venir tous les ans habiter pendant quelques mois cette nouvelle résidence, devaient avoir des avantages pour Gorée, et pour

le commerce français, en nous donnant des moyens de resserrer notre alliance et de multiplier nos liaisons avec ce prince, souverain d'un territoire fort étendu; qui tient un rang distingué entre les princes iolofs; et qui jouit d'un grand crédit sur le Burb-j-Iolof chef suprême de cette nation; parmi laquelle il existe déja un commencement de civilisation, un certain ordre, et même des règlemens de police; dont le caractère est généralement honnête et bon; chez qui l'hospitalité est une vertu naturelle, et qui a pour les Français un penchant bien marqué, de bienveillance et d'amitié.

La nation iolof, occupe tout le territoire compris, entre l'Océan atlantique et le cours de la rivière de Félémé qui forme la limite occidentale du pays de Bambouk, et sous la protection du Damel et du Burb-j-Iolof, nous pourrons aisément parcourir cet espace, avec la plus grande facilité et la plus grande sûreté.

Dans le petit pays de Baol, il sera facile aussi, de former un de ces établissemens, destinés à instruire les Nègres dans l'art de l'agriculture, et à les exciter par des exemples et des encouragemens, à per-

fectionner les cultures du coton, de l'indigo, du riz, du tabac, et de plusieurs autres denrées de subsistance. Nous pourrions y trouver des facilités pour établir de ces haras de chameaux et de chevaux, dont j'ai fait mention; et il me semble que sous tous les rapports, un comptoir à-la-fois agricole et marchand, formé dans le pays de Baol, mais surtout bien concerté, bien organisé, et dirigé avec beaucoup d'intelligence et de prudence, pourrait en peu de tems, produire des avantages très-notables.

La capitale des états du Damel, porte le nom de Cayor, et aussi celui d'Enbaul. C'est un grand village où le roi réside la plus grande partie de l'année. Il n'est éloigné que de vingt lieues de l'île Saint-Louis du Sénégal; de quarante lieues de l'île de Gorée; et à la même distance à-peu-près, du séjour impérial du Burb-j-Iolof.

Si ceux qui portent leur attention sur l'Afrique occidentale, au Nord de la ligne, et qui desirent, que l'on puisse enfin parvenir, à une connaissance plus étendue de ce continent, couvert encore de tant d'obs-

curités, veulent méditer sur la situation des états du Damel, sur l'influence que la France peut exercer sur ce souverain, et par lui sur toute la nation iolof, ils comprendront, que des rapports habituels avec ce prince, seront très-favorables au commerce, et à des entreprises vers les régions intérieures d'une partie du monde, trop négligée, dont les avantages ont été trop longtems méconnus, et dont il est tems de profiter, si l'on ne veut pas s'exposer à les perdre.

Nous ne resterons pas sans doute indifférens au partage de l'exploitation du commerce de l'Afrique, sur lequel de secrets projets sont peut-être déja très-habilement concertés, et nous ne céderons pas à nos rivaux, la part que notre force politique, notre activité et notre industrie, nous donnent droit d'y prendre.

Royaume du Sin ou Bur-Sin.

Le petit état du Sin ou du Bur-Sin, est enclavé et comme emprisonné entre ceux du Damel et du Bur-Salum. Sa surface n'est que de cent quarante lieues carrées, et il est borné au Couchant, par une étendue de dix lieues de côtes : les terres de

cette petite contrée sont très-fertiles, et l'on estime sa population à soixante mille individus.

Sur la petite étendue des côtes du Bur-Sin, il y a trois mouillages fréquentés; l'un à la pointe de Sérène, l'autre au village de Faghioup; mais le meilleur, est celui de Joal, qui ne peut cependant être visité par les grands navires, à cause d'un banc de sable, qui n'en permet l'accès qu'aux petits bâtimens; tous ceux qui tirent plus de dix pieds d'eau, sont forcés de se tenir au large, et de mouiller à plus de dix-huit cents toises de la côte.

On traitait autrefois avec le Tin et le Sin, quelques captifs, dont le nombre s'élevait rarement au delà de deux cents chaque année; mais par le port de Joal, formé à l'embouchure d'une rivière qui porte le même nom, Gorée tirait de grands approvisionnemens de bœufs d'excellente qualité et d'un poids extraordinaire; des cochons; beaucoup de volailles; du riz, du mil, et du maïs; et tous ces articles de subsistance, étaient à très-bas prix.

L'administration de Gorée tenait autre-

fois un résident à Joal. A l'époque où je visitai ce mouillage, cette espèce de comptoir avait été supprimé. Il serait effectivement fort inutile, car les sujets du Bur-Sin, n'ayant pour ainsi dire d'autre commerce que celui des bestiaux, des volailles et autres vivres, n'ont d'autre intérêt, que de les vendre à Gorée; ils font d'eux-mêmes et facilement dans leurs pirogues, le petit cabotage que ce commerce exige.

Toute la dépense que doit donc raisonnablement occasionner le pays du Bur-Sin, se réduit à des coutumes pour le roi, pour quelques-uns des chefs des villages qui bordent la côte, mais surtout pour le maître de Joal. Au moyen de ces coutumes, on maintiendra l'intelligence, avec le roi et les habitans de ce petit état, qui d'ailleurs étant un apanage démembré du royaume de Salum, se trouve subordonné aux intérêts de cette puissance.

Royaume et margot de Salum, dont le roi porte le titre de Bur-Salum.

Le pays ou les états du Bur-Salum, méritent une attention particulière à raison de leur situation, de leur étendue, de leur population, et de la puissance du chef qui les gouverne; une sorte de civilisation,

d'ordre et de politique, s'y font remarquer, et le commerce de France peut en tirer des avantages. Les royaumes de Salum et du Sin, et ceux de Barra, de Kolar, de Badibou, situés sur la rive droite de la Gambra, vers l'embouchure de ce fleuve, étaient autrefois réunis sous le même chef. Les Mandings firent la conquête des bords de la Gambra, et enlevèrent les royaumes de Barra, de Kolar et de Badibou à la puissance de Salum, et l'on vient de voir que le petit pays du Sin en fut démembré, pour apanager un prince de la famille régnante.

Le royaume de Salum a soixante lieues d'étendue du Couchant au Levant, sur une largeur moyenne de vingt-cinq lieues, ce qui donne une surface de quinze cents lieues carrées, dont on estime la population à près de trois cent mille individus.

Marigot de Salum.

Le marigot ou la rivière de Salum, dont l'embouchure est située à-peu-près par treize degrés quarante-quatre minutes latitude septentrionale, et par quinze minutes Orientales du premier méridien de l'île de Fer, ne remonte pas dans l'intérieur

rieur des terres, au delà de trente lieues. A cette distance de la mer, cette rivière n'est plus qu'un ruisseau presqu'à sec une partie de l'année; elle n'a donc pas, comme quelques personnes ont voulu le faire croire, de communication avec la Gambra.

A sept lieues de son embouchure, cette rivière se partage en plusieurs bras qui vont tous aboutir directement à la mer; celui qui porte le nom de Fettik, forme une baie de plus d'une lieue d'ouverture.

Cette rivière est très-vaseuse, ses bords sont couverts de mangliers; le flux porte jusqu'au delà de Cahone, résidence du Bur-Salum, éloignée de vingt lieues de la mer; et un navire peu mouiller près du village de Cahola, à une lieue de Cahone, par six brasses fond de vase.

Les mangliers qui bordent les rivages du marigot de Salum, et les vases qui forment son lit, le rendent fort mal-sain. L'air y est lourd et étouffant, et la navigation y est pénible, parce qu'on ne peut y gouverner qu'avec les hautes marées.

Évènement arrivé aux Anglais

De 1769 à 1784, les Anglais fréquen-

glais dans la rivière de Salum, en 1783.

taient seuls la rivière de Salum, et y faisaient un commerce considérable; ils abusèrent du crédit et de la faveur dont ils jouissaient dans les états du Bur-Salum; quelques-uns de leurs capitaines marchands, persuadés de leur force et de leur ascendant sur le roi, et les chefs des principaux villages, leur imposèrent des conditions révoltantes, exercèrent des violences sur plusieurs habitans, et ils insultèrent même le roi, dans sa résidence.

Ces procédés imprudens, révoltèrent le chef et les peuples de Salum, qui conspirèrent contre deux navires anglais, alors seuls dans la rivière; ils les surprirent pendant la nuit, assaillirent les deux bâtimens, y entrèrent pêle-mêle en nombre prodigieux, s'en rendirent les maîtres, et égorgèrent beaucoup d'Anglais. Depuis cette cruelle catastrophe, cette nation ne fréquentait plus la rivière de Salum. Le Bur-Salum rechercha l'amitié et l'alliance des Français, et envoya un ambassadeur au gouverneur du Sénégal, pour l'engager à venir à Cahone.

Entre les papiers, que je dois à la con-

fiance de M. de Repentigny, se trouve le journal du voyage et du séjour qu'il fit dans les états du Bur-Salum. Quelques détails de ce journal très-intéressant, pourront donner une idée de cette puissance.

En 1784 M. de Repentigny se rend à Cayor et conclut un traité d'alliance et de commerce avec le Bur-Salum.

« Le 25 février 1785, M. de Repentigny appareilla de la rade de l'île de Gorée, à six heures du matin, sur le bateau le Sénégal, escorté par la corvette la Blonde, commandée par le chevalier de la Tour-du-Pin. A cinq heures du soir, on mouilla à l'embouchure du marigot de Salum, près du village de Fettik. Le bateau entra seul dans la rivière; et le 26 au matin, la corvette appareilla pour la Gambra.

» Ne pouvant gouverner que par la haute marée, à cause des bancs dont le marigot est embarrassé, la navigation du bateau le Sénégal fut fort longue, et il mit quatre jours pour remonter jusqu'à la rade de Cahola, qui n'est plus qu'à une lieue de Cahone.

« A Cahola M. de Repentigny fit tirer cinq coups de canon, pour saluer le roi de Salum, et l'avertir de son arrivée, dont il

était déja prévenu. Le roi préparé à la visite du gouverneur du Sénégal, avait rassemblé près de lui, les chefs de ses guerriers, les grands de son état, et une partie de sa cavalerie.

» Une demi-heure après les coups de canon de salut, on aperçut au loin vers Cahone, une multitude de lances, et de fusils, qui brillaient aux rayons du soleil. Bientôt on distingua une troupe nombreuse de cavaliers ; elle était de plus de quatre cents hommes, coiffés d'une sorte de bonnet, qui figurait assez comme un casque.

» Les grands et les guerriers étaient habillés de leurs casaques de guerre. Ce vêtement, d'une forte étoffe de coton teinte en couleur de jaune roux, habille le corps largement, et descend jusqu'au dessous de la ceinture; les manches en sont fort amples et vont en s'évasant du côté du poignet; des espèces de brandebourgs de laine rouge, garnissent symétriquement le devant de cet habillement ; une culotte de toile blanche formant beaucoup de plis, ne descend qu'à la moitié de la cuisse ; et ces cavaliers étaient chaussés d'une espèce de brode-

quin de marroquin rouge ; l'ensemble de cet habillement, rappelle le costume grec, et fait un très-bel effet.

» Cette troupe de cavalerie s'avançait en ordre vers le bord du marigot, et quand elle fut plus près, on distingua le roi, qui était au centre, monté sur un très-beau cheval richement harnaché ; à ses côtés marchait un esclave, qui soutenait au dessus de sa tête, un grand parasol, pour le garantir de l'ardeur du soleil, et autour de cette petite armée, on remarquait quelques cavaliers détachés, habillés grotesquement, qui caracolaient sans ordre, poussant des cris, prenant des attitudes extravagantes et agitant de très-longues lances, dont le haut était orné, d'un petit drapeau rouge. C'étaient les bouffons du roi, que les Iolofs appellent griots ; ils allaient et venaient au plus grand galop, et chantaient des cantiques de guerre.

» Quand le roi fut arrivé sur les bords de la rivière, près du mouillage du bateau le Sénégal, M. de Repentigny voulut descendre à terre pour le joindre. Quelques habitans de Gorée qui étaient à sa suite,

voulurent l'en empêcher, lui disant que cette démarche serait imprudente, avant d'avoir demandé des ôtages; mais il ne tint pas compte de ces représentations, et n'écoutant que la généreuse confiance de son caractère, il descendit, accompagné seulement de deux officiers, de son secrétaire et de son truchemant.

» Au moment où il débarqua de sa chaloupe, le roi suivi de ses principaux guerriers, vint à sa rencontre, et dès qu'ils se furent joints, le roi nègre et le général français, se saluèrent, et se prirent la main en signe d'amitié.

» Après quelques autres honnêtetés de part et d'autre, le roi conduisit le gouverneur, sous un grand arbre, dont l'ombrage les mettait à l'abri de la vive ardeur des rayons du soleil, et où ils pouvaient s'entretenir commodément.

» Des nattes avaient été étendues au pied de cet arbre pour s'y asseoir. Ils s'y placèrent à côté l'un de l'autre. Le roi avait à sa droite le grand Alkier de son royaume. Alkier est le titre que porte dans cette partie de l'Afrique, le principal agent des affaires

du roi, ou son premier ministre. A la droite du grand Alkier, était assis le chef des guerriers, dont le titre est Farba. A la gauche du général français, étaient placés les deux officiers, son secrétaire et le truchemant.

» Soixante guerriers à pied, armés de lances, formèrent autour du roi une enceinte de vingt pas de diamètre, et le petit corps d'armée était au delà de cette enceinte. Le roi fit un signe de la main, et sur le champ des griots, par trois sons d'une trompe, qu'ils portaient suspendue au cou, avertirent qu'il fallait garder le plus profond silence.

» Il fut observé scrupuleusement, mais tous les yeux étaient fixés sur le roi et sur le général, et l'intérêt qu'inspirait cette entrevue était sensible.

» Le roi et M. de Repentigny, firent avancer leurs truchemans, qui se placèrent debout devant eux, et alors le général, exposa en peu de mots, le motif de son voyage, et passa bientôt à des propos généraux d'honnêteté et de civilité. Le roi y répondit fort obligeamment, et de la meil-

leure grâce, prodiguant au général beaucoup d'égards.

» On s'ajourna au lendemain, pour entamer les négociations qui étaient le motif de ce voyage; mais avant de se quitter, M. de Repentigny, enchanté de la cordialité du roi, lui proposa de venir voir son navire. Le roi accepta sans délibérer, et on s'avança vers le rivage; mais quand les sujets du Bur-Salum, virent qu'il allait s'embarquer dans la chaloupe, pour se rendre à bord du bateau, ils se portèrent en foule au devant de lui, pour l'en empêcher, en l'invitant à grands cris, de ne pas faire cette démarche, qui pouvait compromettre sa vie et sa liberté. Le roi parut touché de ces témoignages d'affection, mais il imposa silence, et d'une voix haute et ferme, il dit à ses gens, en leur montrant M. de Repentigny: ce vieux guerrier français n'a pas craint de descendre chez moi, pourquoi craindrais-je d'aller chez lui? Le tumulte et les alarmes s'appaisèrent, et le roi s'embarqua dans la chaloupe, avec le grand Alkier, le Farba, et quatre autres grands personnages de sa cour.

» Arrivé à bord, le gouverneur français conduisit le roi dans la chambre du conseil, et le fit asseoir dans un fauteuil.

» Sandéné était le nom du roi de Salum régnant alors. Ce prince était d'une stature très-élevée, et des mieux proportionnée; sa physionomie était belle et noble, et son costume relevait encore sa bonne mine. Il était coiffé d'un bonnet bleu, garni de petites bandes d'or de forme cylindrique; dans les intervalles de ces bandes, étaient mêlées des petites plaques du même métal, très-bien travaillées. Ces ornemens arrangés symétriquement, s'appuyaient sur une bande, de larges plaques d'or; au sommet était un très-gros bouton du même métal, ciselé et travaillé à jour; tous ces ornemens donnaient à ce bonnet l'air d'une couronne. Le roi était vêtu d'une tunique fort ample qui descendait aux genoux; elle était d'une étoffe de coton fond blanc, rayée de rouge, et serrée sur les reins, par une ceinture de la même couleur, dont les deux extrémités retombaient sur le côté gauche, et descendaient jusqu'au dessous des genoux. Cette tunique était ouverte sur la poitrine et ornée

des deux côtés, de larges brandebourgs en laine de couleur rouge. Sur l'estomac pendait un globe d'or de la forme et de la grosseur d'un œuf de poule, suspendu au cou par un cordon de soie cramoisi. Ce glob en renfermait, l'extrémité d'une queue d'éléphant de quatorze pouces de longueur; les crains noirs de cette queue flottaient légèrement, et l'effet de cet ornement ou plutôt de ce grisgris royal, était très-singulier. Les manches de la tunique étaient fort courtes, et laissaient à découvert des bras nerveux, charnus, mais très-bien proportionnés. Le roi, comme les autres guerriers, portait une culotte blanche d'une étoffe de coton, qui formant une multitude de plis, ne descendait que jusqu'à la moitié des cuisses, et ressemblait beaucoup à des cuissarts; et il était chaussé de sandales, liées jusqu'à mi-jambe par des bandelettes. Des anneaux d'or entouraient ses bras, et un large cimetère dont la poignée était d'or, et dont le fourreau de maroquin était chargé de plaques du même métal, pendait au côté droit, suspendu par un baudrier de drap rouge richement orné. La visite du roi dura deux

heures, et cette entrevue se passa en questions sur la France, sur le prince qui la gouvernait, sur ses richesses, sur le roi d'Angleterre, et sur les Anglais.

» Le Bur-Salum cherchait surtout à connaître, si la France était plus puissante que l'Angleterre, et si son alliance avec elle, le garantirait de toute insulte de la part des Anglais.

» M. de Repentigny répondit à toutes ces questions d'une manière satisfaisante. Tous les témoignages d'affection furent réciproquement prodigués; l'approche de la nuit termina cette conférence, à laquelle Sandéné prenait beaucoup de plaisir; mais en montrant au général, le soleil qui tombait, il lui dit qu'il fallait se séparer; il se leva, et suivi de ceux qui l'avaient escorté, il allait descendre dans la chaloupe, quand se retournant vers M. de Repentigny, il lui prit la main, la porta sur son cœur, et lui dit qu'il l'attendait le lendemain matin à Cahone, lieu de sa résidence; qu'il lui enverrait des chevaux, pour lui et pour sa suite; et pour donner au général, une marque éclatante de sa con-

fiance, il le pria de garder sa couronne, dont le poids l'embarrasserait et l'incommoderait, dans le trajet qu'il avait à faire pour se rendre chez lui.

» C'est ainsi que se passa cette première journée. Dès que le roi fut à terre, il remonta à cheval, toute la cavalerie se réunit en ordre autour de lui, et il regagna Cahone au galop.

» Le lendemain avant la pointe du jour, Sandéné avait fait conduire sur les bords du marigot, les chevaux qu'il avait promis au général ; et pour lui faire honneur, il lui avait aussi envoyé une escorte de cent guerriers à cheval. M. de Repentigny descendit, suivi des officiers et des personnes qui composaient son cortège ; et escorté par un détachement des soldats qu'il avait à bord, il s'achemina vers Cahone.

» Il y arriva à huit heures du matin, et descendit à la porte de l'enceinte du quartier royal. Le son de plusieurs trompes annonça son arrivée, et le grand Alkier et le Farba, vinrent le recevoir.

» Trois vastes cours bordées de cases, qui sont habitées par les serviteurs du roi, pré-

cèdent son logis. A la porte de chacune de ces cours, était une garde de vingt hommes armés de flèches et de zagayes. L'enceinte particulière du logis du roi, est très-vaste, et renferme plus de soixante cases, habitées par ses femmes, ses enfans, ses officiers et ses esclaves de confiance.

» Au milieu d'un espace au centre de ce quartier, est placée seule et isolée, la case royale; elle est cylindrique; son diamètre est de trente pieds, et elle en a quarante-cinq de hauteur. Sa couverture forme un dôme conique de vingt pieds d'élévation, et sa construction ne diffère pas de celle de toutes les cases de cette partie de l'Afrique; ce sont des pièces de bois recouvertes de paille de mil; seulement l'assemblage de la case du roi, paraissait avoir été fait avec plus de recherche, et la couverture en paille avec plus de soin.

» Les lambris et même les parois intérieurs du dôme, étaient couverts de nattes de différens dessins, très-proprement travaillées. Tout le pourtour des lambris, était garni de fusils, de pistolets, de sabres, de poignards, de selles, de brides,

de housses, d'arcs et de carquois garnis de flèches, de lances et de zagayes. Un mastic de sable fin mêlé de terre rouge, pétri avec de l'eau gommée, formait l'aire ou plancher, qui dans tout son pourtour était garni de nattes.

» Le fond vis-à-vis la porte, était occupé par deux estrades de quatre pieds de longueur chacune, élevées seulement de dix pouces au dessus du sol, et recouvertes de tapis de drap bleu.

M. de Repentigny trouva le roi assis sur une de ces estrades. A l'arrivée du général, le Bur-Salum se leva, s'avança vers lui, prit sa main, et le fit asseoir à sa droite, sur l'estrade qui était à côté de la sienne.

» Après des complimens et des démonstrations réciproques d'égards et d'amitié, M. de Repentigny se leva, et rendit à Sandéné, le bonnet en forme de couronne, qu'il lui avait laissé la veille. Le roi pria le général de le lui placer sur la tête, ce qui fut fait; cela donna occasion à plusieurs circonstances, qui intéressèrent beaucoup les spectateurs, et le roi, après avoir ordonné le silence, dit au général :

« Je te vois chez moi, dans ma case, en » présence des grands de mon royaume, et » j'ai un grand plaisir à te voir. Tu as à me » parler; parle-moi, avec la même confiance » et la même franchise, que si tu parlais à » ton frère ; dis-moi ce que tu desires, je » t'écouterai avec attention; et si tes desirs » sont tels, que je puisse les accomplir, et » qu'ils soient avantageux à mes grands et » à mon peuple qui t'écoutent, ils seront » satisfaits. Je t'aime, je t'estime, et j'ai pour » toi le cœur d'un frère. »

» Ces paroles furent traduites à M. de Repentigny, par son truchemant. Ensuite le général parla à son tour; il entra en matière sur le traité d'alliance qui était l'objet de son voyage ; le roi répondit que cette affaire majeure devait être discutée en public, en présence des principaux chefs du pays, et du peuple, et il ordonna leur convocation pour le lendemain.

» Ces états-généraux furent tenus, dans une grande place du village royal. Le traité d'alliance fut discuté et résolu; et après quelques autres conférences particulières,

qui employèrent encore cinq journées, les articles en furent arrêtés.

» Ce traité fut écrit sur deux colonnes, l'une en arabe par le grand Marabouth, qui parlait et écrivait cette langue, l'autre en français par le secrétaire du général, et cette pièce authentique, fut faite double, et chacune signée par le Bur-Salum et par M. de Repentigny.

» Ensuite les deux titres furent placés sur une natte, entre le roi et le général, qui jurèrent de l'observer, ayant chacun leur main droite posée, sur les deux originaux de ce traité d'alliance et d'amitié.

» Tous les chefs du pays de Salum, toutes les personnes qui accompagnaient M. de Repentigny, répétèrent le même serment à haute voix; et le peuple témoigna sa satisfaction par de longues et de bruyantes acclamations.

» Sandéné ordonna de nouveau le silence; il remit un des titres du traité au général, et garda l'autre, qu'il plaça sur sa poitrine, sous sa tunique. Les trois conditions principales de ce traité d'alliance, étaient, la cession

cession de l'île de Kasthiambée en toute propriété à la France; que la nation française serait seule reçue dans les états de Salum ; et que nous pourrions établir un comptoir à Kiawer. »

Kyahour, que les cartes désignent sous le nom de Kiawer, est un grand village dont la population est de plus de sept mille ames, situé à-peu-près sous le troisième méridien trente minutes, oriental de l'île de Fer, à trente-six lieues au Levant de Cahone et à sept lieues de la rive droite de la rivière de Gambra, et d'un petit port sur cette rivière, qui porte aussi le même nom de Kiawer.

Du tems de l'ancienne compagnie des Indes, qui était cessionnaire et comme souveraine de tout le commerce du gouvernement du Sénégal, qui administrait son privilège avec autant d'intelligence, que de noblesse et de grandeur, et qui dans tous les parages qu'elle a occupés, a toujours fait honorer et respecter le nom français; Kiawer était un des plus fameux marchés de captifs de la partie occidentale d'Afrique au Nord de la ligne. Des marchands man-

dings, qu'on désignait alors sous le nom de Ghineas, y arrivaient de l'intérieur des terres, menant des chaînes nombreuses d'esclaves.

Tout ce que les parties supérieures du cours de la Gambra pouvaient offrir à la traite, était alors au profit de la France. La compagnie des Indes avait un comptoir considérable à Joar, entre le village de Kiawer et le port, et la traite qu'elle y faisait en captifs, en or, en morfil, en cire, et en peaux crues, formait un article notable de ses bénéfices.

Les malheurs de la guerre de sept ans, le traité de paix de 1763, et la chûte de l'ancienne compagnie des Indes, firent perdre à la France, tous les avantages dont elle jouissait dans la rivière de Gambra, et dans les états du Bur-Salum; mais le traité que M. de Repentigny conclut au mois de février 1785 avec le Bur-Salum Sandéné, nous remit en mesure de commercer avec le prince et les habitans de cette riche contrée; d'étendre nos liaisons le long de la rive droite de la Gambra, jusqu'aux sources de ce fleuve; et de parvenir encore

par cette route, aux contrées intérieures de l'Afrique.

Le pays de Salum est très-fertile et très-peuplé ; ses habitans sont intelligens et courageux ; le prince est riche, et il est le seul des rois nègres de ces régions occidentales, qui soutienne son rang avec une sorte d'appareil, de magnificence et de dignité.

Aux frontières méridionales de Salum, finit le territoire des Iolofs, qui s'étendait autrefois jusqu'à la Gambra.

Avant de parler des Mandings qui s'emparèrent des bords septentrionaux de ce fleuve, nous ajouterons aux notions que nous avons données, sur la nation Iolof, une notice de son système de numération, et un extrait du vocabulaire de sa langue.

CHAPITRE XVIII.

SYSTÊME DE NUMÉRATION DE LA NATION IOLOF.

Exposé sommaire de son arithmétique. Extrait du vocabulaire de sa langue.

UNE couleur d'un beau noir brillant et pur; des formes nobles et gracieuses; un caractère naturellement disposé à la bienveillance et à la bonté; une haute opinion de l'excellence et de l'ancienneté de leur origine; distinguent les Nègres Iolofs, des autres peuples noirs de l'Afrique occidentale au nord de la ligne. On observera que cette nation occupe, entre le Sénégal et la Gambra, et entre l'Océan atlantique et le septième méridien occidental de l'île de Fer, un territoire de quatre mille huit

cents lieues carrées de surface, qu'elle y est restée réunie, pour ainsi dire sans mélange, et qu'un grand nombre de circonstances, s'accordent en faveur de la pureté et de l'ancienneté de cette race.

Son système de numération, qu'elle a conservé dans toute sa simplicité, est fort remarquable.

Chez les Iolofs, la science arithmétique n'est pas restée seulement dans son enfance, mais elle est restée même dans son berceau.

Ces Nègres comptent par périodes de cinq, et quoique voisins des Maures, qui ont le système de la numération arabe, ils n'ont pas adopté la progression décuple, que presque tous les hommes, par un accord qui n'a rien de surprenant, ont choisie pour en faire le système de leur numération.

C'est donc dans ces contrées occidentales de l'Afrique, et principalement chez les Iolofs, qu'on retrouve les plus anciennes traces de l'arithmétique; car l'époque où cette science n'était encore fondée que sur la période de cinq, doit être anté-

rieure à celle où l'homme, déja un peu plus instruit dans l'exercice de sa raison, a trouvé le système de la période de dix, indubitablement fondé, sur le nombre des doigts des deux mains.

Cependant, l'homme a été créé avec deux mains et avec cinq doigts à chaque main. Comment donc a-t-il pu arriver, qu'à l'instant où il a eu besoin de compter, il n'ait pas pris pour fonder ses calculs, le nombre des dix doigts de ses deux mains? Cette objection est naturelle.

Mais si nous faisions rétrograder nos réflexions, jusqu'aux premiers âges de l'espèce humaine, nous pourrions peut-être croire; qu'alors les hommes à peine sortis des mains du créateur, encore simples, naïfs et purs, n'ayant que leurs deux mains pour toutes les nécessités de la vie, assignèrent à chaque main des fonctions particulières; la droite fut chargée de toutes les fonctions nobles et honnêtes, et la gauche de toutes les fonctions ignobles et honteuses.

De là la préférence que l'une obtint sur l'autre; de là la prééminence de la main

droite sur la main gauche; de là peut-être est-il résulté, que quand les premiers hommes réunis en société, ont éprouvé le besoin de se former un système de numération, toutes leurs pensées nobles et bienséantes ne s'étant portées que sur la main droite, les cinq doigts de cette main ont pu déterminer leur premier système de numération; et la période de cinq, a été sans doute la première base de la science arithmétique.

Les Iolofs ont conservé le préjugé de la prééminence de la main droite sur la main gauche, comme ils ont conservé l'usage, de compter par période de cinq.

Tableau du système de la numération de la nation Iolof.

Ben.	Un.
Yar.	Deux.
Niet.	Trois.
Nianet.	Quatre.
Gurum.	Cinq.
Gurum-ben.	Six.

Gurum-yar.	Sept.
Gurum-niet.	Huit.
Gurum-nianet.	Neuf.
Fuck.	Dix.
Fuck-ac-ben.	Onze.
Fuck ac-yar.	Douze.
Fuck-ac-niet.	Treize.
Fuck-ac-nianet.	Quatorze.
Fuck-ac-gurum.	Quinze.
Fuck-ac-gurum-ben.	Seize.
Fuck-ac-gurum-yar.	Dix-sept.
Fuck-ac-gurum-niet.	Dix-huit.
Fuck-ac-gurum-nianet.	Dix-neuf.
Nitt.	Vingt.
Nitt-ac-ben.	Vingt-un.
Nitt-ac-gurum.	Vingt-cinq.
Nitt-ac-gurum-ben.	Vingt-six.
Fanever.	Trente.
Fanever-ac-ben.	Trente-un.
Fanever-ac-gurum.	Trente-cinq.
Fanever-ac-gurum-ben.	Trente-six.
Nianet-fuck.	Quarante.
Nianet-fuck-ac-ben.	Quarante-un.
Nianet-fuck-ac-gurum.	Quarante-cinq.
Nianet-fukc-ac-gurum-ben.	Quarante-six.

Gurum-fuck.	Cinquante.
Gurum-fuck-ac-ben.	Cinquante-un.
Gurum ben-fuck.	Soixante.
Gucum-ben-fuck-ac-ben.	Soixante-un.
Gurum-yar-fuck.	Soixante-dix.
Gurum-yar-fuck-ac-ben	Soixante-onze.
Gurum-niet-fuck.	Quatre-vingts.
Gurum-niet-fuck-ac-ben.	Quatre-vingt-un.
Gurum-nianet-fuck.	Quatre-vingt-dix.
Gurum-nianet-fuck-ac-ben.	Quatre-vingt-onze.
Temer.	Cent.
Temer-ac-ben.	Cent-un
Yar-temer.	Deux cents.
Niet-temer.	Trois cents.
Nianet-temer.	Quatre cents.
Gurum-temer.	Cinq cents.
Gurum-ben-temer.	Six cents.
Gurum-yar-temer.	Sept cents.
Gurum-niet-temer.	Huit cents.
Gurum-nianet-temer.	Neuf cents.
Gunn.	Mille.
Gunn-ac-temer.	Onze cents.

Gunn-ac-yar-temer. etc. Douze cents, etc.

On voit que ce système de numération, n'est qu'une répétition perpétuelle de la période des cinq premiers nombres, et que sa simplicité primitive, le rend très-compliqué, quand les nombres ont passé la première dixaine.

L'attachement des Iolofs, pour leur antique arithmétique, ne tient pas cependant à l'impossibilité de comprendre le système si général de la numération décuple, mais à une habitude des anciennes idées, et des anciens usages de leur race.

Ils font très-rapidement des calculs très-compliqués, en substituant à l'arithmétique parlée, une méthode de calculer matériellement, qui s'exécute par signes, par les mouvemens des cinq doigts de la main droite; et tous leurs marchés, quelques considérables qu'ils puissent être, se font avec les doigts de cette seule main, et sans signes écrits, car ils ne savent écrire, ni leur langue, ni les nombres de leur système numérique.

Leur langue est pauvre, mais elle est agréable et douce. Les femmes Iolofs la parlent nonchalamment; et comme elles ont

dans la voix des inflexions d'une mollesse voluptueuse, cette langue très-vocalisée, prend, dans leur bouche, un carcatère gracieux et tendre.

Quelques mots arabes s'y sont introduits, sans doute, après l'adoption de la loi islamite, et l'on y trouve aussi quelques mots portugais; mais ces exemples sont rares.

Extrait du Vocabulaire Iolof.

J-alla.	Dieu.
Assaman.	Le ciel.
Ghiné.	Le diable.
Burhum safara.	Le Soleil.
Burhum safara lionn.	La lune.
Bail.	Père.
Sama bail.	Mon père.
Dé.	Mère.
Sa man dé.	Ma mère.
Gour.	Homme.
Diguén.	Femme.
Rak gour.	Frère.
Sama rack gour.	Mon frère.
Rak diguén.	Sœur.
Sama rak diguén.	Ma sœur.
Ourouss.	Or.

Bop.	Tête.
Sa ma bop.	Ma tête.
La min.	La langue.
Sa ma guémin.	Ma bouche.
Baccané.	Le nez.

Les Iolofs jurent, en disant *ak so ma baccané*, ce qui veut dire, par mon nez. C'est leur jurement le plus ordinaire.

Raffet.	Joli.
Raffetna.	Elle est jolie.
Raffettinga.	Vous êtes jolie.
Ak raffet.	Qu'elle est jolie.
Bourou.	Pain.
Dock.	Eau.
Guéné.	Les dents.
Lokoo.	Les bras.
Baram.	Les doigts.
Birr.	Le ventre.
Jékim.	La barbe.
Bouthitt.	Les boyeaux.
Hyap.	Chair.
Caor.	Cheveux.
Nyac.	Le coude.
Houpp.	Les cuisses.
La mai.	La langue.

Diguén bhir.	Femme grosse.
Gabour.	Femme de mauvaise vie.
Oppé.	Malade.
Oppéna.	Je suis malade.
Niaco.	Chaud.
Niaco na.	Il fait chaud.
Lionn.	Froid.
Sangara.	Eau-de-vie.
Bi.	Vin.
Mai man bi.	Donnez-moi du vin.
Tamaka.	Tabac.
Fettel.	Fusil.
Diasi.	Sabre.
Toulhabé.	Blanc.
Iolof.	Noir.
Bachna.	Bon.
Bahout.	Méchant.
Khuell.	Esprit.
Amena khuell.	Voilà un homme d'esprit.
Barengha khuel.	Tu as beaucoup d'esprit.

(*Bur*) ce mot est également employé, pour désigner un chef, un roi, un souverain, un maître. Les nègres Iolofs disent

Burby-Iolof ou *Burb-j-Iolof*. Ils appellent le roi de Salum *Bur-Salum*, et le gouverneur du Sénégal *Burhum-dar*.

Dionn.	Beurre.
Sann.	Lait.
Guénar.	Poule.
Cankuet.	Canard.
Guienn.	Poisson.
Nack.	Bœuf.
Bamm.	Cochon.
Guié.	Eléphant.
Schaglé.	Tigre.
Bouki.	Loup.
Gaulhinn.	Autruche.
Zedre.	Brebis.
Ghénapp.	Cheval.
Phas.	Chèvre.

Sottio. C'est le nom d'un petit bâton de bois savonneux, dont une des extrémités est arrangée en petite brosse, et dont les femmes lolofs, se frottent perpétuellement les dents, pour en entretenir la propreté et la blancheur.

Vina.	Fer.
Dough.	Plume.
Boména.	Aveugle.

Folgar.	Fête publique.
Doug houl.	Mil ou millet.
Baréna.	Beaucoup.
Glaalh.	Canot.
Poouh.	Canon.
Smagalla.	Carquois.
Toffi.	Cracher.
Faik.	Danser.
Dongoham.	S'asseoir.
Sangona.	Baigner.
Ouhai.	Chanter.
Thei.	Aujourd'hui.
Elleck.	Demain.
Garénaou élleck.	Après-demain.
Demb.	Hier.
Minguétto.	Il pleut.
Dénadéno.	Il tonne.
Garallun.	Arbre.
Sé-unn.	Mariage.
Nann.	Boire.
Leck ou leckamm.	Manger.
Benhuli.	Un jour.
Guiarfaun.	Deux mois.
Mett hatt.	Trois ans.
Bhéllin khiss.	A l'instant.
Meck.	Demain.

Loll.	Extrêmement.
Sa ma rafetna loll.	Elle est extrêmement jolie.
Mouss.	Malin.
Kass.	Injure.
Kainn.	Je ne sais.
Dhyarakio.	Bon jour.
Dhyarakio samba.	Bon jour, seigneur.
Dhyaragonal.	Bon soir.
Fhanandhiam.	Bonne nuit.
Dhya mésa.	Comment vous portez-vous.
D'hiamédal.	Fort bien.
Ouaa.	Oui.
Dhyett.	Non.
Dhyapab.	Prens.
Kahihfil.	Viens ici.
D'améhel.	Va-t'en.
Ghuyendé.	Acheter.
Ghuyall.	Vendre.
Soopéna mann.	M'aime-tu.
Lak nondémédocami.	Veux-tu venir promener.
Diapol.	Prends.
Guérum nala.	Je te remercie.
Benguéna.	Je veux.

Bougouma.

Bougouma.	Je ne veux pas.
Bouguéna leçk.	Je veux manger.
Bouguéna nann.	Je veux boire.
Denala diock leff.	Je te donnerai cela.
Diock ma quil.	Donne-moi cela.
Jalla denala dimeli.	Dieu te récompensera.
Paka.	Un poignard.
Ouakandé.	Un coffre.
Doumou ouakandé.	La clef du coffre.
Kailélbi.	Un chien.
Dongué.	Plume.
Boména.	Aveugle.
Ba.	Autruche.
Barra vin.	Barre de fer.
Soguha.	Boiteux.
Paht.	Borgne.
Géunapé.	Un chat.
Doghol.	Couper.
Brum.	Du cuivre.
Faw.	Un cheval.
Néguéman.	S'arrêter.
Louga-kalat.	A quoi songe-tu ?
Sopénata tié somo koll.	Je t'aime de tout mon cœur.
Oua quell.	Descendez.

Danadem.	Je vais aller.
Mangadelo.	Je vais retourner.
Guésuala.	Je vous vois.
Menguenelo.	Je m'endors.
Faténé kolaco.	Je m'en souviens.
Baniman toubabilé.	Laissez - moi tranquille.
Maniman.	Donne-moi.
Maniman bi.	Donne-moi du vin.
Bougena dos.	Je veux commencer.
Soma top dénaméti.	J'ai mal à la tête.
Niata la diar.	Combien cela coûte-t-il?
So.	Du lait.
Se.	Mariage.
Déguyor.	A droite.
Qui ammoy.	A gauche.
Guinder.	Acheter.
Guial.	Vendre.
Dégenga Iolof.	Savez - vous parler Iolof?
Niata houactonguipé.	Quelle heure est-il ?
Oubol bountonbou.	Ferme la porte.
Buanané man jour.	Montre-moi le chemin.
Louga houché.	Qu'as-tu dit?

D'après ce petit nombre de mots du vocabulaire des Iolofs, on pourra prendre une idée générale de leur langue, qui m'a parue, quoique douce et agréable à l'oreille, aussi informe que leur arithmétique.

Les Nègres ont trois formules de complimens pour se saluer quand ils se rencontrent. Quand ils s'approchent, ils se prennent la main droite; et le matin ils se disent : *dhyarakio hiameca sabayé kiam sendellé saghuiabas sa dome ghuiam.* Cela veut dire, bon jour; comment te porte-tu? ton père, ta mère, tes enfans, se portent-ils bien?

Après-midi, au lieu de *dhyarakio*, qui est le bon jour, ils disent *dhéranghuando*, et les mêmes paroles à la suite, que le matin. Le soir c'est *dhéranghuenguo.*

Je termine ici ces renseignemens, sur une langue sans doute fort ancienne, et qui, toute informe qu'elle est, offrirait peut-être à ceux qui s'occupent de ces sortes de recherches, quelques remarques intéressantes.

CHAPITRE XIX.

LE FLEUVE GAMBRA.

Vulgairement connu sous le nom de rivière de Gambie.

La baie de Ste-Marie. Embouchure de la Gambie. Quelques notions générales sur ce fleuve; ses sources sont situées, au revers septentrional des montagnes de Kong. Le pays Manding. Les Mandings ont formé plusieurs royaumes sur la rive droite de la Gambra, et dans quelques parties de sa rive gauche. Nature du terrain que parcourt ce fleuve. Motif du séjour que j'y ai fait. Le fort anglais James. Situation du commerce anglais dans cette rivière en 1786. *Royaume de Barra. Albréda. Rétablissement d'un comptoir français dans ce village, et avantages qu'il peut procurer. Quelques circonstances relatives aux négociations,*

et aux entrevues qu'il a occasionnées, avec le roi de Barra et le régent de ce petit royaume.

APRÈS avoir passé les côtes du Bur-Salum, et doublé la pointe occidentale de l'île de Bententt, nous gouvernâmes à-peu-près Sud-Ouest, et la corvette le Rosignol, commandée par M. le Ch. de Brach, sur laquelle j'étais embarqué, entra le 2 avril 1786, dans la baie qui précède l'embouchure du fleuve Gambra, que nous appelons la rivière de Gambie. Baie de Ste. Marie.

Cette baie, que l'on pourrait appeler la baie de Ste.-Marie, pour la distinguer du fleuve qu'elle précède, a quinze lieues de profondeur, sur à-peu-près sept lieues de largeur.

Le cap Ste.-Marie au Sud, et l'île aux Oiseaux au Nord, déterminent son ouverture. On ne peut y naviguer sans précautions, à cause de plusieurs bancs de vase et de sable, qui rendent son fond inégal; mais un chenal, qui sur une largeur de plus

de douze cents toises, a constamment de sept à neuf brasses d'eau, et qui range à la distance de trois mille toises, l'île aux Oiseaux et la côte de Barra-Inding, mène à l'embouchure du fleuve, que les naturels nomment Gambra.

Embouchure de la Gambie.

Cette embouchure a plus de deux lieues d'ouverture ; elle est désignée au Nord, par la pointe de Barra, et au Sud par celle de Banguiou.

Dès qu'on a dépassé ces deux pointes, la largeur du fleuve est de près de six lieues ; elle diminue ensuite. Vers le village d'Albréda, et à la hauteur du fort anglais James, elle n'est plus que d'à-peu-près une lieue; mais le fleuve conserve cette largeur considérable, et une grande profondeur d'eau, jusqu'à Pisania, qui est un des principaux établissemens anglais, situé dans le Haut Yani, à près de quatre-vingts lieues de la mer. Les navires marchands remontent jusqu'à ce grand comptoir, et le flux y est encore fort sensible.

Quelques notions générales sur ce fleuve.

Suivant les éclaircissemens sur la géographie de l'intérieur de l'Afrique, publiés par M. le major Rennell, au nom de la

société formée à Londres, pour favoriser les découvertes dans les contrées centrales de cette partie du monde, les sources de la Gambie sont situées, à-peu-près, sous le onzième degré six minutes, latitude boréale, au revers septentrional du grand rameau occidental des monts de la Lune, qui porte alors le nom de Chaîne des Montagnes de Kong, et éloignées d'à-peu-près cent trente lieues d'une ville célèbre qui porte le même nom, et qui se trouve aussi placée au Nord de ces montagnes, sous le onzième parallèle et à trois cents lieues directes de la mer.

Le pays Manding.

C'est entre les sources de la Gambie, et la ville de Kong, entre le dixième et le quatorzième parallèle, qu'est situé le pays Manding, ou le territoire natal de la nation qui porte ce nom.

L'étendue de ce territoire intérieur, n'est pas encore bien connue; mais le pays Manding doit former un état considérable et puissant, si l'on en juge par la célébrité de cette nation, par ses conquêtes, et par ses grandes relations, avec les contrées

orientales et occidentales de l'Afrique, au Nord et au Sud de la ligne.

Les Mandings ont fondé plusieurs royaumes sur la rive droite de la Gambie, et dans quelques parties de sa rive gauche.

C'est de cette contrée montueuse et élevée de l'Afrique, que sont descendues ces colonies mandings, qui ont fait la conquête du Bambouk, et des bords de la Gambie, depuis sa source, jusqu'à la mer. Sur la rive droite de ce fleuve, ces colonies ont fondé plusieurs petits royaumes, dont les plus connus, sont ceux de Barra, de Kollar, de Badibou, et du Haut et du Bas-Yani. Sur la rive gauche, les établissemens mandings sont plus rares et plus séparés, et l'on y trouve un mêlange, de hordes de différentes races.

Nature du terrain que parcourt la Gambie.

La Gambie parcourant entre la cataracte de Baraconda au dessus de Pisania, et la mer, un terrain très-rabaissé, son cours est tortueux, et forme beaucoup d'îles.

Entre Pisania et la mer, le fond du fleuve est profond et vaseux, et les contrées qu'il arrose sont marécageuses, mais cependant fertiles et peuplées. Ses bords sont garnis de mangliers en partie plongés dans l'eau pendant les heures de haute marée, et dont les branches inférieures sont chargées d'huî-

tres, plus grandes et plus grasses, que les huîtres communes d'Europe, mais dont la saveur est trop douce et trop fade.

Les grandes îles du fleuve, ainsi que les forêts qui couvrent une partie de ses bords, sont pleines d'éléphans, et de beaucoup d'animaux féroces et sauvages; et les hyppopotames et les caymans peuplent, en grand nombre, ses eaux, très-abondantes en plusieurs espèces de poissons.

Si l'agriculture prenait faveur sur les bords de ce fleuve; si une partie des forêts immenses, dont ils sont couverts, était détruite et cultivée, les contrées qu'arrose la Gambie deviendraient saines, et produiraient bientôt, en profusion, toutes les denrées les plus précieuses.

C'est dans ces contrées que des essais de civilisation bien concertés et bien conduits, par la France et par l'Angleterre, pourraient avoir bientôt de très-heureux succès.

Motif de mon séjour dans cette rivière.

Rassembler le plus de renseignemens possibles sur la Gambie, sur les contrées qu'elle parcourt, sur le commerce qu'offre sa navigation et sur celui que les An-

glais y faisaient en 1786; rendre de l'activité à nos droits dans ce fleuve; traiter avec les chefs du royaume de Barra, du rétablissement d'un comptoir français à Albréda ; stipuler les conditions réciproques, qui devaient assurer l'existence de ce comptoir; déterminer sa situation et l'étendue du terrain qu'il devait occuper; tels étaient les objets de ma mission, dans cette belle rivière, et les motifs des deux séjours que j'y ai faits ; car nous y rentrâmes une seconde fois à notre retour de Sierra-Léone.

Mais, avant de parler des affaires de notre commerce, qui s'y réduisaient alors presqu'à rien, il convient de parler de celles des Anglais, dont les droits et les pouvoirs étaient bien plus étendus que les nôtres, et dont le commerce y était fort avantageux.

Le fort James chef-lieu des établissemens anglais, et situation du commerce de cette nation dans la Gambie, en 1786.

Il existe encore, dans les Chroniques de la Normandie, et dans quelques ouvrages sur le commerce de la France, des traditions qui donnent aux Normands, et surtout aux marchands de Dieppe, l'honneur de la découverte de la Gambie en 1390, et celui d'y avoir fondé la première loge de commerce.

Les Portugais s'emparèrent ensuite de cette rivière ; après eux, elle tomba entre les mains des Anglais, qui construisirent, en 1686, sur un banc de roche qui tient à-peu-près le milieu du fleuve, et qui se trouve à environ neuf lieues de son embouchure, un fort carré, en maçonnerie de brique, flanqué de quatre bastions, et qui fut nommé le fort James, en honneur du roi Jacques qui venait de monter sur le trône d'Angleterre. Ce fut quatre ans après sa construction que le roi James perdit la bataille de Boine, et un trône où les Stuarts ne purent plus remonter.

La roche, sur laquelle fut construit ce fort, forme un trapèze de soixante-dix toises de longueur, sur trente-six toises de largeur moyenne. Trois de ses angles sont défendus par des batteries circulaires à fleur d'eau, percées chacune de huit embrâsures.

Le fort occupe le milieu de ce trapèze ; ses quatre lignes intérieures n'ont guères que quinze toises de longueur chacune, ce qui donne une surface de deux cent vingt-cinq toises, occupée par les loge-

mens du gouverneur et des officiers, par une citerne, un four, un magasin à poudre, quelques autres magasins et des corps-de-garde.

Les courtines de ce fort, qui n'ont pas de terre-plein, ont chacune six toises de longueur, tandis que le développement d'un flanc et d'une face de bastion est de onze toises. Les cases de soldats, celles des nègres, les forges et les hangards, occupaient l'extérieur du fort, qu'il eût mieux valu construire suivant un tracé circulaire.

Le comte de Gênes, commandant une escadre française, prit le fort James en 1695, en fit sauter les fortifications et chassa les Anglais de la Gambie. Ils y rentrèrent par la paix de Riswick, en 1697. M. de la Roque les en fit sortir encore en 1703, et ruina leur fort et leurs comptoirs. D'autres vicissitudes semblables eurent encore lieu depuis, et en 1779, le fort James fut de nouveau pris, par M. de Pontdeveze, capitaine de vaisseau, chargé de détruire les établissemens anglais sur la côte d'Afrique. J'ai eu lieu de reconnaître, en 1786, l'exactitude avec laquelle cet excellent officier

avait exécuté ses ordres; car il n'y avait, ni au fort James, ni au fort de Bence, dans la rivière de Sierra-Léone, un seul maître mur qui ne fût lézardé.

Les droits respectifs des Français et des Anglais, dans la Gambie, furent réglés à notre désavantage à la paix de 1783. Nous jouissions autrefois de la liberté de naviguer dans toutes les parties de ce fleuve; mais alors nos pouvoirs furent restreints, à la partie de son cours inférieur, comprise entre son embouchure et le fort James, et nos navires ne purent plus remonter au delà de la ligne de ce fort.

Les Anglais restés maîtres de la navigation de la Gambie, depuis cette ligne de démarcation jusqu'à ses sources, formèrent un grand nombre d'établissemens sur ses deux bords; et suivant les renseignemens que j'ai pu me procurer en 1786, les avantages de leur commerce dans cette rivière, pendant les trois premiers mois de cette année, et pendant l'année 1783, pouvaient s'évaluer à près de six millions de France.

Resserré entre la ligne de démarcation Royaume de Barra.

soutenue par le fort James et l'embouchure du fleuve, Albréda s'était offert naturellement pour l'établissement d'un comptoir français principal. Ce grand village avait, de tout tems, été une escale française : l'ancienne compagnie des Indes y avait un établissement; et les Mandings du royaume de Barra s'étaient toujours montrés nos amis.

Le royaume de Barra, situé sur la rive droite et à l'embouchure de la Gambie, est borné au Nord par les états du Bur-Salum et de Kollar; au Couchant, par l'Océan; au Midi, par le fleuve; et au Levant, par le territoire de Badibou.

L'étendue des états du roi de Barra n'est que de dix-huit lieues en longueur, sur quatorze lieues de largeur moyenne, ce qui donne une surface de deux cent cinquante-deux lieues carrées; mais les terres de ce petit état sont fertiles, ses villages sont nombreux et considérables, ses habitans ont un caractère intelligent, actif et très-propre au commerce; et l'on estime sa population à deux cent mille individus.

Les royaumes de Barra, de Kollar et de Badibou furent fondés par la première de ces colonies mandings, qui descendirent des sources du fleuve pour s'établir vers son embouchure. Les Mandings de la Gambie, ont conservé la tradition de cet évènement, et voici comme ils le racontent.

Conquête des territoires de Barra, de Kollar et de Badibou, par Amari Souko guerrier Manding.

Au commencement de la dixième année de l'hégire, Amari-Sonko, célèbre guerrier manding, descendit de l'intérieur des terres de l'Afrique, à la tête de plus de vingt mille hommes armés, et suivi d'un grand nombre de femmes et de Marabouths; il ravagea tous les bords septentrionaux de la Gambie, arriva vers l'embouchure du fleuve, livra plusieurs batailles au roi de Salum, et resta maître enfin des territoires de Barra, de Kollar et de Badibou.

Il eut encore plusieurs années de guerre à soutenir, avant de rester paisible possesseur des contrées qu'il avait conquises; mais à la faveur des renforts qui lui arrivèrent du pays manding, il sut s'y maintenir.

Ce fondateur des premières colonies mandings qui s'établirent sur les bords de

la Gambie, fut à la fois intrépide guerrier, bon politique, et habile négociant; cet homme intelligent et brave, sut obtenir la protection des Européens qui fréquentaient cette rivière; et en échange des captifs et de l'or qu'il leur vendait, il se procura, des sabres, des fusils, des balles et de la poudre: avec ces moyens, il se fit redouter des Iolofs et du Bur-Salum, et força ce prince de lui faire irrévocablement, la cession de ses conquêtes, qu'à sa mort se partagèrent ses trois fils.

C'est à l'aîné que resta le royaume de Barra, et ses descendans y règnent encore; la famille du fils aîné d'Amari Sonko, y existe, partagée en cinq branches; les aînés de chaque branche héritent successivement de la royauté, et à l'époque où j'étais à Albréda, l'héritier présomptif était un nègre nommé Sonko-Ari, cousin du roi régnant.

Ce roi était âgé de vingt-six ans, sa physionomie était épaisse, grossière et ridicule, sa conduite et ses raisonnemens absurdes, et sa vie crapuleuse.

Il

Il passait toutes ses journées, entouré d'une troupe de jeunes gens de son âge, de tous les baladins, de tous les griots, et de toutes les griotes du pays; enfin pour donner une idée complète de ce prince extravagant, il s'enivrait avec nos matelots, qui, à l'envi les uns des autres, se divertissaient tous les jours, du plaisir de le faire boire, jusqu'à perdre la raison.

Dès les premiers mois de son règne, ses peuples virent bien qu'il ne pouvait régner: ils ne le déposèrent cependant pas; ils lui laissèrent son titre de roi. « Qu'il règne, dirent-ils, dans son enclos royal avec ses favoris, sur ses esclaves, sur ses baladins, sur ses concubines; mais il ne peut conduire sagement nos affaires; il faut le mettre en tutelle. » Et malgré les efforts d'un parti qui s'était emparé de lui, et à la tête duquel s'était mis l'alkier d'Albréda, la famille du roi, les chefs des villages, et le peuple, s'assemblèrent, et ils nommèrent pour administrer le gouvernement du pays, Ali-Sonko, oncle du roi fou, qui fut déclaré et reconnu, régent

du royaume de Barra, avec toute l'autorité souveraine.

En 1786 Ali-Sonko, gouvernait le royaume de Barra depuis sept ans, avec toute l'intelligence, toute la sagesse, toute la prudence d'un homme éclairé de l'Europe.

Il était alors âgé de soixante-cinq ans, d'une taille haute, droite et majestueuse. Sa physionomie était régulière et agréable; on y voyait l'esprit et la prudence, qui distinguent en général, la nation manding; aucune ride ne sillonnait son visage; ses yeux étaient grands, vifs et doux; sa bouche bien dessinée était encore ornée des plus belles dents; son caractère estimable était plein de bienveillance et d'énergie; tout annonçait dans ce prince nègre, un homme supérieur, et toutes ses actions étaient réglées par la sagesse.

Son maintien presque toujours grave, ne l'empêchait pas d'être aimable, et même d'être gai; mais sa satisfaction ne se démontrait jamais, que par un sourire doux et léger. Il aimait les Français; il était sensible aux bons procédés, et disposé à l'amitié. J'en ai reçu plusieurs preuves non

équivoques, pendant mon séjour dans la Gambie, et dans les fréquentes relations que j'ai eues avec lui, pour régler les conditions et les affaires relatives au rétablissement du comptoir d'Albréda, je n'ai jamais eu qu'à me louer de sa prudence et de sa loyauté.

Très-pur dans ses mœurs, et fort scrupuleux observateur du culte de la religion de Mahomet, dont il suivait la loi, les premiers rayons du soleil le trouvaient tous les jours, prosterné dans son jardin, le visage tourné au Levant, environné de ses femmes, de ses enfans, de ses esclaves dont il était tendrement chéri, et célébrant avec une grande ferveur, la prière du matin.

Albréda.

Albréda, situé comme on l'a déja dit, sur la rive septentrionale de la Gambie, au Nord-Ouest, et à la distance de mille toises du fort anglais James, est un grand village du royaume de Barra, composé de plus de douze cents cases, et dont la population, tant en Nègres libres, qu'en Nègres esclaves et captifs, se montait en 1786, à plus de sept mille individus de tout sexe et de tout âge.

Ce village occupe sur les bords du fleuve, une surface de plus de six cents toises de longueur, sur une largeur à-peu-près égale; il est distribué en rues, en carrefours et en places; tous les enclos sont fermés par des clôtures en bois, recouvertes de paille, et tous les quartiers sont entourés de fortes palissades.

Les Nègres mandings de la Gambie, construisent en général leurs maisons d'une manière plus solide et plus commode que les Iolofs. Les cases d'Albréda sont presque toutes carrées, composées d'un rez-de-chaussée formé en charpente, dont les vides sont remplis par une terre argileuse bien pétrie et bien serrée; les parois intérieures et extérieures sont revêtues de la même terre, sur une épaisseur de six pouces; et cette argile bien battue, prend bientôt la dureté et la solidité de la brique cuite au soleil, et résiste fort longtems aux injures du tems; le toît est construit en charpente et recouvert de paille, de mil ou de riz.

Toutes les maisons des hommes libres, sont construites ainsi, et les cases rondes, en paille, sont habitées par les esclaves.

Ali-Sonko, régent du royaume de Barra, habitait Albréda, et occupait un grand terrain à l'extrêmité orientale du village.

Au Nord, sont deux grands quartiers, séparés et isolés, et tous deux fermés et retranchés par une double enceinte de pieux jointifs, de huit pieds de hauteur; l'un renferme les magasins, où chaque famille conserve ses provisions de mil, de maïs, de riz et d'autres denrées de subsistance; ces magasins ont des portes, et des sortes de serrures en bois, dont les formes et les secrets sont très-variés. L'autre quartier, c'est le champ des sépultures; il est planté d'arbres, et de lianes presque toujours fleuries. On y voit des espèces de mausolées, entretenus avec beaucoup de soin; les Mandings honorent la mémoire de leurs ancêtres, et ils ont un grand respect pour les tombeaux de leurs pères. Des gardes veillent sans cesse à la sûreté de ces deux enclos.

Sous l'autorité suprême d'Ali-Sonko, le village d'Albréda était gouverné par un chef, qui portait le titre de grand alkier, parce qu'il était le premier ou le grand

alkier de l'État, et il avait sous lui quatre maîtres de quartier.

Tel est l'ordre et la police de tous les villages du royaume de Barra ; et les places d'alkiers, ou maîtres des villages, sont héréditaires. La plus importante de toutes est celle d'alkier d'Albréda, parce que c'est dans ce village, qu'est établi le comptoir français ; que tous les marchands en traite y font leur résidence ; et que par sa dignité, il est le grand alkier du royaume.

L'insensé Bai-Sonko, habitait le village de Barra-Inding, près de la pointe de Barra, qui est plus peuplé encore qu'Albréda, et qui porte le titre de village royal, parce que de tout tems, les rois, à raison de leur dignité, y possèdant un domaine, y ont fait leur résidence.

Le territoire du royaume de Barra est en général défriché et cultivé. On y voit quelques belles forêts ; mais elles n'occupent pas la huitième partie d'un terrain, un peu marécageux à la vérité, mais cependant extrêmement fertile, et dont les récoltes, quoiqu'achetées par de très-légers travaux, sont d'une grande abondance.

Les Mandings du Barra, comme ceux du Kollar et du Badibou, sont de beaux hommes ; leur taille ordinaire est de cinq pieds cinq à six pouces ; mais on en voit beaucoup qui sont plus grands, et le grand alkier d'Albréda, qui avait près de soixante-dix ans, et dont la barbe et les cheveux étaient tout blancs, avait près de six pieds de haut.

Les traits des Mandings sont plus fins que ceux des autres Nègres, ils ont aussi le visage plus long ; ils sont tous zélés mahométans ; fort actifs, fort intelligens et fort rusés dans les affaires de commerce ; et cependant leur caractère général est hospitalier, bienfaisant et très-sociable ; leurs femmes sont très-vives, spirituelles, bonnes et fort agréables.

Ces Nègres entretiennent des relations suivies avec le pays manding, dont ils sont originaires, et leurs liaisons s'étendent au loin dans l'intérieur de l'Afrique.

Les bornes dans lesquelles je suis forcé de me tenir renfermé, ne me permettent pas de m'étendre en beaucoup de détails, sur les contrées et les habitans des bords de la

Gambie ; je me réduirai donc aux circonstances relatives au rétablissement du comptoir d'Albréda.

Evènemens arrivés à Albréda en 1784 et en 1785.

En 1784, l'alkier d'Albréda, vieillard avide, dur et fort intrigant, enviant l'autorité d'Ali Sonko, s'était mis à la tête d'un parti pour ruiner le crédit du régent, et s'emparer au nom de l'insensé Bai-Sonko, du gouvernement et des affaires.

Ali-Sonko, dont la conduite était prudente et sage, était aimé et estimé des marchands français : pour les aliéner, l'alkier exigea tout-à-coup des droits nouveaux, aussi exagérés qu'ils étaient injustes; et sur le refus que firent nos marchands de les acquitter, ils furent insultés, et quelques vols furent commis.

Pendant l'été de cette même année 1784, des gens de l'équipage de la corvette la Blonde en relâche dans la Gambie, essuyèrent aussi quelques violences, à la vérité provoquées.

Enfin au mois de décembre, un capitaine marchand mourut à Albréda. L'alkier prétendit que sa succession était dévolue au roi, et s'empara de ses effets au

nom de Bai-Sonko, avec lequel il partagea ces dépouilles.

Le régent n'avait pu prévenir ni empêcher ces excès, dont les Français en traite étaient indignés; mais il envoya un homme de confiance, au gouverneur du Sénégal, pour lui faire part des intrigues et des entreprises de l'alkier, et pour l'engager à se rendre lui-même à Albréda pour exiger justice et réparation.

M. de Répentigny encore en place alors, ne put se rendre dans la Gambie, que dans les premiers jours de mars 1785, après avoir terminé les affaires de Salum.

Il resta huit jours à Albréda; il eut plusieurs conférences publiques et solemnelles avec le roi; avec Ali-Sonko, avec le grand alkier, et les autres chefs du royaume de Barra, en présence du peuple assemblé; mais les intrigues de l'alkier d'Albréda prévalurent.

M. de Répentigny ne put rien conclure; il eut la prudence d'éviter un éclat et une rupture, que les Anglais desiraient, qu'ils provoquaient peut-être, pour empêcher le rétablissement d'un comptoir français dans le fleuve; et il retourna au Sénégal.

Le régent Ali-Sonko, dont la richesse était bien plus considérable que celle du roi et que celle du grand alkier, et qui par sa sagesse, sa capacité, et son caractère, jouissait de l'estime de sa nation, travailla pendant l'année 1785 à fortifier son autorité; il réussit à ruiner les intrigues du grand alkier, et tout était bien préparé pour le succès des négociations dont j'étais chargé, quand nous arrivâmes à Albréda, où Ali-Sonko nous attendait avec impatience.

Dès que notre corvette eut placé ses ancres au mouillage d'Albréda, nous nous rendîmes M. de Brach et moi, chez le régent, qui nous reçut comme nous avions lieu de l'espérer; et dans la première conférence que nous eûmes avec lui, il nous donna tous les éclaircissemens que nous pouvions desirer, pour le succès de notre mission.

Chargé particulièrement des affaires relatives aux intérêts de notre commerce, et du rétablissement de notre comptoir, je ne restai pas à bord, et je louai à Albréda, d'un mulâtre nommé la Feuillée, fils d'un

employé de l'ancienne compagnie des Indes, un enclos contenant une petite maison fort commode et deux cases.

Ce logis voisin du quartier du régent, et situé fort agréablement, avait la vue de la rivière et de ses bords méridionaux couverts de bois, de pâturages, de villages. Cette vue formait un tableau perpétuellement animé, par les navires qui se croisent, et qui naviguent à pleine voiles, et par l'immense quantité des pyrogues des Nègres, qui traversent, qui circulent sans cesse sur ce magnifique canal, et que les relations de commerce et l'intérêt de vendre leurs denrées, appellent incessamment aux comptoirs anglais et français, qui sont tous les jours les rendez-vous des noirs d'un grand nombre de nations différentes.

La première semaine se passa en conférences très-fréquentes avec le régent, dont j'obtins la confiance et l'amitié, et dont les bonnes et sincères intentions, se démontraient avec toute la loyauté possible.

Quand tout fut disposé au gré de nos

espérances, il me dit de demander une conférence royale à Barra-Inding. Nous la demandâmes; et le 12 avril nous nous rendîmes à cheval, M de Brach et moi, au village royal, menés par Ali-Sonko.

Nous étions escortés par un détachement de douze hommes des troupes de la corvette; et nous entrâmes à Barra-Inding, tambour battant.

Conduits par le régent, notre entrée dans l'enclos du roi n'éprouva aucune difficulté; nous y trouvâmes l'extravagant et ridicule Bai - Sonko, assis, sur le sable, à la porte de sa case, entouré de baladins, de griotes, de jeunes gens, de matelots anglais et français. Il régnait, dans cette cour un désordre, un tumulte incroyables, augmentés encore par le bruit des musiciens, qui ne cessèrent leur barbare musique, que quand le régent, d'un ton de gravité et d'autorité, eut averti le roi de les faire taire.

Forcé de les faire retirer, Bai - Sonko ordonna que ceux dont il était entouré, s'éloignassent de lui; il donna cet ordre d'un ton si emporté, avec des gestes et

des manières si bizares, qu'il était difficile de n'en pas rire. La figure, le ton, la contenance, le langage de cette majesté nègre, étaient absolument d'accord; tout dans Bai-Sonko démontrait sa folie, sa sottise et son absurdité; et jamais la royauté n'avait été placée sur une tête plus insensée.

Dans cette conférence royale, il fut convenu que, le 14 avril, le roi et le régent tiendraient des états-généraux, c'est-à-dire, une assemblée publique et générale des chefs et des notables du royaume de Barra, dans la place du grand Palaver ou Palabre royal, et que là nous traiterions en présence du peuple, de la réparation des griefs dont se plaignait le gouvernement français, et du rétablissement de notre comptoir.

Ces états-généraux furent tenus le 14 avril, comme cela avait été convenu; et M. de Brach et moi, accompagnés de plusieurs officiers et employés de la corvette, de nos truchemans, et d'un grand détachement de soldats armés, nous arrivâmes à Barra-Inding à huit heures du matin. Nous étions

tous en grande tenue ; et nous avions rendu notre cortège aussi brillant et aussi imposant qu'il avait été possible.

Le roi nous attendait assis sur son trône, ayant à sa gauche le régent Ali-Sonko ; à ses pieds le grand alkier d'Albréda et les membres de la famille royale ; autour de lui, les autres alkiers et les notables de l'état.

Ces sortes d'états-généraux, ou de palavers royaux, se tiennent en plein air, dans la grande place de Barra-Inding.

Une estrade élevée de quatre pieds, à laquelle on montait par six marches, était placée sous les rameaux touffus d'un grand et bel arbre, dont les feuilles ont beaucoup de ressemblance avec celles du platane, mais qui sont beaucoup plus larges. Cette estrade couverte d'une toile bleue, formait le trône du roi, et pouvait recevoir quatre personnes. Le roi et Ali-Sonko en occupaient le milieu ; M. de Brach, placé à la droite du roi, et moi à la gauche du régent, nous occupâmes les deux autres places.

On avait formé autour de ce trône une

enceinte en bois, de quatre pieds de hauteur, et de soixante pieds de diamètre. Les alkiers, les grands, les notables du Barra, ainsi que tous ceux qui nous avaient accompagnés, se trouvaient dans l'enceinte; et le peuple était en dehors, rassemblé en foule, et au nombre de plus de dix mille individus.

Le roi était habillé d'un pantalon rouge de drap écarlate, largement galonné d'or. Il avait un gilet de satin jaune, couvert de quatre rangs de boutons d'argent, en forme de grelots. Une robe-de-chambre de toile peinte, fond jaune à grandes fleurs rouges, et doublée de tafetas rouge. Autour du cou, une grande et grosse cravatte de mousseline, dont les deux bouts garnis d'une grossière dentelle, pendaient sur sa poitrine. Sa coëffure était composée du bonnet manding; mais il y avait ajouté la magnificence, de se mettre autour de la tête une longue pièce de tafetas violet, dont les bouts garnis de franges d'or faux, retombaient en avant des épaules, de la longueur de dix-huit pouces; enfin, il était chaussé de mules

de marroquin jaune. Ali-Sonko était habillé dans le costume de sa nation, de deux belles pagnes de toile très-fine de coton, bleu turquin, rayée de bandes rouges; il était coëffé du bonnet manding de toile bleue, brodé en soie, et chaussé de mules de marroquin rouge.

Malgré l'air et le costume singulier du roi, qui cependant dans cette circonstance, se conduisit avec toute la décence dont il était capable, cette assemblée avait un caractère imposant.

Elle dura quatre heures et demie. M. de Brach parla le premier; je parlai ensuite, et développai le sujet de notre voyage. Nos discours furent répétés et expliqués par nos interprètes. Le roi parla, et son discours fort court fut très-absurde. Le régent prit la parole après le roi, et du meilleur ton, dit les meilleures choses.

Le plus grand silence régnait dans cette grande assemblée: le peuple écoutait avec la plus grande attention; et M. de Brach et moi, nous gardions toute la gravité convenable à une cérémonie aussi authentique. Le roi avait répondu au discours

cours de M. de Brach, et son interprête avait expliqué ses paroles : le régent répondit à mon discours, et pendant que son interprête l'expliquait, il prit gravement ma main droite, y plaça un fruit, qu'au tact, je jugeai devoir être une espèce de grand maron ; et gardant le même sérieux, il replia mes doigts sur ce qu'il m'avait donné ; et moi, gardant autant de gravité que lui, et sans m'assurer du présent qu'il m'avait fait, je le mis dans la poche de mon gilet. A quelques minutes de là, et de la même manière, je reçus un second présent semlable, et enfin un troisième, et je les plaçai de même que le premier.

Après quelques débats, où le grand alkier se montra fort contraire aux conditions que je demandais pour le rétablissement de notre comptoir, et où je combattis ses mauvaises intentions avec beaucoup de force, Ali-Sonko termina ce premier palabre royal, dans lequel rien ne fut conclu ; et le roi convoqua une seconde assemblée, pour le quinze d'avril.

Quand nous fûmes réunis, M. de Brach

et moi, nous nous confiâmes réciproquement les présens que nous avions reçus, car le roi l'avait traité de même, que je l'avais été par le régent; c'étaient des fruits, couverts d'une peau lisse et brune comme celle des marrons d'Inde : ces fruits étaient plus plats, mais bien plus grands que des marrons. Nous rîmes d'abord de cette munificence royale, mais bientôt après nous apprîmes, que ce qu'on nous avait donné, était un témoignage de grand honneur et de grande distinction. C'étaient des fruits que les Mandings appellent *kolla*, qui sont fort rares, et auxquels ils attribuent beaucoup de vertus précieuses et admirables.

Le second palabre royal eut lieu; Ali-Sonko avait tout disposé pour le succès de nos principales demandes, tout avait été convenu d'avance entre lui et moi, et il s'était assuré de presque tous les grands du pays, et des gens les plus notables.

En vain le grand alkier d'Albréda fit-il encore des efforts pour retarder le rétablissement de notre comptoir, ses intrigues échouèrent, il ne fut plus écouté, et j'obtins

non-seulement, que le comptoir français serait reconstruit de nouveau, mais encore qu'il occuperait un terrain isolé et éloigné de près de deux cents toises au couchant du village, dans une situation bien plus commode, bien plus sûre et plus favorable, que celle qu'occupait celui de l'ancienne compagnie des Indes.

Le local du nouveau comptoir, à la faveur des augmentations qu'Ali-Sonko avait fait accorder, avait quatre-vingts toises de longueur, sur une largeur presqu'égale, ce qui lui donnait une surface de près de six mille quatre cents toises carrées.

Le fleuve bordait un des côtés de ce terrain; par l'avantage de cette situation, on pouvait y construire un débarcadaire, et en cas d'insulte grave ou d'attaque de la part des habitans, se ménager une retraite assurée.

Le sol en était gras et fertile, et plusieurs bosquets de citronniers, de limoniers et d'orangers, qui y existaient alors, sans soins et dans un état sauvage, étaient la preuve que les cultures de pur agrément, y réussiraient très-bien.

Il fut stipulé que le commerce français serait libre dans tout le royaume de Barra, qu'il y serait aidé, favorisé, et protégé ; et que le roi, ni le régent, ni l'alkier d'Albréda, ni ceux des autres lieux où nos marchands voudraient résider, n'auraient aucun droit à prétendre, sur les effets et les marchandises des Français qui pourraient mourir, soit d'accident, soit de maladies.

Il fut stipulé que nous pourrions entretenir dans notre comptoir un résident et tous les employés que le service pourrait exiger ; mais nous obtînmes encore qu'il serait entouré de fossés, de palissades ou de retranchemens en terre, que nous pourrions y construire des batteries, et y entretenir garnison.

En échange de ces avantages, il fallut sacrifier les ressentimens fondés sur les griefs dont M. de Repentigny avait demandé la réparation en 1785 ; il fallut abannonner aussi la restitution de la succession du marchand français, mort à Albréda en 1784, et que le grand alkier et le roi s'étaient partagée; mais en faveur de ces sacrifices, nous obtînmes, que quatre enfans

des premières familles du royaume de Barra seraient livrés en ôtage dans l'île de Gorée, pour sûreté de l'exécution du traité que nous avions conclu ; enfin l'on stipula les droits que nos marchands seraient tenus de payer au roi, au régent et au grand alkier, ainsi que les coutumes, que le gouvernement accordait à ces trois chefs.

Telles sont les circonstances principales du rétablissement du comptoir français d'Albréda en 1786 ; et dans le cours des négociations qui ont eu lieu, et des relations journalières que j'ai eues à ce sujet avec Ali-Sonko, je n'ai pu que me louer de la loyauté de ce prince nègre ; je n'ai éprouvé de sa part que de la bienveillance et de l'amitié, et j'ai eu de fréquentes occasions d'estimer son caractère, et d'admirer la justesse de son esprit naturel, et la droiture de son ame.

Il faut observer, que le comptoir d'Albréda ne serait éloigné que de vingt-cinq lieues de l'établissement qu'on pourrait former à Joal, dans le petit royaume du Tin possédé par le Damel, et de vingt lieues de Cahone capitale du Bur-Salum,

et les correspondances de ce comptoir avec Cahone et avec Joal, seraient aussi sûres et aussi actives, que les circonstances pourraient le demander.

A Albréda, nous formerions aisément des liaisons, sur toute l'étendue de la rive droite de la Gambie, jusqu'à la hauteur du pays de Bambouk.

Nous y trouverions les plus grandes facilités, d'acquérir des terres bonnes et fertiles et d'y former un grand établissement agricole; et comme les Mandings sont en quelque sorte déja civilisés, et susceptibles de toutes les sortes d'instruction, il est vraisemblable que notre exemple et nos leçons d'agriculture, fructifieraient parmi eux.

Enfin, cette situation nous offre tous les moyens les plus favorables à un commerce avantageux, et aux succès des entreprises qui auraient pour objet la civilisation des peuples de cette partie de l'Afrique, et la connaissance des contrées centrales de ce continent.

J'ai dit que le cadre dans lequel je suis forcé de me tenir renfermé, m'obligeait de borner ces renseignemens, sur les Man-

dings et sur les contrées que parcourt la Gambie ; je les terminerai par les détails qu'on trouvera dans le chapitre suivant, sur l'insecte termite, dont j'ai observé près d'Albréda, avec autant d'attention que d'admiration, les prodigieux travaux.

CHAPITRE XX.

DE L'INSECTE TERMITE.

Ce que c'est que l'insecte termite. Les Français le désignent sous le nom de Fourmi Blanche ou Fourmi Vague-vague, l'histoire naturelle sous celui de termes *ou termite. On voit ces insectes en nombre prodigieux dans les contrées occidentales de l'Afrique. Ils existent dans trois états différens; dans l'état de larve, dans l'état de nymphe, et dans l'état de mouche aîlée, qui est leur état parfait. Roi et reine des termites. Différentes espèces de ces insectes. Termites de l'île St.-Louis du Sénégal. Pyramides construites en terre par ces insectes, dans le bois de Lamaya, aux environs d'Albréda dans le fleuve Gambra.*

DANS le nombre de ceux qui se plaisent à la lecture des voyages, il en est qui ignorent l'existence de l'insecte termite, qui paraît appartenir particulièrement à l'Afrique.

On le trouve dans presque toutes les contrées occidentales de ce continent, entre le cap Bojador et le cap Blanc. Il existe sur les bords du Sénégal; mais c'est près d'Albréda sur les bords de la Gambie, que je l'ai vu en nombre prodigieux, que j'ai eu occasion de l'observer avec attention, et d'admirer la force et l'instinct que le créateur lui a donnés.

Ces petits animaux offrent à l'attention de l'observateur, tant de motifs d'étonnement, qu'on ne peut se dispenser d'en parler. Ils opèrent dans un instant, des destructions inconcevables; et ils élèvent des monumens si prodigieux, si solidement construits, que comparés à l'extrême petitesse de l'insecte dont ils sont l'ouvrage, ils paraissent plus merveilleux, que les

monumens les plus considérables de l'industrie humaine.

Linée nous parle de cet insecte sous le nom latin *termes*, et G. Cuvier en parle sous le nom de termite. Le vulgaire le désigne sous celui de fourmi vaguevague et de fourmi blanche.

Les termites se partagent par sociétés. Chaque société se construit un nid, et à chaque nid appartient une quantité innombrable de ces insectes, qui reconnaît pour chefs, un roi et une reine.

Termites dans l'état de larve.

Les termites existent dans trois états différens, et dans chacun de ces états, ces petits animaux ont des fonctions et des formes différentes.

Le premier état de la vie du termite est celui de larve; alors il n'a qu'un peu plus de deux lignes de longueur; sa couleur est d'un blanc de farine; il a six petits pieds, trois de chaque côté; une petite tête sans yeux; des antênes composées de petites globules jointives qui vont en diminuant, et des mâchoires courtes.

Si chaque société de termite pouvait être comparée à un empire, on pourrait ap-

peler les larves, les îlotes de cet empire; car ce sont elles qui sont chargées de tous les travaux de construction, du soin de tous les approvisionnemens; ce sont elles qui agissent à l'extérieur, et dont les excursions s'étendent à des distances incroyables. Ce sont ces larves qui circulent de toutes parts, ou par des conduits souterrains qu'elles se creusent à plusieurs pieds au dessous du sol, ou quand elles voyagent à la superficie, c'est sous des petites voûtes qu'elles construisent avec de l'argile. C'est dans l'état de larve, que les termites fabriquent des nids, en forme de pyramides, de dix et même de seize pieds de hauteur, et souvent de cent pieds carrés de base. Ce sont ces termites larves, qui dévorent et réduisent en poudre impalpable, les arbres les plus monstrueux, les plus fortes pièces de bois; ce sont elles qui, dans la courte durée d'une nuit, réduisent en charpie extrêmement fine, le linge, les habits et même les cuirs.

Dans ce premier état de la vie de l'insecte termite, on aurait quelque droit de l'appeler le fléau de l'Afrique, si ce grand

pouvoir de dévastation et de destruction que Dieu a départi à ces larves, n'avait pas un but utile.

Ces îlotes aveugles, n'attaquent jamais les bois verts et sains, mais ils dévorent les bois morts, dont l'existence stérile et caduque, n'est plus qu'un embarras dans la nature, un obstacle à la végétation et à la circulation de l'air, dans ces vastes forêts de l'Afrique, déja si serrées et si épaisses, et où l'extrême fécondité d'un sol vierge, ne permettrait pas à l'homme de pénétrer, ni aux jeunes plans de prospérer, si la consommation des végétaux énormes qui abondent dans ces bois primitifs et sauvages, n'était accélérée par la larve termite, à l'époque où ces monstres de la végétation, sont arrivés à l'état de caducité, de désorganisation et de mort.

Ce sont aussi les larves de ce singulier insecte, qui dans l'espace de quelques heures, dévorent ces animaux énormes, qui meurent dans le centre de ces forêts solitaires, soit de vieillesse, soit par accident, soit à la suite des blessures que ces monstres reçoivent, dans les combats qu'ils

se livrent sans cesse. Les miasmes putrides de ces grands cadavres, infesteraient peut-être l'Afrique, si l'instinct des termites n'opérait leur prompte destruction.

Termites dans l'état de nymphe.

Le second état des termites est celui de nymphe; celles-ci sont comme les larves, aveugles et mobiles, mais leur tête est grosse, et elles sont pourvues de longues mâchoires pointues, sans dentelures.

Ce sont les nymphes qui se trouvent chargées de tout le travail et de toute l'économie de l'intérieur des bâtimens ou des nids des termites; ce sont elles qui forcent les larves au travail; ce sont elles qui construisent toutes les distributions intérieures et particulières qui doivent servir à loger les œufs.

De longues galeries sont conduites dans l'intérieur des pyramides, et dans ces galeries, sont formées en nombre immenses de petites loges ou petites chambres, qui ont dans leur forme assez de ressemblance, avec l'intérieur de la moitié d'une très-petite coquille de noisette.

Quelques naturalistes ont appelé ces galeries les nourriceries. Ces petites loges

ont cela de particulier, c'est qu'elles sont lambrissées; c'est-à dire, que la petite loge creusée dans la terre dont est formée la pyramide, est intérieurement revêtue en petits filamens de bois, de la grosseur d'un cheveu, jointivement et très-artistement appliqués les uns à côté des autres, et qui observés au travers d'une forte loupe, font l'effet d'un lambris, formé de petits joncs collés de suite et jointivement. Ce lambris couvre exactement toute la surface intérieure de chaque petite loge, et ce ne peut être, qu'au moyen d'une matière parfaitement collante, que ce petit insecte parvient sans doute à appliquer aussi justement et aussi solidement ces petits filamens ligneux, qui tapissent l'intérieur des loges des nourriceries.

Ce lambrissage est parfaitement uni, et exécuté avec toute la propreté possible.

On serait entraîné dans de trop longs détails, si l'on voulait donner la description complète de l'intérieur d'une de ces pyramides, qui peuvent chacune, être regardée comme la capitale d'un empire de termites; ces détails très-curieux, ainsi

que toutes les observations que mérite ce petit animal aussi singulier qu'encore imparfaitement connu, seront sans doute un jour rassemblés et exposés par un naturaliste plus exercé que moi.

J'ajouterai encore à ce que je viens de dire sur les nymphes termites, qu'elles sont à la fois les nourrices de l'empire et ses guerriers. Les larves ne combattent pas et ne sont pas armés pour combattre; les nymphes sont chargées de la défense de l'état, elles repoussent les attaques extérieures, se jettent sur ceux qui tentent de faire brèche à leurs cités, et les mordent avec rage.

Termites dans l'état parfait.

Enfin les termites arrivent à l'état parfait, à leur dernière métamorphose, au complément de leur existence; c'est seulement dans ce troisième état qu'ils ont des sexes différens, et qu'ils peuvent procréer et propager leur espèce.

De quelle durée est la vie entière du termite? Combien de tems passe-t-il dans l'état de larve, dans celui de nymphe et dans son état parfait? Voilà ce que je n'ai pu savoir, ni découvrir exactement; ce qui

seulement paraît certain, c'est que lorsque les termites ont passé à leur dernier état, à leur état parfait, alors ils sont ailés, et ils s'envolent en quantité innombrable.

Alors de toutes parts les oiseaux les poursuivent et leur font une chasse cruelle; en peu de momens leurs aîles se dessèchent; ils tombent, et la terre, mais surtout les mares et les fontaines, sont couvertes de leurs cadavres; les reptiles les dévorent avec avidité, et dans plusieurs contrées les Nègres les mangent; ils les ramassent à la surface des ruisseaux, des marigots et des fontaines, avec des callebasses; ils en remplissent de grandes chaudières, et les laissent sécher; ils les font ensuite griller dans des pots de fer, sur un feu de braise à moitié éteinte, et ils les mangent ainsi grillés, avec beaucoup de sensualité. Je n'ai pu me résoudre à goûter de ce régal, quoique les Nègres de la Gambie m'aient assuré que ce mêts est délicieux; ils lui attribuent entr'autres des vertus aphrodisiaques.

La durée de la vie du termite, dans l'état aîlé, est extrêmement courte pour la multitude

titude de ces insectes, elle n'est tout au plus que de deux jours ; car c'est vers la fin de la seconde journée, que les termites pourvus d'aîles perdent leurs forces, et que ces petits animaux si actifs, si industrieux, si courageux dans l'état de larve et dans celui de nymphe, deviennent faibles et poltrons, et sont incapables de résister aux moindres insectes; les fourmis même s'en emparent et les traînent à leurs nids, sans éprouver la moindre résistance.

Tous les termites aîlés ne périssent pas cependant dans cette ruine et cette destruction générales. Le roi et la reine d'un empire de termites, c'est-à-dire, les deux individus qui dans chaque nid ou pyramide de termites, sont chargés de propager l'espèce, sont des termites aîlés; et au moment de la destruction de cette troisième classe, quelques paires d'entr'eux sont rencontrées par des larves, qui parcourent continuellement la surface du sol, et ces larves sauvent et emportent quelques couples de termites aîlés des deux sexes, pour fonder de nouvelles colonies.

Roi et reine des termites.

J'ai lieu de penser que la vie d'un roi et

d'une reine d'une colonie de termites, ne dure qu'une année; mais je n'oserais l'assurer, tant il reste encore d'obscurités sur les circonstances de la vie de cet insecte, dont l'histoire naturelle est bien loin d'être complète.

Chaque couple de termites aîlés sauvé par les larves, est mené sans doute ou dans un nid déja ancien, ou dans un nid nouvellement construit; là on le renferme dans une grande celulle, qui est la chambre royale ou la prison nuptiale. Ces époux sont nourris par les larves et les nymphes; ils perdent leurs aîles, et leur vie royale se passe dans l'indolence et la paresse, ne semblant être destinés qu'à la propagation de l'espèce.

Dans les premiers momens de son état parfait, le roi termite n'est pas beaucoup plus grand ni plus gros que les nymphes et les larves; ses dimensions n'excèdent jamais plus de quatre lignes de longueur et une ligne et demie de grosseur; mais il n'en est pas ainsi de la reine, en qui bientôt il se fait un changement monstrueux.

L'abdomen de cette reine s'augmente

par degrés, s'élargit et parvient à une grosseur prodigieuse, comparée aux dimensions des termites, dans l'état de larves et dans celui de nymphes.

J'ai vu deux reines de termites; le ventre de l'une avait plus de cinq pouces de longueur, et deux pouces et quelques lignes de circonférence; l'autre était moins longue mais sa grosseur était la même. Le petit roi dont la plus grande longueur n'arrive presque jamais à cinq lignes, se trouve toujours caché sous le ventre de son énorme épouse.

J'ignore si la reine parvenue à son énorme état de grosseur, pond sans cesse des œufs. Sparman prétend, qu'elle en pond soixante dans une minute, ce qui donne quatre-vingt-six mille quatre cents œufs dans vingt-quatre heures, deux milliards cinq cent quatre-vingt-douze mille œufs par mois, et plus de trente-un milliards d'œufs par an.

Les deux reines que j'ai vues étaient en ponte, et je n'ai aucune raison de nier que la ponte soit continuelle; peut-être cette reine si féconde, ne pond-elle que pendant une partie de l'année, et seulement le nombre d'œufs nécessaires pour remplacer les nym-

phes qui passent à l'état parfait, ou plutôt pour remplacer les larves qui deviennent nymphes.

Mais si nous voulions en juger, d'après la multitude infinie des termites qu'on voit par-tout en Afrique, nous serions portés à croire, que la ponte est perpétuelle. C'est là un des secrets de l'histoire naturelle de cet insecte, que des observations plus suivies et plus multipliées sur les différentes circonstances de la vie de ce merveilleux petit animal, feront connaître quelque jour.

Différentes espèces de termites.

Jusqu'à présent l'on ne connaît que quatre espèces de termites. Le termite belliqueux, (*termes bellicosus* ou *termes fatale*); c'est l'espèce la plus grande, c'est celle dont je viens de parler, et que j'ai eu occasion d'observer, à l'île St.-Louis du Sénégal et à Albréda.

Les nids de cette espèce de termites, sont de grandes et belles pyramides, qui ont jusqu'à quinze et seize pieds de hauteur au dessus du sol, et autant au dessous. Dans le bois de Lamaya, près d'Albréda, j'en ai mesuré une, qui avait dix-sept pieds de haut.

La seconde espèce est connue des naturalistes, sous le nom de termite atroce, (*termes arda*); cette espèce construit aussi des nids en pyramides; mais ces chefs-lieux de leurs colonies, sont moins élevés et moins considérables, que ceux du termite belliqueux; ses ravages sont plus funestes, et ses piqûres plus douloureuses et plus dangereuses.

La troisième espèce est le termite mordant, (*termes mordax*); cette espèce construit ses nids en forme de tourelles cylindriques, de trois à quatre pieds de hauteur, d'un pied de diamètre, et la tourelle est recouverte d'un toît cônique, qui déborde de quelques pouces, et dont l'objet est indubitablement de garantir le nid de l'influence des eaux du ciel.

Enfin la quatrième espèce est désignée par les naturalistes sous le nom de (*termes destructor*), et nous l'appelons le termite des arbres. Cette espèce, construit des nids sphériques autour d'une branche d'arbre qui les traverse entièrement.

A l'île St.-Louis du Sénégal, par-tout on voit de ces chemins voûtés que les termites

construisent en argile, et au moyen desquels, les larves circulent et voyagent à couvert; mais dans toute l'île nous n'avons pu découvrir un seul nid de ces insectes.

On ne peut supposer que ces nids existent sous terre, à moins que ce ne soit à une très grande profondeur. Le sol de l'île St.-Louis du Sénégal est un sable mouvant et très-fin; ce sol est habituellement creusé de cinq à six pieds de profondeur, par les puits qu'on y ouvre pour avoir de l'eau et que l'on referme dès que l'eau est puisée; mais ces puits prouvent que l'eau, filtre par-tout dans le sol de cette île, qui n'a que douze cents toises de longueur sur cent toises de largeur, et qui est renfermée entre deux bras du Sénégal, qui ont cinq et six cents toises de largeur, et dont la profondeur est au moins de neuf brasses. Le bras occidental du Sénégal n'est séparé de la mer que par une langue de terre de cent toises de largeur. Où pourrait-on supposer qu'existent les nids des termites, dont les larves se voient au Sénégal? car dans cette île on n'aperçoit que des larves circulant par-tout et voyageant sous leurs voûtes.

Cette circonstance est remarquable ; les larves termites qui circulent à l'île Saint-Louis du Sénégal, appartiendraient-elles à des nids, qui existeraient dans les forêts qui bordent la rive gauche du fleuve ? dans cette supposition, il faudrait que ces larves parvinssent à l'île Saint-Louis par-dessous le bras oriental du fleuve, qui, comme on vient de le dire, a plus de cinq cents toises de largeur et neuf brasses de profondeur d'eau.

Il faut le répéter, l'histoire des insectes termites, invite encore à beaucoup de recherches et d'observations : c'est dans une forêt près d'Albréda, que j'ai eu occasion d'admirer les travaux, dont l'espèce des termites belliqueux est capable.

Pyramides des termites, dans la forêt de Lamaya, près d'Albréda.

Je me promenais un jour au lever du soleil, à cheval, suivi de mon nègre domestique, de mon interprête, et accompagné de Sonkoary, parent du roi de Barra, et héritier présomptif de ce petit royaume. L'objet de ma promenade était de visiter le bois de Lamaya, situé à l'ouest d'Albréda, à dix-huit cents toises à-peu-près du village.

Ce bois, qui a plus de deux lieues de tour, est formé d'arbres de la plus grande espèce, et dont les feuilles ressemblent beaucoup à celles dù platane. Les arbres de cette forêt sont tous très-vieux, et séparés à plus de cinquante pieds l'un de l'autre; leurs superbes têtes se touchent et se confondent, et forment une voûte d'autant plus belle, que les corps des arbres dégarnis de toutes branches, à la hauteur de soixante pieds, ressemblent à de belles colonnes.

En m'approchant de ce bois, je fus fort étonné d'apercevoir beaucoup de pyramides de dix, quinze et de seize pieds de hauteur, d'une couleur rouge, absolument semblable à celle de la terre bien cuite.

La grandeur et la forme de ces constructions, me firent croire, que ces pyramides étaient des monumens funèbres, élevés et consacrés à la mémoire des anciens guerriers mandings de Barra, et je fis à ce sujet des questions à mon interprête; Sonko répondit à mes questions, en m'expliquant, que ces monumens étaient l'ouvrage des termites, et des nids de ces

insectes, qui se trouvent en grand nombre dans cette forêt; je pressai ma marche et j'arrivai au bois de Lamaya, fort curieux d'observer avec attention, les travaux étonnans d'un insecte, que je ne connaissais que depuis que j'habitais l'Afrique, et que je n'avais encore vu qu'à l'île Saint-Louis du Sénégal, où ces petits animaux circulent en multitude, dans l'état de larves, sous de petites galeries voûtées et construites en terre.

J'avais peine à comprendre comment des animaux si petits pouvaient exécuter des travaux aussi considérables : plus de quarante pyramides, séparées de trois cents et quelquefois de cinq cents pas l'une de l'autre, s'élevaient de dix, de douze, et même de seize pieds au dessus du sol; leurs bases avaient toutes de cent à cent vingt pieds carrés; ces monumens me paraissaient aussi prodigieux que les pyramides de Memphis, et plus prodigieux encore, puisqu'ils étaient l'ouvrage de l'insecte termite.

Il est peut-être curieux et philosophique, de comparer les pyramides du bois de La-

maya, près d'Albréda dans la rivière de Gambie, ouvrages admirables d'un très-petit insecte, aux pyramides d'Egypte, ouvrages si célèbres et si vantés, des hommes.

Les pyramides d'Egypte ne sont pas à beaucoup près, aussi élevées au dessus de la hauteur ordinaire de l'homme, que celles du bois de Lamaya, sont élevées au dessus des dimensions de l'insecte qui les a construites; car la plus haute des pyramides de Memphis ou de Gées, n'a que quatre cent cinquante pieds français de hauteur; et en supposant, que la taille des Egyptiens qui ont élevé ces constructions colossales n'ait été que de cinq pieds, dimension bien au dessous de la hauteur ordinaire de l'homme, la proportion de la plus haute des pyramides d'Egypte, à la hauteur d'un homme de cinq pieds, ne serait que de quatre cent cinquante à cinq, ou de quatre-vingt-dix à un.

On a fait remarquer que les larves termites, sont les constructeurs et les maçons de l'empire, et que la longueur d'une larve termite n'est pas de trois lignes; mais nous

la supposerons de trois lignes, pour avoir un nombre rond. La plus haute des pyramides du bois de Lamaya qui avait dix-sept pieds d'élévation, à la larve termite qui n'a que trois lignes de longueur, serait donc de deux mille quatre cent quarante-huit lignes à trois lignes, ou de huit cent seize à un.

Les pyramides de Lamaya, se trouvent donc, proportion gardée, infiniment plus élevées que celles d'Égypte; et si à cette comparaison, on ajoute celle des masses, celle des tems employés respectivement à ces constructions, et que l'on considère aussi, le grand nombre de ces pyramides de termites qui existent en Afrique, on sera forcé d'admirer, les pouvoirs que le créateur a accordés à l'un des plus petits insectes, et de voir d'un œil plus modeste, ces fameux monumens de l'ancienne Égypte, dont l'orgueil humain se plaît tant à se vanter.

CHAPITRE XXI.

Tableau sommaire des produits du commerce des contrées comprises entre la barre du Sénégal et le cap Ste.-Marie, pendant l'année 1786, *et aperçu de ces produits, si par des encouragemens et des exemples, l'on excite les nègres à l'agriculture, et si le commerce mieux organisé, prend un plus grand essor.*

Commerce de l'île de Gorée en 1786.

LES habitans de l'île de Gorée ne fréquentaient en 1786, que les mouillages de la côte comprise entre le cap Manœl et la pointe de Sangomar, située à l'embouchure d'un des bras du marigot de Salum. Ils se rendaient à ces mouillages dans de petites embarcations ; ils y traitaient des bœufs, des moutons, des volailles, du mil ou du riz, et d'autres objets de subsistance, qu'ils consommaient en partie, et dont ils vendaient l'autre aux navires en relâche

dans leur rade. Cette traite pouvait former un objet de. . . . . 200,000 fr.

Les objets plus considérables, comme les captifs, l'or, le morfil, la cire et les peaux crues, ne se traitaient qu'en petite quantité par les gens de Gorée, parce que les moyens de ces insulaires étaient très-bornés; et ces objets de traite ne se sont portés, en 1786, qu'à trois cents captifs, évalués à. 360,000

On pouvait évaluer leur traite en morfil, en cire, en peaux crues, etc. à. 60,000

Total de l'évaluation du commerce que Gorée faisait avec les côtes voisines de cette île, en 1786 . . . . . 620,000. fr.

Aperçu des produits présumables du commerce avec les mouillages voisins de Gorée, et avec le pays de Barsalli, si ce commerce était organisé et encouragé.

Le commerce propre des naturels de Gorée ne sera jamais fort étendu, parce que leurs moyens ne peuvent être que fort bornés; mais si l'agriculture prenait faveur dans les états du Damel, et si un

comptoir agricole et marchand, placé dans le pays de Baol, prenait toute la consistance dont il est susceptible, Gorée pourrait devenir l'entrepôt d'un commerce, qui, je crois, pourrait être estimé, à douze cents captifs, évalués à. . . . . 1,440,000 fr.

Coton, indigo, cire, peaux crues de toute espèce, morfil, bois de construction et de teinture, mil, riz, maïs, bestiaux, volailles et autres objets. 3,000,000

Au chapitre des mines d'or du Bambouk, j'ai parlé du projet d'un commerce par caravane avec cette riche contrée. Ce commerce serait sous la direction et la surveillance immédiates de l'administration intermédiaire, fixée à l'île de Gorée. Je ne puis entrer dans les détails, qui feraient connaître l'organisation de ce commerce, dont j'estimerai cependant les produits dans les premières années, à . . 400,000

Total. . . . . 4,480,000 fr.

Commerce avec les états du Bur-Salum, en 1786.

En 1786 le commerce avec les états du Bur-Salum, a produit aux navires en traite dans le marigot, six cents captifs, évalués à. . . . . 720,000 fr.

En cire brute, peaux crues, morfil, etc. 60,000

Total. . . . . 780,000. fr.

Aperçu des augmentations et améliorations dont le commerce de Salum est susceptible.

Les Anglais, pendant le tems qu'ils fréquentaient seuls le marigot de Salum, en tiraient douze cents captifs, que j'évaluerai à . . . . . 1,440,000 fr.

En cire, morfil, bois de teinture, bois de construction, peaux crues. ect. etc. 200,000

Les produits de ces deux articles devront être pour nous, ce qu'ils étaient pour les Anglais.

Sans former un établissement fixe dans le marigot de Salum, dont l'air est reconnu pour être extrêmement mal-sain, mais en

1,640,000 fr.

De l'autre part. . . . . 1,640,000 fr.

entretenant des relations suivies avec le Bur-Salum, et en excitant par des encouragemens, les cultures d'indigo, de coton et de riz, auxquelles les terres de Salum sont très-propres, ces différentes denrées pourront former un objet de. . 400,000

Les arbres à gomme existent en grand nombre dans les états de Salum, et M. de Repentigny s'est assuré, qu'en excitant les récoltes partielles des accacias gommiers qui y sont répandus, on pourrait extraire du marigot de Salum, soixante milliers de gomme au moins, que j'évalue à. 90,000

Le total des produits présumables du commerce avec les états de Salum, pourrait donc s'élever à. . . . . 2,130,000 fr.

Les

Les Anglais ont traité dans la Gambie pendant l'année 1785, et au commencement de 1786, trois mille captifs, évalués à. . . . . 3,600,000 fr. (Commerce du fleuve Gambra en 1786.)

Les Français n'y ont traité pendant le même tems que sept cents captifs, évalués à. 840,000

Les Anglais ont traité cinquante milliers de morfil évalués à un franc la livre. . . . 50,000

Les Français n'ont traité qu'un millier de morfil. 1,000

Les Anglais ont traité dans la Gambie trente mille gros d'or évalués à dix francs le gros . . 300,000

Les Français n'ont traité que quatre cents gros d'or, évalués à. 4,000

Les Anglais ont traité en cire brute, en peaux crues, en savon brut, et autres objets de moindre importance; pour une valeur de plus de. 500,000

5,295,000 fr.

De l'autre part.	5,295,000 fr.
La traite française de ces mêmes objets ne s'est pas montée au delà d'une valeur de. . .	600
Total de l'évaluation des produits du commerce des Français et des Anglais dans le fleuve Gambra, en 1785, et premiers mois de 1786.	5,295,600 fr.

On présumera sans doute, que si un établissement agricole et marchand, est formé à Albréda, suivant les vues que j'ai exposées précédemment, notre part dans les produits du commerce de la Gambie, pourra devenir plus importante, qu'elle ne l'était en 1786.

CHAPITRE XXII.

INTERVALLE
ENTRE LE CAP Ste. MARIE
ET LE CAP VERGA.

Imperfection de nos cartes et de nos connaissances sur cette partie de l'Afrique. La rivière de Casamança. Le cap Rouge. Le Rio San Domingo. La rivière de Jate. L'Archipel des Bissagos. Les îles de Bissao, de Boulam et de Kasnabaç. Le Rio de Nuno Tristao. Le cap Verga. Aperçu du commerce des Portugais dans cette partie de l'Afrique.

La carte réduite des côtes occidentales d'Afrique, dressée en 1755 par Belin, ingénieur de la marine, et corrigée en 1765, était le résultat de toutes les connaissances que nous possédions alors sur le dévelop-

pement, compris entre le cap Bojador et le cap Ste. Anne; et tous ceux qui depuis, ont visité cette partie de l'Afrique, savent à quel point, cette carte était imparfaite et fautive, et surtout entre les caps Ste. Marie et le cap Verga.

M. de la Jaille visita l'Archipel des Bissagos en 1784; cet officier aussi recommandable par ses lumières que par son caractère, ne put employer que quinze jours, à une reconnaissance, qui, exécutée dans tous ses détails, demande plus d'un an.

En 1786, M. de Brach commandant la corvette le Rossignol, sur laquelle j'étais embarqué, et venant de la rivière de Sierraleone, entra dans l'Archipel des Bissagos, et s'engagea dans le chenal, situé entre l'île de Kasnabac et l'île désignée sur la carte de Belin, sous le nom d'Avaugéna. La nuit nous surprit dans ce chenal, et à une heure après minuit, le baissement subit des sondes et le bruit des brisans, nous avertirent que nous étions en danger.

Nous avions à bord, M. Martin, qui depuis a été élevé à des grades très-supérieurs, auxquels ses talens, son mérite et

ses estimables qualités devaient le faire parvenir; ce fut lui qui nous tira avec beaucoup d'adresse et de sang-froid, du mauvais pas, dans lequel nos mauvaises cartes marines nous avaient engagés. Nous ne restâmes donc dans l'Archipel des Bissagos que deux jours, et l'on se remit en route pour la rivière de Gambie.

Nous apprenons par un ouvrage qu'on vient de publir sur le Sénégal, qu'en 1788 M. Blanchot, commandant en chef de ce gouvernement, et M. Martin, alors capitaine de port, visitèrent aussi l'Archipel des Bissagos; qu'ils y entrèrent le 20 octobre, et qu'ils en sortirent le 26 novembre suivant.

C'est sans doute à cette reconnaissance, que nous devons la nouvelle topographie des îles Bissagos, telle qu'elle est figurée sur la carte placée en tête de l'ouvrage qu'on vient de citer; mais ces derniers résultats, de nos connaissances sur cette partie de l'Afrique, à l'époque où nous sommes, quoique bien meilleurs que ceux que nous possédions précédemment, restent encore très-imparfaits, et leur imperfection n'est due, qu'à l'impossibilité d'exécuter dans

l'espace si court d'un mois, un travail qui pour arriver à sa perfection, doit être l'objet d'une station maritime, spécialement chargée de cette mission, et qui y emploiera deux campagnes.

Ces parages sont bien mieux connus des Anglais que de nous, et c'est d'après les renseignemens que j'ai reçus d'eux, dans la Gambie et dans la rivière de Sierraleone, et d'après ceux que je tiens de deux capitaines marchands portugais, qui avaient fréquenté habituellement les possessions portugaises sur la côte occidentale d'Afrique, et qui en 1788 étaient naturalisés français et établis à Nantes où je débarquai, au retour de mes voyages en Afrique et en Amérique, que je hasarderai de parler très-sommairement, de quelques points principaux, de l'intervalle, compris entre le cap Ste. Marie et le cap Verga.

Nous avons droit de commercer et de nous établir entre le cap St. Marc et le cap Verga.

Les droits qu'a toujours eu la France, de commercer et de s'établir, sur les parties de la côte, dans toutes les rivières, et dans toutes les contrées, situées entre ces deux caps sont incontestables.

L'ancienne compagnie des Indes les a

exercés, jusqu'à sa dissolution. Non-seulement elle fréquentait les rivières de San-Domingo, de Rio Grande, et de Nuno Tristao, mais elle y avait des escales, et un comptoir principal dans l'île de Bissao.

La grande fertilité de cette partie de l'Afrique occidentale, les nombreuses populations qui couvrent ces terres fécondes, l'abondance et la variété des objets et des denrées qu'elles offrent au commerce, tout devait engager l'ancien gouvernement à y entretenir quelques comptoirs ; mais depuis 1769, époque de la chûte de l'ancienne compagnie des Indes, la France négligea ces parages ; ils furent comme abandonnés par nos marchands, et nous laissâmes les Portugais, pour ainsi dire seuls propriétaires, de l'exploitation d'un commerce très-avantageux, qu'ils font avec les naturels du pays, situé entre la rive gauche de la Casamança et la rive droite du Rio Nuno Tristao.

Les Anglais dont l'activité ne se permet aucune négligence, n'ont pas, il est vrai, formé d'établissemens importans dans ces régions, mais ils les fréquentent habituelle-

ment, ils y envoient des embarcations, et participent aux profits des Portugais, auxquels jusqu'à présent, nous avons négligé de prendre part.

Il est résulté de notre indifférence, qu'à peine avons-nous quelques faibles connaissances, quelques renseignemens imparfaits, sur cette partie des côtes de l'Afrique.

On entendait dire, que les intrigues et la malveillance des Portugais, leur influence sur les nègres de cette contrée, dont à la vérité quelques hordes sont très-sauvages et très-féroces, enfin les dangers d'une navigation difficile, étaient des obstacles insurmontables.

Ces raisons n'auront plus aucun poids, et ces obstacles seront aisément surmontés, quand notre gouvernement l'aura résolu. Et j'ose prédire, que dès qu'il en aura pris sincèrement et fermement la résolution, tous ces parages nous seront connus; ils nous deviendront familiers; nous fréquenterons les grandes et belles rivières qui arrosent ces riches contrées, dont nous ne connaissons pour ainsi dire que les noms; nous serons établis dans une des îles Bissa-

gos, et même dans celle de Bissao si on le veut; et si nos opérations sont conduites avec prudence, si elles sont dirigées par des hommes actifs et sages, deux années ne se seront pas passées, que nous n'ayons obtenu, la portion que nous avons légitimement droit de prétendre, dans l'exploitation du commerce, d'une des meilleures contrées, comprises dans le ressort du gouvernement du Sénégal.

La rivière de Casamança.

L'embouchure de la rivière de Casamança est située à vingt-cinq lieues au Sud du cap Sainte Marie. Si une barre ne gênait pas l'entrée de cette rivière, les frégates pourraient y naviguer; mais on n'y parvient que par un chenal fort étroit, et dans lequel la profondeur d'eau n'est que de deux brasses.

Les Portugais établis sur les bords sains et fertiles de cette rivière, l'ont remontée jusqu'à près de soixante lieues de son embouchure. Ils y ont plusieurs établissemens, dont les principaux sont Zinghinchor et Makia Kaconda, et ils y font une traite fort avantageuse, de captifs, de morfil, de cire brute, de peaux crues, de graines

aromatiques, et de bois de teinture, avec les nègres Felups et les nègres Bagnons, qui peuplent les bords de cette rivière.

Le cap Rouge et le Rio San Domingo.

A cinq lieues au Sud de l'embouchure de la Casamança, on trouve le cap Rouge, qui doit son nom à la couleur de la terre, dont il est formé. Quand on a doublé ce cap, la côte rentre et prend une direction Sud-Est, sur une étendue de quinze à seize lieues; alors on se trouve à l'entrée du Rio San Domingo.

L'embouchure de cette rivière est embarrassée par des brisans, et couverte par un banc, qui porte le nom de Banc de Cacheo. Les navires du tirant de dix pieds d'eau, peuvent seuls y entrer; on la remonte à près de cinquante lieues, et la marée se fait sentir jusqu'au dessus de Guian-Ghiam, qui est situé à plus de quinze lieues de la mer.

Cacheo placé sur la rive gauche du Rio San Domingo, est le chef-lieu des établissemens portugais entre le cap Sainte-Marie et le cap Verga, et il était autrefois très-considérable. Les Portugais font dans cette rivière, les mêmes traites que dans celle

de Casamança. Les contrées qu'arrose le fleuve sont singulièrement fertiles, et elles sont très-peuplées par deux races nègres, qu'on désigne sous les noms de Papels et de Balantes. Ces noirs passent pour être très-sauvages, très-braves et très-dévoués aux Portugais.

L'ancienne compagnie française des Indes, avait fait acte, de nos droits de commerce dans le Rio San Domingo, en y formant un comptoir, qu'ensuite elle négligea, et qui depuis fut entièrement abandonné.

Archipel des îles Bissagos.

Entre les embouchures du Rio San Domingo, et du Rio Nuno Tristao, se trouve situé l'Archipel des îles Bissagos.

Les îles qui forment cet Archipel sont au nombre de seize principales, désignées chacune par un nom particulier. Celles de Jate, de Bussi, de Bissao, de Boulam et de Manterre, ne sont séparées du continent que par des bras de rivières; les îles das Galhinas, das Arcas, de Formosa, de Kasnabac, de Carache, de Corbelle, de Genthera, de Cavallo, de Mel, de Caségu et de Cove, sont en pleine mer. Outre ces

seize îles principales, on compte encore dans cet Archipel, un grand nombre d'îlots, dont les plus connus sont le Bourbon, la Sorcière, le Poëlon, le Papaygo et los Porcos.

Une suite de bancs de vase et de sable, dont l'étendue développée est de près de soixante lieues, entoure et couvre au couchant cet Archipel, dans lequel il ne faut s'engager que la sonde à la main ; et quand on veut le reconnaître, il faut s'astreindre à cette précaution, dès que l'on est arrivé au douzième parallèle en venant du Nord, et au neuvième en venant du Sud, et dès qu'on se trouve au premier méridien, vingt minutes, oriental de l'île de Fer ; car nous avons fait l'expérience en 1786, que les bancs qui couvrent l'Archipel des îles Bissagos, s'étendent fort loin vers l'Ouest.

La rivière de Gesves ou Géba, et le Rio Grande.

Deux rivières se versent dans cet Archipel, l'une est le Gesves ou Géba, qui sort du lac Géba, situé dans l'intérieur des terres, et qui se partageant en deux bras au village d'Agoula, enveloppe au Levant l'île de Bissao ; l'autre au Sud, porte avec

raison le nom de Rio Grande, que lui donnèrent les Portugais ; on arrive à l'embouchure de cette seconde rivière, en traversant le chenal, qui sépare l'île de Boulam qu'on laisse au Nord, et l'île Menterre qu'on laisse au Sud.

Suivant les documens portugais et anglais, le Rio Grande parcourt un développement de plus de trois cents lieues, sous deux noms différens. Les Portugais l'ont remonté, jusqu'à une cataracte située à près de quatre-vingt-dix lieues de son embouchure, et les Anglais ont reconnu son cours au dessus de cette cataracte ; alors le fleuve porte le nom de Donzo, remonte fort loin dans l'intérieur de l'Afrique, et sa source passe pour être placée sous le neuvième parallèle nord, et sous le douzième méridien de l'île de Fer, dans des montagnes au Sud de Téembou, métropole de l'empire des Foulhas. Les Portugais ont beaucoup d'établissemens sur les bords de cette rivière, et y font un très-bon commerce, dont les Anglais partagent une partie des profits.

L'île de Bissao est la plus grande des îles L'île de Bissao.

qui forment l'Archipel des Bissagos. Ses bords sont baignés au Nord et au Sud, par deux bras de la rivière Gesves qui la séparent du continent, et au Couchant et au Midi, par la mer.

Cette île a douze lieues de longueur, sur neuf de largeur. Elle s'élève un peu en amphitéâtre vers son milieu, et les petites montagnes qui occupent son centre sont couvertes de bois; les vallons sont arrosés de petits ruisseaux qui se rendent à la mer, et qui fertilisent son sol, qui est gras, et tout-à-fait propre aux riches cultures. Elle produit abondamment toutes les denrées nécessaires et même agréables à la vie, mais surtout beaucoup de mil et beaucoup de riz. On y trouve des bananiers, de goiaviers, des citronniers, et en abondance la liane limonière, qui porte une espèce de petits limons, dont on extrait le jus, et dont l'usage est fort sain dans ces climats brûlans. Les pâturages de cette île sont excellens, et les naturels y élèvent des bœufs et des vaches, d'une taille et d'une grosseur remarquables.

La nation nègre qui occupe cette partie

de l'Afrique, porte le nom de Papel, et ces nègres Papels, passent pour entreprenans et guerriers; on les accuse même d'être féroces.

C'est aux guerres habituelles qu'ils ont avec les hordes voisines de leur territoire, que les Portugais, doivent la plus grande partie des captifs que débitent leurs comptoirs.

Le principal établissement des Portugais entre le San Domingo et le Nuno Tristao, est fixé dans l'île Bissao, où l'ancienne compagnie des Indes, avait jadis aussi formé un comptoir.

On arrive à l'île de Bissao par un chenal ou canal, de plusieurs lieues de largeur, et dont les sondes sont toujours de sept à onze brasses. Cette île jouit d'une belle rade, fond de vase, où les sondes se trouvent à-peu-près les mêmes que dans le canal. Pour arriver avec sûreté à un très-beau mouillage que les Anglais nomment *Great-port*, il faut ranger à la distance d'une lieue, Bourbon-Island qu'on laisse au Couchant, s'approcher de Sorçerer-Island, que nous nommons la Sorcière, et gouverner

presque Nord, pour arriver au grand port, défendu par le fort portugais. Les Anglais ont une escale à l'embouchure d'un cric au Sud-Est du fort.

Les îles de Boulam et de Kesnabac.

L'île de Boulam est séparée du continent, par un bras de mer de près d'une lieue de largeur, et située à la distance de deux lieues, à la droite de l'embouchure du Rio Grande. Cette île placée au fond de l'Archipel des Bissagos, a huit lieues de longueur sur quatre de largeur. Sous tous les rapports, du sol, de la fertilité, des bons pâturages, et de la variété des productions, elle est autant, et même plus favorisée que l'île de Bissao, et plus encore. Les naturels y élèvent des bœufs à bosse d'une taille, et d'un poids extraordinaires.

On ne parvient à l'île de Boulam, qu'après avoir traversé plusieurs bras de mer ou canaux, dont les chenaux ont constamment de six à huit brasses d'eau, mais qui sont embarrassés par des bancs de vase, et l'on risquerait d'échouer dans ce trajet, si l'on n'était pas bien piloté.

Projet de former un établissement français, dans l'île de Boulam.

M. le maréchal de Castries, eut en 1784 le projet de former un établissement français

français dans cette île, et ce projet avait été bien conseillé; la situation de Boulam près de l'embouchure du Rio Grande, est une des plus avantageuses, de toutes celles que nous pourrions choisir dans l'Archipel des Bissagos, pour y former un établissement majeur.

Ce projet fut depuis négligé et comme abandonné; et sans détailler ici, les nombreux et précieux avantages, qui seront les suites prochaines, de la formation d'un comptoir bien solidement établi, bien organisé, et placé à l'extrémité orientale de l'île de Boulam, je me permettrai de dire seulement, que si le gouvernement se résoud à reprendre et à exécuter le projet conçu sous le ministère du maréchal de Castries, et qu'aucunes des mesures convenables au succès de ce projet, ne soient négligées, il ne tardera pas à s'applaudir de sa résolution.

La prise de possession des îles Kasnabac et Menterre, doit indispensablement concourir au succès de notre établissement dans l'île de Boulam; et il est également indispensable, de ne pas tarder, à ordonner

la reconnaissance bien détaillée de l'Archipel des îles Bissagos, et un travail général et scrupuleusement exécuté, des sondes et des relèvemens, de tous les chenaux et passages, qui partagent ces îles, et de tous les ports, mouillages et rades, qui s'y trouvent; ce travail ne pourra réussir, que sous la protection d'une corvette, qui choisira un mouillage commode et sûr, entre les îles Kasnabac, Das Galinhas, et Menterre; qui s'établira dans ce mouillage, où elle restera en station; et qui, pourvue d'embarcations légères, fera tout visiter, tout reconnaître, tout examiner, et protégera toutes les opérations, qui seront l'objet de sa mission.

D'après les renseignemens que j'ai recueillis sur l'Archipel des Bissagos, sur les îles qui le composent, et sur les parties du continent qui y correspondent, une connaissance parfaite de cet Archipel, les travaux qu'exigeront la formation d'un comptoir dans l'île de Boulam, et de quelques postes auxiliaires dans les îles de Kasnabac et de Menterre, emploieront deux campagnes.

Le Rio de Nuno Tristao, est un fleuve, dont l'embouchure a deux lieues d'ouverture, et se trouve située, par dix degrés quinze minutes, latitude boréale. Suivant les documens anglais, il paraît qu'il sort du pays des Foulhas, et d'une région montueuse, au couchant de Téembou ; ses eaux se versent dans la mer avec beaucoup de rapidité. Découvert par Nuno Tristao, il en reçut le nom, et les Portugais s'établirent sur ses bords ; on assure, qu'à cinquante lieues de la mer, en remontant cette belle rivière, on retrouve encore les ruines et les vestiges, des établissemens considérables, que les Portugais y avaient formés, à l'époque de la découverte ; et beaucoup de descendans de ces premiers conquérans, y existent encore. Les bords de cette rivière sont peuplés par des nègres qui portent le nom de Naloëz ; et plusieurs familles de nègres Foulhas, y ont aussi formé des établissemens. Le Rio de Nuno Tristao.

Le Rio Nuno Tristao, offre un commerce très-avantageux, de captifs, de cire brute, de morfil, de peaux crues, et d'un peu d'or que les naturels recueillent dans les

ruisseaux nombreux qui se versent dans ce fleuve, dont la navigation mènerait avec facilité, dans l'intérieur de l'Afrique, et qui forme la limite méridionale des établissemens portugais entre le cap Sainte-Marie et le cap Verga.

Les descendans des premiers Portugais, qui existent encore sur les bords du Rio Nuno Tristao, se sont tellement mêlés avec les nègres, qu'ils sont pour ainsi dire devenus nègres eux-mêmes.

Les Naloës forment un peuple fort intelligent et fort doux ; ils sont pasteurs et agricoles ; ils recueillent beaucoup de riz; leurs terres sont fertiles et très-peuplées. Ils passent pour avoir fait quelques progrès dans l'agriculture ; l'indigo et le coton qu'ils récoltent, sont les plus beaux, de toute cette partie de l'Afrique, et ils fabriquent des pagnes de coton, qui à raison de leur finesse, et des belles couleurs dont ils savent les teindre, sont extrêmement recherchées des Foulhas de Téembou, qui les paient fort cher.

Le cap Verga. C'est au Sud de l'embouchure du Rio Nuno Tristao, qu'est situé le cap Verga,

par dix degrés latitude boréale; et suivant le système que j'ai exposé dans le premier chapitre de cet ouvrage, ce cap formerait, l'extrémité méridionale du second district du gouvernement général du Sénégal.

Aperçu des produits du commerce des Portugais, entre le cap Ste.-Marie et le cap Verga.

Les établissemens portugais dans cette partie de l'Afrique occidentale, ne s'étendent pas au delà de ce cap; mais les contrées qu'ils occupent, sont très-renommées pour leur grande fertilité et leur nombreuse population.

Les produits de leur commerce entre le cap Sainte-Marie et le cap Verga, se composent, de captifs, dont le prix n'excède pas la valeur de trois cent cinquante francs argent de France; de morfil; de cire et de savon bruts; de peaux crues de toutes les sortes; de bois de teinture et de construction; d'indigo et de coton; de drogues de pharmacie; de résine et de gommes résineuses; de quelques mille gros d'or; et de beaucoup d'orseille.

L'orseille.

Dans le commerce, on appelle orseille, une pâte molle, d'un rouge violet, qu'on emploie pour les teintures, et dont on

obtient un beau rouge tirant sur l'amaranthe. La plante, dont le suc épaissi forme cette pâte, porte aussi le nom d'orseille; c'est un lichen, désigné par les naturalistes sous les noms de (*lichen græchus polypoides tinctorius saxatilis*), ou bien de (*fucus verrucosus*). Il croît surtout aux environs des anciens volcans; on le trouve en Auvergne, mais il est d'une mauvaise qualité; il abonde aux îles Canaries, où l'on en débite plus de quatre mille quintaux par an. Dans le commerce, l'orseille d'Afrique, et surtout celle des îles Bissagos, est la plus recherchée.

L'abondance de ce lichen, dans cette partie de l'Afrique, est dûe sans doute à l'état volcanique de toutes les îles Bissagos, et de toutes les terres correspondantes à cet Archipel.

On a fait remarquer dans le second chapitre de ce livre, que du cap Blanc au cap de Palmes, tous les bords de l'Afrique, offrent par-tout les traces d'un déchirement général et d'une effroyable commotion, et ces empreintes, qui attestent l'époque volcanique du globe, sont surtout extraor-

dinairement multipliées entre le cap Ste. Marie et le cap Verga.

Je ne sais si les naturalistes ont formé une classe particulière des plantes qui se plaisent spécialement dans les terres volcanisées, mais l'orseille sans doute, appartiendrait à cette classe; et j'ai pensé, qu'il pourrait être possible, d'utiliser les îles de la Madeleine, près de Gorée, ainsi que quelques parties voisines du cap Verd, où tout offre des traces d'anciennes éruptions de volcans, en y naturalisant et en y cultivant l'orseille.

Tableau sommaire, des produits du commerce des Portugais, dans cette partie de l'Afrique, en 1786.

Le commerce portugais entre le cap Ste. Marie et le cap Verga, était en 1786, sous le régime d'un privilège exclusif, accordé à une compagnie, dont l'administration résidait à Lisbonne. Les Anglais avaient une part notable dans les fonds et dans les intérêts de cette compagnie, qui exportait annuellement, tant des rivières de Casamança, de San Domingo, de Jate, de Gesves, de Rio Grande, et de Rio Nuno Tristao, que des îles Bissagos; savoir :

Trois mille captifs, dont deux mille étaient importés dans la colonie portugaise

du Para, près de l'embouchure de la rivière des Amazones, et dont les mille autres étaient partagés entre les îles du cap Verd et de Madère. Ces trois mille captifs, pouvaient être évalués à. . 3,600,000 fr.

En morfil, cires et savons bruts; indigo en pâte; beurre végétal, dit beurre de Karité; peaux crues de toute espèce; bois de teinture et de construction; coton; drogues de pharmacie; graines aromatiques; résines et gommes résineuses; riz et autres denrées de subsistance; enfin en or. 2,000,000

Trois mille quintaux d'orseille, à cent soixante livres le quintal. 480,000

Total. . . . . 6,080,000 fr.

Si à la part que nous avons droit de prendre à ce commerce, on ajoute les produits qui résulteraient indubitablement, de l'agriculture excitée et encouragée, et des liaisons, qu'un comptoir dans l'île de Bou-

lam, et la navigation du Rio Nuno Tristao, pourraient favoriser avec les régions intérieures de l'Afrique ; si on veut observer que ces contrées si fertiles, situées entre le cap Sainte-Marie et le cap Verga, sont propres aux cultures les plus précieuses, et à celles de pur agrément (car tous les fruits de l'Amérique y seront très-facilement naturalisés,) on peut raisonnablement présumer, que l'Archipel des Bissagos, et la partie du continent avec laquelle il correspond, offriront à la France des bénéfices et des avantages, qui dédommageront bientôt, des dépenses, que le gouvernement aura faites, pour y former un établissement solide.

TROISIÈME DISTRICT

DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL,

Comprenant l'intervalle entre le cap Verga et le cap de Palmes.

CHAPITRE XXIII.

Des îles de Los Idolos, que nous appelons îles de Loz, et des rivières qui se versent dans la mer, entre le cap Verga et la rivière de Sierraleone.

Le groupe des îles de Los Idolos.

A TREIZE ou quatorze lieues, au Sud-Est du cap Verga, et à trente-cinq lieues au Nord-Est, de l'entrée de la baie de Sierraleone, se trouve situé un groupe de sept îles, à qui les Portugais donnèrent le nom de Los Idolos, et que nous avons coutume de nommer, îles de Loz. Ce groupe d'îles, est par neuf degrés, trente minutes latitude boréale, et à-peu-près, sous le quatrième méridien oriental de l'île de Fer.

C'est au Sud du cap Verga, que commencent ces régions, dont les naturels sont encore livrés au fétichisme, où ils élèvent des autels à leurs dieux fétiches, et des temples au diable. C'est ce culte, dont les Portugais trouvèrent des témoignages aux îles de Los Idolos, qui les détermina sans doute à les appeler les îles des Idoles; nom que nous eussions dû leur conserver.

Des sept îles qui forment le groupe de Los Idolos, trois seulement sont habitées; les quatre autres, ne sont qu'un amas informe de détrimens volcaniques. Ces îles sont séparées du continent par des chenaux de différentes largeurs, où les sondes varient de quatre à six brasses, et dont le fond est vaseux.

La plus grande de ces îles, et en même tems celle dont la situation est la plus occidentale, a gardé le nom de Tamara que lui ont donné les naturels. Les Anglais l'appellent aussi William Island, du nom de son roi, qui, par attachement pour eux, se fit appeler ainsi. Ile de Tamara.

Cette île a cinq lieues de longueur sur une

lieue de largeur moyenne. Son sol est fertile, et l'on y compte trois villages de deux cents cases chacun. Son centre s'élève en beaux amphithéâtres, couverts de bois, et le point le plus éminent, paraît avoir trois cents pieds d'élévation, au dessus du niveau de la mer.

La direction générale de l'île de Tamara est du Levant au Couchant; les Anglais y fréquentent deux mouillages, où ils ont formé des loges et des espèces de chantiers. Leur mouillage du Levant, porte le nom de Traytor Point, et est situé à l'extrémité orientale de l'île; ils en ont d'autres, à la pointe occidentale qu'ils nomment Lopsail Point.

C'est dans les îles de Tamara et de Los Idolos, que les Portugais trouvèrent des témoignages, de l'idolâtrie des habitans de cette partie de l'Afrique, qui ont conservé le culte des dieux fétiches, et le dogme des deux principes.

Ile de Los Idolos. L'île de Los Idolos est la plus orientale, et n'est éloignée que de deux lieues, d'une pointe du continent, que les Anglais nomment Domba Point. Sa direction est du

Nord au Sud. Elle a à-peu-près trois lieues de longueur sur une largeur moyenne de quinze cents toises, et sa forme est celle d'une botte, dont la pointe est tournée vers le Sud-Ouest.

Les Anglais y ont formé plusieurs factoreries et de très-beaux comptoirs. Ils en ont un au Nord, à Sandy Point; un autre vers le point de milieu de la côte orientale. Au Sud de cette baie sur la même côte, ils ont une grande factorerie, placée à la pointe d'un cap, qu'ils nomment *Factorery Point;* et au milieu de la côte occidentale, on voyait encore un bel établissement, qui portait le nom de *Barbers Factorery*, et qui a été fondé par la compagnie Barbers de Liwerpol; cette compagnie était connue aussi, sous le nom de compagnie de Sierraleone.

L'île de Craffort est située entre les deux autres, et elle est la plus petite des trois. Un très-grand banc de vase, couvre presque toute sa côte septentrionale; mais sur sa côte méridionale elle a plusieurs bons mouillages. Ile de Craffort.

Deux petites montagnes occupent les

deux extrémités de l'île, et entre ces deux montagnes le sol est tellement rabaissé, qu'on croirait que ce sont deux îles entièrement séparées.

L'île Ronde, et l'île aux Cabris.

Deux autres îlots, auxquels on a donné les noms, d'île Ronde, et d'île aux Cabris, font partie du groupe des îles de Los Idolos, mais ce ne sont que des amas de roches sèches, privées pour ainsi dire de toute végétation; tandis que la nature est admirable, dans les îles de Tamara, de Craffort et de Los Idolos, dont les sommets sont ornés de la plus belle verdure, et d'arbres de plusieurs espèces différentes, dont plusieurs sont propres aux constructions de mer et de terre.

Les trois îles principales du groupe de Los Idolos, joignent aux avantages d'une situation très-favorable au commerce, ceux d'un sol fertile et d'une température saine et douce; elles sont exemptes de ces maladies locales, que produisent les eaux stagnantes et corrompues, parce qu'elles abondent en sources d'eau pure et fraîche; et le terrain de ces îles, s'élevant en côteaux au dessus de la mer, elles jouissent de toute la

fraîcheur des brises, qui au lever et au coucher du soleil, tempèrent la chaleur étouffante du climat.

Les établissemens que les Anglais de Sierraleone, ont formés aux îles de Los Idolos, sont ordonnés, organisés et dirigés avec la plus grande intelligence. Les habitations des agens et des employés de leur commerce, sont commodes et saines, et les magasins, les hangards, les chantiers de construction et de radoub, ont toute la solidité nécessaire.

Les Anglais se sont appliqués à instruire des nègres dans tous les genres de travaux, et sont parvenus à leur inspirer beaucoup d'émulation. Tous leurs ateliers sont composés de noirs, ou libres, ou esclaves loués, ou captifs achetés, et ils ne manquent, ni de bons pilotes pratiques des mouillages et des rivières qu'ils fréquentent, ni de matelots, ni de charpentiers, ni de voiliers et de cordiers, ni de menuisiers, ni de forgerons; et ils ont même de bons maçons, pour les constructions solides.

C'est avec ces moyens, c'est avec leurs nègres et avec les bois du pays, qu'ils

construisent leurs navires, et des bateaux du port de vingt jusqu'à cent tonneaux; et leurs ateliers, dirigés en chef par un fort petit nombre de blancs, exécutent tout ce qu'on peut faire, dans les petits ports de l'Europe.

Je n'ai donc pu m'étonner, qu'avec des soins si bien entendus, le commerce des sociétés anglaises, établies dans la rivière de Sierraleone, et dont les opérations s'étendaient du cap Verga au cap de Palmes, fût, en 1786, aussi considérable et aussi avantageux qu'il l'était.

Au moyen du grand nombre d'embarcations légères, qu'elles construisent dans leurs chantiers des îles de Loz Idolos, de Bence et de Sierraleone, leurs courtiers et leurs agens, entrent et naviguent dans toutes les rivières, qui sont en grand nombre sur ces parages.

Je ne ferai mention que très-sommairement de celles, qui se versent dans la mer, entre le Rio Nuno Tristao et la rivière de Sierraleone.

La rivière Kapatch. La rivière Kapatch est située à cinq lieues Sud-Est du Rio Nuno; elle est large et profonde, remonte fort loin dans l'intérieur, mais son embouchure est barrée par

par des bancs et des îlots. Ses bords fertiles, sont peuplés par une race de nègres qui portent le nom de Bagoès. Ils font du sel, de très-belles pagnes, s'occupent beaucoup de la pêche, de la chasse aux éléphans, élèvent des bestiaux et des volailles, et cultivent le riz, la racine de manioc, et la patate.

Le Rio Pongeos plus au Sud que le Kapatch, a comme lui un cours très-étendu; ses bords sont habités par des colonies de Foulhas-Sousos, qui communiquent habituellement avec Téembou, métropole de leur nation. Les Anglais traitaient dans ce fleuve, beaucoup de captifs, et de morfil, des bois de teinture et de construction, des peaux crues, et des denrées de subsistance. Les naturels des bords du Pongeos fabriquent une bière très-forte et très-enivrante. Le Rio Pongeos.

Les rivières Dymby et Dania, sont toutes deux au Sud-Est du Pongeos, et se jettent dans la mer vis-à-vis des îles de Los Idolos. Les contrées fertiles qu'elles arrosent, sont peuplées de nègres Bagoès, qui élèvent de nombreux troupeaux de bœufs, de chèvres et de brebis; ils cultivent le riz, le maïs, La rivière Dymby et la rivière Dania.

la patate ; ils font du sel, et s'occupent aussi beaucoup de la pêche. On y vend un grand nombre de captifs.

Les rivières Kuyaport, Barria et Kissey.

Les bords de ces trois rivières qui sont peuplés de nègres Foulhas-Sousos, offrent comme les précédentes, beaucoup d'objets précieux pour le commerce.

Le Sama, qu'on nomme aussi le Mailkoury, et les rivières de Berery, et de Scarssery.

Entre la rivière de Kissey et celle de Sama ou Mailkoury, la mer rentre dans les terres, et forme un golfe de trois lieues de profondeur. Au Sud-Est de ce golfe, se trouve l'embouchure du Sama ou Mailkoury, et plus au Sud encore les rivières Berery et Scarssery. Toutes les terres qu'elles arrosent sont extrêmement fertiles et très-peuplées. Plusieurs colonies de Foulhas - Sousos se sont établies sur les bords du Sama et du Scarssery, et y font un grand commerce de captifs, de morfil, de bois de teinture, de cire, de bestiaux, de volailles, et d'une grande variété d'autres objets de subsistance. Ils fabriquent aussi une bière très - enivrante, semblable à celle des bords du Pongeos.

Toutes les rivières qui se versent dans la mer entre le cap Verga et l'île des Léopards,

descendent d'un pays très-élevé, et sortent des vallées occidentales d'une chaîne de montagnes, dont la direction est à-peu-près Nord et Sud, situées entre le Rio Grande et la rivière Mesurade, et dont les sommets sont à la distance de quarante lieues de la mer ; c'est au Levant de cette chaîne de montagnes, qu'est placé l'empire des Foulhas, et toutes les rivières dont on vient de faire mention, offrent les plus grandes facilités d'arriver à Téembou capitale de cet empire, et de pénétrer ensuite dans les régions les plus centrales de l'Afrique. Les contrées que parcourent les rivières dont je viens de parler, doivent être comptées au nombre des plus fertiles et des plus peuplées de l'Afrique, et elles offrent les plus précieux avantages au commerce.

Toute la côte entre le Rio Nuno et la baie de Sierraleone, présente à chaque pas, des détrimens, et des traces volcaniques, et des témoignages de ces grands déchiremens dont j'ai déja parlé, qui caractérisent constamment toutes les côtes occidentales de l'Afrique, entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes.

CHAPITRE XXIV.

LA RIVIÈRE
OU
BAIE DE SIERRALEONE.

Cette rivière, qu'on devrait appeler une baie, est formée par la réunion de deux grandes rivières, dont l'une vient du Nord-Est, et porte le nom de Mitombo, l'autre du Sud-Est, et porte le nom de Bunck. L'île des Léopards et le cap Sierraleone, marquent l'ouverture et l'entrée de la baie. La baie des Forbans. Mouillage de la factorerie anglaise de Sierraleone. La baie de l'Aiguade. Entrée dans la rivière de Bunck. Ile de Gambia. Comptoir et poste français. Inconvéniens de la situation de l'île de Gambia. Première entrevue avec Panabouré Forbana, roi de la baie de Sierraleone et de l'île de Gambia. Étendue du pays qu'il gouverne. Caractère de ce

prince nègre. Détails sur l'administration et le commerce de la factorerie anglaise, dite de Sierraleone. Entrée du Mitombo. Ile de Tasso. Ile de Bence. Fort et factorerie des Anglais dans cette île, et avantages de cette situation. Détails du commerce de la société de l'île de Bence. Opération d'un brick commandé par M. Basteresse, expédié de la Martinique pour traiter des noirs à la côte d'Afrique. Observations générales sur cette partie de l'Afrique. Tableau sommaire des produits du commerce des comptoirs anglais et français de la rivière de Sierraleone pendant l'année 1785 *et les cinq premiers mois de* 1786.

J'AI parlé dans le premier chapitre de ces fragmens, pages 40 et 41, de mon arrivée dans la rivière ou baie, que nous appelons Sierraleone, et du beau tableau que présentent l'entrée et les bords de cette baie.

Deux rivières, l'une venant du Nord-Est, et portant le nom de Mitombo, l'autre

venant du Sud-Est, et portant celui de Bunck, se réunissent et confondent leurs eaux à la pointe de Robana; de là elles coulent, et se versent ensemble dans l'Océan, après avoir parcouru un trajet de huit lieues. C'est le cours de ces deux rivières confondues et réunies, et le canal qu'elles parcourent ensemble jusqu'à la mer, que nous appelons la rivière de Sierraleone, mais que les nègres appellent Mitombo; et effectivement, le Mitombo étant bien plus large, bien plus profond, bien plus considérable que le Bunck, il paraîtrait naturel qu'il gardât son nom; mais les Européens ont pris l'habitude de nommer rivière de Sierraleone, la dernière partie du cours du Mitombo réuni au Bunck.

Au point de réunion des deux rivières, le canal qui les reçoit a près de trois lieues de largeur; il s'ouvre de plus en plus jusqu'à la mer, et le cap de Sierraleone et l'île des Léopards, qui déterminent l'entrée de cette baie, forment une embouchure, ou une ouverture de sept lieues de largeur; la mer y entre, ainsi que dans les deux

rivières; et dans le Mitombo surtout, le flot et le jusan se font sentir dans toute leur force.

Le Bunck et le Mitombo se rencontrent, après avoir suivi longtems des directions, qui à leur point de réunion forment un angle de quarante-cinq degrés, et il résulte du choc de leurs eaux, de leur vîtesse acquise, des mouvemens rapides du flot et du jusan, que des bancs de sable fort considérables se sont formés dans la baie de Sierraleone. Toute sa moitié Nord-Est est impraticable pour les grands navires, mais au Sud-Est, en rangeant de très-près le cap Sierraleone, on trouve un beau canal de plus d'une lieue de largeur, et dont les sondes sont constamment de sept à dix brasses. Ce canal mène jusqu'à la rivière de Bunck, et jusqu'à l'île de Gambia, où l'on trouve la même profondeur d'eau; et où les plus grands bâtimens peuvent arriver.

A l'ouverture de la baie de Sierraleone, nous rencontrâmes un brick anglais et une goëlette de la même nation, qui sortaient tous deux de la rivière; la goëlette s'a-

perçut que notre corvette cherchait à éviter les *carpenters rocs*, qui sont des roches volcaniques qui se prolongent du pied du cap de Sierraleone, vers l'Ouest ; elle nous héla, pour nous avertir que nous pouvions ranger de très-près ces rochers et toute la côte Sud, et que nous y trouverions du fond ; nous suivîmes ce conseil, et nous entrâmes dans la rivière, en rangeant le pied des montagnes.

La baie des Forbans.

A une lieue de la pointe du cap Sierraleone, sur la côte Sud, on se trouve à l'ouverture d'une baie, qui a une lieue et demie de profondeur, sur mille toises de largeur moyenne ; elle porte le nom de baie des Forbans, parce qu'elle a servi autrefois de retraite à des pirates, qui avaient pillé et armé pour leur propre compte trois navires, et qui exerçaient leurs pirateries, sur les petits bâtimens en traite dans la rivière, dont ils massacraient les équipages.

Ces forbans furent pendant sept ans, la terreur et la désolation de ces parages ; mais en 1730, les négocians du Hâvre et de Nantes, formèrent un armement pour les exterminer, et l'entreprise eut un plein

succès. On les surprit dans leur baie, on brûla leurs bâtimens et leurs habitations; à peine le quart de ces pirates put-il échapper; tous les autres furent pendus, et l'on détruisit de fond en comble les établissemens qu'ils avaient formés. Le fond de cette baie est sain, et son entrée en serait fort aisée à défendre; enfoncée entre des terres fort élevées, la chaleur y est étouffante.

Le mouillage de la factorerie anglaise de Sierraleone.

Continuant de ranger la rive du Sud, à une demi-lieue de la baie des Forbans, on se trouve au mouillage ou rade, de la factorerie anglaise, formée près du village de Sierraleone.

Cette petite rade n'est véritablement qu'une anse, qui a cinq cents toises d'ouverture et quatre cents toises de profondeur. Le mouillage y est sain, le fond y est bon, et les navires y sont mouillés par dix brasses d'eau; cette anse peut contenir de vingt à vingt-cinq bâtimens, et sa situation est extrêmement agréable et favorable au commerce.

C'est dans le fond de cette anse, sur un terrain élevé de quarante pieds au dessus du niveau de la mer, que l'on a défriché suivant

un rayon de trois cents toises, qui est environné de la plus belle végétation, et auquel on arrive par une pente facile, qu'une société anglaise, connue alors en Europe sous le nom de société de Liwerpol, et en Afrique sous celui de compagnie de Sierraleone, avait en 1786, un établissement, et une factorerie très-considérables, et aussi bien ordonnés, aussi bien organisés, qu'ils auraient pu l'être en Angleterre.

Un village nègre, qui porte aussi le nom de Sierraleone, composé de plus de trois cents cases, est situé dans la montagne, à cinq cents toises de cette factorerie anglaise.

Baie de l'Aiguade.

Immédiatement après l'anse de Sierraleone, et sur la même rive, on trouve la baie de l'Aiguade, à qui nous donnions le nom de baie Française. On y mouille par sept brasses, et *l'Emeraude*, commandée par M. de la Jaille, y est restée mouillée en 1784, pendant toute sa relâche dans cette rivière.

Dans le fond de cette petite baie, qui a dix-huit cents toises d'ouverture, et neuf cents toises de profondeur, est placée l'Ai-

guade ou la fontaine d'eau douce, formée par un ruisseau, qui descend des montagnes qui bordent cette rive. La situation de ce mouillage réunit beaucoup d'agrément.

Entrée dans la rivière Bunck.

En suivant toujours le côté Sud, et à huit lieues du cap Sierraleone, on se trouve à l'entrée de la rivière Bunck; la largeur de cette entrée est d'une lieue. Des montagnes très-élevées bornent sa rive gauche; sur sa rive droite, le terrain est fort bas; il est couvert de bois, et ses bords sont garnis de mangliers.

Ile de Gambia, établissement français.

C'est après avoir remonté le Bunck, sur l'étendue d'à-peu-près une lieue, qu'on se trouve arrivé à l'île de Gambia, où M. de la Jaille forma en 1784, ce que l'on a appelé l'Établissement Français.

Il était composé de quelques cases en charpente, et couvertes de paille; deux de ces cases servaient à loger un détachement de vingt hommes du bataillon d'Afrique, et le commandant de ce détachement; une autre formait le magasin; enfin, une sorte de hangard, une espèce de halle, et un mauvais four pour cuire le pain, for-

maient, en 1786, l'établissement français de la rivière de Sierraleone.

Toute la défense et la sûreté de ce poste, étaient fondées sur deux encadremens qui pouvaient recevoir chacun trois pièces de douze; mais ces prétendues batteries, sans embrâsures, pouvaient être prises à dos, à revers, et d'écharpe par le premier bâtiment qui les aurait attaquées, et n'auraient pu résister à une première bordée.

Ni le tems, ni les fonds, ni les moyens, n'avaient permis de faire mieux, et la mesquinerie de l'établissement de Gambia, ne pouvait être reprochée à celui qui l'avait formé; je sais qu'il outrepassa même les fonds qu'on y avait destinés.

Un français, nommé Ancel, était établi dans l'île de Gambia depuis quelques années, et y faisait la traite avec beaucoup de profit. C'est ce qui décida sans doute M. de la Jaille, pour cette petite île, dont la position désavantageuse sous tous les rapports, réunit presque tous les inconvéniens; mais c'était le seul local, dont il pût disposer alors, et près de cette île, il trouvait un mouillage sûr et bon, où les

bâtimens ne risquent aucune avarie, même dans le tems des Tornados, et où en cas de rupture de leurs cables, ou de leurs ancres, ils s'échoueraient sur des vases, et se releveraient à la marée; enfin, M. de la Jaille, pensa avec raison, qu'être mal établi dans la rivière de Sierraleone, valait mieux que de n'y pas être établi du tout, et sans doute il espéra, que la France convaincue des grands avantages que la rivière de Sierraleone et les parages voisins, offraient à son commerce, s'y établirait plus solidement et avec plus de dignité; mais ce tems n'était pas encore arrivé en 1786; alors nous n'occupions que Gambia, et j'y trouvai ce poste, dans le plus misérable dénuement.

J'étais autorisé par des instructions officielles, que je puis produire encore, à décider de l'abandon de ce poste, de son évacuation, et du retour de sa petite garnison à l'île Saint-Louis du Sénégal, mais je pensai comme M. de la Jaille; et n'ayant ainsi que lui, aucun moyen de former alors un établissement meilleur, j'estimai qu'il valait mieux rester dans la mauvaise petite île de Gam-

bia, que de quitter la rivière de Sierra-leone, et de l'abandonner. Je m'occupai cependant, pendant mon séjour, à disposer le roi de la contrée, à céder à la France une autre île, bien plus grande, bien plus saine, bien mieux située, et sous tous les rapports, bien plus favorable, à un établissement majeur, qui serait, à la fois militaire, agricole et marchand.

Inconvéniens de la situation de l'île de Gambia.

Les principaux inconvéniens de l'île de Gambia, sont, 1°. d'être située à l'écart, dans la rivière de Bunck et dans le fond d'une anse vaseuse et marécageuse; elle n'est séparée de la montagne que par un canal fort étroit, rempli de mangliers; par ce gissement, cette petite île est privée d'air, et la brise du large, qui arrive par le grand canal de la baie de Sierra-leone, ne peut y parvenir, parce qu'elle est interceptée par plusieurs grandes saillies de la rive du Sud. Ces circonstances locales rendent l'île de Gambia très-mal saine, et l'on n'y respire qu'un air infect, et étouffant; 2°. elle n'a pas assez d'étendue, elle est trop resserrée, et ne peut se prêter à aucun établissement considérable, ni

à aucun essai de culture; 3°. elle n'est susceptible d'aucunes bonnes dispositions de défense, pas même, contre une grande attaque combinée des naturels; enfin sa situation, n'est d'aucune manière favorable au commerce.

Cette petite propriété de cinq à six arpens de mauvaise terre, avait été acquise à très-bon marché, de Panabouré Forbana, roi de la contrée et de la baie de Sierraleone, à qui nous apportions les coutumes convenues pour la protection qu'il accordait à la France, et des présens dont la magnificence surpassa toutes ses espérances. Je vais rendre compte de notre première entrevue avec lui.

Première entrevue avec Panabouré Forbana, roi de Gambia et de la baie de Sierraleone.

Panabouré Forbana, roi des îles Forbana, Fombana, Robana, Gambia, et de la rivière de Sierraleone, aimait les Français, et c'était le meilleur homme du monde. Il était le chef d'une petite nation de nègres idolâtres, qui portent le nom de Timaneys, et il régnait sur un petit pays, qui, à peine, a quarante lieues carrées de surface; car sa longueur est de douze lieues, et sa largeur d'un peu plus de trois lieues.

Il ne faut mépriser personne ; Panabouré Forbana était un bien petit prince, mais il était un bon roi ; il avait le cœur droit, l'esprit juste, le jugement sain, et ses sujets l'adoraient.

Il leur devait sa couronne, qui n'était qu'un bonnet de toile bleue, et son trône qui n'était qu'une natte de paille. Mais qu'importe une fastueuse ostentation ? qu'importe de vains ornemens ? la gloire et la sûreté des princes, c'est la confiance et l'amour des peuples ; et Forbana, presque toujours nud, était plus assuré sur son trône, que les plus grands et les plus riches potentats de l'Europe.

Il avait témoigné la plus grande bienveillance à M. de la Jaille, à l'époque où cet officier forma l'établissement de Gambia ; son penchant pour les Français, et son desir de nous servir, s'étaient montrés dans toutes les occasions.

Nous étions chargés de lui payer ses coutumes, c'est-à-dire, ses droits de protection, mais le gouvernement y avait ajouté des présens, que nous étions aussi chargés de lui remettre.

Le

Le lendemain de notre arrivée au mouillage de Gambia, nous en fîmes part au roi, par un officier du *Rossignol*, que M. de Brach lui envoya, qui fut chargé de le complimenter et de le prévenir, que nous le visiterions le jour suivant, dans l'île qu'il habitait. Il nous fit répondre très-cordialement, qu'il viendrait lui-même, nous voir de bonne heure dans la matinée du lendemain, et on se disposa à le recevoir et à lui donner à dîner.

On fit dresser une tente près de la batterie, dans l'île de Gambia; le détachement de l'île, et les troupes qui formaient la garnison du *Rossignol*, eurent ordre de se tenir sous les armes pour le recevoir, et les canonniers de l'île et de la corvette, de lui faire honneur de trois salves. La table fut placée sous la tente, et M. de Brasch avait tout disposé pour lui faire bonne chère.

Forbana arriva vers dix heures du matin, dans une pirogue de quarante pieds de longueur, conduite par douze rameurs. Il était dans le fond de sa pirogue avec la reine et quatre gens principaux de son

royaume. Quand il en sortit, il reçut trois salves d'artillerie et de mousqueterie, et parut fort content de cette politesse.

Il nous aborda fort gaîment, et nous donna la main; nous le menâmes sous la tente que l'on avait dressée pour lui, et nous le fîmes asseoir sur un siège placé entre celui du chevalier de Brach commandant la corvette, et le mien. La reine se plaça sur un autre siège, derrière le roi.

Des interprêtes ou truchemans, expliquèrent nos complimens réciproques. Il fut ensuite question de nos remercîmens pour l'intérêt que Forbana n'avait cessé de témoigner aux Français. Il y répondit fort bien, et répéta plusieurs fois qu'il aimait les Français, qu'il ferait tout ce qu'ils voudraient et tout ce qui dépendrait de lui, pour qu'ils fussent respectés dans la rivière, et qu'ils y trouvassent dans toutes les occasions, les facilités qu'ils pourraient desirer pour leur commerce.

Après ces premières paroles, il témoigna l'envie de voir la corvette, et M. de Brach l'y conduisit; il y resta plus d'une heure, et revint à Gambia, fort content de ce

qu'il avait vu ; enfin, le moment de dîner arriva, et l'on se mit à table.

Le roi fut encore placé entre M. de Brach et moi, et il demanda un siège pour la reine ; ce siège fut mis à sa gauche, mais un peu reculé. Je voulais l'avancer entre le roi et moi, mais il ne le voulut pas ; il ne souffrit pas que la reine fût sur le même alignement que lui, parce que l'usage en Afrique, ne permet pas aux femmes de s'asseoir à table à côté de leurs maris. Cependant, je m'étais rangé de manière, que la reine, sans être à table avec nous, se trouvât très-près de son mari, et qu'elle pût, quoiqu'un peu reculée, voir toute la table.

On lui donna une assiette, qu'elle plaça sur ses genoux ; et quand on avait servi quelque mêts sur celle du roi, il partageait avec elle; mais il ne voulait pas qu'on la servît, il aimait à lui faire part de ce qu'on lui avait donné ; tous deux mangeaient avec leurs doigts, et sans se servir ni de cuiller, ni de fourchette.

Ils burent du vin, mais sobrement ; cependant, le roi se livra plus que sa femme, mais surtout il mangea beaucoup.

On lui avait fait préparer du riz cuit à la manière des nègres à la vapeur de l'eau, et mêlé de filets de volailles et de poisson; il trouva ce mêts délicieux. Nous nous aperçûmes qu'il n'aimait pas la viande rôtie, et qu'il avait peine à la mâcher; mais les viandes salées parurent lui faire grand plaisir. Il mangea beaucoup de pain, et la reine beaucoup de sucre, et ils burent l'un et l'autre plusieurs verres d'anisette.

Pendant tout le dîner, notre conversation avec le roi et la reine se soutenait très-bien; nos truchemans nous expliquaient ce qu'ils disaient, et à eux réciproquement les paroles que nous leur adressions. Quand on s'est habitué à ce genre de conversation, les retardemens qu'elle éprouve, par l'indispensable intervention des inteprêtes, ne donne plus d'impatience, et l'on trouve même une sorte de plaisir, quand la réponse offre quelque chose d'inattendu.

A la fin du dîner, nous convînmes avec le roi, que nous nous rendrions le lendemain matin dans son île de Forbana, pour le saluer, lui remettre ses coutumes,

et les présens extraordinaires dont nous étions chargés pour lui. Forbana, que le vin, l'anisette et la bonne chère avaient réjoui, et qui était de la meilleure humeur du monde, nous demanda, si les présens étaient beaux et s'ils étaient dignes de la grande richesse du roi des Français.

Nous lui rendîmes compte de ce qui les composait.

C'étaient d'abord trois habits complets, qui avaient été achetés chez les fripiers de Paris, mais ils étaient si frais, qu'il était impossible, qu'un petit roi nègre de la côte occidentale d'Afrique, eût seulement le moindre soupçon, qu'ils ne fussent pas neufs.

Les Portugais qui longtems avaient été les maîtres de la baie de Sierraleone, y avaient établi l'usage, de donner des habits européens, en présent aux rois et aux principaux chefs de ces nations.

Le premier assortiment était composé, d'un habit d'écarlate, richement brodé en or, sur quatre pouces de largeur; d'une veste de soie ponceau, brodée plus richement encore; d'une culotte rouge garnie de jarretières

en or; et des bas ponceau, des souliers à talons rouges, de grandes boucles d'argent, une chemise à longues manchettes, à dentelle, une cravatte garnie de même, un énorme chapeau, à point d'Espagne en or, orné d'un plumet rouge qui débordait de trois doigts, complétaient l'habillement; à ce premier article appartenaient encore, un grand sabre, à riche poignée d'argent fort bien travaillée, et passé dans un baudrier de velours cramoisi, brodé en or, et une canne de jonc de quatre pieds et demi de hauteur, garnie d'une pomme d'argent bien ciselée, mais aussi grande que celle des tambours-majors, et d'une chaîne d'argent qui servait de cordon.

Il y avait ensuite deux autres habits complets, dont l'un verd, galonné d'or, et l'autre bleu clair, brodé d'argent, des pistolets, et un fusil; enfin des plaques d'ambre succin, une pièce de gaze rayée de bandes en soie bleues, des plaques d'agathe, des clous de girofle, et quelques verroteries. Ces derniers objets étaient destinés à la reine.

Quand ces présens furent étalés sous les yeux de Forbana, il en fut enchanté, et il

témoigna sa satisfaction par toutes sortes de démonstrations fort expressives; la reine était comblée, et l'un et l'autre répétèrent plusieurs fois de concert, « *atot*, *atot*, *atot*, *mungo ounifera*, » ce qui, dans la langue des nègres Timaneys veut dire : « bon, bon, bon, le roi blanc. »

L'admiration du roi nègre, de son épouse, et des grands de l'état qui l'avaient accompagné, ne s'épuisait pas, et durant leur enchantement, il vint en idée à la reine, de voir sa majesté Forbana, habillée du bel habit d'écarlate brodé d'or; elle témoigna ce desir à son mari, qui adopta son idée avec beaucoup de joie, et qui demanda à essayer le magnifique habit royal; on y consentit.

Panabouré Forbana, tout roi, qu'il était, et quoique le meilleur des princes, ne payait pas de mine; il avait cinquante-cinq ans, ses jambes étaient fluettes et cagneuses; son nez fort court, et tous les traits de sa physionomie fort communs; cependant son visage, quoique laid et ridé, respirait la bonté.

Un bonnet de toile de coton bleue, cou-

vrait son chef; et deux pagnes de la même couleur, formaient son habillement; l'une couvrait les épaules et le haut du corps, l'autre enveloppait les reins, et tombait comme une jupe de femme jusqu'aux talons; sous ces deux pagnes il était nud; à cela près, qu'une étroite ceinture de toile bleue, enveloppait les hanches et le haut des cuisses.

Quand la reine sut que son mari pouvait essayer le magnifique habit rouge, elle lui ôta sur-le-champ son bonnet et ses deux pagnes, lui passa la veste ponceau brodée d'or, et le bel habit d'écarlate; mais comme il ne s'agissait que d'un essai, le roi pour cette fois ne mit ni la chemise, ni la culotte, ni les bas, ni les souliers; mais il se coëffa du chapeau à plumes rouges, passa le beau sabre et le baudrier, et prit la canne à pomme d'argent, sur laquelle il s'appuya fièrement.

C'était un tableau fort risible, que celui de ce bon Forbana, couvert de son magnifique habit, qui, fait pour un homme d'une grande taille, lui descendait bien au dessous des genoux; n'ayant boutonné

ni la veste, ni l'habit, il montrait son pauvre corps noir presque nud; il n'était chaussé que de sandales, et cependant coëffé du beau chapeau, paré de son beau sabre, et la main droite appuyée sur sa canne de tambour-major, il se tint placé pendant près de dix minutes, droit devant nous, gardant l'air le plus sérieux, et sans changer d'attitude ni de position, et la reine ne cessant de l'admirer, tournant autour de lui, témoignant de toute manière son extrême enchantement, et répétant sans cesse, frappant ses mains l'une contre l'autre, *atot*, *atot*, *atot*, *mungo ounifera.*

Cette reine était une vieille femme de plus de cinquante ans, extrêmement flétrie, comme le sont toutes les nègresses d'Afrique, d'un âge avancé; elle était la première femme du roi, sa véritable femme; c'était elle qui jouissait de tous les honneurs, de toutes les prérogatives du rang suprême de son époux, et cela se réduisait comme l'on voit, à peu de chose; mais elle l'accompagnait toujours dans les grandes occasions, il avait pour elle la déférence

la plus marquée, la plus entière confiance, et il ne concluait jamais rien, sans stipuler un présent pour la reine. Après cette scène plaisante, le roi des Tymaneys retourna chez lui bien satisfait de nous et de lui-même. Nous le visitâmes dans son île, nous eûmes avec lui plusieurs autres conférences, et j'ai eu lieu de me convaincre de ses bonnes dispositions pour nous.

On vient de voir ce bon Forbana sous des rapports fort ridicules, mais il n'en était pas moins un homme bon et sage, et le plus heureux des princes, car il était aimé de ses sujets.

En 1786, il y avait onze ans qu'il gouvernait son petit pays. Il avait été le premier ministre du dernier roi, qui, en mourant, avait laissé son trône à un enfant de huit ans. Les nègres de Sierraleone conférèrent d'abord à Forbana le titre et le pouvoir d'administrateur du pays, et de tuteur du roi; mais pendant la seconde année de son administration, il survint une dissention entre les habitans de la baie et les Anglais; les parens de l'enfant roi, qui voulaient gouverner sous son nom, avaient

suscité ces troubles; la querelle était devenue très-vive et très-animée, et les Anglais menaçaient d'incendier des villages; Forbana sut tout concilier, tout calmer; il ramena la paix; et la prudence qu'il montra dans cette occasion, lui valut le rang et le titre de roi, que les Tymaneys lui donnèrent d'un consentement presqu'unanime.

Ses mœurs et sa manière de vivre étaient simples, et tout-à-fait semblables à celles de ses sujets; son caractère sincère et franc invitait à l'aimer; son esprit juste et sensé lui faisait toujours prendre le meilleur parti; il vivait familièrement avec les nègres soumis à son autorité, et dans tous les momens du jour, il les accueillait et les écoutait; il recevait leurs plaintes et leurs demandes, et n'exigeait d'eux que ce qu'ils voulaient bien lui donner.

J'ai joui plusieurs fois du plaisir de voir le bon, le jovial Panabouré Forbana, assis presque nud sur sa natte, devant la porte de sa case royale, ou au pied de quelque bel arbre, ses jambes croisées, et les genous relevés à la manière des Nègres,

fumant sa pipe, entouré de ses femmes, de ses enfans, et quelquefois de deux cents nègres et nègresses ses sujets, leur faisant des contes qui animaient leur gaîté naturelle, se laissant interroger familièrement par eux, leur répondant avec douceur, avec bonté, et recevant de tous mille témoignages d'attachement et d'amitié.

Ceux qui réclamaient sa justice, lui offaient toujours quelque présent; mais souvent ce présent était de la plus médiocre valeur. J'ai vu lui présenter une petite mesure de riz, de la valeur de six deniers, et Forbana recevoir ce tribut chétif avec autant de plaisir, que dans d'autres occasions il en montrait, en recevant six gros d'or.

Pendant mon séjour dans la rivière de Sierraleone, j'ai cherché à connaître, à quelle somme pouvait s'élever ses revenus et ses bénéfices annuels, et j'ai pu estimer que les cinq îles dont il était propriétaire, les coutumes annuelles des sociétés de Sierraleone et de Bence, celles des Français établis à Gambia, les droits que sont forcés de payer tous les navires qui entrent dans

la baie, plusieurs présens extraordinaires qu'il reçoit dans différentes occasions, des espèces d'amendes qui tombent à son profit, quand il a tenu un palabre de justice ou de police, des coupables qu'il fait vendre, et dont une partie du prix lui appartient de droit; enfin les présens qu'il recevait de ses sujets, en riz, en miel, en cire et morfil, quelquefois en captifs et en or, pouvaient être évalués à une somme de vingt mille francs par an. Cette liste civile paraîtra modique en Europe, mais elle est considérable pour un roi nègre, dont le royaume n'a que quarante lieues carrées de surface, et en peu d'années un si petit roi deviendrait fort riche en Afrique, s'il ne partageait pas la plus grande partie des présens qu'il reçoit, avec les principaux de sa nation, et avec ses femmes.

Plus modéré et plus chaste que ne le sont en général les princes nègres, le roi de Sierraleone n'avait que cinq concubines. Chacune d'elles avait sa case dans l'enclos royal; chacune tenait son ménage; chacune possédait deux ou trois esclaves, menait une vie paisible et fort douce, élevant ses enfans,

et ne manquant de rien. Toutes ces femmes se font une étude de captiver l'affection du roi, et par-là d'augmenter leurs petites fortunes, qui sont assurément bien modestes ; car quand ces sultanes sont parvenues à posséder un champ de deux ou trois arpens, quelques esclaves des deux sexes, une douzaine de pagnes, des ustensiles de ménage, des anneaux d'or pour les oreilles, les bras et les jambes, et cinq ou six onces d'or en réserve, qu'elles appellent, leur trésor, elles passent pour des dames très-riches et très-distinguées. Nous aurions beaucoup à dire encore sur les mœurs, les habitudes, le caractère, la religion et le pays des Timaneys, et sur le bon Forbana ; mais il faut terminer ces détails, pour faire connaître les opérations de commerce des deux sociétés anglaises de Sierraleone et de Bence.

Administration et opérations de la société marchande de Liwerpol, établie dans l'anse anglaise de Sierraleone.

Je ne ferai pas la description ni l'énumération des bâtimens, magasins, hangards et chantiers, qui composent l'établissement de la société marchande de Liwerpol, dans l'anse anglaise de Sierraleone, mais je dirai seulement que rien n'y était

oublié, pour rendre cette factorerie aussi saine qu'agréable et commode, et qu'elle pouvait servir de modèle en ce genre.

Celui qui en était le chef ou directeur, recevait huit cents guinées d'appointemens fixes par an; il résidait à Sierraleone, mais il faisait de fréquens voyages aux îles de Los Idolos, et aux autres escales de sa dépendance. La société de Liwerpol lui accordait deux pour cent, pour chaque tête de noir livré sain et bien conditionné, dans les colonies anglaises, et les autres avantages, attachés à sa place, pouvaient lui assurer en peu d'années, une fortune très-raisonnable.

Il avait sous ses ordres, un agent principal, qui résidait à l'île de Los Idolos; celui-ci avait quatre cents guinées de traitement fixe par an, et une prime par tête de noir; les autres employés principaux recevaient aussi de très-bons appointemens, et avaient un intérêt proportionné dans les effaires de la société.

J'ai déja dit, que les factoreries anglaises avaient presque toujours à leur disposition, un grand nombre de bateaux et d'embar-

cations légères, celle de Sierraleone posrédait en outre un très-beau vaisseau du port de huit cents tonneaux, qui restait ordinairement mouillé sur ses ancres, à l'ouverture de l'anse; il portait vingt-quatre canons, un paratonnerre, et était en général armé aussi bien qu'un vaisseau de guerre.

Les marchandises les plus précieuses, les principaux effets et les munitions, restaient à bord de ce bâtiment, où le chef de la factorerie venait coucher tous les jours; ce vaisseau servait aussi d'infirmerie, parce que l'expérience avait prouvé que la fraîcheur de l'air marin était favorable aux malades.

La factorerie de l'anse de Sierraleone, recevait tous les ans au moins dix navires expédiés d'Angleterre, qui l'approvisionnaient amplement de choses nécessaires à son commerce, et à l'agrément de la vie, et elle avait constamment pour près de deux millions de marchandises de traite dans ses magasins.

Opération d'une société du Hâvre avec la société de Liwerpol ou de Sierraleone.

Nous trouvâmes au mouillage de l'anse anglaise de la rivière de Sierraleone, cinq bâtimens anglais, et un bâtiment français à trois mâts,

mâts, commandé par le capitaine marchand, Rousseau, expédié pour l'exécution d'un traité conclu en janvier 1785, entre la société de Liwerpol, et une société du Hâvre, composée de MM. Bacheler, Forbisson et Carmichœl.

Suivant les conditions de ce traité, la factorerie de l'anse anglaise de Sierraleone, devait livrer au capitaine Rousseau, dans le courant d'une année, trois mille captifs à son choix, de tout sexe et de tout âge, sur le pied de six cents francs par tête. La moitié du prix convenu, était payée comptant, le jour de la livraison, l'autre moitié en lettres-de-change, à dix mois de vue.

Le capitaine Rousseau, était arrivé dans la rivière de Sierraleone le 25 septembre 1785, et le 1er. de mai 1786, il avait déja expédié deux mille captifs pour nos colonies à sucre, par des bâtimens commissionnés pour ces transports, et il attendait l'arrivée de plusieurs navires qui lui étaient annoncés, pour l'expédition des mille autres captifs, qui étaient prêts à lui être délivrés.

Ce traité, était contraire aux principes Désavantage politique de ces

sortes de traités.

politiques du commerce d'un grand état, puisqu'il en faisait sortir, une somme d'argent monnoyé de dix-huit cent mille francs ; outre ce premier désavantage, nous avions encore celui, de payer aux Anglais, sur le pied de six cents francs par tête, des captifs, qui ne nous auraient coûtés que trois cents francs par tête, si nous les avions traités nous-mêmes, soit dans la rivière de Sierraleone, soit aux parages voisins, et l'on trouvera plus bas, la preuve de cette assertion.

Des traités semblables, furent de nouveau conclus en 1787 et 1788, entre la même société de Sierraleone et des maisons de Nantes, mais aux conditions de payer argent comptant, et sur le pied de trente guinées par tête de captif.

On faisait ainsi tourner au profit des étrangers, de grandes opérations de commerce, qui devenaient nulles pour l'emploi de nos propres marchandises, et qui paralisaient notre industrie.

On pouvait voir, il est vrai, quelque compensation de ces désavantages, dans l'acquisition d'un grand nombre de captifs,

qui devaient tourner alors à l'avantage des riches cultures de nos Antilles, et dans les bénéfices des sociétés françaises qui avaient fait ces sortes de spéculations, qu'elles terminaient dans la révolution d'une année.

Sans donte ces considérations particulières, ne doivent pas entrer en balance, avec les inconvéniens dont j'ai fait mention, et surtout avec le préjudice humiliant, de ne faire qu'un commerce de commission, dans des contrées, où nous pouvions donner un grand déploiement à l'industrie nationale, et où nos marchands auraient trouvé de grands bénéfices, à la faveur des établissemens solides et bien organisés, que nous étions autorisés à y former.

Mais notre aimable incurie, y laissait tout le commerce entre les mains des Anglais, et les opérations de leur factorerie de l'anse de Sierraleone s'étaient élevées, pendant l'année 1785 et pendant les cinq premiers mois de l'année 1786, à une somme de plus de huit millions. On va voir, que les affaires de la société anglaise établie au fort et à l'île de Bence, dans la rivière de

Mitombo, étaient à-peu-près aussi avantageuses.

Rivière Mitombo, et embouchure de cette rivière dans la baie de Sierraleone.

La rivière Mitombo, qu'assez volontiers les Européens nomment rivière de Bence, du nom du fort et de l'île de Bence, qui s'y trouvent situés, et qui sont occupés par une belle factorerie anglaise, arrive d'une contrée fort éloignée, de l'intérieur du continent.

La direction générale du cours de Mitombo, paraît être du Nord-Est au Sud-Ouest, et il se verse dans la rivière ou baie de Sierraleone, par une embouchure qui a près de deux lieues d'ouverture, et dont le bord occidental est éloigné de six lieues de l'île des Léopards.

Vers le terme de son cours, le Mitombo parcourt une terre basse et presqu'horisontale, la mer y remonte à quinze lieues, et l'on y éprouve toute la force du flot et du jusan. Une autre circonstance remarquable, c'est qu'à sept lieues de son embouchure, cette rivière a encore plus d'une lieue de largeur, et que les navires y trouvent sept brasses d'eau.

Ses bords sont couverts de mangliers,

sur une largeur de deux cents toises ; mais au delà de cette ligne d'arbres inutiles, mal-faisans et mal-sains, les terres quoique marécageuses, sont fertiles et peuplées, et offrent une agréable variété de belles forêts, de bons pâturages et de terres cultivées.

Chenal du Mitombo.

Le lit du Mitombo, comme celui de toutes les rivières dont le niveau est très-rabaissé, est embarrassé par des îles et des bancs de vases et de sable, mais à la rive droite de son embouchure, on trouve un beau chenal de huit cents toises de largeur, qui mène jusqu'au delà de l'île de Bence, gardant constamment de sept à huit brasses d'eau. On doit pour y naviguer avec sûreté, y entrer en laissant la rive droite à babord, à la distance de quatre cent cinquante toises ; on laisse à gauche trois petites îles qui portent le nom d'îles Pio, et à droite l'île de Tasso. A la hauteur de la pointe septentrionale de la seconde des îles Pio, on gouverne Nord-Est, pour arriver au port ou mouillage de l'île de Bence.

L'île de Tasso.

L'île de Tasso a près de deux mille quatre cents toises de longueur, sur une

largeur moyenne de seize cents toises ; elle est éloignée de l'entrée de la rivière, de la distance de près de deux lieues. Un banc de sable et de vase, de trois mille cinq cents toises de longueur, et de six cents toises de largeur moyenne, couvre une partie de ses rivages du côté de l'Orient, ce banc touche à l'île, et il découvre à basse-mer. Du côté du Couchant les bords sont sains, et on peut les ranger de très-près sans aucun inconvénient. Il serait fort aisé, de rendre cette île aussi agréable qu'utile, et sa situation serait très-avantageuse au commerce.

L'île, le port et la factorerie de Bence.

En remontant la rivière, après avoir parcouru à-peu-près trois mille toises, au delà de l'île de Tasso, on se trouve à l'île de Bence, qui n'a que mille toises de longueur sur une largeur moyenne de cinq cents toises. Mais plusieurs avantages particuliers, ont engagé les Anglais, à y bâtir un fort, et à y former une très-belle factorerie.

Le fort de l'île de Bence, était très-bien tracé et fort bien construit. Placé sur un sol élevé de trente pieds au dessus du ni-

veau de la rivière, et ayant lui-même un relief de vingt-cinq pieds, ses batteries ont un avantage immense et une grande supériorité sur les vaisseaux, qui ne peuvent arriver sur l'île qu'en leur présentant l'avant pendant plus d'une heure, parce qu'ils sont forcés de suivre le chenal.

Cependant, M. de Pontdevèze, capitaine de vaisseau, se rendit maître de l'île et du fort en 1779. Ils tombèrent sous la première bordée de son bâtiment, et cet officier détruisit complètement cet établissement. Il n'y avait pas une seule face, ni un seul flanc, ni une seule courtine de ce fort, qui ne fût lézardé du haut en bas. Et ces dommages n'étaient pas encore réparés en 1786.

Les extrêmes embarras où se trouvèrent les Anglais pendant la guerre de 1778 à 1783, les avaient forcés de négliger leurs possessions d'Afrique. Le fort et l'île de Bence susceptibles d'une belle résistance, se trouvaient alors dépourvus de tout, et la garnison qui n'avait pas été recrutée depuis trois ans, était réduite à dix-sept hommes. M. de Pontdevèze profita de ce dénuement, et en tira tout l'avantage possible.

Les plus grands bâtimens peuvent mouiller à l'île de Bence sur un excellent fond, et sous la protection du canon du fort.

Au mois de mai 1786, je comptai seize bâtimens dans cette rade ; savoir, trois vaisseaux anglais du port de six cents tonneaux, cinq bricks et six bateaux de la même nation, et deux bâtimens danois à trois mâts, l'un, nommé le comte de Closen, était du port de sept cents tonneaux.

Une petite anse située à la côte occidentale de l'île, avait été disposée avec beaucoup d'intelligence et de soin, pour servir de chantier de radoub et de construction, et on y construisait alors un bâtiment de deux cents tonneaux, avec des bois du pays, et des ouvriers nègres.

Administration et opérations de la factorerie de l'île de Bence.

La factorerie de l'île de Bence était tout-à-fait séparée d'intérêt de celle de Sierraleone, mais elles se soutenaient mutuellement, et s'entr'aidaient dans l'occasion.

En 1786, tous les bâtimens, tous les magasins, toutes les maisons des administrateurs et employés de la factorerie de

Bence, tous les chantiers, halles et hangards nécessaires à son commerce, avaient été reconstruits à neuf, avec moins de ce luxe, qui paraissait avoir été employé aux anciennes constructions, mais cependant sans qu'on n'eût rien ménagé, de ce qui pouvait en assurer la commodité, la solidité et l'agrément.

Quoique je fusse Français, et par-là, compatriote de M. de Pondevèze, qui avait fait au fort de Bence un tort irréparable, il est impossible d'être mieux traité, que je l'ai été par les Anglais de Bence, à qui j'ai fait plusieurs visites. J'aime à reconnaître ici leur noble confiance, et leur aimable hospitalité.

L'administration de cette factorerie, était établie à-peu-près, sur les mêmes principes et de la même manière, que celle de la factorerie de Sierraleone. Je n'entrerai donc pas dans de nouveaux détails sur son organisation.

Mais il faut faire connaître les sources de son commerce et de sa traite.

Les agens, employés, et courtiers de la société de Bence, se répandaient dans les

contrées supérieures du cours du Mitombo, qui leur produisaient à-peu-près deux mille captifs par an, et beaucoup de morfil et autres objets précieux.

A la faveur des embarcations légères, et des navires qui composaient leur petite marine, très-bien ordonnée, et presqu'entièrement équipée de noirs, cette factorerie entretenait un cabotage fort actif, sur les côtes comprises, entre le cap Sierraleone et le cap de Palmes, et y faisait une traite considérable. En 1785, et pendant les cinq premiers mois de 1786, elle avait livré aux Danois, plus de trois mille captifs, et en avait expédié pour les colonies anglaises près de quatre mille. Les opérations générales de cette factorerie s'étaient élevées à une somme encore plus forte, que celle des affaires de la factorerie de l'anse de Sierraleone.

Opération d'un brick expédié de la Martinique, pour traiter des noirs.

Nous trouvâmes mouillé, vis-à-vis de l'ouverture de la rivière du Mitombo, un brick commandé par un capitaine marchand, nommé Basteresse.

Le hasard l'avait mené dans la baie de Sierraleone, pendant l'été de 1785.

Il avait été expédié par des planteurs de la Martinique, et son armement avait été fait pour une traite de cent cinquante captifs. Le capitaine Basteresse qui a eu la complaisance de me communiquer les détails de son opération, m'a avoué, qu'il n'avait précédemment aucune connaissance de ces parages, ni de la rivière de Sierraleone, mais son intelligence et son activité, le mirent bientôt en liaison avec des courtiers nègres. Avec une cargaison composée pour une traite de cent cinquante captifs, M. Basteresse en traita trois cents. En 1785 il ne put en mener que deux cents à la Martinique, parce que la capacité du petit bâtiment qu'il commandait alors, ne comportait pas un transport plus considérable. Il avait donc été forcé, de laisser cent autres captifs, entre les mains des courtiers nègres, et c'était pour ce second transport, et pour continuer des opérations qui lui avaient si bien réussi, qu'il était revenu dans la baie de Sierraleone, où il était rentré le 25 février 1786, montant un bâtiment plus grand et plus commode, et avec une cargaison plus considérable.

Au quinze mai, les cent captifs traités l'année précédente, et laissés entre les mains des courtiers nègres, avaient été livrés, et étaient embarqués sur son navire; il en avait traité déja cinquante autres, et il comptait partir au mois de juillet, avec deux cents captifs.

Suivant son livre-journal, qu'il voulut bien me communiquer, ses captifs ne lui avaient coûté que le prix de deux cent vingt-cinq francs, valeur argent, par tête, et ses commettans de la Martinique, ont trouvé dans ses deux expéditions, un bénéfice de près de trois cents mille francs.

J'avais annoncé la mention que je ferais de cette opération, qui prouve, que quand le gouvernement voudra former un établissement convenable dans la baie de Sierra-leone, le commerce national y trouvera de grands avantages.

Opérations de M. Ancel, négociant français, établi dans l'île de Gambia, en 1786.

Les opérations de M. Ancel, négociant français, établi en 1786 dans l'île de Gambia, sont encore une preuve de ce que je viens de dire.

Un Français, nommé Hannibal, que le hasard avait amené sur un vaisseau danois,

dans la rivière de Sierraleone, en 1772, prit la résolution d'y rester, et de tenter d'y faire le commerce pour son compte; et sans secours, sans protection, et par sa seule industrie, il était parvenu à se former un établissement dans l'île de Gambia, et à soutenir un commerce, de trente à quarante captifs par an.

En 1780, M. Ancel, autre français, arriva aussi à Sierraleone, se lia avec son compatriote Hannibal, et devint son associé. En 1781, Hannibal mourut et laissa son établissement et son commerce, à M. Ancel, qui en 1785, et dans les premiers mois de 1786, suivant ses livres-journaux, avait traité cent quarante - deux captifs, au prix moyen de deux cents fr. par tête, valeur en argent.

Je n'étendrai pas plus loin ces détails sur les ressources et les bénéfices que la rivière de Sierraleone, offre à notre industrie. Ils font assez connaître tous les avantages qui résulteront de l'établissement d'un grand comptoir français dans cette baie, et dans le premier chapitre de cet ouvrage, on a vu, que la correspondance de la rivière de Sierraleone, avec tous les mouillages compris

entr'elle et le cap de Palmes, était habituelle.

Variété des productions naturelles, aux contrées qu'arrosent le Bunck, le Mitombo et la rivière de Sierraleone.

Aucunes des contrées comprises dans le ressort du gouvernement du Sénégal, n'offrent une aussi grande abondance, et une aussi grande variété, de productions naturelles, que celles qui forment ce troisième district.

Les buffles, les taureaux, les vaches, les moutons, les porcs, y sont en grand nombre. La volaille s'y multiplie extraordinairement. La pêche produit avec abondance beaucoup de poissons de mer et de rivière. On prend quelquefois la baleine *sperma ceti*, dans la baie de Sierraleone, sur les parages de Scherbreo, et aux caps de Monte et de Mesurade. Les forêts intérieures sont incroyablement peuplées d'éléphans, et la traite du morfil y est très-considérable.

Dans les montagnes on cultive le riz sec et dans les terres basses le gros riz; l'un et l'autre sont de la meilleure qualité. Les naturels cultivent aussi la racine de manioc, l'igname, la patate sucrée, et deux autres espèces de patates, les pistaches de terre, les melons d'eau, les melons mus-

qués, les géromons, les citrouilles, et les concombres. Toutes les espèces de palmiers, les bananiers, le papaye, la goyave, les orangers, les limoniers, les ananas, les tamarins, les figuiers., plusieurs arbres à fruits, le raisin et la canne à sucre, y croissent sans culture, ainsi que la muscade, le caffier, et plusieurs graines aromatiques. La nomenclature de tous les végétaux que produisent ces terres fécondes, serait trop étendue pour trouver place ici; mais on peut assurer que cette partie de l'Afrique cultivée avec quelque soin, est aussi favorable aux cultures précieuses, qu'à celles de subsistance et de pur agrément.

Observations générales sur ce troisième district du gouvernement du Sénégal.

Les contrées comprises entre le cap Verga et le cap de Palmes, sont en général montueuses; celles qui bordent la mer, sont arrosées par un grand nombre de rivières, qui descendent des parties hautes de l'intérieur; toute cette partie de l'Afrique occidentale est très-fertile et très-peuplée. Les montagnes sont ornées d'une végétation aussi riche que variée, et offrent des situations aussi agréables que saines. Une quan-

tité de mouillages bons et sûrs, les richesses du commerce et de la nature, tout enfin se réunit pour inviter la France à y former des établissemens.

C'est aussi dans quelques parties du développement de ce troisième district du gouvernement du Sénégal, que l'on pourra concerter avec succès des entreprises dans le but de pénétrer dans le centre de l'Afrique, et c'est dans la plus sincère persuasion, que j'ose croire, que sous la direction d'une bonne administration générale, et à la faveur d'un grand comptoir militaire, agricole et marchand, formé dans la baie de Sierraleone, et de quelques comptoirs particuliers, répandus du cap Verga au cap de Palmes, ce troisième district deviendra très-important pour le commerce français.

Je terminerai ce chapitre par le tableau des produits du commerce de ce district pendant l'année 1785 et les premiers mois de 1786.

TABLEAU

TABLEAU SOMMAIRE

Des produits du commerce de la rivière de Sierraleone et dépendances, pendant l'année 1785 *et les premiers mois de* 1786; *et aperçu des produits présumables du commerce de la France dans ce troisième district du gouvernement du Sénégal, si l'on y forme un établissement principal et quelques comptoirs particuliers; si par des encouragemens et des exemples, l'on excite les nègres à l'agriculture, et si nos relations s'étendent vers les régions intérieures de l'Afrique.*

Détails de ce commerce.	CAPTIFS.	Évaluation en francs.
		fr.
La factorerie anglaise, établie dans l'anse de Sierraleone, a expédié pour les colonies de la Grande-Bretagne, captifs.....	3,200	
En exécution du traité fait avec une société du Hâvre, elle a délivré au capitaine français Rousseau, captifs.....	3,000	
Total.....	6,200.	
Evaluation sur le pied de douze cents francs par tête de captifs, vendus aux colonies.....	.....	7,440,000
Ladite factorerie a débité du morfil; des peaux crues; de la cire; de l'indigo; du coton; du savon		

Détails de ce commerce.	CAPTIFS.	Evaluation en francs.
		fr.
De l'autre part.....	6,200	7,440,000
brut ; du riz ; du mil ; du tamarin ; des graines aromatiques ; des matières de pharmacie ; des bois de couleur, de teinture, de construction ; des pagnes ; des nattes et autres objets ; de l'ambre gris, et de l'or ; pour une somme qui peut être évaluée, valeur d'Europe, à..	.....	1,200,000
La factorerie anglaise de l'île de Bence, a expédié, pour les colonies de la Grande-Bretagne, et a débité aux Danois, captifs.....	7,000	
Evaluation sur le pied de douze cents francs par tête de captif vendus aux colonies.....	.....	8,400,000
Ladite factorerie a débité du morfil ; des peaux crues ; de la cire ; de l'indigo ; du coton ; du savon brut ; du riz ; du mil ; du tamarin ; du jus de limon ; du poivre malaguette ; du poivre éthiopique ; du mabeck ; de la casse en canne, et autres matières de pharmacie ; du caret ; du rotin ; des bois de teinture, de couleur, et de construction ; des nattes ; des pagnes ; du *sperma oeti* ; de l'ambre gris, et de l'or, pour une somme qui peut être évaluée, valeur d'Europe, à.....	.....	fr. 1,400,000
		18,440,000

Détails de ce commerce.		Évaluation en francs.
		fr.
Ci-contre.....	.....	18,440,000
Le capitaine Basteresse, a traité trois cents captifs et différens autres objets de traite qui peuvent être évalués ensemble, valeur des colonies et d'Europe.....	.....	400,000
M. Ancel, négociant français, établi dans l'île de Gambia, a traité cent quarante-deux captifs, et différens autres objets de traite, qui, ensemble, peuvent être évalués, valeur des colonies et d'Europe à..	.....	200,000
Total des évaluations des produits du commerce de la rivière de Sierraleone et dépendances, pendant l'année 1785, et les premiers mois de l'année 1786.....	.....	fr. 19,040,000

On voit qu'en 1786, notre part dans le commerce du troisième district du gouvernement du Sénégal était comme nulle; que sur ces parages, si favorables aux deux factoreries anglaises de la rivière de Sierraleone, et dans toute l'étendue des côtes, comprises entre le cap Verga et le cap de Palmes, c'est-à-dire, sur un développement, de plus de deux cent cinquante

lieues, l'industrie française, était sans activité, sans énergie, et comme plongée dans un sommeil léthargique. On dédaignait, j'ignore pourquoi, de participer à l'exploitation d'un riche commerce, dans des régions, qui doivent être comptées au nombre des plus belles, des plus agréables, des plus intéressantes, et des plus avantageuses de l'Afrique occidentale.

N'avons-nous pas les mêmes moyens que les Anglais? Oui, sans doute; et il faut espérer, que nous aurons enfin le sentiment de nos forces, que nous aurons l'ambition de faire prendre à notre industrie, tout l'essor dont elle est capable, et que mes efforts, pour ranimer notre commerce à la côte occidentale de l'Afrique, pour réveiller l'attention de l'Europe, sur cette grande partie du monde, et pour faire cesser l'indifférence de la France, pour des entreprises honorables, dont les succès ajouteront à sa gloire, ne seront pas blâmés.

Ceux qui voudront méditer sur la situation des contrées qui composent ce troisième district du gouvernement du Sénégal; sur la topographie de cette partie de l'A-

frique, sur les chaînes de montagnes qui la traversent et qui se lient au grand rameau occidental des monts de la Lune; sur les rivières qui l'arrosent, et dont les navigations nous donnent tant de facilités d'établir des relations et des liaisons avec les villes de Téembou et de Kong, et par ces deux villes, avec les régions les plus centrales et les plus ignorées de ce vaste continent; sur les nations nombreuses, qui peuplent ces bords fertiles; sur l'intelligence et le caractère hospitalier de quelques-unes de ces nations, dont les institutions prouvent, qu'elles sont déja disposées à l'ordre et à la police; ceux qui voudront réfléchir sur ce concours de circonstances favorables, prévoiront les conséquences qui doivent nécessairement être les suites de la formation d'un comptoir principal et majeur dans la rivière de Sierraleone, et des établissemens agricoles et marchands, qu'on pourra répandre entre le cap Verga et le cap de Palmes; et l'on a quelque droit de présumer, que d'une disposition bien concertée, d'une bonne organisation de ces nouveaux éta-

blissemens, des leçons et des exemples, par lesquels, on pourra former les naturels de ces contrées, à l'agriculture, et aux cultures les plus précieuses, et les mener insensiblement et modérément, à un état raisonnable de civilisation, il doit incessamment résulter de grands et d'honorables avantages pour la France, et des bénéfices pour notre commerce, que je n'hésiterai pas d'évaluer au moins à six millions.

CHAPITRE XXV.

DES DANGERS DU CLIMAT, ET DES PRINCIPALES MALADIES

Auxquelles sont exposés les Européens, dans les contrées occidentales de l'Afrique situées entre le 20e et et le 4e parallèle Nord.

Température des contrées occidentales de l'Afrique, situées entre le 20e et le 4e parallèle Nord. Causes des principales maladies, auxquelles sont exposés les Européens, qui arrivent dans ces contrées, qui les habitent, ou les parcourent. De la fièvre maligne nerveuse. Du flux dyssentérique. Du mal de ventre sec. Du tétanos. Du ver de Guinée. On doit dans ces contrées ne boire de l'eau, qu'après l'avoir purifiée ou par la filtration, ou par d'autres moyens. Ceux qui

entreprendront des traversées dans l'intérieur de l'Afrique, doivent être pourvus d'un assortiment, des remèdes indispensables dans les maladies graves, et de substances propres à corriger l'insalubrité des eaux. Précautions générales contre les dangers du climat, et règles de régime qu'il faut observer.

D'ANTIQUES médailles, représentent l'Afrique personnifiée sous la figure d'une femme aux cheveux crépus, découverte jusqu'à la ceinture, qui tient de la main droite un scorpion, et de la main gauche, une corne d'abondance. Cet emblême peint avec beaucoup de vérité, les contrées qui sont le sujet de cet ouvrage; la corne d'abondance est le symbole des trésors, cachés dans les entrailles de cette terre aurifère, et des richesses qu'offre à l'Europe son inépuisable fécondité; mais pour acquérir ces trésors et ces richesses, il faut braver le scorpion, symbole des maladies et des dangers d'un climat brûlant, où la santé et

la vie des Européens, et principalement de ceux qui y sont nouvellement arrivés, courent des hasards, que j'ai cru de mon devoir, de ne pas dissimuler.

Je dirai donc sans déguisement, ce que le climat des contrées qui doivent ressortir au gouvernement du Sénégal, ont de dangereux pour la santé et pour la vie; mais je dirai aussi, et j'en suis un exemple, qu'en se soumettant à des précautions et à un régime raisonnables; en observant quelques règles de conduite; en évitant tous les excès; on parvient à résister aux influences redoutables d'un soleil, dont les rayons perpendiculaires, portent le feu par-tout où ils pénètrent; à échapper aux effets pernicieux de ces exhalaisons pestilentielles, que les vents d'Est ou du Nord-Est, portent de l'Egypte au cap Verd, de ces miasmes corrompus, qui sortent du sein d'un sol humide et marécageux, et que par des moyens concertés avec intelligence et avec prudence, on peut espérer de se soustraire aux périls de la saison des maladies; saison terrible il est vrai, et justement appelée, la saison des mortalités.

Mais faut-il accuser le climat de cette partie de l'Afrique, d'une rigueur inexorable, parce que des hommes d'une santé faible, et dont les forces ne sont que trop souvent épuisées déja, par d'anciennes débauches, ou des jeunes gens inconsidérés, qui se livrent avec trop d'imprudence et de légèreté à des plaisirs, dont l'abus deviendrait une cause de mort, dans les pays les plus sains et les plus tempérés de l'Europe, y perdent une vie, que d'avance ils s'étaient hâté de consommer, ou périssent victimes, d'un mépris téméraire pour les plus simples ménagemens. Ces exemples qui ne sont que trop communs, sont les torts de la faible humanité, bien plus que ceux du climat.

Les Européens qui, arrivant en Afrique, seront assez sages, pour y régler avec discrétion leur régime, leur conduite et leurs plaisirs, parviendront à s'aclimater, et à surmonter des dangers, contre lesquels il faut se prémunir, sans trop les redouter.

Température des contrées occidentales de l'Afrique, situées entre le 20e. et le 4e.

La partie de l'Afrique, que je comprends sous le nom de gouvernement du Sénégal, reçoit pendant une partie de l'année, les

rayons perpendiculaires du soleil, et ces régions sont réputées, des plus chaudes du globe, mais cette circonstance générale, n'exclue pas des différences, qui proviennent de la nature du sol, de son élévation, ou de son abaissement; de sa situation et de son gissement; de sorte que les températures des différentes localités, loin d'être uniformes, sont très-variées. degré de latitude Nord.

Je ne puis entrer dans les détails de ces variétés; et je suis forcé de me borner à quelques résultats, d'observations faites par moi-même, et dont d'autres, m'ont été communiquées par M. de Repentigny, et par les Anglais des rivières de Gambie et de Sierraleone.

Il résulte de ces observations; que pendant les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars, le thermomètre de Réaumur, observé à six heures du matin, a donné pour température moyenne, 18 degrés, et observé à midi à l'ombre, 24 degrés $\frac{1}{2}$.

Cette température moyenne, des cinq mois qu'on vient de nommer, est à-peu-près celle, des contrées comprises entre le cap

Blanc de Barbarie et le cap Verd; mais à Podhor, à Galam et au Bambouk, la température est beaucoup plus chaude.

Une suite d'observations faites par les Anglais dans la rivière de Gambie, sur le thermomètre de Farenheit, donne pour température moyenne, pendant les mêmes mois, 75 degrés $\frac{4}{7}$, à six heures du matin, et 90 degrés à midi, à l'ombre.

Une suite d'observations semblables, faites aussi sur le thermomètre de Farenheit, dans la rivière de Sierraleone, donne pour température moyenne, pendant les mêmes mois, 77 degrés $\frac{1}{4}$ à six heures du matin, et 99 degrés à midi, à l'ombre.

Pendant les mois d'avril, mai et juin, à l'île Saint-Louis du Sénégal, le thermomètre de Réaumur, a donné pour température moyenne, 22 degrés $\frac{2}{3}$ à six heures du matin, et 28 degrés $\frac{1}{3}$ à midi, à l'ombre.

Pendant les mêmes mois, dans la rivière de Gambie, le thermomètre de Farenheit a donné pour température moyenne, 83 degrés à six heures du matin, et 96 degrés, à midi, à l'ombre.

Pendant les mêmes mois, et sur le même

thermomètre, la température moyenne de la rivière de Sierraleone, a été de 89 degrés, à six heures du matin, et de 102 degrés à midi, à l'ombre.

Pendant les mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, le thermomètre de Réaumur, observé à l'île Saint-Louis du Sénégal, a donné pour température moyenne, 28 degrés, à six heures du matin, et 33 degrés $\frac{1}{4}$ à midi, à l'ombre.

Pendant les mêmes mois, dans la rivière de Gambie, le thermomètre de Farenheit a donné pour température moyenne, 93 degrés $\frac{1}{2}$ à six heures du matin, et 106 degrés à midi, à l'ombre.

Pendant les mêmes mois, et sur le même thermomètre, la température moyenne de la rivière de Sierraleone, a été de 94 degrés à six heures du matin, et de 108 degrés à midi, à l'ombre.

Ces résultats, ne peuvent donner qu'une idée générale, de la température moyenne, des contrées situées entre le 20e et le 4e parallèle Nord. Une foule de circonstances locales, influent sur la modération de la chaleur, ou sur son accroissement,

A l'île de Gorée, par exemple, ainsi qu'au cap Verd, l'air est toujours plus rafraîchi, qu'à l'île Saint-Louis du Sénégal, et bien plus encore qu'au marigot de Salum; et la température de l'île de Gambia dans la rivière de Bunck, est bien plus chaude que celle de l'île de Bence dans le Mitombo, et que celle de l'anse de Sierraleone.

Pendant les mois de novembre, de décembre, janvier, février, et mars, les vents d'Est et du Nord-Est sont dominans, du cap Blanc de barbarie au cap Sainte-Marie. Alors les nuits sont fraîches; mais à peine le soleil est-il sur l'horison, que l'air devient sec et dévorant. Cependant ces cinq mois sont l'hiver de cette partie de l'Afrique, et c'est la saison la plus saine. Au delà du cap Sainte-Marie, et jusqu'au cap de Palmes, durant la même saison, les vents sont variables.

Pendant les mois de juin, juillet, août, septembre, octobre, les contrées situées entre le cap Verga et le cap de Monte, sont exposées à des ouragans, que les Portugais ont nommé *tornados*; et cette sorte de météore n'a pas lieu dans les autres parties, des

côtes comprises entre le cap Blanc et le cap de Palmes. Il est vraisemblable, que ceux qui dans cette partie de l'Afrique, se voueront à l'étude de l'atmosphère, de ses mouvemens périodiques, de ses modifications irrégulières, de ses variations locales, répandront une nouvelle lumière, sur cette branche intéressante des sciences physiques, et qu'une suite d'observations continuée pendant dix ans, dans ces contrées jusqu'à présent si négligées, concourera à perfectionner une théorie, encore bien vague, et dont les bases sont encore bien faibles.

Causes des maladies, qui sévissent avec le plus de rigueur, dans cette partie de l'Afrique.

Il est un préjugé général en Afrique; c'est que les torrens impétueux, qui tombent du ciel pendant quatre mois, sont une des causes principales, des maladies violentes qui sévissent avec tant de rigueur pendant la saison humide, qui souvent tuent à l'instant même où elles frappent, et contre lesquelles, l'art du médecin le plus attentif et le plus habile, est souvent forcé d'échouer.

Les naturels sont si persuadés, que les nuages renferment en eux le germe des maladies, et que l'eau dans laquelle on

les voit se résoudre avec tant d'abondance, est dangereuse, qu'aux approches de la mauvaise saison, ils se renferment dans leurs cases, ils entretiennent toujours du feu, ils y fument du tabac toute la journée, et que surtout alors ils boivent beaucoup de liquides fermentés. Ce sont ces préservatifs, qu'ils emploient contre les qualités nuisibles de l'air et de l'eau, pendant les quatre mois des pluies.

Ils ont le plus grand soin, d'éviter de se laisser mouiller, et si par hasard, ils sont surpris par un orage, et que la pluie les ait pénétrés, ils courent sur le champ à la mer, s'ils en sont à portée, ou à quelque marigot, ou à une fontaine, pour se laver; ensuite ils se sèchent à un grand feu.

On ne peut douter à la vérité, que les premières pluies ne soient très-pernicieuses, et l'on doit s'en garantir. Elles moisissent et pourissent en quarante-huit heures, tout ce qu'elles ont touché; les étoffes de laine se couvrent de taches, qui bientôt engendrent des vers; les peaux brutes et chamoisées éprouvent le même effet, et les cuirs les plus forts en sont altérés.

Dès

Dès que les pluies ont commencé, la terre auparavant sèche et brûlée, bientôt est couverte de reptiles, de crabes, de vers; les prairies et les forêts se remplissent de moucherons et d'insectes, enfin plusieurs autres symptômes, qu'il serait trop long de détailler, déposent assez, des principes de putréfaction, que ces premières eaux pluviales renferment; et ce n'est pas sans raison, que les nègres leur attribuent une partie des maladies de la mauvaise saison. Mais il est d'autres causes encore de ces maladies violentes; comme les alternatives subites de chaleur et de froidure, qu'éprouve l'atmosphère, plusieurs fois dans la même journée, pendant la saison des pluies.

L'excessive chaleur du soleil, alors presque toujours vertical, dilate et dissipe tout-à-coup les nuages accumulés, et dans ces momens-là, la chaleur devient étouffante et presqu'insupportable; alors tous les pores, tous les canaux de la transpiration s'ouvrent et se distendent, et les sueurs s'écoulent avec une abondance immodérée. Mais de nouveaux nuages vien-

nent bientôt se rassembler, se condenser, et intercepter les rayons brûlans du soleil ; l'air se refroidit, les pores se ressèrent et se ferment, les sueurs et les transpirations s'arrêtent, et ces alternatives si fréquentes, qui se succèdent si rapidement, doivent produire des effets très-funestes sur les humeurs, et compter au nombre des causes des maladies de la mauvaise saison. Enfin les vapeurs, qui émanent de ces forêts si vastes et si épaisses, qui couvrent une partie de l'Afrique, celles qui sortent des terres basses et marécageuses, et de tant de destructions animales et végétales, dont le sol est par tout jonché, doivent répandre avec excès les miasmes putrides.

Du vingtième degré de latitude septentrionale, jusqu'aux environs de la ligne équinoxiale, les mois de juillet, août, septembre et octobre, sont les mois de la saison pluvieuse. L'émission de ces torrens d'eau, que le ciel verse périodiquement et invariablement chaque année, sur les terres renfermées entre la ligne et le tropique boréal, a lieu à-peu-près pendant ces quatre mois ; vingt jours plutôt, ou

vingt jours plus tard, forment presque toute la différence, de l'arrivée de ces pluies, sur les terres voisines de la ligne, ou du tropique.

Pendant la durée des huit autres mois de l'année, il ne tombe pas du ciel une seule goutte d'eau; et on comprendera facilement, comment pendant une si longue sécheresse, la terre n'étant plus humectée, doit se durcir, et comment ses couches superficielles, se convertissent en une croûte épaisse, absolument dure et sèche, qui permet à peine, une faible évaporation des exhalaisons terrestres.

Quand l'ardeur du soleil vertical, fait fermenter ces vapeurs, corrompues par leur long emprisonnement, et quand les premières pluies amollissant la terre, leur permettent de s'échapper, alors le sol, qui pendant la saison sèche n'avait aucune odeur désagréable, commence à exhaler une odeur fétide et dégoûtante; alors les maladies arrivent, et au bout de trois à quatre semaines, elles sévissent avec une affreuse violence.

Je ne parlerai que des cinq maladies

principales, qui attaquent les Européens dans les contrées dépendantes du gouvernement du Sénégal ; la fièvre maligne nerveuse est la plus dangereuse, et la plus fatale aux Européens nouvellement arrivés. Elle règne pendant toute la saison des pluies ; mais les vents d'Est, qui deviennent dominans au mois de décembre, la font ordinairement disparaître.

La fièvre maligne nerveuse.

La fièvre maligne nerveuse, ainsi nommée par les Anglais, est une maladie terrible, quand elle attaque avec toute sa malignité.

Les symptômes en sont violens ; elle envahit le malade tout-à-coup, et sans suivre aucune gradation. Dès le premier instant elle est excessive, et le sang monte à un degré de chaleur, qui est au delà de tout ce qu'on peut observer d'analogue en Europe.

La durée ordinaire de cette maladie est de dix-sept jours, et le neuvième est le plus dangereux. C'est presque toujours à cette époque, que la cause morbifique exerce toute ses forces ; c'est ce neuvième jour, que les malades ont le plus de peine

à passer, celui où les accidens sont le plus graves et le plus nombreux. Beaucoup périssent à cette époque de la maladie. Quelques-uns périssent plus tard; mais on a cependant remarqué, que quand on passe heureusement ce neuvième jour, on arrive ordinairement à la crise, à cet effort de la nature elle-même, que le médecin doit prévoir, doit gouverner, et qui sauve presque toujours le malade, quand il a la force de le supporter.

Cette maladie si commune, et si fatale aux Européens nouvellement arrivés, est véritablement une épidémie meurtrière pendant la saison des pluies. Il faut donc s'y préparer, et se ménager des forces, pour la soutenir si l'on en est attaqué. Dans l'irruption de ces fièvres, le tartre stibié et le quinquina à très-grandes doses, sont les principaux agens de la guérison; mais les malades qui échappent à cette cruelle maladie, doivent ménager leur convalescence, car on en soutient rarement les rechûtes.

Le flux dyssenterique.

Souvent ces fièvres malignes nerveuses, sont accompagnées de la dyssenterie, et cette circonstance est toujours grave; mais

souvent aussi le flux paraît seul, et sans fièvre ; d'autres fois il amène la fièvre.

Quand le flux dyssenterique, se manifeste chez des individus précédemment en bonne santé, il a moins de danger ; mais lorsqu'il se déclare, chez ceux que la fièvre a déja affaiblis, ou que toute autre circonstance a jetés dans l'épuisement, on le regarde comme symptomatique, et comme un accident très-grave. Les flux dyssenteriques primitifs, ou qui se manifestent seuls, sont assez communs en Afrique ; quoiqu'infiniment moins dangereux que les fièvres malignes nerveuses, ils demandent cependant un bon régime et un bon traitement ; car à la longue, cette maladie épuise et devient mortelle.

J'ai vu de ces malades, garder cette maladie dix-huit mois, et en guérir parfaitement, sans que leur constitution en ait été altérée ; il est vrai cependant, que dans le nombre de ceux que je pourrais citer, la plupart étaient jeunes, et n'avaient pas vingt-cinq ans.

La saignée, quand les douleurs sont vives et la fièvre très-forte, mais cependant

ordonnée avec circonspection ; l'ipécacuanha, les émétiques, l'opium pur, le camphre, les sels d'absynthe, les eaux de menthe, les sucs de limon, sont les moyens ordinairement employés pour la guérison de cette maladie.

Le mal de ventre sec.

Les principaux symptômes du mal de ventre sec, sont une pesanteur générale, une douleur fixe au creux de l'estomac, la diminution sensible de l'appétit, une teinte jaune de la peau du visage, des nausées, une grande abondance de glaires acres, une constipation très-opiniâtre.

L'opinion des médecins Anglais, est que le plus efficace des remèdes contre cette maladie, c'est l'opium, qu'ils donnent avec persévérance, en arrosemens ou fomentations sur la partie malade, jusqu'à ce que les spasmes et les souffrances soient diminués ; alors seulement ils purgent, mais surtout au moyen de clystères purgatifs, très-souvent répétés dans le même jour.

Ils regardent comme préservatifs, de porter toujours sur la peau des gilets de fine flanelle d'Angleterre, et de prendre

souvent le matin, à jeun, une légère infusion de gingembre.

Je faisais souvent usage de cette infusion, ou d'une légère limonade, faite avec le jus de ces petits limons, que produit une liane limonière, et je rendais ces boissons fort agréables, en y mêlant du sucre; je leur dois peut-être, de n'avoir pas été attaqué du mal de ventre sec, pendant le tems que j'ai passé en Afrique.

Le tétanos.

Le tétanos est une maladie des pays chauds. C'est une sorte de spasme, ou de convulsion universelle, ou de contraction générale et uniforme, dont les symptômes principaux, sont de ressentir des douleurs très-aiguës; le visage devient rouge, les yeux sont immobiles, la respiration est interceptée, et à peine est-il possible d'ouvrir la bouche; le ventre est constipé, et d'une excessive dureté.

Heureusement cette maladie est rare dans les adultes, qui n'y sont exposés, qu'après un subit et grand refroidissement, ou un coup grave à la tête ou aux reins, ou par suite, de quelque grande blessure d'arme à feu ou d'arme tranchante. Les

nègres n'en sont pas exempts, et elle attaque quelquefois leurs enfans en très-bas-âge. L'opium paraît en être le meilleur et le plus sûr remède.

Le ver de Guinée se forme dans les chairs. Ce ver est blanc, rond, grêle, de la grosseur d'une corde de harpe, et quelquefois long de quatre à cinq pieds. Il se place dans les interstices des muscles, sous la peau des jambes, des pieds, et des mains; il produit une espèce de tumeur, qui ressemble à un clou, accompagnée de grandes douleurs, tant que le sommet ne s'élève pas, comme une vésicule remplie d'eau, où la tête noire du ver se manifeste. Le ver de Guinée.

Cette vésicule étant crevée, on doit s'assurer de la tête du ver, en l'attachant à un petit rouleau de toile enduite d'un emplâtre, qu'on renouvelle une ou deux fois le jour.

En tournant ce petit rouleau, on tire en dehors une partie du ver, en prenant bien garde de le rompre, et ayant soin de la développer sur le rouleau, jusqu'à ce qu'il soit sorti tout entier.

Si dans cette opération on sent une résistance, il faut cesser d'attirer, et mettre

de l'huile à l'endroit où le ver s'est fait jour. Il est bon d'humecter la tumeur avec de l'eau, c'est le moyen de favoriser la sortie de l'insecte.

Quelquefois le ver se rompt; alors il faut appliquer des cataplasmes ; celui de fiente de vache est très-accrédité, pour provoquer une suppuration favorable à sa sortie.

Quand ce ver est dehors, l'ulcère est bientôt guéri. Mais si l'on rompt le ver, sa portion qui reste dans les chairs, ne s'obtient, que par une longue et douloureuse suppuration. Dans plusieurs parties de l'Afrique, ce ver passe pour une maladie contagieuse. On conseille de ne pas habiter les cases des nègres de la classe pauvre, qui y sont fort sujets, et d'éviter toute communication avec eux.

Cette maladie n'a pas de saison particulière, ni un tems fixe; on ne s'aclimate pas contre elle, et l'on en est susceptible dans toutes les saisons de l'année. J'avais passé treize mois en Afrique, sans en être attaqué, je la pris tout à coup, sans pouvoir en deviner la cause; heureusement, elle n'a aucun danger.

Je crois qu'il faut l'attribuer aux eaux saumâtres, stagnantes et mal-saines, de la Nigritie et de la Guinée.

Les précautions, contre les mauvaises qualités des eaux de l'Afrique, sont indispensables.

On ne saurait trop recommander aux Européens, qui fréquenteront, qui habiteront l'Afrique occidentale, de n'user, soit en boisson, soit pour les apprêts de leur nourriture, soit même pour les usages de propreté et de régime, que d'eaux filtrées ou purifiées.

Je crois, que c'est dans les eaux de cette partie du monde, qu'on trouverait principalement les principes des maladies, dont les Européens ne sont que trop souvent les victimes.

Le gouvernement prodiguera sans doute aux soldats, les moyens de ne boire que de l'eau saine ou purifiée; et si ces soins deviennent l'occasion d'un surcroît de dépense, le trésor public en sera bien dédommagé; d'abord par l'économie des frais d'hôpitaux, ensuite par l'avantage inappréciable, de conserver des soldats aclimatés, et de diminuer une cruelle consommation, qui oblige sans cesse à de nouveaux en-

rôlemens, et à de nouveaux transports, dont les dépenses sont très-considérables.

Considérations générales sur la conservation de la santé, dans les régions occidentales de l'Afrique.

A l'époque où j'ai vu nos établissemens d'Afrique, et nos colonies d'Amérique, on pouvait desirer dans nos médecins et dans nos chirurgiens, une connaissance plus approfondie, des maladies régnantes entre les tropiques, et nous étions bien inférieurs aux Anglais, dans cette partie si intéressante des sciences humaines.

Leurs médecins, ont bien plus que les nôtres, étudié ces sortes de maladies; ils savent mieux les conduire et les guérir; il est vrai qu'ils quittent l'Angleterre déja fort instruits, parce que la faculté de médecine de Londres, possède un recueil immense d'observations sur les maladies de tous les climats du globe; et c'est une conséquence naturelle, de l'infatigable industrie de la nation anglaise, et de l'énorme étendue, et de l'excessive activité de son commerce.

J'ai connu en Afrique plusieurs médecins et chirurgiens de cette nation, et je dois rendre hommage au zèle qui les animait, et à l'attention avec laquelle ils étu-

diaient, les causes, la nature, et les difficultés de ces maladies affreuses, qui moissonnent tant d'Européens dans ces contrées brûlantes.

Ils exerçaient leur art, avec cette abnégation d'eux-mêmes, avec cette assiduité, cette attention, qui ont leurs sources, dans un grand amour de la gloire et de l'humanité; et j'admirais en eux ces vertus, qui ne sont pas assez communes parmi nous.

On demandera peut-être, pourquoi avec tant d'avantages, du côté des secours d'une science si estimable et si précieuse, quand la gloire et l'humanité sont les premiers motifs de l'émulation de ceux qui la pratiquent, meurt-il tant d'Anglais entre les tropiques? Il ne faut s'en prendre, ni à l'imperfection de l'art, ni au défaut de zèle des médecins et des chirurgiens, mais à l'incroyable intempérance des soldats et des matelots anglais, qui s'y abandonnent sans mesure, à des excès de débauche, et surtout aux boissons fortes, dont l'abus est si pernicieux dans les pays chauds, et y cause tant de morts prématurées.

En général les soldats et les matelots français se livrent et s'abandonnent avec moins d'excès à ces honteuses débauches ; et cette disposition naturelle, dont on peut encore augmenter les avantages par une sage surveillance, est bien digne de l'attention du gouvernement, et doit l'inviter, à former de bons hôpitaux dans nos établissemens d'outremer, de bons médecins et de bons chirurgiens pour y traiter les malades, et organiser ces institutions indispensables, avec tout le soin que sollicite, la conservation des hommes.

J'ai dit qu'en se soumettant à des précautions raisonnables, en évitant toutes les sortes d'excès, on peut échapper aux influences redoutables du ciel de l'Afrique, et que j'en suis un exemple.

Il peut être utile, à ceux qui seront appelés à visiter les contrées occidentales de ce continent, et à y entreprendre des voyages, de connaître les causes et les précautions, auxquelles j'ai cru devoir attribuer, l'avantage de ne payer, que par deux très petites maladies, le tribut que les Européens nouvellement arrivés, ne

paient que trop souvent par leur vie même, aux rigueurs de ces climats et aux dangers de la saison pluvieuse.

Quand j'ai entrepris le voyage du Sénégal, j'avais destiné plusieurs années à l'étude de cette partie du monde, et je n'ignorais pas les dangers du climat des contrées que je devais habiter et visiter ; j'étais alors dans ma trente-neuvième année, et je ne m'étais jamais occupé de ménager ma santé.

Je n'avais fait encore aucun voyage de mer, mais j'avais la confiance que je soutiendrais fort bien celui que j'allais entreprendre. Mon embarquement se fit à Rochefort, à la fin de 1785, et notre première relâche devait avoir lieu à Sainte-Croix de Ténériffe.

Il fallait traverser le golfe de Gascogne, et nous y trouvâmes une mer très-agitée, des vents contraires, des mauvais tems, et quelques bourasques, qui rendirent notre route assez difficile.

J'avais beaucoup entendu parler du mal de mer, j'appris bientôt à le connaître, et je l'éprouvai de la manière la plus vio-

lente. De Rochefort aux Canaries, je ne passai pas un seul jour, sans être forcé, cinquante fois, à des vomissemens affreux; j'éprouvai donc pendant les quinze jours que dura cette première traversée, une des plus longues et des plus violentes évacuations, qu'on puisse supporter.

J'avais perdu le goût de tous les alimens; à peine pouvais-je me résoudre à prendre un peu de nourriture. Je n'avais plus de sommeil; j'étais tombé dans un état de faiblesse, d'affaissement, et d'une parfaite insouciance; et les seuls momens de tranquillité que je me procurais, c'étaient ceux, que je passais couché sur mon dos dans mon cadre à l'anglaise.

Ma maladie disparut comme par enchantement, à la vue du pic de Ténériffe; et ce qui prouve que le mal de mer n'est pas une maladie dangereuse, ni même une maladie, c'est que jamais je n'ai joui d'une meilleure santé, que pendant notre relâche à Sainte-Croix.

Des Canaries nous passâmes au Sénégal, et quelques mois après mon arrivée, j'exécutai la reconnaissance des contrées occidentales

dentales de l'Afrique, comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes, et je fis d'assez longs séjours dans la Gambie et dans la rivière de Sierraleone, qui ont la fâcheuse renommée, d'être mal-saines.

Les fatigues de ce voyage, celles d'un travail fort actif et fort assidu, des chaleurs déja très-violentes, une nourriture bien différente de celle à laquelle j'étais habitué en Europe, la nécessité, quelquefois indispensable, de boire des eaux non filtrées et non purifiées, m'avaient assez mal disposé à soutenir avec succès les dangers de la saison pluvieuse du Sénégal, à laquelle je n'avais pas eu le loisir de me préparer.

De retour à l'île Saint-Louis, dès les premiers jours de juillet, c'est-à-dire, à l'époque du commencement de la mauvaise saison, je me ressentais bien un peu des fatigues que je venais d'essuyer, mais je n'avais cependant pas lieu de craindre, que ma santé eût éprouvé aucune altération sensible, et j'avais même le pressentiment intime, que je passerais heureusement cette saison des mortalités, dont

les Européens déja plus anciennement aclimatés, se font un plaisir, d'exagérer les dangers et les horreurs, à ceux qui en sont menacés pour la première fois.

Les nuages parurent le 4 juillet, et loin de les voir avec inquiétude, je les vis avec plaisir; ce nouvel aspect me paraissait plus agréable, que la monotonie d'un ciel toujours clair et pur; j'avais, d'après l'avis des Anglais, pris l'habitude de me faire éponger chaque jour tout le corps avec de l'eau tiède. A cette précaution habituelle, j'ajoutai quelques bains d'eau douce à la température naturelle, quelques prises de crême de tartre, suivies de quelques grains d'émétique et de l'usage d'une limonade légère; à ces soins, se bornèrent mes préparatifs contre les dangers de la saison pluvieuse. Cependant, dès le 15 juillet, les maladies commencèrent, et au 15 d'août, plusieurs Européens nouvellement arrivés, étaient morts.

Le 18 d'août la journée avait été fort orageuse; à quatre heures après midi, le soleil avait dissipé tous les nuages, et

dardait ses rayons avec une force extraordinaire. Tout-à-coup le ciel se couvrit de nouveau, et bientôt la pluie recommença dans sa violence accoutumée.

J'étais chez un capitaine du bataillon d'Afrique, et je me tenais avec lui sous la porte de sa maison, pour contempler l'effet pittoresque de la multitude des foudres, qui sillonnaient dans tous les sens, un ciel sombre et noir.

Très-subitement je me sentis saisi d'un frisson général, qui produisit dans tout mon corps un tremblement, qui ne dura cependant qu'une seconde.

L'officier chez qui j'étais, et qui habitait l'Afrique depuis quatre ans, me dit d'un ton fort naturel : vous allez avoir la maladie.

Nous nous quittâmes, et je rentrai chez moi. Une heure après j'éprouvai un grand mal-aise. Je bus quelques verres de tisane de tamarin, et à huit heures du soir la fièvre se manifesta. La chaleur de mon sang devint bientôt excessive et la fièvre très-violente ; mais j'avais la tête libre, et sans appeler de médecin, je passai la nuit, à boire une légère infusion de tamarin.

Le lendemain à cinq heures du matin, quoique la chaleur de mon sang fût très-forte encore, elle était cependant diminuée ; cela me parut de bon augure, et au lieu d'appeler à mon secours la faculté de l'île Saint-Louis, qui n'avait pas ma confiance, je me contentai de faire avertir de mon état, un jeune chirurgien de l'âge de vingt-cinq ans, nommé Lucenay, qui avait passé de France en Afrique sur le même vaisseau que moi.

Pendant notre traversée, j'avais reconnu dans ce jeune homme beaucoup d'esprit et de caractère, et surtout cette passion de s'instruire, et cet enthousiasme pour le soulagement de ses semblables, que j'ai toujours regardés, comme les vertus principales d'un médecin.

Je lui connaissais de l'affection pour moi, et j'avais remarqué, qu'employé à son arrivée, comme second chirurgien à l'hôpital de l'île Saint-Louis, il se livrait avec la plus grande application à l'étude des maladies du climat.

M. Lucenay arriva avec empressement ; il avait certes autant d'envie de me gué-

rir, que je pouvais en avoir moi-même. Nous raisonnâmes tranquillement de ma part, et avec le plus grand intérêt de la sienne, de tous les détails de mon régime, depuis mon arrivée en Afrique, et après m'avoir tâté le pouls avec la plus grande attention, et après avoir tout bien examiné, il me dit avec beaucoup d'assurance et de gaîté : ce ne sera rien.

J'en étais d'avance bien persuadé, et effectivement ma fièvre diminua au quatrième accès, et se termina au septième. Au mois d'octobre suivant, vers la fin de la mauvaise saison, je repris une seconde fois la fièvre; elle se termina encore après cinq accès, et je m'en tirai avec le seul secours de mon jeune Lucenay, aussi heureusement que la première fois.

J'ai raconté ces petits évènemens, pour avoir occasion de faire remarquer, que si nouvellement arrivé en Afrique, et ayant dès les premiers tems de mon séjour dans cette partie du monde, parcouru des contrées réputées dangereuses pour la santé, j'ai cependant passé si heureusement la saison des maladies, il est vraisemblable,

que je dois l'attribuer aux grandes évacuations de bile, que j'ai essuyées dans ma traversée de France aux îles Canaries; et cela m'a fait penser, qu'il serait peut-être avantageux, de préparer par des vomitifs, et pendant le voyage d'Europe en Afrique, ceux qui seront destinés à habiter les contrées occidentales de ce continent. Cette préparation pourrait bien les garantir des dangers de la première année, et leur laisser le tems de s'aclimater.

Mais cette précaution ne suffirait pas; il faut encore observer un régime raisonnable. L'usage habituel du kouskou, accommodé à la façon des nègres, est très-favorable à l'entretien de la santé; et je conseille à ceux, qui seraient destinés à exécuter de grands voyages dans l'intérieur de l'Afrique, de s'habituer à cette nourriture, qui est légère, saine, et rafraîchissante.

Si avec cela, on se fait une règle, de ne se livrer à aucun excès, ni de bonne chair, ni de jeu, ni de vin, ni de veilles, ni de chasse, ni d'application au travail du cabinet; si l'on se ménage sur tous les

points ; si en toute chose on use de mesure et de modération, il est probable qu'on parviendra à vaincre les dangers d'un climat qu'il ne faut pas braver.

Ne faire usage que d'eau filtrée et purifiée ; se rafraîchir quand on se sent trop échauffé ; se rendre de la chaleur quand on se sent trop refroidi ; se baigner tous les trois ou quatre jours ; se faire éponger tous les jours avec de l'eau tiède ; boire quelquefois des limonades légères ; et d'autrefois faire usage de quelques prises de crême de tartre ; voilà le régime général que j'ai suivi, et que je crois salutaire, dans des contrées, où la santé est sans cesse menacée, et où l'imprudence, et surtout les excès, peuvent conduire très-rapidement à la mort.

CHAPITRE XXVI.

DE LA POPULATION PRÉSUMABLE DE L'AFRIQUE.

L'opinion de la dépopulation de l'Afrique, s'était accréditée contre toute vraisemblance. Le commerce de la traite des noirs devait faire deviner, que l'intérieur de l'Afrique n'est pas un désert. Exposition de quelques sentimens sur l'abolition de l'esclavage et de la traite. Dimensions de l'Afrique. Étendue de sa surface. Situation physique et morale des noirs de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne. Toutes les circonstances physiques et morales sont favorables à la propagation et à la conservation de l'espèce nègre. On peut présumer, que la population de l'Afrique, s'élève à près de cent soixante millions d'individus. Si des considérations politiques forcent à rétablir la

traite et l'esclavage, et le commerce des noirs, leur transport d'Afrique en Amérique, et leur état dans nos colonies, doivent être soumis, à des règlemens sages et bien observés.

L'opinion de la dépopulation du centre de l'Afrique, s'était accréditée contre toute vraisemblance.

QUOIQUE les bords occidentaux de l'Afrique, fussent fréquentés depuis plus de quatre cents ans, l'Afrique elle-même n'avait pas été observée avec assez d'attention; les regards se fixaient à peine sur les contrées qui bordent sa circonférence, mais l'on ne s'occupait pas, à découvrir les rapports de ces contrées, avec le centre du continent; et de là, s'était perpétué l'opinion, de la dépopulation de l'Afrique intérieure, qu'on croyait n'être qu'un vaste désert, abandonné à des animaux funestes ou inutiles, qui seuls entre toutes les espèces vivantes, avaient reçu de la nature la faculté d'y exister.

Cette opinion si frivole et si vague, conserve encore des partisans, et le vulgaire

n'en sera désabusé, que quand des voyageurs instruits et courageux auront pénétré dans les régions les plus centrales de cette partie du monde ; régions trop longtems ignorées, mais sans doute intéressantes et curieuses, et qui sont pour ainsi dire, le seul secret géographique, que le globe nous tienne encore caché.

L'idée de la dépopulation de l'Afrique intérieure, se soutenait sans réflexion et sans examen ; cependant des faits qu'on ne pouvait révoquer en doute, auraient dû la détruire.

Dans le milieu du siècle dernier, des Arméniens étaient entrés en Afrique par l'Isthme de Suez, en avaient traversé le centre, étaient parvenus au cap Coast ou Corse dans le golfe de Guinée, et y avaient séjourné longtems. Les officiers de ce comptoir anglais, en rendirent compte alors, à la société d'Edimbourg. Des voyages semblables, avaient été exécutés vers 1770 et 1773, par des Egyptiens et par des Maures. Plus récemment, Dom Galvès, gouverneur et général portugais, avait fait traverser l'Afrique de San Paolo de Loando

à Mosambique. D'autres circonstances, et enfin les voyages de Bruce, de le Vaillant, de Mungo Parck, de Brown, nous donnèrent la preuve, que cette opinion de la dépopulation du centre de l'Afrique, s'était trop légèrement accréditée, et que ce centre non-seulement est peuplé, mais qu'il renferme des populations nombreuses.

Il serait effectivement bien étonnant, qu'une partie si étendue du globe, fût abandonnée aux lions, aux tigres, et à d'autres monstres inconnus peut-être, et que l'homme seul en fût exclu; on devait présumer que l'ordre invariable de la nature, plus sage que nos jugemens, ne pouvait s'écarter à ce point-là, de son but.

Le commerce de la traite des noirs devait faire deviner, que l'intérieur de l'Afrique n'est pas un désert.

Il y a déja plus de deux cents ans, que les Européens commencèrent à faire le commerce des noirs de l'Afrique; mais il ne devint un trafic important, que vers l'an 1665, époque de l'établissement de la compagnie des Indes occidentales. Il prit de jour en jour un essor plus considérable, et à compter de 1720, et jusqu'en 1780, les défrichemens des colonies, et les cultures des terres à sucre, protégés par

les gouvernemens, et encouragés par l'exemple des grandes fortunes des planteurs, occasionnèrent de très-nombreuses exportations annuelles de nègres.

Ce commerce fut un peu moins actif, pendant la guerre pour l'indépendance de l'Amérique; mais à la paix de 1783, on le reprit avec une insatiable ardeur. Des chaînes de captifs arrivaient de toutes parts aux marchés de la traite, et l'on fut étonné d'apprendre, que beaucoup de ces caravanes d'esclaves, n'étaient parvenues à Galam sur le Sénégal, à Baraconda sur la Gambie, et aux comptoirs des rivières de Scherbroo, de Gabon, de Volte, de Benin et du fleuve Zaire, qu'après soixante, soixante et dix, et quatre-vingts journées de marche; et en calculant ces routes, on rétrogradait vers les régions les plus centrales de l'Afrique. Alors, on put donc se persuader, que l'intérieur du continent, n'était pas aussi vide qu'on l'avait imaginé.

Suivant les résultats du commerce des noirs sur les côtes d'Afrique, pendant les vingt années comprises entre 1765 et 1785, l'exportation des individus, débités par les

comptoirs européens répandus sur ces côtes, a été estimée à soixante mille captifs par an, et les exportations de 1786 et de 1787, se montèrent à plus de soixante et dix mille têtes de noirs, pour chacune de ces deux années.

Il y avait lieu de s'étonner d'un accroissement si prodigieux, dans les produits d'un commerce, dont l'abbé Raynal avait annoncé la décadence; et de l'abondance d'une marchandise, dont il avait prédit, peut-être trop témérairement, la disette prochaine.

Pendant mon séjour en Afrique, j'avais suivi avec beaucoup d'application l'étude de cette partie du monde; tous les renseignemens que j'avais réunis, m'avaient convaincu, que les sources de la traite des noirs étaient loin de tarir, et j'osai dire, dans une notice sur l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, que j'ai donnée au gouvernement en 1788, que ce continent était organisé de manière, à supporter sans se dépeupler, des exportations plus nombreuses encore. Effectivement, nous vîmes augmenter le nombre des noirs

exportés, et un rapport fait sur la traite des captifs en 1790 par le conseil privé du roi d'Angleterre, et ensuite par la chambre des communes, nous apprit, que pendant les années 1787, 1788 et 1789, les Européens avaient exporté d'Afrique, près de quatre-vingt mille nègres par an. Dans ce nombre ne se trouvaient pas compris, ceux qui sortaient du Darkulla, du Kororofah et du Darfur, et qui après quatre-vingt-dix, et cent jours de marche, arrivent à Siout sur le Nil, pour passer dans l'Hiémen, et dans les sérails de la Perse.

De si grandes émigrations annuelles, ne pouvaient plus laisser aucun doute sur l'intérieur de cette immense portion de la terre, et l'on eut droit d'en conclure, que non-seulement l'espèce humaine se trouvait répandue sur toute sa surface, mais qu'elle s'y reproduisait dans une extraordinaire abondance; et l'on ne peut plus s'en étonner, quand on a bien observé, toutes les circonstances physiques et morales, qui y favorisent la propagation et la conservation des nègres.

Exposition de quelques senti-

Je crois devoir, avant d'aller plus loin,

exposer quelques-unes de mes pensées, sur l'abolition de l'esclavage et de la traite. mens sur l'abolition de l'esclavage et de la traite.

En quittant l'Afrique, j'avais été le maître de retourner directement en France, mais je desirais connaître la Guyanne française, et nos îles à sucre; je voulais juger aussi par moi-même de la manière dont se faisaient les transports des noirs, et des règles et des procédés qu'on pratiquait à leur égard dans nos colonies; je profitai du départ d'un négrier, qui allait à Cayenne.

Ma traversée du Sénégal à Cayenne se fit sur un très-mauvais navire de Bordeaux, nommé l'Aimable Julie, qui portait près de quatre-vingts nègres. Je visitai plusieurs parties intéressantes de la Guyanne, et j'y restai assez de tems, pour me convaincre que cette belle possession mise en valeur serait très-précieuse.

Je passai de Cayenne à Saint-Domingue, sur une corvette commandée par M. de Vivier, lieutenant de vaisseau. Le caractère de cet estimable officier, ses connaissances, l'agrément de sa société et de celle de son état-major, un équipage parfaite-

ment composé, un très-beau et très-bon bâtiment, commode, léger, bien manœuvré, et entretenu dans la plus grande propreté, tout a concouru, à répandre beaucoup de plaisir et d'intérêt, sur un voyage, qui m'a fait connaître plusieurs îles anglaises et françaises des Antilles, et dont enfin le terme fut l'île de Saint-Domingue, où je restai quelque tems avant de revenir en Europe.

En 1788, j'étais arrivé de mes voyages, bien convaincu des grands avantages que l'Afrique offrait à notre commerce, et de toute la valeur de nos possessions d'Amérique.

Nos colonies versaient en France deux cent quarante millions par an; elles occupaient neuf cents grands navires marchands, destinés aux voyages de long cours, et un nombre proportionné de petits bâtimens employés au cabotage; elles donnaient une occupation directe à sept millions d'hommes, habitans de nos provinces maritimes, ou fabricans, ou marchands en gros et en détail, et elles influaient sur l'agriculture, par une grande accumulation de capitaux, et par un accroissement

accroissement immense de consommateurs.

Nous consommions pour quatre vingt-dix millions de denrées coloniales ; nous en vendions pour cent cinquante millions aux étrangers ; et c'était un grand poids dans la balance de notre commerce. Les terres à sucre, à café, à indigo, à coton, fournissaient à des besoins, qui étaient devenus populaires, et l'on ne pouvait plus espérer, de changer d'anciennes habitudes.

Enfin, l'Europe entière, accoutumée à ces nouvelles jouissances, était bien éloignée, de reprendre une existence plus simple et des mœurs plus naturelles ; elle devait être longtems encore, dévorée de la soif ardente de l'or, et rester trop attachée, aux douceurs, aux agrémens, aux commodités, aux plaisirs, de la richesse et du luxe, pour vouloir y renoncer.

Ces considérations méritaient assurément des égards ; mais on les méprisa.

Plusieurs sectes, sous des dénominations différentes, mais qui toutes se disaient philosophiques, qui toutes se donnaient la main, qui toutes tendaient au même but,

but, s'étaient formées et organisées en Europe, depuis environ cinquante ans.

En 1787, on en vit s'élever une nouvelle, et c'est surtout à Londres et à Paris, qu'elle manifesta ses intentions. C'était l'abolition de l'esclavage et de la traite des noirs.

Les chefs de cette secte, se servirent aussi des paroles magiques, de philosophie, d'humanité, et de philantropie, pour entraîner le vulgaire, toujours aveugle et toujours si facile à tromper.

Il faut s'arrêter. Une juste indignation pourrait entraîner trop loin. Mais il doit être permis, de déplorer les résultats de ces cruelles théories, qui ont causé tant de ruines et de malheurs, et qui ont coûté des flots de larmes et de sang.

En 1788, je ne dissimulais pas, la nécessité d'établir d'autres formes et d'autres procédés, pour la traite et la transportation des noirs. Je pensais aussi, qu'il était indispensable de modifier autrement l'esclavage; de rendre l'existence des nègres dans les colonies, plus agréable et plus douce; et sans leur faire entrevoir l'indépendance, de les préparer cependant à une

moindre servitude. J'étais persuadé de la nécessité d'emprunter des bras à l'Afrique, pour cultiver nos riches terres d'Amérique, mais je croyais, que la traite devait être soumise à des règlemens plus sages, que l'esclavage pouvait n'être que temporaire, et qu'enfin l'on pouvait parvenir à une époque, où l'un et l'autre seraient abolis, mais que les efforts des esprits sages et modérés, ne devaient tendre à ce but desirable, qu'avec lenteur, et qu'il fallait vingt années de patience, de persévérance et de sagesse, pour arriver à cette belle solution, et, pour amener les deux continens d'Afrique et d'Amérique, à des changemens heureux sans doute, mais qui trop brusquement exécutés, devaient occasionner, les plus grandes pertes et les plus grands maux.

Après avoir franchement déclaré mes principes, je poursuis l'examen d'une question importante et curieuse, et qui est du ressort de l'histoire politique et naturelle de l'homme.

Etendue et surface de l'Afrique.

La surface de l'Afrique, suivant les meilleures cartes de ce grand continent, est d'à-peu-près seize cents mille lieues carrées.

Du cap des Aiguilles, situé à l'Orient du cap de Bonne-Espérance, et qui forme la pointe la plus méridionale de l'Afrique, jusqu'au cap de Bonne, situé à l'Orient du golfe de Tunis, et qui forme la pointe la plus septentrionale de ce continent, on compte soixante et seize degrés, qui, à vingt-cinq lieues par degré, forment juste dix-neuf cents lieues, pour sa plus grande longueur.

J'ai mesuré sa largeur, suivant douze diamètres, et la moyenne de ces douze largeurs, est de huit cent quarante-deux lieues.

Il est donc résulté des deux dimensions, une surface de seize cents mille lieues carrées.

Plusieurs auteurs politiques, ont porté la population générale de l'Afrique à deux cents millions d'individus. Le baron de Bielfeld, dans ses *Institutions politiques*, édition de 1760, p. 508, estime la population de ce continent, à cent cinquante millions d'individus; mais il faut remarquer, qu'à l'époque où il écrivait, on croyait encore l'intérieur de l'Afrique absolument vide,

et ces chaînes de captifs, venues en si grand nombre des régions centrales aux comptoirs des côtes, et les voyages exécutés dans l'intérieur depuis vingt ans, n'avaient pas encore découvert le secret des populations du centre de cette partie du monde.

Ces considérations, ajoutées aux recherches que j'ai faites, sur la population des contrées comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes, à beaucoup de renseignemens que je me suis procurés, sur les régions arrosées par les grands fleuves, et par les rivières moyennes, enfin, aux rapports, que les courtiers Maures, Mandings, et Foulhas, m'ont faits, de l'état de l'intérieur, m'ont porté à croire, que l'estimation du baron de Bielfeld, n'est pas exagérée, et que nous pouvons même estimer la population générale de l'Afrique, à cent soixante millions d'individus.

Situation physique et morale, des noirs de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne.

Le climat et le caractère, sont d'accord, pour rendre les noirs de l'Afrique singulièrement heureux.

Doué d'une insouciance que rien n'égale, d'une extrême légèreté, d'une indolence, d'une paresse incroyables, et d'une grande

sobriété, le nègre vit sur son sol natal, dans la plus douce apathie, sans connaître le mal du besoin, ni le chagrin des privations, ni les soucis de l'ambition, ni même l'ardeur dévorante du desir.

Pour lui le nécessaire et l'indispensable, se réduisent presqu'à rien ; et le grand nombre des besoins qui tourmentent l'Europe, n'existe pas pour les nègres d'Afrique, on n'y existe, que dans le genre des choses absolument superflues.

Là, les besoins physiques, sont en petit nombre, et les besoins métaphysiques y sont nuls. La chaleur des climats sous lesquels vit le nègre, le dispense de s'occuper de son habillement, et de prendre beaucoup de soins et de peines, pour la demeure, qu'il doit habiter. Une demi-aune de toile, suffit pour habiller le noir des classes communes, et quelques pièces d'arbres, des branches à peine dégrossies, de la paille ou des feuilles, constituent sa maison. Si le feu ou quelqu'ouragan la détruit, il n'en prend pas le moindre souci, en huit jours ce domicile est rétabli, et les peines du propriétaire n'auront pas été

considérables, car les bras de ses voisins se seront tous offerts à son aide.

Les Nègres se nourrissent en général de mil, de riz, de maïs, de patates, d'ignames, et ils ont aussi la racine de manioc. Ils cuisent ces alimens, à la vapeur de l'eau, et on les assaisonne, du jus bouilli, de quelques feuilles ou de quelques herbes, ou bien avec du beurre, ou avec de l'huile de palmier ou de cocotier.

Sur les côtes, et sur les bords des rivières, des lacs, des marigots, la nourriture est plus variée, parce qu'on y mêle du poisson, et même du cayman. Près des forêts, on se régale de gibier. Les poules, les pigeons, les pintades, abondent dans presque toute l'Afrique. Le Nègre mange avec délice la chair de l'éléphant, de l'hyppopotame, et même du lézard, et il ne rebute rien, il n'a de dégoût pour rien; pas même pour la chair corrompue, et pour le poisson pourri.

Dans les contrées très-fertiles et saines, couvertes de bois et de pacages, ces peuples élèvent des bestiaux, des chèvres, des cabris, des moutons; ils ont aussi le bufle. Mais en général, la faim du Nègre est sans

énergie, sa nourriture est facile et simple, et son régime est sobre.

Vingt jours de travail par an, suffisent à la culture des champs, qui produisent la subsistance essentielle des noirs.

Là où les propriétés territoriales sont connues, où les individus possèdent des terres, les Nègres sont riches, et les libres ont presque tous des esclaves, chargés de supporter les légères fatigues d'une culture bien simple et bien bornée ; mais dans la plus grande partie de l'Afrique, un village entier choisit un terrain, le défriche, l'ensemence ; la récolte est faite en commun, et se partage dans la proportion des familles ; les anciens font les parts, sans qu'il s'élève la moindre altercation ; ou bien elle est déposée dans des magasins publics, fermés et surveillés, et distribuée ensuite suivant les besoins.

L'eau est la boisson ordinaire des Nègres; quand ils se régalent, c'est avec du vin de palmiste ou de cocotier, ou du vin de bananes, ou avec des sortes de bière, qu'ils savent fabriquer dans plusieurs cantons, ou avec des sucs de fruits légèrement acides,

ou bien avec de l'eau, dans laquelle ils ont fait fermenter, du riz, du mil, ou du maïs.

A leurs pieds, l'indigo et le coton, croîssent sans culture. Les femmes recueillent la quantité de coton nécessaire à chaque famille; elles l'épluchent, le purifient, le cardent et le filent, et des tisserans, dont l'appareil est d'une simplicité merveilleuse, en font des toiles, d'un peu plus de six pouces de largeur, dont on réunit les bandes, et dont on compose les pagnes. L'indigo indigène, sert à la teinture de ces toiles, dont une aune est suffisante, pour habiller et pour coëffer les Nègres des classes communes.

Dans les contrées riches, on fabrique des étoffes d'une finesse et d'une beauté remarquables; et les belles pagnes, les belles nattes, les paniers, les chapeaux, les ornemens, les carquois, et autres ouvrages, qui arrivent par les chaînes d'esclaves de l'intérieur du continent, prouvent que les Nègres ont du goût, qu'ils ont de l'adresse, et qu'ils se complaisent aux ouvrages qui ne demandent que de la délicatesse et de la patience.

L'amour n'éguillonne pas le jeune Nègre, avant l'âge de quatorze ans ; alors seulement il commence à desirer, mais sans emportement. A dix-huit ans, son cœur fait un choix et s'attache vivement. Il aime passionnément et fidellement; il recherche l'objet de son amour ; il le demande et l'obtient. Cette première femme conserve toujours son amitié, son entière confiance, et la première place et le premier rang dans la maison. Mais si le Nègre est riche, au bout de quelque tems, il associe à cette première femme quelques concubines. Tel est l'usage de l'Afrique, et l'harmonie n'en est pas troublée.

Tous les besoins du Nègre, tous ses plaisirs, se trouvent donc satisfaits, sans lui avoir coûté les moindres peines, ni d'esprit ni de corps; son âme ne sort presque jamais de sa paisible indolence; les inquiétudes, les allarmes, les passions violentes, lui sont presqu'entièrement inconnues; son fatalisme, fait qu'il ne craint ni n'espère aucun évènement, que sans murmure, il se soumet à tout, et sa vie se passe dans le calme, dans une voluptueuse nonchalance,

qui font son suprême bonheur ; aussi faut-il compter les Nègres, au nombre des êtres les plus favorisés de la nature.

Tel est déja en partie le tableau de la situation heureuse, dans laquelle le Nègre existe sur sa terre maternelle. Son âme presque toujours tranquille et satisfaite, est inaccessible à l'ennui, ce fatal poison, qui n'afflige que les sociétés éclairées, riches, ambitieuses et glorieuses. Les hommes qui sont restés plus près de la simple nature, sont exempts des funestes effets de ce venin, qui cause, plus qu'on ne croit, beaucoup de désordres et de crimes.

Semblables aux enfans, les noirs de l'âge le plus mûr, appliquent l'attention d'une journée entière à des occupations futiles, à des conversations qui, dans notre esprit, ne passeraient que pour des caquetages ; mais qui par-là même, sont intarissables, et se soutiennent avec une abondance, une confiance, une gaîté, dont nos sociétés d'Europe n'offrent presque plus d'exemple.

Dans toutes les contrées que j'ai visitées, j'ai vu ces assemblées, que les Africains appellent Pallawer ou Pallabres, se

former au lever du soleil, entre trente ou quarante de ces noirs de tout âge, qui se rassemblent, ou sous une grande halle, qu'ils nomment le Bentaba, ou sous les rameaux touffus de quelque grand et bel arbre du village.

On se range en cercle ; les plus anciens ouvrent la conversation, par les récits des petits évènemens de la veille ; mais qui deviennent importans par les exagérations, par les applications, par les réflexions, et par les souvenirs qu'ils font naître.

Bientôt paraît la pipe, car sans doute, l'usage de fumer, est général parmi les hommes ; tous ces causeurs fument, même les plus jeunes, et le babil n'en va que mieux. Les vapeurs du tabac réveillent leurs cerveaux, exhaltent leur joie, comme celles de nos vins délicats, provoquaient autrefois une aimable gaîté dans nos repas, quand la douce amitié et l'obligeante urbanité en faisaient encore le charme.

Le jeu arrive à son tour. Les deux plus habiles de la société sont choisis pour combattre l'un contre l'autre ; l'intérêt se partage entre les deux champions, mais sans

jalousie, sans humeur, et sans causer la moindre division.

Il est une espèce de jeu, que je leur ai vu jouer de préférence. Il tient un peu des échecs, et n'est pas, sans une sorte de combinaison assez difficile à saisir. La terre ou le sable, sert d'échiquier; on prépare à cet effet, une petite surface carrée, dans laquelle on plante dans un certain ordre, des buchettes de bois ou de paille. C'est du déplacement et de l'enjambement, bien combinés, de ces buchettes, que dépend le gain de la partie.

Ces momens employés au plaisir, de causer, de fumer, de jouer, sont si séduisans, si attachans, qu'on ne saurait se résoudre à se séparer à l'heure du dîner; beaucoup s'en priveraient plutôt; mais les femmes toujours bonnes, attentives et complaisantes, n'oublient ni leurs pères, ni leurs maris, ni leurs frères, et leur portent le kouskou, ou le riz, et presque toujours elles y ajoutent quelques morceaux friands.

Toute la journée se passe ainsi, et vers le soir, j'ai souvent retrouvé ces cotteries, à la même place, dans la même intelligence,

dans la même gaîté, et le babil aussi animé, que s'il ne venait que de commencer.

La nuit termine enfin ces pallabres; on se rend aux assemblées de danse, qui se tiennent en plein air pendant la saison sèche, où sous le Bentaba pendant la saison des pluies, et ces assemblés sont toujours très-nombreuses. C'est là qu'on se livre avec fureur au plaisir de danser; les Nègresses surtout, ont la passion de ce plaisir, et l'on peut assurer, que pendant la durée de la moitié de toutes les nuits de l'année, toute l'Afrique danse.

Alors les hommes et les femmes sont réunis: les premières scènes de ces assemblées sont exécutées par des jeunes gens. Le sujet est presque toujours quelqu'action guerrière, et tous les mouvemens de ces mimes, et de ces danseurs, sont rudes et violens.

Bientôt les jeunes femmes s'emparent de la scène, et avec elles arrivent l'amour et la volupté. Elles ne savent pas exciter des sensations délicates, leurs tableaux effaroucheraient à la vérité la pudeur, et même l'hypocrite modestie des femmes dont l'âme a perdu sa pureté, mais ils charment,

enchantent et enivrent, ces nations ignorantes et simples, qui vivent encore dans la naïveté de la nature.

Rarement les jeunes filles, se permettent-elles, de porter à l'excès, les attitudes et les mouvemens de ces danses lascives; quelques femmes seulement, osent s'abandonner à ces licences. J'ai vu cependant des filles, sollicitées de se mettre en scène, s'y livrer à tous les égaremens de l'indécence, être applaudies avec fureur, et avec ivresse, mais enfin, frappées tout-à-coup du sentiment de leur honte, humiliées de leurs talens et de leur gloire, fuir d'un mouvement précipité, pour aller cacher leurs visages dans les girons de leurs mères. Tant il est vrai, que cette honte honnête et naturelle, que nous nommons pudeur, peut bien s'oublier dans l'enivrement du plaisir, mais que surtout dans la jeunesse, il n'est que des êtres dégradés par le vice et la débauche, qui puissent sans rougir, outrager ce sentiment, que la nature si sage a gravé dans nos cœurs naissans, et dont elle a fait le charme le plus puissant de la beauté.

L'heureuse existence des Nègres, leur

sobriété, tous leurs passe-tems et leurs divertissemens, les préparent et les conduisent chaque jour, à un sommeil doux, tranquille et profond; et c'est à eux surtout, que la nature semble avoir accordé spécialement, le don de jouir de l'oisiveté sans ennui, et de toute la volupté du repos, sans l'avoir fait précéder de fatigue. Ils n'en connaissent d'autre que celles du plaisir, car on doit donner ce nom, à tout ce que l'on fait volontairement et sans contrainte, à tout ce que l'on fait facilement et avec intérêt.

Cette manière d'exister, une nourriture toujours légère, un régime uniforme et sobre, une transpiration à-peu-près égale, une paresse habituelle, l'absence de toutes les préoccupations soucieuses et chagrines, une aisance générale qui tient à des besoins modérés et faciles à satisfaire, des plaisirs vifs quoique simples et aisés, tout concourt à maintenir les noirs de l'Afrique, dans un état permanent de santé et de vigueur, et à les porter et à les rendre propres à la propagation. Aussi l'espèce nègre, est-elle peut-être la plus prolifique, de toutes les espèces

espèces humaines, qui existent sur notre globe.

Leur enfance et leur jeunesse, sont singulièrement heureuses. Les mères sont passionnées pour leurs enfans, et c'est avec délice, qu'elles se rendent esclaves, des caprices de ces petites créatures.

Pendant leur enfance et jusqu'à l'âge de quatorze ans pour les garçons, et de dix ans pour les filles, aucune gêne, aucune contrainte, aucune peine, aucune application ne les fatiguent. Dans toute la durée de leur enfance, ils ne connaissent d'autre occupation que le plaisir, et leur vie est entièrement partagée entre les divertissemens et le sommeil; aussi rien ne plaît plus aux yeux, et ne porte à l'âme un sentiment plus doux et plus agréable, que le spectacle de ces troupes de négrillons et de négrites, occupés à jouer ou à causer ensemble; c'est le tableau du plus parfait bonheur.

Une circonstance bien précieuse et bien avantageuse à la propagation de l'espèce, c'est que les enfans Nègres, ne contractent aucunes de ces habitudes libertines, qui

affaiblissent et consument, une partie des enfans de l'Europe, ou qui les épuisent sans profit pour la population.

Il résulte donc nécessairement, d'une enfance heureuse, d'une jeunesse indépendante mais sage, une organisation et une constitution physiques, bien achevées, bien accomplies, et supérieurement favorables à la conservation et à la propagation de l'espèce.

Les enfans Nègres, soutiennent aussi bien mieux que les enfans de l'Europe, les dangers de la dentition, et cette époque de mortalité, n'est presque pas sensible en Afrique.

Dans plusieurs contrées, les mères inoculent elles-mêmes leurs enfans; dans d'autres la petite vérole n'est pas connue, et cette maladie qui en Europe moissonne tant d'individus en bas âge, et contre laquelle la vaccine sera un préservatif si précieux, si l'expérience et le tems, confirment l'inestimable mérite de cette découverte, n'exerce pour ainsi dire pas ses ravages sur les enfans Nègres de l'Afrique.

Une case en paille qui n'a coûté aucuns

frais, quelques aunes de toile commune, six livres de mil ou de riz tous les jours, suffisent pour loger, habiller, et nourrir une famille composée, du père, de la mère et de quatre ou cinq enfans. Le Nègre rassemble lui-même les matériaux nécessaires à la construction de sa maison, et lui-même il la construit. Les femmes recueillent le coton, et fabriquent les vêtemens; vingt journées de travail par an, assurent une abondante nourriture, de sorte que l'existence d'une famille Nègre, est pour ainsi dire un don gratuit de la nature, accordé sans frais et sans fatigues; aussi le célibat est-il presqu'inconnu en Afrique, et il y est même si rare, que cet état porte une sorte de honte.

On doit comprendre, que dans la situation générale des Nègres sur leur sol natal, leur vie se passe sans travail, sans chagrin, et même sans souci. Toujours abandonnés à une douce apathie, exempts des troubles et des agitations qui fatiguent l'Europe, sobres et modérés par caractère, les Nègres de l'Afrique, fournissent une carrière moyenne de soixante-cinq à soixante et

dix ans, n'éprouvant qu'une altération insensible dans leur santé et dans leurs forces, altération qu'il faut attribuer surtout à une transpiration perpétuellement trop abondante ; et quand la mort arrive, ils la reçoivent sans murmure et avec une parfaite soumission à cette fin inévitable. Ils obéissent toujours sans se plaindre, à la fatalité, qui suivant eux, détermine tous les évènemens de la vie, et la mort, ce dernier évènement, est supporté tranquillement et sans effroi.

J'ai vu beaucoup de Nègres de soixante-cinq ans, qui avaient dix et douze femmes, et plus encore, presque toutes jeunes et belles, et dont il naissait des enfans, dont la légitimité n'était pas suspectée. J'ai vu ces sortes de sultans, couler dans ce doux régime, les jours les plus agréables, conserver un caractère inaltérable de bienveillance et de bonté, avoir une humeur toujours égale, et jouir d'une santé encore fort bonne.

Cependant il faut avouer, que les Nègres des contrées occidentales que j'ai parcourues, n'arrivent presque jamais, à ces époques de vieillesse qu'on remarque en

Europe. Ce désavantage, si c'en est un, est compensé par celui si rare, de passer presque toute la vie dans un état à peu-près égal et permanent de santé, et de jouir des plaisirs de la jeunesse, dans un âge avancé. Ces dons précieux sont dus à la modération, qu'ils observent en général, dans leurs habitudes, dans leur régime, et dans leurs plaisirs. En Europe, la dernière vieillesse est communément une anticipation de la mort; en Afrique, la vieillesse des Nègres de soixante et dix ans, n'est qu'un insensible épuisement de la vie.

Du tableau que je viens de donner, de l'existence des noirs de l'Afrique, sur leur terre natale, il faut conclure, que cette race d'hommes se trouve mieux que toute autre, parfaitement organisée et heureusement disposée, à la propagation et à la conservation de l'espèce; et si toutes les causes, qui concourent en Europe à diminuer les calculs des naissances, à troubler ou à dépraver les sources de la propagation, à affaiblir et à détruire celles de la conservation, sont comparées, à toutes les circonstances, à tous les avan-

tages, qui se réunissent en Afrique, en faveur des résultats contraires, il paraît qu'on aura quelque motif d'établir, que les calculs des naissances doivent être en Afrique, proportionnellement, d'un quart plus forts qu'en France; et que toutes les proportions étant toujours gardées, les résultats des calculs des mortalités, aux différentes époques où on les a observées en France, doivent être en Afrique tout au plus d'un quart de la génération actuelle.

L'état des choses conduit en Europe, à y rendre les mariages plus rares et moins féconds, à diminuer le nombre des naissances, à multiplier à l'infini les causes de mortalité, et à faire périr dans l'espace si court de vingt-cinq ans la moitié d'une génération; l'état moral et physique des choses en Afrique, conduit au contraire à tout ce qui doit favoriser la propagation et la conservation des Nègres.

Si l'histoire des hommes, n'offrait à chaque page la preuve, que la passion de la guerre et de la destruction leur est naturelle, on ne pourrait accorder la paresse et la douceur des Nègres, avec leurs guerres et leurs

pillages éternels et réciproques ; mais quand on a parcouru les annales sanglantes de l'humanité ; quand on a médité, sur la terrible effusion de sang qu'a causé notre révolution sur tout le globe, mais surtout dans cette Europe si éclairée, si civilisée, si enivrée de ses lumières, de son esprit, et de ses arts, on ne doit pas s'étonner, que l'habitude de se faire la guerre entr'elles, et l'horrible usage de massacrer leurs prisonniers, existent en Afrique, et que dans les régions centrales de ce continent, ces féroces excès soient encore pratiqués fort habituellement.

Cependant, depuis que les nations intérieures, ont eu des moyens d'échanger leurs captifs dévoués à la mort contre des marchandises, elles les ont fait conduire en grande partie, aux comptoirs de la côte, et elles ont préféré l'acquisition d'objets qui leur étaient utiles, à des massacres inutiles. Le nombre de ces sacrifices horribles a diminué, et l'humanité a trouvé quelque dédommagement, dans le commerce, sans doute immoral, de la traite, qui cependant est devenu une cause de salut, pour

une multitude de ces victimes, sacrifiées tous les ans et perdues pour la population.

Cet accroissement dans les exportations des noirs de l'Afrique, n'a donc pas dû produire une grande différence dans la population de ce continent, qui sans les massacres de la guerre, et sans les enlèvemens de la traite qui les ont fait cesser en partie, serait vraisemblablement surchargée d'une population excessive.

On a vu dans cet ouvrage, que les contrées comprises entre le vingtième et le quatrième parallèle sont extrêmement peuplées. J'ai fait pendant mon séjour en Afrique, quelques recherches, dans le but de former des aperçus de population, de quelques parties des régions soumises au gouvernement du Sénégal.

Une surface de six lieues en longueur, dont trois au dessus de l'île Saint-Louis du Sénégal et trois au dessous, sur une largeur de trois lieues, ce qui forme dix-huit lieues carrées, dans lesquelles l'île du Sénégal se trouve comprise, donnait une population de près de vingt-huit mille individus.

Une surface à-peu-près semblable des

contrées arrosées par la Gambie, aux environs d'Albréda, contenait suivant les recherches que j'avais faites, plus de trente-six mille individus.

On a vu, que les hommes sont très-nombreux dans les contrées voisines des îles Bissagos, dans ces îles, sur tous les bords des rivières qui se versent dans la mer, entre le cap Verga et le cap Sierraleone, et du cap de Sierraleone au cap de Palmes. Les voyages les plus récens nous apprennent, que par-tout en Afrique on trouve des terres fertiles, des bestiaux et des hommes. Quand on supposerait que les régions intérieures fussent vingt fois moins peuplées que celles qui bordent la mer, la population générale du continent serait encore très-considérable. Je ne crois donc pas l'exagérer, en la portant à cent soixante millions d'individus ; et en la présumant ainsi, je me fonde sur les rapports de ces conducteurs des chaînes des captifs, qui arrivaient à nos comptoirs après quatre-vingts journées de route; tous m'ont assuré, que l'Afrique intérieure est très-peuplée.

Elle a donc pu supporter des exportations

fort nombreuses, sans courir à une dépopulation certaine.

Je croirais cependant avoir des reproches à me faire, si tout ce que je viens de dire, si les détails dans lesquels je viens d'entrer sur la population présumable de l'Afrique, en rassurant quelques planteurs, sur l'inquiétude de voir diminuer un jour les bras nécessaires à la culture de leurs terres, pouvait les détourner du devoir, d'adoucir l'existence de leurs nègres, et d'adopter pour le gouvernement de ces esclaves, malheureusement nécessaires encore, des principes de ménagement, de bienveillance, et des sentimens paternels.

Si la raison, si l'humanité, si leur propre intérêt, ne les déterminaient pas naturellement à sacrifier une partie de leurs revenus, aux justes et raisonnables ménagemens que l'on doit à des hommes, s'ils pouvaient oublier, que par un gouvernement et un régime paternels, ils parviendront à entretenir leurs ateliers de leur propre population, et à se préparer ainsi à l'époque, où l'on ne fréquentera plus l'Afrique, que pour y recueillir les richesses

de la nature, et les produits d'une industrie dont nous aurons été les créateurs, des lois bien conçues, et sévèrement observées, devront les y déterminer.

Mais les propriétaires coloniaux, ainsi que les gouvernemens, seront sans doute d'accord, sur les principes du gouvernement des Nègres, et tous comprendront, que des fortunes raisonnables, seront plus avantageuses à la métropole, que des fortunes exagérées, et qu'elles fixeront les planteurs sur leurs possessions, ou leur présence maintiendra l'ordre, et répandra le bonheur.

Ce ne sera pas assez, d'établir un mode nouveau de recrutement de Nègres indispensables à l'établissement et à l'entretien des cultures coloniales, et d'adopter d'autres mesures et d'autres procédés, pour les transports des noirs d'Afrique en Amérique, ce ne sera pas assez, en se soumettant à continuer encore le commerce de la traite, de profiter de ce moyen, et de cet unique moyen d'agir sur l'ensemble de l'Afrique, et d'instituer cette partie du monde à l'agriculture et à la civilisation; ce ne sera pas assez, d'être parvenu après

l'avoir civilisée et instruite, à en exporter, non plus des hommes, mais une masse de denrées précieuses, qui autorisera à exiger beaucoup moins de nos colonies; il faudra aussi trouver un tempérament, entre la liberté absolue, et l'esclavage trop sévère de ces ouvriers nécessaires.

Ils ne sont pas Français, et ils ne doivent pouvoir le devenir, qu'après une suite de services utiles à la métropole; ils ne doivent entrer dans la classe des citoyens, qu'après avoir prouvé qu'ils ont mérité de l'être. Les Nègres de nos colonies doivent exister dans un état mitoyen entre l'esclavage et la liberté, mais c'est à régler cet état, c'est à le modifier de manière, à ce que la vie et la fortune des planteurs n'aient rien à risquer de ces étrangers, à ce que l'ordre public ne puisse être troublé par eux, et à ce que leur sort cependant soit heureux et tranquille sous l'égide de la loi, que la sagesse doit s'efforcer de parvenir; et ce ne sera que quand la politique et l'humanité, auront de concert résolu ce problême, que les colonies deviendront des possessions solides, et qu'elles seront véritablement précieuses et utiles.

CHAPITRE XXVII.

VARIÉTÉS,

Ou différentes remarques, observations et considérations, sur le climat, sur les météores, sur quelques sujets d'histoire naturelle, et sur les mœurs, les caractères, les habitudes et l'industrie, des contrées et des peuples, de la partie de l'Afrique dont il est traité dans ce livre.

Un grand nombre d'observations et de remarques particulières, de circonstances et de traits, qui servent à faire connaître les hommes et les contrées, dont j'ai parlé, ne pouvaient trouver place dans les chapitres précédens, sans retarder la marche d'un ouvrage, dont l'intention principale a été, de développer successivement, une esquisse du tableau général de la partie de l'Afrique, qui doit composer le gou-

vernement du Sénégal, et les moyens, que nos établissemens déja formés, et ceux que nous pouvons former encore, nous donnent et nous donneront, d'exercer une grande influence, sur une étendue considérable de cette partie du monde; on a cru qu'on pouvait les rassembler dans un chapitre particulier, sous le titre de variétés.

Ennui de beau ciel de l'Afrique.

L'ennui naquit un jour de l'uniformité, a dit un homme d'esprit : cette vérité est bien sensible en Afrique pendant les huit mois de beau tems.

Pendant ces huit mois, le ciel est toujours clair et pur. Tous les matins le soleil se lève immense, et d'un beau rouge vif et brillant.

Son disque paraît double de ce qu'il nous paraît en Europe ; l'astre s'élève et parcourt sa carrière, éclatant de lumière et répandant un feu dévorant; ses rayons remplissent l'atmosphère, d'une clarté que l'œil le plus ferme peut à peine soutenir.

Pendant tout le jour, rien n'affaiblit son

éclat, et le soir il se plonge dans l'Océan, beau et resplendissant.

Cela paraît admirable pendant le premier mois ; bientôt l'habitude diminue l'admiration ; bientôt on ne voit plus dans ce brillant soleil, que le roi du feu, et d'un feu dont on est consumé.

On s'ennuie de la gloire de ce bel astre, qui sans cesse est la même, et le poids de cette gloire, accable et fatigue.

Les premiers nuages, couriers des orages, des pluies et des maladies de la mauvaise saison, se montrent enfin, et s'interposent entre la terre et ce superbe soleil. On est dans l'enchantement ; on jouit de voir cesser une uniformité dont on était excédé, et qui était devenue pénible, et ces premiers nuages, plaisent et charment, comme quelques collines verdoyantes, qu'on découvre après une longue marche, à l'horison d'un vaste désert.

Belle nature et beaux paysages de l'Afrique.

Le humus, cette couche de terre végétale, qui couvre toutes les parties fertiles de la surface du globe, environ jusquà un pied de profondeur en Europe, et qui est

formée en grande partie de terre proprement dite, de la décomposion des substances étrangères, de la pourriture des végétaux, et de la destruction des animaux, cette couche de terre la plus extérieure du globe, et qui forme le terreau naturel, est bien plus épaisse dans les contrées fertiles de l'Afrique, qu'en Europe.

Cette terre productive et féconde, est toujours plus épaisse dans les lieux abandonnés, pour ainsi dire, à la seule nature, que dans les pays très-peuplés; elle est le produit des végétaux et des animaux, et ce sont leurs détrimens qui la composent; elle s'accumule chaque jour, et l'homme, dont l'empire est presque insensible dans ces contrées, où les populations ne sont pas pressées les unes à côté des autres, ne gêne presque en rien les effets de cette accumulation.

Dans ces parties du monde, que nous appelons sauvages, où la nature règne sans obstacle et sans contradiction, rien n'est détruit d'avance, et presque tous les individus, fournissent la carrière, qu'elle leur a désignée.

Les

Les siècles produisent et consomment sans cesse ; la terre végétale s'augmente chaque jour ; et les terres fertiles d'Afrique, sont couvertes d'une végétation prodigieuse.

Aussi dans les belles contrées de ce continent, la nature étale-t-elle des beautés qui sont son simple et naïf ouvrage, et elles sont bien au dessus des descriptions qu'on en voudrait faire.

Le mot agreste ne convient pas aux beaux paysages d'Afrique ; le mot agreste rappelle ceux, de rustique, et de sauvage, et dans un grand nombre de sites africains, je n'ai vu que la nature gracieuse, et si gracieuse, qu'il semblait que l'art se fût associé à elle, pour ordonner ces sites silentieux, mais aimables, quoique mélancoliques.

La couleur du humus, dans les parties fertiles, et dans les belles contrées de l'Afrique, est d'un brun presque noir.

Les singes.

L'Afrique est pleine de singes de beaucoup d'espèces. Les Européens s'en amu-

sent, et en ont presque toujours dans leurs maisons; il est bien rare d'en voir chez les Nègres.

Ceux-ci ne regardent pas les singes comme de simples animaux; ils sont persuadés qu'ils participent de la nature humaine, et la classe commune des Nègres, inculte, ignorante et simple, doute si les singes ne sont pas une race d'hommes dégénérés, ou bien s'ils ne sont pas les ancêtres des Nègres, c'est-à-dire, si les Nègres ne sont pas une race de singes perfectionnés.

On ne parvient pas à leur persuader que les singes casaniers, qui se construisent des sortes de cases, et qui vivent réunis dans le fond des forêts solitaires en société nombreuse, sont de véritables animaux; ils les croient des Nègres, qui, par le moyen d'un enchantement, ont réussi à se déguiser, pour n'être pas exposés à l'esclavage.

Tombeaux. Les Mandings honorent les morts; leurs tombeaux à Albréda sont réunis hors du village dans une enceinte plantée d'arbres.

J'ai vu ces sortes de mausolées, visités par une épouse éplorée, par un mari fidelle et affligé, par des enfans sensibles et pieux.

Ces Nègres, que nous appelons sauvages, respectent les cendres de leurs parens, de leurs amis, de leurs chefs; ils couvrent d'un feuillage épais la tombe paternelle; ils parent de fleurs ces monumens funèbres.

J'ai vu une fille de douze ans, déposer de ses mains innocentes, un vase plein de lait sur le mausolée de sa mère; fondre en larmes, pousser des sanglots, et adresser à celle qui lui avait donné le jour, qui si longtems l'avait nourrie de sa propre substance, des paroles de reconnaissance, de douleur et de désespoir.

Ces tombes sont en Afrique des objets de culte, et ces soins pieux et tendres, perpétuent dans les cœurs des générations vivantes, la mémoire et les vertus des générations éteintes; ce sont des liens qui maintiennent l'union des familles.

La fille qui honore par ses larmes la mémoire de sa mère, aimera ses enfans,

voudra s'en faire aimer, et à son tour elle obtiendra des regrets et des pleurs.

Ecartons de nous cette fausse et cruelle philosophie, dont un des fruits, serait de mener à l'indifférence pour tous les sentimens de la nature, et pour toutes les affections si douces du cœur et de l'âme.

En expliquant toutes les vertus, toutes les actions, par l'intérêt personnel, elle détruit l'amitié, l'amour, l'estime, le respect, et la reconnaissance; elle brise enfin tous les liens des familles, et met en poussière le ciment de la société.

Qu'est donc l'homme, si son âme et sa vie ne sont que l'œuvre du néant? si toutes ses vertus, ses qualités, ses lumières, sa réputation, sa gloire même, ne sont que le néant? et si la mort ne le rend qu'au néant?

Elle est horrible et funeste, cette doctrine, puisqu'elle réduit l'homme à lui-même, et qu'elle ne peut le rendre, que criminel et malheureux.

Richesse des Nègres.

Vous plaignez les Nègres, parce qu'ils sont pauvres; détrompez-vous, et ne les

plaignez pas. Pensez à tous les desirs qui vous tourmentent, à toutes les choses qui manquent à votre bonheur, à toutes celles dont ils n'ont pas besoin pour être heureux ; pensez à tous les vices, à tous les crimes qu'enfante la richesse. Ne pensons donc pas à les rendre riches, mais à perfectionner leur raison.

Les anciens avaient mis la pauvreté au rang des Dieux. Elle est votre déesse tutélaire, heureux Nègres, riches, si riches de tout ce que vous ne desirez pas, si riches de tout ce que vous ne connaissez pas.

Le grand serpent, que les naturels des contrées arrosées par la rivière de Sierraleone appellent Tennuy, que nous appelons le serpent géant, et qui est de l'espèce du *Boa constrictor*, a quelquefois jusqu'à trente pieds de longueur. Le serpent Tennuy.

Je n'ai vu que des peaux, de ces serpens prodigieux, et la plus grande de ces dépouilles, n'avait que vingt pieds de longueur, et trente pouces de tour. Mais on m'a assuré qu'il y en avait de bien plus longues.

N'ayant pas vu ce serpent en vie, je ne puis en dire, que ce que j'en ai appris des habitans de la contrée de Sierraleone.

Il n'est pas, disent-ils, dangereux pour les hommes, mais il est redoutable pour les enfans et pour les animaux. S'il faut en croire tout ce qu'on en raconte, ce serpent parvient quelquefois à la grandeur de quarante pieds, à une grosseur de trois à quatre pieds de tour, et il avale tout entier, un bœuf et même un bufle.

Il n'appartient pas seulement, aux contrées voisines de la rivière de Sierraleone; les Nègres du Sénégal disent, qu'on en voit de très - gros, dans l'intérieur des forêts, situées sur la rive gauche de ce fleuve: les Foulhas, les Nègres des bords de la Gambie, du Rio - Sandomingo, de la Casamanca, du Scherbroo, le connaissent aussi, et il existe, sans doute, dans les régions de l'intérieur.

Voici comme on raconte la manière, dont il fait sa chasse. Il se cache dans quelque forêt épaisse, et se met en em-

buscade près de quelque source, ou de quelque mare d'eau.

Là il se tient bien tranquille, replié sur lui-même en trois tours de spirale. Quand un animal paraît pour s'abreuver, il le laisse s'approcher, et pendant qu'il boit, le tennuy s'élance sur lui ; il l'embrasse, en s'entortillant autour de son corps, il le serre avec violence, et l'étouffe.

C'est de là que les naturalistes, ont donné à ce serpent le nom d'étouffeur, en latin *Constrictor*.

Quand il s'est assuré que sa proie est étouffée, et qu'elle est sans vie, il se déroule et la quitte ; il l'attaque avec ses dents, qu'il enfonce profondément dans toutes les parties du corps de l'animal ; ses dents sont courbées.

Après cela, il s'entortille de nouveau autour de sa proie, en l'enveloppant d'autant de tours qu'il lui est possible, et en la serrant très-fortement ; et par des mouvemens brusques dans tous les sens, par des rassemblemens et des contractions de son corps, il brise tous les os, même les plus gros, même ceux de la tête, et avec

tant de force, et tant d'efforts si souvent répétés, qu'après cette opération, qui est fort longue, tous les os de l'animal mort, se trouvent réduits en petites parcelles presque insensibles.

Quand ceci est fait, il enduit tout le corps de sa proie, d'une bave qu'il dégorge avec abondance. Cette bave est blanche et visqueuse, et ressemble à une salive épaissie. Cet enduit lui sert à avaler plus aisément l'animal qu'il a tué.

Ensuite il allonge lui-même sa victime, en se traînant sur elle, et le long des deux côtés de son corps, et comme elle n'oppose plus aucune difficulté de la part des os, qui sont tous concassés et réduits en petits morceaux, l'opération de l'allongement se fait très-aisément.

Tout alors se trouve disposé pour avaler la bête tuée. Le serpent se place, vis-à-vis d'elle, tête contre tête, et s'allongeant lui-même de toute sa longueur; il ouvre sa gueule, s'approche en rampant, et happe le museau ou la gueule de sa proie, qu'il amollit encore avec ses dents et sa salive, et il l'avale en l'attirant peu

à peu, sans en déchirer un seul morceau; insensiblement il engloutit toute la bête en son entier, et c'est ainsi qu'il avale même un bufle.

Mais, avant d'engloutir un grand animal du volume d'une vache, ou d'un bœuf, ou d'un bufle, ce serpent géant, fait une visite autour du lieu, où il se trouve; il examine avec soin toute la contrée qui l'environne, pour s'assurer s'il n'y a pas d'ennemis dans le voisinage, et particulièrement des termites, dont il a la plus grande peur; parce que, quand le tennuy a avalé en entier quelque animal volumineux, et que son corps se trouve horriblement plein et grossi, il est incapable du moindre mouvement, de la moindre résistance; il devient paresseux, et immobile; il est si lourd, qu'il ne peut plus se remuer, et que jusqu'à ce que la digestion de son énorme repas soit faite, il reste comme dans une espèce de léthargie. C'est dans cet état d'impuissance absolue, que les Nègres, qui épient la retraite du serpent tennuy l'attaquent, et le tuent, et se régalent à la fois de l'animal avalé, et

de la chair de l'étouffeur, qu'ils estiment comme un morceau fort délicat.

C'est aussi dans cet état de léthargie, que les termites s'emparent de l'animal et l'envahissent. Elles entrent dans son corps, par le nez, par les oreilles et par la bouche ; elles s'y établissent au nombre de plusieurs millions, et dévorent en moins de vingt-quatre heures, et la proie et le serpent, dont on ne trouve plus que la peau toute vide.

Perruche du Sénégal.

La perruche verte à tête noire, est une espèce de perroquet, extrêmement commune aux environs du Sénégal et de la Gambie. Vers le mois de juin, les Nègres les dénichent dans les bois, et les apportent en grand nombre dans nos comptoirs.

Cette espèce est singulièrement disposée, et parfaitement organisée pour parler, pour retenir tout ce qu'on lui apprend, et pour devenir douce et caressante ; les soldats de l'île Saint - Louis, y élevaient ces animaux avec une patience et une adresse étonnantes.

Ils leur apprenaient une foule de choses, un nombre incroyable de mots, de petits discours, que la perruche articule et débite sans hésiter, avec des petites façons et de petites mines charmantes, faisant alternativement les demandes et les réponses.

J'en ai vu qui savaient des dialogues de plus de vingt questions et d'autant de réponses; qui sifflaient, qui chantaient trois couplets de chansons à boire, et qui finissaient par rire aux éclats.

Situation heureuse de beaucoup de Nègres vieillards.

M. de L'Angle dit dans son voyage d'Espagne, à l'article du roi, qui était alors le bon Dom Carlos; « le roi est adoré; c'est sûrement pour cela qu'il se porte si bien; rien n'est si sain que d'être aimé. »

C'est, sans doute, aussi pour cela, qu'en Afrique on voit plusieurs Nègres libres et riches, de l'âge de plus de soixante ans, et souvent de soixante-dix ans, qui, maris de vingt femmes, pères de soixante enfans, maîtres de trois cents esclaves, patrons d'une foule de cliens, sont chéris,

soignés, caressés, respectés, par leurs nombreuses familles et par tous ceux qui dépendent d'eux, et jouissent d'une humeur douce et toujours égale, de l'estime de tout le canton qu'ils habitent, et d'une santé, que la jeunesse de l'Europe, aurait souvent raison de leur envier.

Adresse des Nègres.

On ne peut refuser aux Nègres beaucoup d'adresse. Par exemple, avec un gros couteau fort massif et fort mal éfilé, un Nègre fendra une branche d'arbre; façonnera l'intérieur d'une pirogue; fera un pilon de mortier à moudre le mil; équarrira une pièce de bois; divisera des pailles de mil ou de riz, en brins extrêmement fins et déliés, pour en faire des nattes; tracera des dessins fort agréables sur une callebasse; guillochera ou sculptera sur un coco, des bas-reliefs, des fleurs, des ornemens, d'un fini très-précieux; travaillera des cuirs maroquins, et les rendra aussi minces que du papier, les façonnera à jour et en découpures fort légères.

Cette intelligence et cette adresse, de

faire, avec le même instrument, des ouvrages fort grossiers et d'autres ouvrages forts délicats, ne semblent accordées, qu'à l'homme qui est resté très-près de la nature.

Espèce de bière fabriquée par les Foulhas des bords du Rio Pongeos, près des îles de Loz Idolos et du Scarsery.

Les Nègres du bord du Rio-Pongeos, rivière qui a son embouchure dans l'archipel des îles de Los Idolos, et ceux des bords de la rivière Scarsery, fabriquent une sorte de bière très-forte, très-fermentée, très-enivrante, avec une racine qu'ils appellent *ningik*.

Suivant les renseignemens que j'ai pris sur la plante ningik, elle parvient à la hauteur de trois pieds, et sa racine s'enfonce de deux pieds en terre.

Ces Nègres cultivent la plante avec beaucoup de soin, ne se servent pas du corps, ni des branches, ni des feuilles, et n'emploient que la racine, qui paraît avoir communément dix-huit pouces de tour.

On se rappellera que j'ai dit dans l'avant-propos de ce livre, que quand l'histoire naturelle sera cultivée en Afrique,

par des gens instruits, les trois règnes de la nature, offriront aux observateurs, un grand nombre de sujets neufs; je ne doute pas que cette assertion ne se trouve très-vraie, surtout à l'égard de la botanique.

La bière, que les Nègres du Rio-Pungeos fabriquent avec la racine du ningik, et dont j'ai goûté, chez les Anglais de la baie de Sierraleone, est très-amère : voici les procédés de sa fabrication.

On tire les racines hors de terre, on les lave bien, et on les ratisse; ensuite on les laisse se bien sécher.

Après cela, on creuse en terre une fosse carrée, dont on dresse bien les parois, pour qu'elles soient non-seulement d'aplomb, mais bien unies. Dans le fond de la fosse, on étend un lit de bois menu, écorcé et bien sec. Le bois dont on se sert d'ordinaire, est celui de manglier.

Quand le lit de bois est bien fait et bien paré, on range dessus, un lit de racines bien lavées, bien sèches et coupées par tranches longitudinales; l'épaissseur d'un lit de racines est double de celle d'un lit de bois.

On forme un second lit de bois et un second lit de racines, et ainsi alternativement, jusqu'à ce que la fosse soit remplie. Le tout est recouvert de plusieurs couches de gazon.

Aux deux extrémités de la longueur de la fosse, on avait pratiqué deux conduits pour la circulation de l'air et du feu, et sur une des faces, au pied de la fosse, un trou, au moyen duquel on met le feu au lit inférieur. On arrive à ce trou par une petite communication en pente.

Par ces moyens, ils parviennent à rôtir les racines, et ils reconnaissent qu'elles sont assez rôties, à l'affaissement des gazons qui forment la couverture de la fosse, qui ne descendent à un certain degré, que quand tout le bois est consumé. On laisse refroidir, ensuite on découvre avec beaucoup d'attention et de soin, et on conserve la cendre qui a aussi son usage; on retire les racines qui se trouvent toutes bien cuites, ou rôties au point où elles doivent l'être; on les lave de nouveau; on les fait sécher, et ensuite on les met en dépôt.

Quand on veut s'en servir, on les pile, on les écrase, on les triture avec un gros pilon de bois, dans un mortier de bois fort dur ; on les laisse ensuite tremper dans l'eau, jusqu'à ce que le suc et la quintescence de la racine se soient dégagés ; on laisse déposer, et on verse ensuite en inclinant, l'eau chargée du suc des racines, dans de grandes chaudières, qu'on fait bouillir pendant six heures.

Alors la bière est faite ; on la laisse tiédir, on verse cette bière dans de grandes jarres de terre, qu'on couvre d'un couvercle de bois ; on laisse fermenter huit jours ; c'est à l'odeur qu'on reconnaît, quand la fermentation est arrivée à son point, et quand la boisson a acquis toute sa perfection.

Cette bière a beaucoup d'amertume, mais cependant quelque chose de piquant et d'agréable ; sa couleur est un peu plus foncée que celle de la bière de Flandre, mais moins brune que le porter anglais.

Elle se conserve très-longtems, sans du tout s'altérer : cette boisson est très-forte, et on ne peut en boire une pinte sans s'enivrer.

Je

Je tiens ces détails des Anglais, qui fréquentent toutes les rivières qui se versent dans l'archipel des îles de Los Idolos. La bière de ningik, que j'ai bue, avait été fabriquée par les Nègres du Rio Pongeos, mais il paraît que la racine de ningik est commune dans toutes les contrées situées entre le cap Verga et le cap de Sierraleone; car je sais, que le Anglais de la baie, débitent une très-grande quantité de chaudières de cuivre, sur tout ce développement, et ces chaudières, qui entrent comme partie essentielle dans tous les marchés, ne peuvent avoir principalement d'emploi, que pour la fabrication de la bière de ningik, et pour la cuisson du sel.

Punition des crimes.

En Afrique, tous les crimes sont punis, ou par des amendes, ou par l'esclavage, ou par la mort; les crimes sont rares, mais les accusations sont communes, parce que souvent les chefs accusent, pour pouvoir condamner, et se procurer des captifs.

La peine de mort est très-rarement infligée ; c'est celle dont on punit l'homicide ; cependant, si le coupable est riche, on favorise son évasion, et il fuit au loin.

Le crime de magie, est celui dont les rois et les chefs nègres, font le plus souvent accuser les individus des dernières classes, parce que ce crime est puni par la captivité et qu'il produit des captifs ; l'adultère et d'autres infractions contre l'ordre social, sont punis d'amendes, et se rachètent par l'argent.

Dans les contrées maritimes, où le commerce et plus d'aisance, ont déja produit une sorte de civilisation, les rois et les princes nègres, ne sont pas en général, tyrans des peuples ; leur autorité est douce et faible, et pèse si peu sur les subordonnés, et surtout sur les classes au dessus des classes pauvres, qu'à peine elle est sentie, et que dans le cours ordinaire des choses, à peine est-elle aperçue.

En général aussi, il y a en Afrique fort peu de désordre ; de sorte que le petit nombre de motifs de désordre, produit une sorte d'ordre, ou d'habitude de tranquillité.

Ce sont les besoins physiques et les besoins métaphysiques encore plus, qui, chez les peuples civilisés et riches, sont les sources de presque tous les désordres et des crimes même. En Afrique, les besoins physiques sont si peu nombreux, et se satisfont à si peu de frais, et les besoins métaphysiques y sont si nuls, qu'on ne peut pas les compter au nombre des causes fécondes en crimes; quelques passions violentes peuvent donc seules les provoquer.

Je puis assurer, que pendant tout le tems que j'ai habité l'Afrique, et sur une étendue de près de cinq cents lieues, il n'est venu à ma connaissance, que trois meurtres; tous trois avaient été commis par des excès de jalousie; passion rare en Afrique, mais la plus violente des passions, quand elle est dans toute son énergie.

On demandera donc ce que sont les crimes, qui autorisent les rois et les princes, à condamner à la captivité? Ce sont des crimes presque tous imaginaires; des abus de l'autorité des chefs; et sur les côtes que je connais, ces abus sont rares; ils exis-

tent cependant, mais en petit nombre, et chez les Iolofs voisins du Sénégal, et dans la Gambie, et dans la rivière de Sierra-leone, je n'en ai vu que peu d'exemples; c'est dans les régions plus intérieures, que ces moyens de se procurer des captifs, ne sont que trop souvent employés.

Culture du tabac.

La plante que nous appelons le tabac, et qu'en botanique on nomme *nicotiane*, parce que l'ambassadeur français, Nicot, l'apporta de l'île de Tabaco dans l'Inde, en France, en 1560, est généralement cultivée par les naturels de l'Afrique occidentale, au Nord de la ligne.

Mon opinion, c'est que cette plante est indigène dans cette partie du monde, et les renseignemens que j'ai pris sur ce sujet, se sont réunis pour m'en convaincre. Non-seulement elle est cultivée dans toutes les contrées comprises entre le fleuve Sénégal et le parallèle du cap de Palmes, mais elle l'est aussi sur les bords du Niger, et dans ces régions centrales, d'où sortaient ces chaînes de captifs, qui,

après soixante et dix et quatre-vingts jours de route, arrivaient à nos comptoirs des côtes.

Quoique la nicotiane ait pu se naturaliser en Afrique, par les marchands qui, dans tous les tems, ont fait le cabotage de l'Inde à ses côtes orientales, la culture de cette plante dans les contrées les plus intérieures, doit faire présumer qu'elle y croît naturellement.

L'espèce que j'ai vue dans les parties que j'ai visitées, appartient à la nicotiane à feuille ronde, ou *nicotiana minor*, que nous appelons petite nicotiane. Ses tiges sont courtes, très-velues, et très-glutineuses; leurs feuilles sont oblongues, mais non pointues, et leur couleur d'un verd brun.

Les Nègres ne cultivent le tabac, qu'en petite quantité, et ordinairement dans quelque place aux environs de leurs cases.

Quand la plante est en maturité, ils la dépouillent de ses feuilles, qu'ils suspendent, pour les faire sécher; et quand elles sont bien sèches, ils les réduisent en poussière bien fine, avec des pilons

de bois, et ils mêlent cette poudre, avec d'autres productions végétales, aussi pulvérisées.

Ils humectent ce mélange avec des sauces, qu'ils composent de différens sucs d'herbes ; ils laissent de nouveau sécher, et il résulte de cette fabrication un tabac en poudre très-fine, qu'ils préfèrent au nôtre ; sa saveur est un peu faible, fort douce et fort agréable.

Si les terres grasses et humides conviennent à la culture du tabac, les bords du Sénégal, de la Gambie et de toutes les rivières qui coulent entre la Gambie et le cap de Monte, offrent des espaces très-étendus, où cette culture pourrait être traitée en grand.

L'engrais ne manquera pas non plus, s'il est nécessaire, car l'Afrique peut nourrir d'innombrables troupeaux : il ne s'agira donc que d'instruire les Africains aux genres de cultures, qui pourront être le plus utiles à notre pays, et de les stimuler par des échanges, qui leur seront agréables.

Ils nous vendront le tabac à très-vil

prix ; et si l'on sait si bien s'y prendre, ils viendront le porter eux-mêmes à ces établissemens, dont j'ai parlé dans le premier chapitre de ce livre, qui devraient être à la fois des exemples de culture, et des points de rassemblemens d'une foule de récoltes partielles.

Ne laissons pas les Anglais, former seuls, de ces établissemens importans, intéressans et utiles. Ils s'occupent moins que nous, de l'étalage, de l'esprit, mais peut-être, savent-ils plus solidement l'appliquer, aux grands intérêts et aux avantages durables de la patrie.

Bon procédé d'un Nègre libre de Galam, avec un Nègre de l'île Saint-Louis du Sénégal.

Parmi ces nations, que nous appelons si légèrement sauvages, et que notre présomption se plaît tant à mépriser, et même à calomnier, parce que nous les considérons, presque toujours, avec l'œil froid et sévère de l'amour-propre, ou de l'intérêt personnel, se rencontrent des hommes vertueux et sensibles, qui sont, ainsi que les hommes les mieux institués et les mieux élevés de l'Europe, susceptibles

d'attachement, d'égards, de procédés délicats, et d'une noble reconnaissance.

Un Nègre serrawoulli, ou saracolet, comme disent les Français, habitant de Galam, avait déja plusieurs fois vendu des captifs, à Fara, nègre libre et habitant de l'île Saint-Louis du Sénégal.

Fara, qui à l'époque où j'étais en Afrique, existait encore, fréquentait tous les ans, depuis trente ans, le marché de Galam.

Ce Fara était un homme franc et loyal dans toutes ses actions, essentiellement bon et bienfaisant, et il était généralement aimé et estimé.

Satisfait de ses affaires avec le serrawoulli, dans les différens marchés qu'il avait faits avec lui, il donnait ordinairement par-dessus le prix arrêté pour sa traite, quelques présens en pur don; comme plusieurs flacons d'anisette, un beau fusil double, ou des pistolets plus ornés, plus riches que les armes ordinaires; il donnait à ses femmes, à ses filles, quelques mouchoirs de soie, des ceintures de verroteries ou de cloux de girofle, ou un peu

d'ambre ; les petits enfans même n'étaient pas oubliés; ces attentions avaient gagné à Fara , la sincère amitié du Nègre serrawoulli , qui le nommait exclusivement son camarade.

En 1784 , dans le trajet de Podhor à Galam , Fara eut un évènement malheureux ; son bateau heurta , fit eau et échoua sur un banc de roche ; son voyage fut retardé et ses marchandises avariées.

Cependant cette année - là le Nègre serrawoulli attendait son ami Fara , avec la plus grande impatience , parce qu'il lui avait rassemblé dix - sept captifs , d'une beauté et d'une perfection particulières, et il se faisait un plaisir de les lui présenter.

La traite et le marché de Galam étaient ouverts depuis quinze jours , et Fara n'arrivait pas ; son malheur avait été raconté, mais le serrawoulli espérait que le retard ne serait pas long.

Ses dix-sept beaux captifs, avaient excité les desirs de tous les marchands , qui avaient remonté le Sénégal , et tous avaient fait à l'envi , les offres les plus brillantes pour les acquérir ; mais le serrawoulli ,

rejetait toutes les propositions, et répondait à tous : ces beaux captifs sont pour mon ami Fara, et lui seul les aura.

Fara parut enfin, et ni son retard, ni ses pièces de guinées avariées, ni toutes ses marchandises gâtées et de moindre valeur, ne firent tort à son voyage ; le serrawoulli s'empressa de lui offrir ses superbes captifs, et sans effort, et sans croire avoir fait aucun sacrifice, le Nègre de Galam conclut avec Fara, dans le même jour de son arrivée, un marché bien moins avantageux, bien moins riche, que tous ceux qu'on lui avait proposés et qu'il avait refusés, mais que son cœur et son amitié trouvaient bien meilleur, parce que l'un et l'autre en étaient satisfaits.

A son retour à l'île Saint-Louis du Sénégal, Fara retira de ses dix-sept captifs choisis, une somme très-considérable, qui assura à jamais la fortune très-honnête, dont il jouissait à l'époque où je l'ai connu.

L'année suivante, il retourna à Galam, et il porta à son camarade le serrawoulli, de très-beaux et de très-riches

présens, qui lièrent encore plus étroitement ces deux amis.

Ces procédés réciproques, ces exemples de délicatesse et d'amitié ne sont pas du tout rares en Afrique ; m'étudiant à connaître ces peuples que la France surtout juge si mal, j'ai rassemblé beaucoup d'autres traits de leur caractère naturel, et de leur sensibilité, et dans le grand nombre de ceux que j'ai recueillis, on y verrait des exemples, qui prouvent que dans cette partie du monde, que le vulgaire regarde comme absolument sauvage, l'homme sait sacrifier son intérêt personnel, à l'amitié ; ce sentiment devenu si rare parmi nous.

Le chou et le vin de palmiste.

Les palmiers sauvages, qui abondent en Afrique, ont une sève que les Nègres recueillent avec beaucoup de soins, et qui m'a toujours paru une boisson fort agréable.

C'est le palmier franc, qu'on nomme aussi palmiste, et qui est extrêmement commun dans toutes les contrées voisines des gran-

des rivières, qui donne le chou et le vin palmistes.

Comme les autres espèces de palmiers, le palmiste a beaucoup de moële, et peu de bois ; mais il est si dur, qu'à peine la hache le peut entamer.

Le chou palmiste, par sa saveur et son goût, ne ressemble pas du tout à notre chou ; il tient plutôt du goût du cul d'artichaut, mais il a beaucoup plus de douceur.

C'est la matière du chou palmiste, qui produit immédiatement les feuilles ; elle occupe une longueur de trois pieds sous la tête de l'arbre, et l'extrémité supérieure de cette matière, que nous appelons chou, n'est plus que des petites feuilles blanches, compactes et serrées, tellement qu'elles forment corps. Ce mêts est fort agréable, mais rare, parce que, pour avoir le chou palmiste, il faut sacrifier l'arbre ; et comme le même arbre donne aussi le vin, les Nègres le ménagent, pour en retirer cette boisson, qui est un de leurs plus chers régals.

Pour recueillir le vin de palmiste, les

Nègres font une incision à l'arbre, au dessous des branches ou des feuilles ; ils insinuent au bas de cette incision, une partie de feuille façonnée en conséquence, et pliée en forme de goutière.

La sève se rassemble dans ce conduit, et découle dans une callebasse qui a la forme d'une bouteille, et qui est attachée sous l'incision ; ces callebasses contiennent ordinairement six pintes.

Il faut vingt-quatre heures pour les remplir, et c'est vers midi, qu'on va les détacher. Ce sont les esclaves, qui sont chargés de ce service périlleux. On sait que les palmiers parviennent à des hauteurs prodigieuses ; il en est qui s'élèvent à cent pieds, et c'est à cette élévation, que souvent l'esclave est forcé de monter, pour aller détacher la callebasse remplie de vin ; et il doit la rapporter avec bien de la précaution, pour ne pas perdre une goutte d'une liqueur si chère.

On sait aussi que la tige du palmier est droite et lisse ; seulement offre-t-elle, de distance en distance, des nœuds un peu saillans, qui sont les places d'où sont al-

ternativement sorti les branches, qui tombent à mesure que l'arbre grandit.

C'est à l'aide de ces nœuds, que le Nègre monte à l'arbre, au moyen d'un cercle de lianes légères, qu'il passe autour de l'arbre et de son corps; j'ai placé ici un tableau qui fera comprendre cette manière de monter au sommet d'un palmier; elle exige autant d'adresse que d'attention, et elle expose la vie de l'esclave.

Le vin de palmiste est une boisson douce, blanche, légèrement acidulée, pétillante et un peu piquante, qui ressemble à du vin de Champagne blanc, qui serait faible et un peu sucré, mais plus encore à un petit vin blanc, qui croît au Cap de Bonne-Espérance. Cette boisson est extrêmement agréable, et je l'ai toujours bue avec grand plaisir.

En laissant fermenter cette liqueur pendant deux jours, elle donne un assez bon vinaigre.

Les Nègres la font aussi fermenter avec certaines graines qui lui donnent un goût fort, et la rendent très-enivrante. Ils sa-

Dirige par P. F. Tardieu.

Negre Libre

Faisant monter son esclave au haut d'un Palmier, pour en détacher une Callebasse pleine de vin palmiste.

vent aussi la distiller, et en faire de l'eau-de-vie.

Chiens de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne.

Je n'ai vu, en Afrique, qu'une seule espèce de chiens, qui y est fort commune. Ces chiens sont de la taille de nos braques, mais paraissent tenir un peu de l'espèce des mâtins : ils ont le poil court, rude et roux.

C'est surtout dans la vallée des deux Gagnacks que j'en ai vu un très-grand nombre ; chaque famille en a au moins un : ils m'ont paru fort attachés à leurs maîtres, et fort soumis ; ils sont bons chiens de garde, et avertissent de l'approche, ou d'un animal dangereux, ou d'un étranger ou d'un voleur.

Les habitans de la vallée de Gagnack, sont voisins d'un village habité par des Nègres serreres ; cette nation est fort sauvage, et les Nègres serreres sont d'intrépides voleurs.

Les gens de la vallée Gagnack ont dressé leurs chiens, à se jeter sur ces Nègres voleurs, dès qu'ils paraissent dans le canton ;

et c'est comme une sorte d'armée auxiliaire, qu'ils entretiennent, pour se rendre plus forts contre des voisins fort dangereux et fort audacieux.

Un chien-loup de la plus belle taille et d'une blancheur éclatante que j'avais avec moi, fut le sujet d'une grande surprise dans la vallée de Gagnack : ni les hommes, ni les chiens, ne le reconnurent pour un individu de son espèce; dans le premier instant, il inspirait aux hommes une grande appréhension, et tous les chiens aboyaient contre lui; une chienne plus curieuse s'en approcha cependant, et le reconnut; alors tous les cris cessèrent, et bientôt mon loulou se familiarisa avec ses camarades africains.

Mendicité. Il n'est pas une seule de nos grandes villes d'Europe, où l'on ne compte les pauvres et les mendians par milliers; pendant tout le tems que j'ai habité l'Afrique et dans toutes les contrées que j'ai visitées, je n'ai pas vu un seul pauvre mendiant.

La

La mendicité, cette lèpre hideuse qui ronge et corrompt l'Europe, est donc inconnue en Afrique, et l'homme bon et sensible s'y trouve satisfait, en voyant que personne n'y languit dans la misère.

On jouit mieux de sa propre aisance, quand on n'est pas affligé par le spectacle de la pauvreté, et l'on trouve son dîner meilleur, en pensant que personne ne souffre de la faim.

Heureux effet d'un climat, qui par sa chaleur, habille et loge, pour ainsi dire, les habitans; où la terre produit presque sans travail, une subsistance abondante et saine; où l'humaine et tendre hospitalité, est une vertu générale, et ne laisse souffrir personne.

En Afrique, les seuls hommes qui demandent sont les aveugles, qui se réunissent en troupe de huit ou dix, tenant chacun un très-grand bâton à la main, et vêtus très-proprement de pagnes toutes blanches.

Ils viennent aux portes des enclos chanter des passages du koran, ou quelqu'autre cantique; les louanges des propriétaires

n'y sont pas épargnées, et le malheur de l'aveuglement, y est décrit dans un langage fort touchant.

Dès l'instant que ces aveugles se mettent à chanter, on les fait entrer dans l'enclos, on les fait asseoir, et on leur donne des vivres; mais ces dons leur sont offerts avec empressement, et comme un hommage dû à l'humanité, à la pitié qu'inspire le malheur de l'aveuglement, plutôt que comme une aumône.

On écoute ensuite avec un grand intérêt, les cantiques de ces aveugles, qui ne manquent jamais de rien, et à qui l'on prodigue tout ce qui peut leur être nécessaire et agréable.

Le serval, ou chat tigre.

Le serval ou chat tigre est commun dans les contrées fertiles de cette partie de l'Afrique. M. de Repentigny, prédécesseur de M. de Boufflers, et qui resta encore quelque tems à l'île Saint-Louis du Sénégal après notre arrivée, en avait un qui était aussi familier et aussi doux que nos chats d'Europe.

Cet animal ressemble beaucoup au chat pour la figure, mais il est plus grand et

son corps est plus effilé. Son poil est d'un gris ardoise parsemé de taches d'un jaune chamois, fort doux au toucher, et beaucoup plus long que celui de nos chats. Ses yeux sont fort brillans, ses moustaches sont fournies de poils longs et rudes, la queue est fort belle, les jambes sont longues, et les pied grands et armés d'ongles très-crochus.

Quoique sauvage et féroce dans les bois, on l'apprivoise aisément. Celui que j'ai vu chez M. de Repentigny, vivait libre dans la maison, et au milieu des singes, des perroquets, des oiseaux et des volailles de la basse-cour, sans jamais les attaquer, ni leur faire le moindre mal.

Il était triste et sédentaire, mais il caressait son maître, et paraissait l'aimer. On le nourrissait de viande crue; et quand on lui en jetait un morceau, il se précipitait dessus avec voracité et avec une sorte de fureur, et pendant tout le tems qu'il mangeait, il laissait entendre un rugissement ou un grognement, bien plus faible, mais d'ailleurs semblable à celui du tigre.

L'usage de se faire tâtouer, ou de se Le tâtouage.

faire dessiner ou graver, toutes sortes de dessins et de figures, sur différentes parties du corps, date sans doute de la plus haute antiquité, et on le retrouve chez toutes les nations sauvages de l'Ancien et du Nouveau Monde.

Il paraît qu'il est provenu, de l'intention de se distinguer d'abord de nation à nation, ensuite les familles les plus puissantes, auront voulu se distinguer aussi par des desseins particuliers.

Actuellement encore, en Afrique, les tâtouages en desseins fort recherchés, sont les marques d'une condition relevée, et un esclave n'oserait se faire tâtouer aussi magnifiquement qu'un homme libre.

En Afrique, les tâtouages se font de différentes manières. J'ai vu à Sierraleone une jeune Nègresse de dix ans, de la famille du roi, qui se faisait tâtouer par coquetterie ou par orgueil ; elle s'était soumise à un véritable supplice, dont je la plaignais ; mais l'honneur d'être magnifiquement tâtouée, le lui fit supporter, sans proférer une seule plainte.

On lui avait dessiné sur le ventre, sur

les hanches, sur les cuisses, sur les mollets, sur les seins, des desseins qui étaient formés de petites figures, qui représentaient chacune une petite fleur à cinq pétales.

Quand l'ensemble de ces desseins fut tracé avec un suc mordant d'une couleur fort rouge, le tâtoueur, au moyen d'une petite pince d'une ligne de largeur et fort tranchante, arrachait une petite partie de l'épiderme et de la peau : chaque pétale des fleurs qui formaient l'ensemble de ces desseins, devint une petite blessure et ces blessures étaient innombrables.

L'opération de ce tâtouage dura dix jours, et après chaque séance, la partie tâtouée était frottée d'huile de palmier, mêlée d'une substance aromatique.

Cette jeune Nègresse fut dix jours avant d'être guérie de cette opération.

A la place de chaque petit arrachement, la nouvelle peau forma un petit gonflement, et l'effet de ce tâtouage était le même, que celui d'un piqué anglais ; c'était une espèce de guillochage très-singulier.

D'autres tâtouages se font en petits points,

au moyen d'aiguilles pointues, trempées dans une liqueur très-corrosive et qui laisse une marque ineffaçable.

D'autres se font par des lignes serrées près l'une de l'autre, et c'est assez communément ceux que les jeunes Négresses employaient pour se faire tâtouer les seins: Ordinairement ces lignes sont tracées en spirales, avec des pierres dures et pointues.

Un usage fort commun dans les parties voisines de Sierraleone, et parmi les habitans de cette baie, c'est celui de se faire limer toutes les dents canines, de manière qu'elles sont pointues comme des dents de requin. Les dents pointues sont une marque de distinction, et ces usages que la raison ne peut voir qu'avec pitié, prouvent bien que la vanité et l'orgueil, sont des faiblesses bien naturelles à l'humanité.

Pélican, grand gosier.

Souvent, mais surtout pendant les crues du Sénégal, ce fleuve est couvert de pélicans, qu'on appelle aussi grands gosiers.

J'en ai vu passer devant l'île Saint-Louis, des troupes de quarante à la fois, qui nageaient lentement et majestueusement, sans avoir l'air de prendre la moindre inquiétude du voisinage des hommes.

Les plus grands pélicans ont cinq pieds six pouces de longueur, du bout du bec à celui de la queue; leur envergure est de six pieds; le bec a près d'un pied et demi de long; sa partie supérieure consiste en une lame osseuse, qui se termine par un crochet un peu pointu; la partie inférieure est composée de deux branches flexibles, qui se prêtent à l'extension de la poche membraneuse qui y est attachée; cette poche est si large et si capable d'être distendue, qu'elle peut contenir vingt pintes d'eau.

La couleur du pélican, dans sa jeunesse, est d'un beau blanc, mêlée d'une belle nuance de rose tendre, et cette charmante couleur des pélicans encore jeunes, rend leur plumage extrêmement beau.

Plus âgés, ces oiseaux deviennent blancs, et dans leur vieillesse le blanc de leur plumage se salit de jaune.

Les côtés de la tête sont privés de plumes, et couverts d'une peau nue couleur de chair ; le reste de la tête, et le haut du cou, sont garnis d'un beau duvet velouté, mais fort court. Les grandes pennes des aîles sont noires, les moyennes sont blanches, ainsi que les plumes de la queue.

Ces oiseaux, très-communs sur le fleuve Sénégal et sur les eaux de la Gambie, paraissent à l'embouchure de ces fleuves, surtout pendant la saison des pluies.

Ils arrivent par troupes fort nombreuses, nagent avec autant de grâce que de majesté. L'un d'eux est toujours à la tête de la troupe, les autres suivent irrégulièrement, séparés et à une certaine distance l'un de l'autre.

Quand ils sont arrivés près de l'embouchure des fleuves et près de la mer, ils prennent leur vol, s'élèvent fort haut, et retournent aux lieux d'où ils étaient partis, leurs poches bien pleines de poissons.

Cet oiseau nageur et pêcheur, vole aussi bien qu'il nage, et se perd dans les airs à perte de vue. Je lui trouvais plus de

Dirigé par P. F. Tardieu.

Negre Fellup. Negre Manding.

grâce et de noblesse qu'au cigne, qui n'a qu'une affectation de majesté, et qui n'a pas l'avantage de voler aussi librement et aussi haut que le gros gosier.

Dans l'intérieur des terres, les Nègres en élèvent qui s'apprivoisent très-bien; ils les laissent libres sur les lacs ou sur les marigots et les nourrissent de poisson : on m'a assuré que ces oiseaux vivent fort longtems, et qu'on en avait vu de l'âge de cent ans. Cette longévité des pélicans, est accréditée parmi les Nègres des bords du Sénégal et de la Gambie.

Cet oiseau ne se plaît que dans les eaux douces, et ne paraît, vers les embouchures des fleuves de l'Afrique, que pendant la saison des pluies, parce qu'alors l'affluence des eaux du ciel est si considérable et grossit tellement les fleuves, que les eaux salées de la mer n'y entrent plus.

Nègres Felupps.

On a fait remarquer dans le second chapitre de ce livre, que dans les contrées qui sont du ressort du gouvernement du Sénégal, on distingue quatre nations principales, les

Bambaras, les Foulhas, les Mandings et les Iolofs. Ces quatre nations sont les plus nombreuses et les plus puissantes, mais il en est beaucoup d'autres de moindre importance, qui habitent des territoires moins étendus, qui chacune ont leur langue particulière, et qui diffèrent par des caractères très-marqués, dans leurs traits, dans leurs mœurs et dans leurs habitudes.

Les Nègres Félupps, qui occuppent une contrée de vingt-cinq lieues de longueur sur quinze lieues de largeur, sur les bords de la rivière de Casamença et sur le cours supérieur de la rivière de Vintam, ont gardé toute la rudesse de la vie sauvage, dans laquelle ils se plaisent à vivre et à rester, sans être cependant des hommes féroces.

Le pays qu'ils habitent est fort couvert et très-fertile; ils nourrissent des bestiaux, qu'ils défendent avec beaucoup de courage, contre les lions, les léopards et les ours, qui sont communs dans leurs forêts, qu'ils tuent et dont ils vendent les peaux aux Nègres des villages de Pyrham et de Wintam, situés à l'embouchure de la

rivière de Wintam; ceux-ci les vendent aux comptoirs de la Gambie.

Les Félupps vont presque nuds, hors un très-petit tablier passé entre les cuisses, et qui ne sert qu'à cacher ce que la pudeur ne permet pas de montrer; ils se serrent le haut des bras et près des poignets, et le haut des cuisses, et au dessus des genoux, et le haut et le bas des jambes, avec des lacets de cuir; de sorte que les intervalles de leurs membres ainsi serrés, sont beaucoup plus gros que dans l'état naturel. Ils se cicatrisent le visage et le corps, et y gravent toutes sortes de figures et de desseins, toujours informes ou bizarres.

Ces Nègres ont les cheveux fort laineux et fort crépus, mais plus longs que ne le sont en général les cheveux des Nègres; ils les rassemblent sur le sommet de la tête au dessus du front, et en forment une sorte de queue ou d'aigrette qui s'élève droite, et qui a cinq à six pouces de longueur; ils laissent croître leur barbe, la rassemblent aussi et la tressent, de sorte qu'elle avance en pointe de plusieurs pouces en avant du menton.

Ils sont couverts de grisgris ; leur couleur est d'un noir foncé, mais leur peau est rude ; leurs traits sont assez fins, et ont plus de rapports avec ceux des noirs de l'Inde, qu'avec ceux des Nègres.

Les Félupps sont petits, trapus, mais forts et légers à la course. Leur physionomie est sombre, et ils sont taciturnes ; j'en ai vu deux à Pyrham, qui restèrent une heure à nous contempler, d'un air morne, et sans proférer une seule parole. Ils communiquent peu avec leurs voisins, et ils sont forts jaloux de leurs femmes, qui cependant ne sont pas jolies.

Ils portent toujours des carquois remplis de flèches empoisonnées ; ces carquois sont portés en sautoir derrière le dos, soutenus par une forte courroie en bandoulière ; un autre carquois est suspendu à l'épaule droite ; de la main gauche, ils tiennent un arc qui a six pieds de longueur, et dans la même main quatre ou cinq de ces lances que nous appelons zagayes, et qu'ils lancent avec beaucoup de vigueur et de dextérité. Ils tirent aussi l'arc avec une grande adresse. Leur langage est rude ;

ils parlent fort vîte, mais leur prononciation est sourde et gutturale.

Cette horde occupe soixante ou soixante-dix villages, dans la contrée que j'ai désignée; les plus éloignés sont situés aux sources de la Casamança, dans des bois d'où ces sauvages ne sortent presque jamais. Cette population noire est estimée à près de cinquante mille individus.

Quoique sauvages et tristes, quoique peu communicatifs, leurs voisins ne s'en plaignent pas, et les Félupps passent pour bons; mais ils sont guerriers et si on les offense, ils s'en vengent avec férocité.

Il serait curieux de rechercher l'origine de cette horde, qui a des caractères dans les traits, dans les formes, dans les mœurs et dans les habitudes, qui diffèrent beaucoup de ceux des nations dont elle est entourée.

Si les Félupps communiquent très-peu avec les comptoirs de la Gambie, il n'en est pas de même des établissemens portugais, situés sur la Casamença, et sur les autres rivières plus au Sud, jusqu'au Rio-nuno-tristao inclusivement, et l'on m'a

assuré que ces Nègres les fréquentent habituellement et familièrement; il serait donc possible que leur éloignement, pour les habitans des bords de la Gambie, fût l'effet d'insinuations et de méfiances, inspirées par la politique portugaise, pour conserver exclusivement des relations avec cette horde naturellement sauvage, dont sans doute elle tire quelques avantages.

Chants et musique des Nègres.

J'ai dit dans le chapitre de la grande population présumable de l'Afrique intérieure, que toutes les nuits toute l'Afrique danse; cela est vrai, et après le coucher du soleil, tous les villages retentissent des chants qui accompagnent les danses.

La mélodie de ces chants est monotone et mélancolique, quelquefois cependant tendre et agréable, mais toujours d'un mouvement fort lent.

Comme ces scènes ont lieu à la même heure et dans le même tems, dans tous les villages, et que les nuits pendant toute la saison sèche, sont calmes et belles, on

entend ces chants de fort loin, et je les écoutais souvent avec attention et même avec plaisir.

Quelquefois des villages éloignés l'un de l'autre, d'une demi-lieue, et même d'une lieue, exécutent le même chant, et se répondent alternativement; cette communication des voix de deux villages, dure souvent deux heures de suite; l'un ou l'autre change de cantique, et ce changement se trouve toujours adopté par le village voisin.

Alors il faut voir pendant que cette correspondance harmonique dure, dans quel silence et avec quelle attention les jeunes Nègres et les jeunes Négresses écoutent, quand le village voisin chante son couplet; il semble qu'ils veuillent, au milieu de ce concert de voix, reconnaître celle d'un amant ou d'une maîtresse.

Les griots et les griotes, que quelques Nègres appellent aussi jacouls, sont les jongleurs, les baladins, les poètes de l'Afrique, et ils en sont aussi les musiciens.

Les griotes sont les femmes baladines; elles sont en grand nombre, et moins ai-

mables que les almées de l'Egypte; comme celles-là cependant, elles chantent des histoires, elles dansent, elles disent la bonne aventure, elles tirent l'horoscope, et elles sont courtières d'amour.

Ces griots et ces griotes sont aussi mauvais musiciens que mauvais poètes. On les voit toujours en foule à la cour des rois et des princes nègres, chez les grands et chez les riches, à qui ils prodiguent les éloges les plus exagérés, les louanges et les flatteries les plus basses qui sont bien reçues et toujours bien récompensées; parce qu'une des faiblesses honteuses, dont les hommes savent en général le moins se défendre, c'est celle de se corrompre avec plaisir, par le poison de la louange et de la flatterie, et de le recevoir et de le récompenser avec complaisance.

Les Africains ont plusieurs espèces d'instrumens; le tambour est l'instrument principal. Leurs tambours sont faits de bois dur mais très-aminci, longs ordinairement d'aumoins trois pieds et couverts d'une peau dure et bien tendue; on frappe ce tambour

tambour avec les cinq doigts rassemblés de la main droite, et il sert à marquer la mesure dans toutes les danses.

Ils ont à Sierraleone une flûte à quatre trous, faite d'un jonc fort dur, et dont ils tirent des sons plus durs encore. Les Foulhas-Sousos de Scherbroo, ont une trompe faite avec une grande dent d'éléphant; les sons que rend cet instrument, sont fort clairs et fort éclatans, et cette trompe perfectionnée, pourrait produire quelqu'effet agréable.

Ils ont aussi une sorte de harpe, ou plutôt de grande guitare, dont les cordes sont montées sur un chevalet de fer, placé perpendiculairement dans la longueur de la table de l'instrument, dont le corps est une énorme moitié de callebasse, qui a un manche de cinq pieds de longueur, recourbé par le haut pour recevoir les cordes. Le musicien se place assis par terre, met la guitare entre ses cuisses, et en joue des deux mains, comme on joue de la harpe. Cette guitare s'appelle kilara.

Un autre instrument qu'ils appellent balafou, est formé comme une épinette. Le

corps de l'instrument a deux pieds d'épaisseur, quatre pieds de longueur sur dix-huit pouces de largeur.

La table est placée de manière, qu'elle laisse un espace de six pouces entr'elle et le couvercle de l'instrument. Cet intervalle est occupé par des morceaux d'un bois très-dur, polis, et calibrés de manière à rendre chacun, un des tons ou demi-tons de la gamme. Ces morceaux de bois sont assemblés, au moyen de petites cordes de boyaux de poisson, et attachés ensemble aux deux extrémités de la longueur de l'instrument; le musicien frappe ces morceaux de bois, avec des baguettes faites aussi de bois dur, mais dont les boutons sont façonnés comme ceux des baguettes de timballes et garnis de peau.

Sous les morceaux de bois qui composent la gamme, sont placées des moitiés de petites callebasses, pour renfler les sons. Cet insrument est trop compliqué, pour avoir été inventé par les Nègres qui ignorent les principes de la musique, et qui ne savent faire produire au balafou, qu'un bruit confus et détestable.

Tous les noirs de l'Afrique occidentale ont des instrumens; mais il sont les musiciens les plus barbares du monde.

Penchant des Nègres pour le vol.

Les Européens accusent les Nègres d'Afrique d'être voleurs; ils le sont à la vérité, et les Européens ont souvent lieu de s'en plaindre; il faut cependant distinguer le voleur d'Afrique du voleur d'Europe.

Les Nègres ne se volent pas entr'eux; en Afrique, les cases des pauvres restent ouvertes tout le jour, sans que jamais aucun objet quelconque n'en soit enlevé.

Mais, à la vérité, la basse-classe des Nègres, vole les blancs, et ces voleurs sont même très-hardis et très-adroits. Un Européen, arrive parmi ces hommes qui ne possèdent rien, qui sont heureux avec rien, et qui n'ont aucune idée exacte, sur la propriété de choses superflues.

Cet Européen, leur paraît riche de mille objets, qu'ils regardent comme de pure fantaisie, comme absolument inutiles au bonheur et à l'existence. Le Nègre enlève un de ces objets superflus, il croit ne faire

aucun tort, aucun mal; il ne pense pas même que son vol puisse être aperçu.

C'est donc en général par tentation, par curiosité, que le Nègre vole le Blanc, et non pas du tout par un motif vicieux; il volera des cloux, un miroir, de l'eau-de-vie, et il laissera la vaisselle, l'argent, ou quelques objets bien plus précieux que ceux qu'il aura enlevés.

Cependant comme les Nègres, quoique plus excusables dans leur penchant à voler que les voleurs d'Europe, sont fort habiles à enlever l'objet qui les tente, on fait bien de les observer, de s'en méfier, et de les punir par le bâton ou par le fouet, quand on les prend sur le fait, ou quand on a la preuve incontestable d'un vol fait par eux.

Culture libre de la canne à sucre par les naturels des contrées occidentales de l'Afrique.

On ne peut assurément prétendre, qu'il serait impossible d'établir la culture des cannes à sucre, par les noirs de l'Afrique occidentale, de la même manière que cette culture est pratiquée par les Cochinchinois en Cochinchine.

On trouve dans le voyage du sage et vertueux Poivre, un détail fort circonstancié de la culture libre du sucre, en Cochinchine; et l'on apprend aussi de lui que les Cochinchinois cultivent le cotonnier, l'indigotier, et d'autres plantes et d'autres végétaux naturels à leur climat.

On a déja dit que le coton et l'indigo sont indigènes dans la partie de l'Afrique, dont je traite; le cacao l'est aussi; le café y réussira, ainsi que les aromates; les abeilles sauvages y sont si communes dans toutes les immenses forêts qui couvrent ces contrées, que la cire y a été de tout tems un objet de traite, qu'on peut rendre encore bien plus considérable; les matières propres à faire du savon y sont dans une abondance extraordinaire; le commerce des peaux crues peut y prendre une grande extension; le tabac y croît par-tout, et y est par-tout cultivé; le pays de Bambouck donne de l'or et de l'émeri, et de cette dernière matière en si grande masse, qu'on n'aurait pour l'acquérir d'autres frais que ceux du transport de la Félémé à la mer.

Les îles des Bissagos donnent l'orseille,

ce lichem volcanique dont on retire une teinture rouge.

Les bords de la mer, entre le Cap Verd et le Cap Verga, donnent l'ambre gris ; les forêts, une quantité d'ivoire qui, dans le commerce, porte le nom de morfil ; le mil, la racine de manioc, l'iguame, la patate, le maïs, le riz, les figues bananes, les géromons, assurent une subsistance aussi saine qu'agréable, et qu'on obtient, pour ainsi dire, sans soins et sans travail.

Les bestiaux, les volailles, les pigeons, les pintades, différens gibiers, les poissons, bien d'autres animaux et bien d'autres fruits ou légumes, assurent à ceux qui aiment la bonne chère, toute la variété désirable, et cette Afrique, que l'Europe dédaigne, parce qu'elle ne la connaît pas assez, est donc susceptible, comme les autres parties fertiles de la terre, de satisfaire à tous les besoins et même à tous les desirs, et les hommes et les terres, également propres à la perfection, n'attendent que les bienfaits de la civilisation et de l'agriculture, pour étonner et pour enrichir ceux qui leur porteront ces bienfaits.

A tous les objets de commerce, de subsistance et de jouissance que je viens de mentionner, pourra-t-on joindre le sucre? sans doute; et beaucoup de terres de cette partie de l'Afrique seront favorables à cette riche culture.

La situation géographique de la Cochinchine, répond à celle des contrées occidentales de l'Afrique, comprises entre l'embouchure du Sénégal et le Rio-Grande; et certainement le climat est au degré de chaleur convenable et nécessaire, à la maturité de cette plante, qu'on pourra vraisemblablement établir plus au Sud encore et jusqu'au cap de Palmes.

Les contrées comprises, entre le cours du Sénégal et le cap de Palmes, reçoivent, pendant quatre mois de l'année, des pluies continuelles, et qui tombent par torrens; mais, pendant les huit autres mois de l'année, il n'y tombe pas une seule goutte d'eau.

Les deux bords de la Félémé et du Coles-Rio-d'Ouro, offrent une étendue de cent vingt lieues de terres fertiles, arrosées d'eau douce. Les eaux de la mer ne remontent pas dans le Sénégal plus haut

que Podhor, et depuis ce fort jusqu'à Galam, nous trouvons une longueur développée de cent soixante lieues d'un cours d'eau douce, et des terres généralement fertiles ; l'île du Morfil et l'île de Bilbos, qui ensemble ont soixante-cinq lieues de longueur sur une largeur moyenne de trois lieues, sont renfermées entre les eaux douces du Sénégal : leur surface est de cent quatre-vingt-quinze lieues carrées ; en supposant que l'on ne cultive, que sur la largeur de douze cents toises, les bords de la Félémé, du Coles-Rio-d'Ouro, et la partie du Sénégal où les eaux sont douces, nous trouvons encore cent trente-cinq lieues carrées de terres fertiles qui, avec l'île du Morfil et celle de Bilbos, font ensemble trois cent trente lieues carrées de bonnes terres, propres aux riches cultures.

Quoique les cours d'eau douce soient rares dans les royaumes du Burb-j-Iolof et du Damel, il s'y trouve cependant beaucoup de marigots, et cette surface contient aussi beaucoup de terres très-bonnes, où la végétation est abondante, et où les hommes sont nombreux.

Beaucoup de rivières moyennes vont se perdre dans la Gambie, et sur les deux bords de cette rivière, les habitans sont très-multipliés et les terres sont excellentes.

La rivière de Casamença a un cours de quarante lieues d'eau douce, et un grand nombre de ruisseaux se réunissent à cette rivière; que de terres fertiles, ne bordent pas les bords de toutes les autres rivières comprises entre la Casamença et le cap de Palmes!

En n'arrêtant donc nos premiers regards, que sur les contrées comprises entre le Sénégal et ce cap, qui toutes bordent l'Océan atlantique, qui toutes sont placées sous l'influence du gouvernement du Sénégal, qui toutes nous sont ouvertes, qui toutes enfin attendent et méritent les bienfaits de l'agriculture et de la civilisation, que de bonnes terres n'y trouverons-nous pas, très-propres à la culture de la canne à sucre!

Ces mêmes contrées produiront, en abondance, des bois durs, des bois de fer, qui seraient employés à faire des cylindres

pour l'expression du vin de canne ; une grande variété de bois de construction pour les moulins et les autres fabriques ; des terres argileuses pour faire des vases et des formes ; enfin le banannier dont les Cochinchinois se servent avec avantage pour le terrage ou rafinage du sucre, croît dans ces contrées et y serait fort aisément multiplié ; on sait déja que toutes les bêtes de somme, de travail et de transport, s'y multiplieront aussi au gré du cultivateur.

On peut donc présumer que, dès que l'Europe voudra instituer l'Afrique occidentale, y porter les enseignemens de ses arts utiles, et civiliser cette partie du monde, la canne à sucre pourra y être cultivée et naturalisée, comme elle l'est à la Cochinchine.

Et quand cette culture ne s'étendrait, dans les contrées de l'Afrique, que lentement, quand ses produits ne seraient dans les premières années que médiocres, on peut espérer, qu'avec le tems, cette récolte y pourra devenir considérable, suppléer à la diminution de cette denrée

dans les îles à sucre de l'Amérique, et à la faveur du supplément que donnera la culture libre de la canne à sucre en Afrique, disposer l'Europe à moins exiger de ses colonies des Antilles, et à mieux ménager les Nègres employés à leur culture.

La politique, la philosophie, peuvent donc également desirer, que la canne à sucre, devienne un des objets, des enseignemens que nous donnerons aux Nègres placés sous l'influence de l'administration du Sénégal.

Tayla et Anna Rouba, femmes favorites d'Aly-Sonko, régent du royaume de Barra, en 1786.

Dans le nombre des femmes d'Aly-Sonko, régent du royaume de Barra, que j'ai déja fait connaître, il avait deux favorites, toutes deux aimables et jolies, et dont il avait des enfans.

La plus jeune, et la plus aimable, se nommait Tayla; elle avait dix-neuf ans, cinq pieds quatre pouces de hauteur, et une taille élégante; plutôt de la maigreur que de l'embonpoint; des jambes longues et de jolis pieds; une physionomie très-régulière, très-douce, mais mélancolique; le nez

droit, mais seulement un peu arrondi; de grands et beaux yeux tendres, d'un noir bleu foncé, dont le blanc était plus blanc que le plus bel émail; un regard d'une douceur inexprimable et plein de volupté, et de longues paupières, donnaient à ses yeux encore plus de charme; à ces agrémens Tayla joignait la décence dans son maintien, beaucoup de sensibilité, de la grâce dans tous ses mouvemens et quoique noire, elle aurait été une belle femme en Europe.

Aly-Sonko l'avait achetée d'un Maure, à l'âge de neuf ans; elle était Foulhas, et sa couleur noire était mêlée de rouge; son mari l'avait élevée, et l'aimait plus encore comme son enfant que comme sa femme.

Anna Rouba, l'autre favorite, avait vingt-sept ans. Celle-là avait la physionomie ronde, le nez un peu court, la bouche assez grande, les lèvres épaisses, les yeux pleins de vivacité, grande et bien proportionnée, fort grasse, toujours gaie et riante, elle montrait des dents d'une extrême blancheur.

Tayla inspirait la tendresse et l'amour; Anna Rouba inspirait le plaisir et la joie; ces deux femmes ne quittaient presque jamais Aly-Sonko, vivaient très-cordialement ensemble, soignaient à l'envi leur vieux mari, et rendaient sa vie aussi heureuse qu'agréable.

J'avais cependant aisément remarqué que la plus chérie des deux, c'était Tayla; Aly m'en parlait souvent avec un intérêt très-tendre; il se plaisait à me montrer trois jolis enfans qu'il avait d'elle, et le dernier de ces enfans n'avait qu'un an.

Je voyais Aly-Sonko tous les jours, et souvent je portais quelques présens pour les deux favorites; ce que j'avais de mieux à offrir, était toujours réservé à Tayla; Anna Rouba n'en paraissait pas jalouse, et Aly-Sonko m'en savait un gré infini.

La veille de mon départ d'Albréda, où résidait Aly-Sonko, j'allai passer deux heures de la matinée avec lui, et je le trouvai comme de coutume avec ses deux favorites.

Au moment des adieux, elles me tirèrent

à part, et me firent à leur tour des présens; Tayla me donna deux petits anneaux d'oreilles qui pesaient trois gros; Anna Rouba me donna une pagne blanche, rayée de bleu, dont elle avait cardé et filé le coton, et six noix kolla.

J'acceptai ces marques d'amitié avec plaisir et avec reconnaissance; et après les avoir embrassées toutes deux, je m'aperçus, dans leur silence et dans leurs regards, qu'elles avaient encore quelque chose à me dire: je leur demandai si elles desiraient quelque chose de moi. Elles hésitèrent et montrèrent de l'embarras à répondre.

J'obtins qu'elles s'expliquassent, sur cette chose à laquelle elles semblaient mettre tant d'importance. C'était quarante livres de bœuf salé, qu'elles demandaient pour Aly-Sonko.

On pense bien que cela ne fut pas refusé; j'envoyai mon interprête à bord, avec un billet pour M. le chevalier de Track qui commandait notre corvette. Ce commandant fit droit à ma demande, et je contentai deux jolies femmes africaines, et le régent d'un royaume nègre,

qui me témoigna beaucoup de plaisir de ce dernier présent que je lui fis.

Ce trait prouve le naturel et le caractère de ces hommes, que nous ne pouvons bien connaître, qu'en les traitant avec amitié, et même avec indulgence. Il faut avec eux ne jamais oublier, qu'ils sont encore fort loin, de nos idées de vanité et d'orgueil; qu'on peut s'en faire aimer à peu de frais, et que les choses qu'ils n'ont pas, de quelque médiocre valeur qu'elles soient, deviennent souvent pour eux, des objets très-desirables, et en sont reçues avec reconnaissance, quand elles sont offertes à propos.

A l'occasion de Tayla et d'Anna Rouba, qui toutes deux étaient faites pour plaire, je parlerai de la carnation des Nègres, que nos peintres d'Europe ne sont pas encore parvenus à bien rendre.

Souvent je considérais avec beaucoup d'attention, les jeunes filles de treize à quatorze ans; c'est la plus belle époque de leur beauté; et celle de leur plus brillante fraîcheur, et je comprenais très-bien, la difficulté, d'exprimer en peinture, ce

noir égal, uni, velouté, de la peau des Nègres et des Négresses, dans la fleur de leur jeunesse.

J'oserai même dire que ce noir est limpide, puisqu'à cet âge, un rose sanguin transpire au travers de cette couleur noire, qui n'est ni sombre ni platte ; le sang et la vie l'animent, et quand une jeune Négresse éprouve une émotion vive ou tendre, on distingue parfaitement la rougeur qui se répand sur ses joues.

Son visage, quoique noir, s'anime et s'embellit d'un tendre et doux incarnat ; on s'aperçoit que son sang circule avec ardeur, et que la vie transpire par tous les pores de ce corps, qui dans les premiers momens, paraissait n'être qu'une ombre.

Entre douze et quatorze ans, une belle Iolof, ou une belle Foulhas, ou une jolie Manding, quand elle est grande, svelte, souple et bien faite, quand surtout elle n'a qu'un embonpoint naturel, offre un genre de beauté inconnu à l'Europe.

Ses grands yeux tendres et doux sont pleins de bienveillance, de bonté, de langueur et de volupté ; ils brillent avec une candeur

candeur inexprimable, du feu de la santé de celui de l'amour, et il est impossible de n'en pas ressentir l'impression.

Les jeunes Négresses jolies, ont la bouche d'une belle forme et d'une grandeur moyenne; dans la jeunesse, cette bouche sourit toujours, et laisse voir des dents, petites, égales, et d'une blancheur plus agréable que celle des plus belles perles.

Le soin d'entretenir les dents, est une habitude de propreté, que les Nègresses pratiquent toute la journée; une petite branche d'un arbuste savonneux, dont le bout est façonné comme un pinceau, et qu'elles appellent *Sokio*, leur sert à entretenir leurs dents dans la plus grande netteté. Elles les frottent doucement et lentement avec le sokio, et quand elles parlent, ou qu'elles travaillent à quelque ouvrage, le petit bâton nommé sokio, est placé dans un coin de la bouche, comme on voit quelques personnes y garder un cure-dent ou une fleur.

Ces jeunes Négresses, quand elles sont bien faites et bien proportionnées, ont la tête petite et d'un ovale un peu arrondi;

le cou droit, long et bien rond ; les lignes du cou aux épaules, au dos, à la poitrine, sont extrêmement gracieuses ; les seins, à la vérité souvent volumineux, sont bien dessinés, bien séparés, et d'une telle fraîcheur, d'une telle fermeté, que leurs extrémités, au lieu de tendre à descendre, tendent à s'élever.

Ceux qui croient qu'il ne faut que du noir, ou des nuances de noir, pour peindre une jeune et belle Négresse, n'ont aucune idée de ses charmes ; les roses entrent aussi dans les mélanges de sa carnation, et comme nous disons en Europe, quand nous parlons d'un beau teint, qu'il est un mélange de lys et de roses, on peut dire d'un beau teint d'Afrique, qu'il est un mélange d'ébène et de roses.

L'Afrique ne connaît pas le vice de l'avarice.

Sans doute les Nègres ont quelques-uns des défauts et des vices qui déshonorent l'Europe si civilisée, ils ne sont pas plus parfaits que nous, mais au moins n'ont-ils pas l'égoïsme et l'avarice.

L'hospitalité est en Afrique, une vertu générale et l'on n'y rencontre pas d'avares.

Je n'ai pas vu, parmi les Nègres, un seul de ces hommes dont la passion est d'entasser, ou de l'or, ou de l'argent, ou d'autres objets précieux, et qui, refusant tout aux autres, et se refusant tout à eux-mêmes, vivent insensibles et dénués, au milieu de grands trésors.

Ce vice de l'avarice, si bas, si singulier, si bizarre, cette passion si indéfinissable, qui se refuse à toutes les jouissances qui flattent l'humanité, cette passion ridicule et absurde, qui rend l'existence d'un homme riche aussi misérable que celle de l'homme pauvre, est encore inconnue dans l'Afrique occidentale que j'ai visitée, et je n'y ai pas vu un seul avare.

Nègres Blancs.

Le penchant, qu'en général, ont les hommes, pour tout ce qui est singulier, et leur inclination pour le merveilleux, sont tels, qu'ils aiment mieux adopter une chose surprenante, que d'examiner et de rechercher si elle est possible.

Ce penchant a accrédité l'existence d'une race de Nègres blancs, que l'on a cru

réelle en Afrique ; on la plaçait au centre de ce continent, et l'on assurait qu'elle y existait en corps de nation.

Voltaire, qui aimait à amuser bien plus encore qu'à instruire, a paru croire à cette race de Nègres blancs, dont il parle sous le nom d'Albinos; il les regardait comme une variété de l'espèce humaine : « ils sont, disait-il, petits de taille, leur couleur est celle du blanc de lait, leurs yeux sont rouges, l'éclat du jour les blesse, et ils ne voient que pendant la nuit; enfin cette race d'hommes extraordinaires était caractérisée par un concours de particularités merveilleuses.»

Mais cette prétendue variété de l'espèce humaine n'existe pas comme race, et encore bien moins en corps de nation, et le grand nombre de questions que j'ai faites à ce sujet, à ces marchands d'esclaves, qui arrivaient aux comptoirs européens, après de si longues routes, ne m'ont donné que des preuves négatives, de l'existence de ce prétendu peuple d'Albinos, ou de Nègres blancs.

On voit, à la vérité, des Nègres blancs en Afrique, comme on voit des Crétins

dans le Vallais, mais en bien moindre quantité, et ces tristes jeux de la nature y sont rares.

Les Nègres blancs sont des êtres imparfaits, faibles et languissans, capables cependant de procréer, non pas leurs semblables, mais des enfans noirs.

Je n'ai vu dans mes voyages en Afrique, que deux individus affectés de la maladie blanche, ou de la blancheur. L'un était un mâle âgé de trente ans ; ses parens véritablement nègres, et bien noirs, habitaient le village de Wintam sur la rive gauche de la Gambie.

Ce malheureux Nègre blanc était décrépit, il ne marchait que d'un pas faible et incertain, sa tête tombait sur sa poitrine, il ne pouvait supporter la lumière ; cependant il mangeait avec appétit, et il recherchait les femmes.

L'autre était une fille de sept ans, aussi dans un état de langueur, mais cependant beaucoup moins infirme ; son père et sa mère étaient tous deux noirs.

J'ai vu au village de Pyrham au dessous de Wintam, une jeune fille de treize ans,

dont tout le corps et le visage étaient d'un blanc pâle, légèrement lavé d'une teinte citron. Mais celle-là jouissait de la meilleure santé. Cette jolie jeune fille avait les cheveux noirs, laineux et crépus, les plus beaux yeux, la vue très-bonne, et se portait très-bien.

Elle était fille d'un anglais fort blond, et d'une Négresse très-noire, et ne pouvait être comptée au nombre des Nègres blancs.

Il faut réduire les préjugés si puérilement adoptés, sur une race de Nègres blancs, à ce qui est vrai ; c'est qu'au milieu des races les plus noires de l'Afrique, des causes qu'on n'a pas encore recherchées, font naître des êtres malades, faibles et imparfaits, qui, au lieu d'être noirs, comme les parens qui leur ont donné le jour, ont la peau d'une blancheur matte, et ne jouissent d'aucune force et d'aucune vigueur.

Le petit Martin pêcheur du Sénégal.

On voit sur les bords du Sénégal, un martin pêcheur, qui n'a que deux pouces de longueur ; c'est un petit oiseau char-

mant par la beauté de son plumage, et rien n'égale la vîtesse et la légèreté de ses mouvemens.

Toute la poitrine, le ventre et le dessous de la queue de ce joli animal, sont d'un beau roux alezan, la gorge est d'un blanc éclatant, tout le dessus du corps d'un bleu céleste foncé, la tête verdoyante, et chatoyante comme l'émeraude orientale, le bout des aîles est terminé par quelques plumes noires.

Le bec de ce charmant oiseau, est extrêmement fin et a plus de longueur que son corps. On voit voltiger ce petit martin pêcheur sur les eaux du Sénégal : il reste toujours vers les bords du fleuve, sans cesse il est en mouvement, il change de place, il voltige toute la journée sans se reposer.

On ne le voit aux environs de l'île Saint-Louis, que pendant les crues du fleuve, et à l'époque où les eaux deviennent douces. Il est chasseur très-actif et très-ardent, et le but de sa chasse, sont des petits vers qu'il trouve sur les bords.

Singulière faculté qu'ont les Nègres, de se livrer à la plus grande gloutonnerie, et de soutenir la plus dure abstinence.

J'ai eu plusieurs occasions de m'étonner du régime des Nègres, qui quelquefois mangent avidement et avec gloutonnerie dans l'abondance, et qui dans les tems de disette, savent se contenter de si peu de chose, que leur nourriture peut, pour ainsi dire, être comptée pour rien.

Quand on fait faire à des couriers Nègres, quelque voyage au travers des contrées peu fréquentées et presque désertes, et quelquefois la durée de ces voyages pour aller et pour revenir est de plusieurs jours, avant leur départ, on les régale, et l'on serait étonné de l'énumération des viandes, du pain, et des boissons qu'ils engloutissent.

Un courier Nègre, après avoir mangé énormément, après avoir avalé six à huit livres de nourriture et bu trois ou quatre bouteilles de vin, part gaîment, n'emportant avec lui d'autre provision, qu'une livre de gomme, un peu de mil grillé, quelques onces d'une espèce de gelée de viande fort durcie, composée de trois quarts de jus de mouton, et d'un quart de gomme. Ces minces provisions lui fournissent une

subsistance, dont le poids est tout au plus de quatre onces par jour, et cependant il marchera dix heures, même douze heures quelquefois, et fera ainsi cinq et six journées de suite.

A leur retour, ces couriers ont, à la vérité, l'estomac et le ventre fort applatis, mais ils sont lestes, dispos et gais, et n'ont pas du tout l'air d'avoir souffert, ni de la faim, ni de la fatigue.

Quand les Nègres sont forcés, après quelques jours de bonne chair et de gloutonnerie, de se soumettre à une diette sévère, ils se serrent l'estomac et le ventre avec une ceinture assez large ; chaque jour de diète, ils serrent davantage la ceinture, et ils prétendent qu'au moyen de cette pratique, ils pourraient être trois jours, sans manger et sans souffrir de la faim.

On a vu des Maures et des Nègres, vivre huit jours, en ne mangeant que trois onces de gomme par jour, et jouir dans cette sévère abstinence, de toute leur santé et de toute leur vigueur.

Le callebassier. *Cucurbita fero arbor.*

Le callebassier est indigène dans les régions occidentales d'Afrique au Nord de la ligne ; il y croît par-tout , il y est très-multiplié, et il y sert à toute sorte d'usage.

Je ne crois pas, comme le dit M. Valmont de Bomare dans son *Dictionnaire d'histoire naturelle*, que la callebasse ait été portée d'Amérique en Afrique , puisque l'arbre et son fruit , existent dans les contrées intérieures de ce continent ; les conducteurs de ces chaînes de captifs qui arrivaient à nos comptoirs , après soixante et dix jours de marche , apportaient des callebasses très-bien peintes et couvertes de dessins bizarres de toutes couleurs.

On voit aussi en Afrique des Callebasses de toutes les grandeurs. On les creuse, ou plutôt on les vide , en versant dans leur intérieur de l'eau bouillante , pour en faire macérer et amollir la pulpe que les Nègres retirent ensuite , et ils nettoient l'intérieur de la callebasse avec une propreté admirable. Ils séparent aussi les deux hémisphères fort exactement.

Comme on a des callebasses de toute grandeur, elles servent de vases , d'usten-

siles de ménage, de plats, d'assiettes, de gobelets et de bouteilles ; j'en ai vu de si grandes, qu'on pouvait les employer très-bien, en façon de cuves, pour se baigner les pieds.

Le merle verd doré ; le merle blanc ; et autres oiseaux.

Aux environs de l'île Saint - Louis du Sénégal, et dans les bois qui bordent la Gambie, se trouve le merle verd doré, plus grand et plus gros que notre merle d'Europe.

C'est un fort bel oiseau, et qui est fort commun dans cette partie de l'Afrique. Il a le corps bien fait, la queue longue, le bec, les pieds et les ongles noirs ; la tête est d'une couleur d'or bruni, et tout le reste du corps, est d'un beau verd de Saxe, glacé d'or brillant.

Le merle blanc n'est pas un oiseau imaginaire : il est rare, à la vérité, mais on le trouve en Afrique dans la contrée de Galam et dans le pays de Bambouk ; ceux qui chaque année remontaient le Sénégal, pour traiter des captifs aux marchés de Galam, ont souvent rapporté de ces mer-

les, qui, pendant l'été, sont d'un gris sombre, et qui, pendant l'hiver, deviennent tout blancs.

D'autres espèces d'oiseaux de l'Afrique, changent ainsi de couleur, et une espèce de pinçon, reste gris pendant l'hiver, et devient tout-à-fait noir pendant l'été.

Vers le mois de juillet, on voit dans cette partie de l'Afrique, un grand nombre de petits oiseaux charmans et d'espèces très-variées; moins richement panachés que les oiseaux de l'Amérique, ils sont mieux faits, et leurs formes sont plus agréables et plus élégantes.

Le moineau du Sénégal, a le plumage d'une perdrix, mais ses mailles sont plus petites et plus fines, et il a une calotte et un collier, d'un rouge fort brillant.

Un naturaliste pourrait se former à l'île Saint-Louis, une ménagerie et une volière, qui seraient admirées en Europe, et la botanique lui offrirait des occupations aussi curieuses qu'intéressantes.

Tous les Nègres qui habitent les bords de l'Océan atlantique, et ceux des grandes rivières, sont d'excellens et d'habiles nageurs, et les hommes comme les femmes, et même les enfans, se jouent dans l'eau de mille manières différentes, et y paraissent aussi à l'aise que les poissons.

Les Nègres des bords de la mer et des grandes rivières, sont d'excellens nageurs.

C'est un spectacle fort amusant, que de voir baigner dans la mer les jeunes Négresses de dix à douze ans. La bonne humeur, la gaîté, la malice enjouée de ces enfans, sont inépuisables, et l'on admire leur adresse et leur habileté.

Il faut les voir se baigner; elles exécutent entr'elles les jeux les plus animés; elles se montent réciproquement sur le cou, sur les épaules, sur le dos; elles plongent, restent fort longtems sous l'eau, nagent ainsi, et parcourent un très-long espace, reparaissent au loin, appellent leurs camarades, se replongent de nouveau, et peu après se retrouvent au milieu de celles qu'elles avaient quittées.

Cette faculté qu'ont les Nègres de rester fort longtems entre deux eaux, favorise leur adresse pour le vol; ils approchent

ainsi des bâtimens, des barques et des chaloupes, qui ne sont pas bien gardés, s'y introduisent, volent ce qu'ils desirent, l'emportent, s'éloignent ensuite entre deux eaux, et vont au loin rejoindre le rivage.

Mais ces intrépides et habiles nageurs, rendent souvent aussi des services qu'eux seuls osent et peuvent rendre.

Quand la mer est bien mauvaise, les lames brisent sans relâche et avec la plus grande violence sur la barre du Sénégal, et sur les rivages; le choc de ces vagues est tel, qu'après s'être brisées, elles rejaillissent, et s'élèvent en écume blanche, à la hauteur de plus de trente pieds; ce fracas de vagues écumeuses et brisées, règne sur une largeur de plus de deux cents toises, de sorte qu'alors, non-seulement, il est impossible de se hasarder sur la barre, mais il l'est aussi d'approcher du rivage, même en pirogue.

Il est cependant quelquefois nécessaire d'envoyer un ordre en rade, ou de recevoir des nouvelles de quelque navire ou vaisseau, qu'on y a vu arriver, et qu'on a reconnu pour venir de France.

Ce sont les intrépides Nègres nageurs, qui se chargent d'aller en rade. On renferme des lettres dans une bouteille bien bouchée, que le Nègre attache à son cou. Il se met tout nud, se précipite du rivage dans ce gouffre de vagues furieuses et écumantes, qui le couvrent de trente pieds d'eau, il nage ainsi submergé au milieu de tout cet horrible fracas ; on l'observe avec attention, avec inquiétude, il est un quart-d'heure sans paraître ; on craint qu'il n'ait péri, et l'on jouit enfin d'une grande satisfaction, en le voyant à la nage à un quart de lieue du rivage, se dirigeant sur le navire qu'on lui avait désigné, où il arrive, où il exécute sa commission, et d'où il repart aussitôt, revenant par la même route qu'il avait prise pour aller, et traversant cette longue étendue de vagues en fureur, où l'on craint aussi de nouveau qu'il ne succombe.

J'ai vu exécuter plusieurs fois ces périlleux voyages ; et croirait-on que, pour la valeur de douze francs, ces hardis nageurs se précipitent au milieu de ces dangers, et les traversent deux fois ?

L'Ane. Je n'ai pas vu ce bon et utile animal, dans aucune des contrées qui bordent la mer entre le cap Blanc et le cap de Palmes, et j'ose assurer que, s'il y existe, il y est fort rare. Je m'étonnais que nous n'eussions pas cherché à l'y naturaliser ; on m'a assuré que les Maures en ont dans le Zaarha, et je suis bien sûr qu'on en trouve dans le pays de Bambouk.

On devrait s'occuper de le multiplier sur les bords du Sénégal, et autour de nos établissemens principaux ; on sait tous les services qu'il peut rendre, et comment il réunit à beaucoup de force, une grande sobriété, et une disposition à se nourrir de beaucoup de plantes, dont les hommes et les autres animaux ne font aucun usage.

Dans l'intention de commencer en Afrique, par encourager des cultures partielles, l'âne serait très - favorable aux transports des petites récoltes. Je l'envisage encore sous les rapports de la santé des hommes. L'usage du lait d'ânesse, cette nourriture si légère, si saine, si facile a digérer, qui adoucit les humeurs

âcres

âcres et salées, qui guérit la phtisie et le scorbut, deviendrait une substance très-salutaire dans ces climats brûlans, et un remède bien précieux, pour tous ceux, qui après avoir essuyé ces violentes maladies des tropiques, et en être échappés, succombent quelquefois après plusieurs mois de langueur, que l'ignorance et l'espérance, ne prennent que trop souvent pour une convalescence, tandis que l'état de ces convalescens est un véritable appauvrissement du sang, qui les conduit insensiblement à la mort.

Il est vraisemblable qu'après ces longues et terribles maladies, l'usage du lait d'ânesse rétablirait le sang, les forces et la santé.

Outre cela, la peau dure et élastique de l'âne, s'emploie utilement à différens usages; on en fait du sagri, que nous appelons chagrin, et les Orientaux s'en servent à faire de très-beau marroquin.

Enfin, dans les voyages qu'on tenterait dans l'intérieur de l'Afrique, cet animal sobre, fort, et patient, rendrait de grands services.

Palma Christi. Je n'ai vu nulle part le *palma christi* plus beau que sur les bords du Sénégal ; ce sous-arbrisseau, dont le tronc et les branches sont creuses comme un roseau, et dont les feuilles ressemblent à celles du plane, mais plus grandes et plus sombres, porte une graine, dont les Nègres tirent une huile, dont ils se servent pour purger ; ils attribuent aux feuilles, appliquées sur le front et sur les tempes, la vertu de guérir les maux de tête.

Ambre gris et Ambre jaune. On sait que l'ambre gris est une substance, légère et solide, opaque et grasse, d'une couleur cendrée et jaspée, odoriférante, mais dont l'odeur se développe bien mieux, lorsqu'elle est mêlée avec quelque autre matière aromatisée. On a longtems varié sur la nature de l'ambre gris, et l'on a enfin adopté l'opinion, que c'est de la fraie de baleine, coagulée et durcie.

Cette matière est précieuse, et l'on connaît sa grande valeur dans le commerce ; on l'a déja vendue sur le pied de cent louis la livre ; vendue en détail par onces

et par gros, elle devient infiniment plus chère.

Dans le tems où l'ancienne compagnie des Indes jouissait souverainement du Sénégal, elle mit en vente un morceau d'ambre gris, pêché près de l'embouchure de la Gambie; il était du poids de deux cent vingt livres, et il a été vendu cinquante-deux mille livres.

Les baleines, et surtout les cachalots, fréquentent beaucoup les bords de l'Océan atlantique, entre le Sénégal et le cap de Palmes. J'ai vu sur le rivage près des petites Mammelles, une carcasse de cachalot qui était encore entière; et un cadavre de la même espèce, sur les bords de la baie d'Iof. Naviguant sur ces parages d'Afrique, j'ai aperçu plusieurs baleines d'une grandeur remarquable.

On trouve de l'ambre gris, vers le cap Blanc, dans le golfe d'Arguin, au cap Verd, au cap Ste. Marie, au cap Verga et à ceux de Monte et de Palmes.

J'ai vu en 1787 acquérir dans la rivière de Gambie, un très-beau morceau d'ambre gris, qui y fut apporté par des Nègres nones

de la baie d'Iof, lesquels l'avaient pêché en pleine mer, il pesait quarante-deux livres.

Dans le même tems, un autre morceau très-beau de la même matière, du poids de près de quatre-vingts livres, fut apporté au fort James par des Nègres felupps, qui l'avaient trouvé, échoué dans la baie de Ste. Marie; il fut acheté par un capitaine anglais.

Cette matière abonde en parties huileuses et volatiles, qui sont reconnues propres à fortifier le cerveau et l'estomac; on lui attribue d'autres vertus intéressantes, et la médecine l'emploie avec succès dans plusieurs circonstances.

L'ambre jaune ou succin, que les naturalistes nomment *succinum electrum*, qu'on nomme aussi *karabé*, est une substance bitumineuse et dure, qui a de la transparence, dont la couleur est ou jaune ou citrine, ou blanchâtre, sulfurée ou rousse, et dont la saveur est âcre.

L'ambre jaune se pêche sur les bords de la mer du Nord, et surtout sur ceux de la Baltique; on le trouve aussi fossile, dans une terre bitumineuse de la Poméranie.

Cette matière a une très-grande faveur, dans toutes les contrées de la partie de l'Afrique dont jai traité; l'ambre jaune entre dans presque tous les marchés, et on l'échange avec beaucoup d'avantage contre l'or des Bamboukains.

Les Négresses, des contrées intérieures surtout, aiment a se parer de colliers, de brasselets, de ceintures, d'ambre jaune; mais pour leur plaire, il ne faut pas qu'il soit transparent, ni poli, il doit tirer plutôt sur le blanc que sur le jaune; il ne faut pas non plus, qu'il soit façonné et travaillé en grains ronds; la forme qu'il doit avoir est celle des moules de boutons d'habits, et de la grandeur de ceux du justaucorps.

Cet ornement n'a aucune beauté, mais il était à la mode en Afrique en 1787, et dans les échanges contre l'or, il gagnait quatre cents pour cent.

Maladies vénériennes

Ce qu'il y a de certain, c'est que les maladies vénériennes sont très-anciennement connues dans les contrées les plus centrales de l'Afrique, et qu'il n'est pas rare, d'en

trouver atteints des individus de tout sexe, parmi ces esclaves qui arrivent de l'intérieur.

Les remèdes de ces maladies leur sont connus ; c'est par des infusions de plantes, qu'ils se guérissent ; on a seulement observé, que le virus vénérien, n'est pas aussi véhément en Afrique qu'en Europe, et qu'il y cède bien plus aisément aux remèdes ; sans doute à cause de l'abondance de la transpiration, et de la sobriété du régime.

Terre glaise, et terre blanche onctueuse et savoneuse.

Cette terre glaise, grasse, qui tient le milieu entre l'argile et le bol, l'ocre et la marne, abonde en Afrique, et elle y est d'une très-belle qualité, très-ductile et très-tenace.

Cuite, elle prend une très-belle couleur d'un brun rouge. Le grain de cette glaise est extrêmement fin, et quand elle a été bien lavée, bien épurée, elle prend après la cuisson, un vernis naturel qui donne beaucoup d'agrément et de beauté aux poteries que fabriquent les Nègres.

Une terre argileuse, qui provient des fouilles des mines d'or de Natakon et de Sémayla dans le pays de Bambouk, a naturellement une couleur rouge.

Les Bamboukains lui font essuyer plusieurs lavages, et en fabriquent ensuite différentes sortes de poteries, dont les formes sont légères et gracieuses ; les paillettes d'or, dont cette terre reste toujours chargée, rendent même ces poteries fort belles. Quoique privées de la transparence de l'aventurine, elles ont cependant une ressemblance superficielle avec cette composition, à cause de la multitude de petites paillettes d'or, dont leur surface est chargée. Les pipes du Bambouk sont fort recherchées en Afrique, et je ne serais pas surpris, qu'une fabrique de poterie de cette terre, qu'on travaillerait dans un goût et dans des formes agréables, eût un grand débit en Europe.

Sur les bords des rivières qui se jettent dans le golfe des îles de Los Idolos, et dans le haut de celle qui porte le nom de *Bunk*, existe une terre savonneuse, et très-blanche, molle comme du beurre

frais, et si grasse, que les naturels de ces contrées s'en servent pour graisser leur riz et d'autres alimens. J'ai mangé du riz graissé avec cette terre, je l'ai trouvé de très-bon goût, et n'en ai pas été incommodé.

Il faut bien qu'elle n'ait aucune qualité mal-faisante, puisque les Nègres en usent habituellement. Ils s'en servent aussi dans quelques contrées, pour blanchir leurs maisons. Cette terre est sans doute aussi une terre argileuse et bolaire.

Taliba. Je veux faire connaître Taliba, mon Nègre favori, qui m'a servi pendant toute la durée de mon séjour en Afrique, avec un zèle, un attachement, une fidélité, qu'il est bien rare de rencontrer dans un domestique d'Europe, sur-tout réunis au degré où ils l'étaient dans mon Nègre.

Le hasard me servit au delà de toute espérance, en m'offrant le jeune Taliba, Nègre libre âgé de vingt ans, fils d'une Négresse libre aussi, et son fils unique.

Il avait été élevé dans la maison de M. de Repentigny, ancien gouverneur du Sénégal, qui avait été rappelé, et qui retournant en France, m'engagea de prendre ce jeune homme, me le recommanda, et m'assura que j'en serais parfaitement content.

Taliba n'était pas mon esclave; ses parens étaient libres; il avait perdu son père à l'âge de dix ans, et il n'avait plus que sa mère qui était pauvre, et qui vivait du loyer que gagnait son fils, qu'elle aimait passionnément, et qui le méritait par son tendre attachement et son respect pour elle.

Taliba à vingt ans, dans la fleur de sa jeunesse, était d'une haute taille; son corps était formé de belles proportions, et de beaux traits, de grands yeux fort doux, une bouche ornée de belles dents et toujours riante, répandaient beaucoup de charmes sur sa physionomie.

Avec cela actif, et brave, plein d'ardeur pour mes volontés, plein de desir et d'intelligence pour les deviner, sobre, fidelle, il réunissait toutes les qualités d'un bon domestique.

Il était si bon, qu'outre son service, il faisait encore celui d'un autre petit Nègre de douze ans, que j'avais acheté, et qui passait sa vie à jouer et à dormir.

Taliba s'était bientôt aperçu de toute l'affection que j'avais pour un superbe chien-loup, blanc comme la neige, un des plus beaux chiens de son espèce, que j'avais mené d'Europe, qui m'était extraordinairement attaché, et que j'appelais loulou; il soignait ce chien avec la plus grande attention, et s'en fit tellement aimer, qu'ils ne pouvaient plus se séparer l'un de l'autre.

Quand il fut question de mon voyage pour la reconnaissance des contrées au Sud du Sénégal, on savait que ce voyage devait durer plusieurs mois, que je me rendrais par terre à Gorée, et que là je m'embarquerais sur une corvette qui m'y attendait.

Taliba n'avait jamais quitté l'île Saint-Louis du Sénégal, un embarquement et un long voyage, étaient une très-grande affaire.

Les Noirs gardent toujours à l'égard des Européens, une sorte de défiance; ils craignent un enlèvement, un esclavage.

Taliba ne craignait rien : il m'aimait, il avait en moi une entière confiance, il m'aurait suivi au bout du monde, et lui ayant expliqué ce que devait être mon voyage, et que par-tout il serait toujours avec moi, il n'entrait pas dans son âme le moindre doute sur ma sincérité, et mon attachement pour lui ; et même le plaisir de voir de nouveaux pays, et d'autres peuples, le flattait beaucoup.

Mais il n'en était pas ainsi de sa mère, la bonne Kourana, qui avait quarante ans, qui aimait son fils unique avec passion, avec adoration, et qui aurait mille fois sacrifié sa vie pour son cher Taliba.

La tendresse de la mère ne voyait dans le départ de son enfant, que des dangers, que des malheurs, qu'une séparation éternelle.

Le cœur d'une mère est difficile à calmer, et celui de Kourana ressentait toutes les inquiétudes, et les craintes, qui pouvaient naître des préjugés des Noirs, contre la probité des Blancs.

Dès l'instant que son fils lui eut appris et mon départ et sa résolution de me suivre, les alarmes de cette bonne mère, et

sa douleur furent au comble ; elle vint se jeter à mes genoux, les embrasser, les couvrir de larmes, me supplier de lui laisser son fils.

Taliba pleurait aussi, serrait les mains de sa mère, et à son tour la suppliait de lui permettre de me suivre, de ne pas le séparer de moi.

Il disait à sa mère avec une éloquence singulière, tout ce qui pouvait la calmer, et lui donner en moi, la confiance qu'il avait lui-même.

Cette scène touchante déchirait mon cœur, et j'étais combattu entre le penchant qui me portait à céder aux alarmes et à la douleur de la mère, et le desir de ne pas me séparer du fils.

Ce fut cet aimable jeune homme qui parvint enfin par ses larmes, par ses caresses, à calmer la plus tendre des mères. *Maître est père à moi*, lui disait-il avec véhémence; *moi, pas pouvoir le quitter; moi, revenir, et porterai à Kourana, belles nattes, belles pagnes, de l'ambre et de l'or; moi, faire toi riche Kourana, et maître il sera cause.*

Enfin, non sans peine nous obtînmes un consentement, qui coûta, il est vrai, bien cher à cette bonne mère, mais le consentement fut libre et parfait.

Je récompensai sur le champ par quelques présens, ce consentement et cette preuve de confiance, dont j'étais comblé, et même très-flatté.

Mais au moment du départ, les adieux furent déchirans. Kourana tint son fils embrassé plus d'un quart-d'heure ; elle l'inondait de ses larmes ; Taliba pleurait aussi, il voulait me suivre, et ses pleurs ne provenaient que de l'attendrissement que lui causait la douleur de sa mère.

Sur la physionomie de cette respectable femme, était répandue une pâleur bien marquée ; enfin, et après plusieurs efforts, elle quitta son fils, vint embrasser mes genoux, et me dit d'un ton authentique et pénétré : *Je te laisse mon Taliba, tu deviens son père, tu m'a promis de me le rendre, Kourana mourra si tu manques à ta parole ; mais tu y sera fidelle. Promets-le moi encore.*

Ensuite elle se leva ; elle éleva ses bras

au ciel, qu'elle implora pour Taliba et pour moi. Son fils était à genoux, et baisait les pieds de sa mère ; elle le bénit, elle me bénit aussi. Je l'embrassai, je serrai son cœur contre le mien, et nous entrâmes dans la chaloupe qui devait nous porter sur l'autre bord du fleuve, le cœur bien plein et bien serré, laissant sur le rivage que nous quittions, la bonne Kourana, les yeux fixés sur nous, et bien inondés de larmes.

La bergeronette ou hochequeue du Sénégal.

La Bergeronette est un petit oiseau, qui fréquente les bords des rivières, se nourrit de petits vers, ne fait en volant que de petits élans, et se repose souvent ; le mouvement continuel de sa queue, lui a fait donner le nom de hochequeue.

Ce petit oiseau qui a en Afrique les mêmes couleurs qu'en Europe, et qui est aussi de la même grandeur que nos hochequeues, arrive sur les bords du Sénégal à la fin de la mauvaise saison, c'est-à-dire, dans les derniers jours d'octobre.

Sa présence annonce, que les pluies vont

finir très-incessament, de sorte que quand les habitans de l'île St.-Louis du Sénégal, voient arriver les bergeronettes, ils se livrent à la joie, et annoncent la fin de la mauvaise saison, et par conséquent aussi la fin des maladies.

Je l'ai éprouvée, j'ai partagé la joie que cause l'apparition de cet oiseau sur les bords du Sénégal, et je puis assurer que son arrivée y est un pronostic infaillible de la fin des pluies.

Du palmier dattier; du palmier lattanier; et du palmier Sagou.

Le palmier dattier se trouve par-tout en Afrique, il serait avantageux, que l'on s'occupât de le multiplier davantage aux environs de l'île St.-Louis du Sénégal. C'est un très-bel arbre qui se plaît dans les terrains sablonneux, et les Maures en ont dans leurs oasis du Zaarha.

Ses branches partent de la cîme; vers le mois de mars sortent des aisselles des branches feuillées, des péduncules qui portent les fleurs ou les fruits; car cet arbre étant unisexe, les fleurs et les fruits viennent sur des individus différens.

Les fruits forment une sorte de grappe que nous nommons régime, et un dattier dans la force de l'âge, porte jusqu'à douze régimes, et chaque régime cent dattes. Ce fruit est une nourriture si saine, et à la fois si nourrissante et si rafraîchissante, que son usage ne peut qu'être très-favorable, dans un climat où le sang toujours en effervescence, doit tendre à la dissolution.

Le palmier lattanier a une beauté particulière, qui tient à l'élégance, à la légèreté, et à la grande hauteur de sa tige; cette espèce porte aussi le nom de palmier à éventail, parce que ses feuilles sont rassemblées à l'extrémité des branches en façon d'éventail.

Cet arbre prend peu de grosseur, mais parvient à une très-grande hauteur. Il existait en 1787, sur la rive gauche du Sénégal, assez près de l'embouchure du fleuve, un palmier lattanier, dont la hauteur était au moins de cent trente pieds; sa tête était fort belle, et bien fournie de feuilles; ce palmier porte un fruit, qu'on appelle pomme de lattanier, et qui n'est estimé que des Nègres. L'arbre a peu de bois, son intérieur

térieur est plein d'une moëlle semblable à de la filasse; mais le peu de bois qui entoure cette moëlle est si dur, qu'on peut employer cet arbre, à faire des poutres très-solides et il doit être compté au nombre des arbres de construction, et comme très-propre à soutenir les planchers des appartemens.

Je n'ai pas vu le palmier sagou, dans les contrées que j'ai parcourues, et je crois pouvoir assurer qu'il n'y existe pas; peut-être se trouve-t-il dans les régions de l'intérieur.

On devrait s'occuper de le naturaliser aux environs du Sénégal, parce que c'est sa moëlle qui donne le sagou, que les Indiens préparent, et qui forme une nourriture saine et légère.

Cet arbre est commun aux Moluques, aux Philippines; ces îles sont situées entre le vingtième et sixième degré de latitude, au Nord de la ligne; c'est entre ces mêmes parallèles, que se trouvent les contrées arrosées par le Sénégal, par la Gambie, par la rivière de Sierraleone, et je ne puis penser que du cap Blanc au cap de Monte,

il ne se trouve plusieurs terrains, qui conviendront au palmier sagou ; le gouvernement, dans les projets de culture qu'il pourra concevoir pour l'Afrique, voudra sans doute multiplier autour de nos établissemens, toutes les plantes saines et utiles ; le palmier sagou est du nombre, et on devra, si l'Afrique n'en procure pas, en faire venir des plans de l'Inde.

L'oiseau trompette. *monoceros.*

L'oiseau trompette a beaucoup de rapport pour la grosseur, et pour la figure avec l'hoco de la Guyane, mais son cou est plus long. Il paraît avoir deux becs l'un sur l'autre ; mais ce qui paraît être le bec supérieur, n'est qu'un nez creux qui s'étend tout du long de la partie supérieure du bec ; c'est là l'organe par lequel il a le moyen de rendre des sons, qui sont absolument semblables à ceux d'une trompette, à la vérité fort lents et moins éclatans, mais ils ressemblent si bien aux sons de cet instrument de guerre, que la première fois on y est trompé.

Les oiseaux trompettes sont si familiers,

qu'on en trouve presque dans tous les villages, où les Nègres les tiennent dans leurs basse-cours, mêlés avec les autres volailles, avec lesquelles ils s'accoutument très-bien.

L'aigrette, *ardea alba minor*, est un oiseau du genre du héron, extrêmement commun sur les eaux du Sénégal, mais particulièrement dans les parties supérieures du cours de ce fleuve. L'aigrette.

Cet oiseau aquatique se nomme aigrette, parce que du bas de son cou, au dessus du dos, descendent quatre plumes longues, flexibles, déliées, et de couleur blanche ou d'une couleur de gris ardoise, dont on fait des aigrettes. Les deux espèces, se trouvent sur les eaux du Sénégal.

On en tue tous les ans un grand nombre; et les retours de Galam rapportaient beaucoup de plumes d'aigrettes, qu'on vendait un louis d'or la livre, quand elles étaient blanches, et trente-six francs, quand elles étaient d'un beau gris ardoise, parce que les aigrettes de cette couleur sont plus rares.

Huîtres. On trouve des huîtres en abondance aux environs du Sénégal, dans la Gambie, et dans toutes les rivières de cette partie de l'Afrique. On y trouve aussi de très-grands bancs d'écailles d'huîtres fossiles, dont on se sert, et que j'ai employées à faire une très-bonne chaux.

Les huîtres d'Afrique se plaisent, attachées aux branches des mangliers, qui bordent les grandes rivières qui reçoivent les eaux de la mer, et où le flux et le reflux se font sentir. Elles se collent à l'extrémité de ces branches, s'y suspendent en grand nombre, et sont pendant une partie de la journée plongées dans l'eau, et pendant l'autre partie à sec. Ces huîtres sont fort délicates, mais elles n'ont pas la fraîcheur des huîtres des Mers du Nord. Elles sont beaucoup plus grandes et plus grasses.

Défrichemens. Les défrichemens que les Nègres de cette partie de l'Afrique occidentale entreprennent et exécutent pour semer le mil ou le maïs, ou le riz, ou pour planter la racine

de manioc, ne peuvent être comparés aux défrichemens de l'Europe, qui deviennent des terres perpétuellement cultivées, et dont on perpétue la fécondité par des engrais.

Les défrichemens que font les Nègres, pour pourvoir à leur subsistance, ne produisent que temporairement, et ces terrains sont abandonnés, après un certain nombre d'années, quand ils ne produisent plus avec la même abondance.

Après cet abandon, ces terres se couvrent de nouvelles forêts, que les forces végétatives de la nature, dans ces climats ardens, font parvenir bientôt à une grande élévation.

Dans la manière de procéder à ces défrichemens, les Nègres d'Afrique, suivent la marche suivante.

Quand un village nègre a reconnu par la diminution de ses récoltes, que le tems est arrivé où il faut entreprendre un nouveau défrichement, le maître de ce village, avec les anciens et les principaux chefs de familles, vont reconnaître les forêts dont ils sont entourés, choisissent celle qu'ils

veulent défricher, estiment l'étendue nécessaire à la subsistance du village et à la culture qu'ils veulent entreprendre, marquent l'enceinte de cette étendue, en dépouillant de leur écorce les arbres qui en forment les limites. Cette ceinture, ils la font ordinairement triple, et tous les petits arbres, toutes les lianes, toutes les menues branches sont coupées ou arrachées, et ces dépouilles et ces débris, sont disposés sur les bords du terrain destiné au défrichement, de manière que quand on y met le feu, il puisse se communiquer sans interruption; vers le mois de janvier, quand le vent d'Est est si desséchant, et qu'il règne dans toute sa force, on met le feu à ces débris, il se communique à la forêt, et on la laisse brûler.

Ces incendies durent ordinairement une année entière; quand la combustion est terminée, et qu'il ne reste plus sur la surface incendiée, que les plus gros troncs épars, que les Nègres ne se donnent pas la peine de déraciner, alors tous les habitans mâles du village, depuis l'âge de quatorze ans, se rendent sur ce terrain, qu'ils ap-

pellent lougan; ils y répandent également les cendres, piochent légèrement cette terre, et y sèment ou le mil, ou le maïs, ou le riz, car on cultive aussi en Afrique beaucoup de riz sec.

On n'a pas d'idée, à quel degré le mil prospère dans les contrées qu'arrosent le Sénégal et la Gambie; ce gros mil qui fournit à la nourriture du plus grand nombre des Nègres, rend souvent cent soixante pour un.

Sa culture facile et cette excessive abondance, favorisent singulièrement la paresse des Africains, et leur assure presque sans frais et sans peine, une nourriture agréable autant que saine.

Guinée monnaie d'or anglaise.

La guinée, monnaie d'or, appartient à l'histoire de l'Afrique occidentale, et doit son nom à la Guinée. C'est avec l'or que les marchands anglais trafiquèrent sur les côtes de la contrée qui porte ce nom, et qu'ils rapportèrent en Angleterre, que furent frappées les premières guinées, à qui l'on donna le nom, de la contrée d'où l'on avait tiré

l'or qui avait servi à les fabriquer, et elles portaient sur une de leurs faces un éléphant.

Bois rouge de la rivière de Scarsrey.

Dans les parties hautes de la rivière de Scarssery, qui tombe dans le golfe des îles de Los Idolos, croît en abondance un bois très-dur, d'une couleur rouge fort agréable, et qui reçoit un poli tout aussi brillant que le bois d'ébène. Les Anglais donnent à ce bois le nom de *camwood*; c'est une espèce de bois de sandale rouge; ils le chargent en lest, l'acquierent à vil prix, et n'ont pour ainsi dire d'autres frais, que la coupe et le transport; les fabriques anglaises l'emploient à en faire des manches de couteaux et de fourchettes, qui sont recherchés et fort propres.

Les bois précieux, et dont on peut faire des meubles, se rencontrent surtout sur les bords des rivières entre le cap Verga et le cap de Monte.

Le Chacal.

Le chacal est très-commun entre le cap Bojador et le cap Verd, et j'ai vu ces ani-

maux en grand nombre, dans les dunes, qui ferment et bordent à l'Orient, le désert qu'on parcourt en voyageant par terre du Sénégal à Gorée.

Cet animal tient du loup, du renard et du chien. Plus petit que le loup, il en a la férocité; rusé comme le renard, il a comme lui le museau effilé et pointu; et en chassant, il aboie comme un chien. Sa voix est aigre et claire; c'est une sorte de hurlement mêlé de gémissemens et d'aboiemens.

Le chacal ne va jamais seul; c'est toujours par troupes que marchent ces animaux, et quand ils veulent attaquer une pièce de gros bétail, ils sont en grand nombre; c'est même au nombre de dix ou de vingt, qu'ils chassent les antiloppes, les chèvres, d'autres animaux de moindre force; ils mangent toutes les bêtes mortes, tous les cadavres, et l'odeur de la corruption les attire de fort loin.

J'en ai vu plus de quarante rassemblés et occupés à dévorer les restes d'un cachalot échoué sur le sable près des petites Mammelles. Cette bête, morte sans doute depuis très-longtems, et dont il ne restait presque

plus que la carcasse et les parties cartilagineuses, répandait au loin une infection affreuse.

Dès que les chacals aperçurent ma caravane, ils suspendirent leur repas, et eurent l'air de rester en hésitation. Nous leur envoyâmes plusieurs balles, mais nous en étions encore trop éloignés, et nous n'en tuâmes pas ; seulement ils se mirent en fuite et rentrèrent dans les dunes.

Pendant tout mon trajet, depuis la barre du Sénégal jusqu'au lac d'Enduto, les chacals nous suivaient en troupes, mais toujours de loin, toujours restant derrière les dunes, aux sommets desquelles, nous apercevions leurs museaux pointus.

Quand on tirait sur eux, ils s'enfuyaient, mais reparaissaient bientôt après ; je les vis ainsi sans cesse pendant quatre journées de suite, et pendant la nuit, ils rôdaient autour de mon petit camp ; mais des coups de fusils tirés de tems en tems, les empêchaient d'approcher.

Ils ne m'ont pas paru plus grands que nos plus gros renards, leur poil est d'un roux sale, ils courent fort vîte, et font en-

tendre très-souvent un petit aboiement qui leur est particulier.

Crocodiles ou Caymans et Requins.

Le crocodile, que nous appelons cayman, se trouve dans presque toutes les rivières qui se versent dans la mer, entre le cap Blanc et le cap de Palmes, et même dans un grand nombre de marigots. Les Nègres ne craignent pas ces animaux, qui ont quelquefois quinze pieds de longueur; ils les attaquent avec courage à terre et dans l'eau, et ils mangent leur chair avec plaisir. Tous les jours on voyait au marché de l'île Saint-Louis du Sénégal, des tronçons de caymans; on débitait cette chair musquée, à la livre, et les Nègres l'enlevaient avec empressement.

J'ai tiré plusieurs fois sur des caymans, et j'ai goûté aussi de la chair de ce vorace et vilain animal, dont quelquefois les soldats et les matelots osent se régaler. J'en avais fait cuire un des morceaux réputés les plus délicats, et on l'avait assaisonné avec du piment et d'autres aromates; mais l'odeur extrêmement musquée de la chair

du cayman dominait. Cette chair est d'ailleurs fort dure, et la cuisson ne l'attendrit pas : j'ai trouvé ce ragoût détestable.

A l'entrée de tous les fleuves il y a beaucoup de très-grands requins, qui sont fort voraces, qui de leurs dents aiguës et tranchantes coupent très-vîte un bras ou une jambe, et l'avalent aussitôt. Il est donc fort dangereux de se baigner aux embouchures des rivières, que ces poissons aiment à fréquenter.

Les Nègres sont persuadés que le requin est plus friand des noirs que des blancs ; il arrive à la vérité plus souvent, des accidens de ce genre aux Nègres qu'aux Européens, qui observent et se tiennent en garde, tandis que le fatalisme qui aveugle le Nègre jusques dans les plus petites circonstances, endort aussi sa vigilance et sa prévoyance.

Le requin est un poisson très-fort ; sa force musculeuse est étonnante. Voici un fait dont j'ai été témoin. On prit un requin à bord du *Rossignol*, sur lequel j'étais embarqué, on eut bien de la peine pour le tirer à bord, et pour le contenir, il fallut l'amarrer fortement par la tête et par la queue.

On lui ouvrit le corps depuis la mâchoire inférieure jusqu'à la queue, avec un couteau bien tranchant; on en retira le cœur, les poumons, le foie et toutes les entrailles, on rejeta ensuite l'animal à la mer, où il se mit à nager avec tant de vîtesse, que dans un instant nous le perdîmes de vue. Il ne pouvait vivre longtems, sans doute, mais il avait conservé tant de force, qu'il nageait comme il aurait pu le faire avant l'opération mortelle qu'il venait d'essuyer.

Culture du riz sec.

Entre le cap Verga et le cap de Monte, la principale nourriture des naturels c'est le riz; ils le préfèrent à tous les autres alimens, et les Européens prodigueraient en vain aux Nègres qu'ils emploient, le biscuit, et les viandes salées, s'ils ne mangent pas de riz, ils sont mécontens.

Ces Nègres cultivent en général le riz sec, sur les hauteurs et sur les rampes, et du cap Verga au cap de Monte, on ne cultive presque pas de riz noyé.

La terre ayant été préparée pour cette culture, c'est au commencement de la sai-

son pluvieuse qu'on sème le riz. Quelques jours après qu'il est semé, on remue la terre légèrement avec des petites pioches, de deux pouces de largeur, et de la profondeur nécessaire seulement, pour que la semence soit recouverte.

On laisse ensuite pousser le riz, et quand il s'est élevé d'un pied, les femmes vont le sarcler, et ce sarclage se fait avec beaucoup de soin, et se répète plusieurs fois.

Deux mois après le jour des semailles, le riz est en maturité, ce sont encore les femmes qui vont le récolter; elles le coupent avec des petits couteaux qui leur sont vendus par les Européens; elles le lient par bottes, et l'emportent dans des paniers. On l'étale ensuite sur les branches basses des arbres, où on le laisse, jusqu'à ce que les pluies soient tout-à-fait passées, et quinze jours encore après que la saison est redevenue sèche.

Quand le riz est bien sec, on sépare les grains de la tige, et on le renferme dans les magasins. Ce grain n'est pas battu, et c'est grain à grain que les femmes le séparent de l'herbe, ou de la paille, qui est

ausi soigneusement ménagée et conservée pour en faire différens usages, et entr'autres de très-belles nattes.

Quand ces Nègres veulent manger leur riz, ils le font d'abord cuire légèrement dans l'eau, d'où ils le retirent bientôt et le laissent de nouveau sécher. Quand les grains sont bien secs, on les pile dans des mortiers de bois dur; après le pilage on vanne pour en séparer la paille, et ce vannage se fait avec beaucoup d'adresse, dans des vans faits ou en paille de riz, ou en rotin. Bien vanné, on le fait cuire à la vapeur de l'eau.

Celui qu'ils vendent est vanné avant le pilage, et celui surtout qui est cultivé sur les terres les plus élevées, est d'un beau blanc et d'un goût parfait.

Les Anglais ont déja contribué à perfectionner cette culture dans les contrées méridionales du gouvernement du Sénégal, et ils y font une traite fort considérable de cette espèce de grain.

Les renseignemens que j'ai pris dans la baie de Sierraleone, m'ont convaincu, qu'avec des encouragemens, cette culture

s'y étendrait bientôt assez, pour que les contrées comprises entre le cap Verga et le cap de Palmes, puissent fournir à l'Europe six cents mille quintaux de riz tous les ans, au prix de cinq francs le quintal.

Les naturels de ces contrées ne cultivent pas en riz, la cinquantième partie des terres favorables à cette culture, et qui se trouvent à leur disposition, et ces terres agréables et fertiles, ne rendent pas un pour cent des produits dont elles sont susceptibles.

Ce ne sera que par l'effet des soins dont s'occupera l'Europe, pour instruire et civiliser l'Afrique, que cette partie du monde pourra parvenir enfin à toute sa valeur.

Le jeu ouri. Les jeunes Négresses Foulhas, Iolofs et Mandings aiment avec passion un jeu qu'elles nomment *ouri*; c'est un jeu de combinaison, auquel elle s'exercent beaucoup, et elles se font gloire d'y être habiles.

Dans une pièce de bois dur de dix-huit pouces de longueur, de six de largeur et de

Dirigé par P. F. Tardieu.

Jeune Negresse

Méditant sur le jeu Ouri.

de quatre pouces de hauteur, sont creusés deux rangs de petites cases parallèles en forme de cuvettes ; chaque rang est composé de six cases, et à chaque extrémité, se trouve une case beaucoup plus grande et beaucoup plus profonde, qui contient les graines rondes, dont les joueuses se servent, pour jouer ce jeu ; ce sont ordinairement des graines du baobab, dont la forme est celle d'une fève presque ronde.

Chaque joueuse a vingt et une boules à placer ; les coups sont alternatifs, et la primauté se tire au sort.

Il faut qu'à la fin de la partie, les six cases de chaque côté aient été employées, qu'à la sixième case les vingt et une boules aient été toutes placées, et par la combinaison de ce jeu, le gain de la partie appartient à celle qui a mis son adversaire dans l'impossibilité de jouer son dernier coup, en observant les règles du jeu, qui varient suivant certaines circonstances de la partie, et suivant le nombre pair ou impair, des premières boules placées.

Par exemple, si celle qui a gagné la

primauté, débute par ne placer qu'une boule, son adversaire est forcée, par la règle du jeu, d'en placer au moins deux, mais elle peut aussi en placer trois; celle qui a joué la première, et qui va jouer son second coup, est forcée de placer un nombre pair de boules, soit au dessus du nombre trois, soit au dessous.

Chaque coup de ce jeu est déterminé par de certaines conditions fort gênantes: une des règles, c'est que, si celle qui commence la partie, joue son premier coup impair, son dernier coup doit être pair, et employer toutes les boules qui lui restent; et réciproquement si ce premier coup a été pair, le dernier doit être impair, et employer aussi toutes les boules restantes.

L'intrigue et la combinaison de ce jeu, consistent à mener la partie de manière qu'au dernier coup à jouer, il soit resté dans la main de l'adversaire, un nombre de boules, qui ne soit pas conforme à la circonstance de la partie et aux règles du jeu; si cela arrive à celle qui a eu la primauté, elle a perdu, et l'adversaire est

dispensée de jouer son dernier coup ; si cela arrive à l'adversaire , la partie est perdue pour elle ; mais , si celle-ci a joué de manière à ce qu'elle arrive aussi à son dernier coup avec un nombre de boules , conforme aux conditions et aux règles du jeu , la partie est nulle.

L'ouri a plus de combinaisons que le jeu de dames , et cependant les femmes seules le jouent , et les hommes ne s'en amusent jamais. A dix ans , les jeunes Négresses l'étudient avec beaucoup d'application , et j'ai vu des jeunes filles de douze à quinze ans , rester seules , assises au pied d'un arbre , ayant un ouri devant elles , et méditant profondément pendant des heures entières , sur les différentes combinaisons , qui rendent difficile ce jeu qu'elles aiment passionnément , et pour lequel elles ont beaucoup d'émulation.

Combat d'une lionne avec un sanglier aux environs de Podhor en 1786.

J'ai dit dans le chapitre cinq de cet ouvrage , que les bords du Sénégal sont souvent les théâtres des combats des animaux les plus féroces. Le trait qu'on va lire ,

est tiré du journal du voyage que fit à Galam en 1786, M. l'Amiral, négociant de l'île Saint-Louis du Sénégal, c'est lui-même qui va parler.

« Aux environs de Podhor, je fus témoin d'un spectacle curieux. Un énorme sanglier était sur la lisière d'un bois, près du rivage ; il fut aperçu d'un lion et d'une lionne, qui étaient à quelque distance de là ; la lionne accourut avec une vîtesse prodigieuse, et se lança en fureur sur le sanglier, qu'elle saisit à la gorge, qu'elle secoua avec violence, lui battant fortement les flancs avec sa queue.

« Pendant le combat qui dura cinq minutes, le lion s'était approché lentement, s'était assis sur son derrière, et était resté spectateur tranquille et comme indifférent, des efforts que faisait le sanglier pour défendre sa vie, et des efforts de la lionne pour la lui ôter.

« Enfin le sanglier succomba en poussant des cris et des hurlemens horribles. Quand l'animal fut mort, et seulement alors, le lion sans presser son pas,

» vint joindre sa femelle, partager avec » elle ce repas sanglant, et l'aider à dé- » vorer sa proie.»

Ce trait fortifie l'opinion, que le lion combat toujours seul, et que ces animaux terribles, ne se réunissent jamais, ni deux, ni plusieurs contre un ; il vient à l'appui de tout ce que l'on a écrit et dit, de la fierté du lion et de sa générosité. Le sanglier des bords du Sénégal, ainsi que celui des bords de la Gambie, et de toute cette partie de l'Afrique occidentale, est de l'espèce connue en histoire naturelle sous le nom de sanglier du cap Verd, ou bien de sanglier d'Ethiopie, que Cuvier, dans son *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*, désigne aussi sous le nom de *sus Æthiopicus.*

J'ai vu deux sangliers de cette espèce sur les bords de la Gambie, et comme dit Cuvier, ces animaux sont très-féroces ; ceux que j'ai vus, avaient quatre défenses bien saillantes, et celles qui sortaient au dessous des yeux, étaient si longues, et s'élevaient en ligne courbe tellement au dessus de la tête, que dans le premier

instant, je les ai prises pour des cornes.

Cet animal a dans ses formes beaucoup de différences, qui le distinguent du sanglier d'Europe, et j'ai lieu de croire, que quelque vieux qu'il puisse être, il ne parvient jamais à la grosseur et à la grandeur de nos sangliers solitaires. Sa tête est à la vérité hideuse, et son aspect est effroyable.

Les Tornados.

Entre le cap Verga et le cap de Palmes, et pendant les mois de mai, de juin, de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, les contrées voisines de la mer, sont fréquemment exposées, à des ouragans, que les Portugais ont appelés *tornados*, et qui même parmi les Nègres ont conservé ce nom, qui dans notre langue, ne peut s'exprimer que par celui de tourbillon. Pendant mon séjour dans la rivière de Sierraleone, j'ai été témoin d'un de ces *tornados* : il ne fut pas des plus violens. Ces météores précèdent de quelques semaines la saison des pluies, et ont lieu jusqu'au mois de novembre. Les contrées que je viens de désigner, y sont donc ex-

posées à-peu-près pendant la durée de six mois, et ces tourbillons, sont plus ou moins fréquens et plus ou moins violens, suivant les dispositions actuelles de l'atmosphère.

Ordinairement cette partie de l'Afrique, voit chaque année, dix ou douze de ces ouragans, dont il est plus aisé de raconter les effets, que de démontrer rigoureusement la cause. Ils sont caractérisés par des circonstances, qui méritent toute l'attention des physiciens.

Le ciel est pur; il a régné pendant plusieurs heures un calme parfait, et l'air est d'une pesanteur accablante. Tout-à-coup l'on aperçoit dans la région la plus élevée de l'atmosphère, un petit nuage rond et blanc, dont le diamètre ne paraît être que de cinq à six pieds; ce nuage est comme fixé, et d'une parfaite immobilité; il est le signe d'un tornados.

Peu à peu, et faiblement d'abord, l'air s'agite, mais suivant un mouvement circulaire. Les feuilles, les herbes, dont la terre est toujours jonchée, s'élèvent de quelques pieds au dessus du sol; elles se meuvent en tournant autour du même point,

et revenant sans cesse sur les traces qu'elles ont déja suivies.

Les Nègres qui passent leur vie à être des enfans, s'amusent de ce tournoiement, suivent en courant à petits pas le mouvement de ces feuilles et de ces herbes agitées, rient de ce jeu innocent, et annoncent le tornados.

Cependant le nuage indicateur de ce météore s'est agrandi; de plus en plus il s'étale, et descend insensiblement dans les régions inférieures de l'atmosphère; enfin il s'épaissit, s'obscurcit, et couvre une grande partie de l'horison visible.

Alors le tourbillon s'augmente, s'accélère; les navires aux mouillages doublent leurs cables, ou s'amarrent fortement au rivage: le tornados devient violent et terrible; souvent les cables rompent et les bâtimens agités dans tous les sens, se choquent l'un contre l'autre. Des cases de Nègres sont enlevées, des arbres sont déracinés, et quand ces tourbillons exercent toute leur violence, ils laissent des traces déplorables de leur passage; ces météores ne durent heureusement qu'un quart-

d'heure, et ils se terminent par une pluie averse.

Les contrées maritimes comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap Verga, ne les connaissent pas; ce n'est qu'au Sud de ce cap, et jusqu'à celui de Palmes, qu'on éprouve leur fureur et leur force, et toujours aux mêmes époques. Les circonstances topographiques de cette partie de l'Afrique occidentale, sont sans doute au nombre des causes de ces tourbillons.

Entre le vingtième et le dixième degré de latitude boréale, et entre le dixième degré de longitude de l'île de Fer et l'Océan atlantique, il n'existe aucune terre assez élevée pour mériter le nom de montagne. L'Afrique occidentale ne commence à devenir montueuse, qu'au cap Verga, et elle s'élève de plus en plus jusqu'aux sommets de la chaîne qui porte le nom de Sierraleone; ces sommets paraissent devoir être regardés comme les points les plus éminens de cette partie de l'Afrique, et sa construction topographique présentant alors des éminences qui font obstacle au cours des vents, et des profondeurs où ils

peuvent s'engouffrer, doit contribuer à occasionner ces sortes de météores, dont les caractères sont bien dignes d'être médités par les savans qui s'occupent de la théorie, des mouvemens et des agitations de l'atmosphère.

Réflexions sur deux points de politique et de morale, dignes de l'attention de ceux qui rédigeront le code colonial.

Je terminerai les articles variés, qui forment ce chapitre, par des réflexions sur deux points de politique et de morale, dignes de toute l'attention de ceux qui rédigeront le code colonial.

Quand les lois civiles se trouvent d'accord avec les lois religieuses et morales, l'expérience de tous les tems a prouvé, qu'elles exercent sur l'ordre et le bonheur publics une influence, à la fois plus facile et plus forte.

La situation de la France, peut ramener la nécessité indispensable, de rétablir l'esclavage des Noirs sur nos terres coloniales, et sans doute les lois et les règlemens, suivant lesquels nos colonies seront gouvernées, auront été sagement médités.

Ce code particulier, en garantissant à la métropole des propriétés importantes,

et en assurant la fortune et la vie du maître, sera surtout un code protecteur de l'esclave; car une rebellion atroce et féroce, et les malheurs qui en ont été les suites, sont des exceptions, horribles il est vrai, mais qui ne détruisent pas la vérité, c'est que les Nègres sont des hommes, et généralement des hommes simples et bons.

Aucune considération ne pourra donc être assez puissante, pour donner aux maîtres, le pouvoir de regarder, et de traiter leurs esclaves, comme des animaux de peine, dont l'entretien, les forces, les supplices et la vie même, pourraient être froidement calculés, et mis dans la balance des richesses, qui sont les résultats des sueurs de ces étrangers.

Si dès l'instant qu'ils ont respiré sur le territoire de France, ils ne peuvent être encore les enfans de la patrie, ils sont devenus les enfans de la loi; elle doit être pour eux une loi tutélaire, car ils sont des mineurs, dont elle doit prévoir le sort futur, et dont elle doit rendre l'état présent, aussi heureux, que le peut comporter la condition d'esclave.

Je suis bien persuadé, que ces principes sont ceux du plus grand nombre des planteurs français : avant leur ruine, presque tous gouvernaient leurs Nègres avec douceur, et avec humanité ; depuis, plus instruits encore par une terrible expérience, et perfectionnés par l'infortune, ils se sont désabusés de la vaine gloire d'une excessive opulence, et ils sauront en sacrifier une partie à leur propre sûreté, et au soulagement et au bonheur de ces ouvriers nécessaires.

Mais, s'il importe d'assurer l'état civil et politique des Nègres dans nos colonies, leur état moral, doit être aussi l'objet de la sollicitude du législateur, et les préceptes de notre religion, offrent les moyens les plus sûrs, de les rendre sages et vertueux.

Autrefois tous les Noirs, qui d'Afrique arrivaient en Amérique, recevaient les instructions de la religion chrétienne, qu'on leur faisait embrasser, en leur donnant le baptême. Quand on supposerait que leur foi ne fût que languissante, et que quelques pratiques superstitieuses, fussent res-

tées mêlées à celles de notre culte, une sainte morale germait cependant dans ces âmes incultes, qui trouvaient des charmes à nos cérémonies religieuses.

Le Noir attachait de la gloire, et trouvait de la consolation, à être de la même religion que son maître ; il se plaisait dans l'espoir de partager un jour dans une autre vie, les mêmes biens et les mêmes avantages, et souvent, cette communauté de culte et de religion, portait le maître à répandre des soulagemens et même quelques agrémens sur le sort de l'esclave.

Depuis à-peu-près trente ans, le relâchement s'était introduit dans ce salutaire usage, beaucoup d'esclaves n'étaient plus baptisés ; on négligeait de les associer au culte général ; et l'on a vu, cependant, des noirs, demander eux-mêmes le baptême, et mettre tant de prix à cette faveur, qu'ils offraient de la payer.

L'usage d'associer les Nègres de nos colonies à notre culte, est donc un moyen de les rendre à la fois heureux et plus soumis.

Autrefois on favorisait aussi beaucoup

plus, les mariages des noirs, et par ce lien propice aux bonnes mœurs, on les attachait à l'habitation, et on leur en faisait aimer le sol, que leurs sueurs devaient arroser et enrichir.

On pensait alors, avec raison, que les doux sentimens de l'amour et de la paternité, mêlant quelque bonheur au malheur de l'esclavage, devenaient des motifs de résignation, et des sources de satisfaction pour l'esclave, qui finissait par adopter, comme terre natale, celle où il avait créé, chéri, et élevé des enfans.

Ces opinions si raisonnables et si sages, s'étaient aussi malheureusement affaiblies dans nos colonies. Cependant de quel droit voudrait-on rendre des Nègres ignorans, et pour ainsi dire encore sauvages, responsables des désordres qui naissent toujours de l'oubli de toute morale, d'un concubinage arbitraire, ou d'un honteux libertinage, si on néglige de les attacher par les liens de la religion et du mariage?

C'est en les soumettant à des institutions respectables, qui dans leur pureté, sont toujours amies de l'ordre, des mœurs et

du bonheur, qu'on parviendra à prévenir les troubles, les dissentions, les débauches et les crimes; à rétablir la paix dans nos colonies, et à raffermir l'autorité et la puissance légitimes, que le gouvernement suprême de la métropole doit exercer sur ces terres éloignées, qui furent pendant cinquante ans, une source intarissable de richesse et de prospérité; qui réparèrent les désastres de toutes nos guerres; qui avaient depuis un siècle triplé notre numéraire, et augmenté d'un cinquième notre population, et enfin, qui versant en France tous les ans, pour deux cent quarante millions de denrées précieuses, en avait fait un grand marché, auquel toute l'Europe venait s'approvisionner.

CHAPITRE XXVIII.

CONCLUSION.

J'AVAIS conçu et préparé un travail sur l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, suivant un plan bien plus étendu, mais ma situation devint telle, qu'il me fut impossible d'entreprendre son exécution, parce qu'elle était bien au dessus de mes moyens.

J'ai cru cependant qu'il pouvait être de quelque utilité, de donner une idée générale, de la partie de l'Afrique, comprise sous la dénomination de gouvernement du Sénégal ; de faire connaître la nature et les fonctions de ce gouvernement, son importance actuelle, celle qu'il peut acquérir, et la grande influence que son administration peut exercer, sur une partie très-considérable de l'Afrique.

Si je me suis approché de ce but, j'aurai lieu d'être satisfait de la publication d'un ouvrage, dont je ne me dissimule pas les imperfections, mais auquel au moins l'on

l'on ne pourra refuser, ni la droiture des intentions, ni la sincérité des opinions.

Je le donne sous le titre de fragmens d'un voyage parce que la forme et les limites de cet ouvrage ne m'ont pas permis de m'étendre sur un grand nombre d'objets, qui devaient être traités plus à fond; que plusieurs autres objets sont à peine indiqués, et qu'il reste beaucoup à dire sur la partie de l'Afrique dont j'ai traité; enfin, parce que j'ai pensé, que le titre seul de voyage, imposait des obligations, auxquelles il m'était impossible de satisfaire.

Un livre sous le titre de voyage, ne devrait rien laisser à desirer, ni sur l'histoire primitive, ni sur l'histoire ancienne et moderne, ni sur la géologie, ni sur l'état moral, physique et naturel, ni sur la géographie, la topographie, la politique et le commerce des contrées, dont traite un voyageur.

Sous le titre de fragmens, j'annonce assez que mon ouvrage n'est pas complet, et qu'il ne doit être considéré, que comme l'esquisse d'un grand tableau, qui ne

pourra être exécuté dans toutes ses dimensions, dans tous ses détails, et dans toute l'harmonie dont il est susceptible, qu'à l'époque où l'Europe s'étant plus occupée de l'Afrique, sera parvenue à la mieux connaître.

Ce tableau offrira, sous tous les rapports, le plus grand intérêt, mais son exécution exigera un concours de talens, de lumières, de connaissances, de secours, de moyens, que les gouvernemens seuls peuvent former, et dont seuls ils peuvent disposer.

Le gouvernement du Sénégal, qui a été principalement le sujet de ce travail, et dont j'ai cherché à démontrer les avantages actuels et les avantages possibles, peut agir immédiatement et facilement, sur une étendue de côtes, dont le développement est de plus de sept cents lieues. Cette ligne maritime, borne au couchant la partie la plus vaste et la plus curieuse à connaître de toute l'Afrique. Elle s'arrête vers le Nord au cap Blanc de Barbarie, et vers le Sud au cap de Palmes.

Entre ces deux points extrêmes, l'Océan atlantique reçoit les eaux de plus de soixante fleuves ou rivières, dans le nombre desquels, le Sénégal, le Rio Grande, la rivière de Sierraleone, la rivière de Scherbroo, la rivière de Mesurade, le grand Cestos, peuvent porter les plus grands navires, peuvent être remontés fort loin dans l'intérieur du pays, et sont bordés de terres très-fertiles et très-peuplées.

J'ai fait remarquer dans le premier chapitre, que la situation politique et topographique du gouvernement du Sénégal, les grands fleuves qui se trouvent dans son ressort, les grandes nations avec lesquelles il est en relations habituelles, et beaucoup d'autres circonstances qu'il serait superflu de récapituler de nouveau, mettent à la disposition de son administration, une affluence de toutes sortes de moyens, d'exercer une action immense sur la partie de l'Afrique, comprise entre le quatrième et le trentième parallèle Nord, et entre l'Océan atlantique, et le trentième méridien de l'île de Fer.

J'ai fait remarquer aussi, que cette sur-

face de l'Afrique, était au moins de trois cent soixante et quatorze mille quatre cents lieues carrées, ce qui équivaut à plus du cinquième, de la surface totale de ce grand continent, et que, si l'on parvient un jour à pouvoir parcourir et fréquenter librement cette grande surface, non-seulement l'Europe y trouvera de nouvelles sources de richesse et de nouveaux emplois de son industrie, mais que par une suite naturelle et nécessaire, d'une activité qui s'exercera dans une sphère tout-à-fait nouvelle, bientôt toute l'Afrique se trouvera éclaircie, et tout ce que le centre de ce continent renferme encore de mystérieux, se trouvera découvert.

En résumant les produits du commerce de l'Europe avec les côtes occidentales de l'Afrique comprises entre le cap Blanc de Barbarie et le cap de Palmes, on verra que pour l'année 1786 ils pouvaient être évalués, valeur de France, à une somme de plus de trente millions par an.

On a lieu de présumer, que des relations plus actives, des établissemens à la fois agricoles et marchands, des institu-

tions sages, dans l'intention d'instruire et de civiliser les Nègres, pourront, dans la révolution de quinze ans, élever ces produits à une somme de plus de soixante millions; et si, pendant cette période de quinze années, l'Angleterre et la France ont agi de concert, si les gouvernemens de ces deux premières nations du monde moderne, ont marché d'intelligence vers le même but, alors, loin que les exportations des Noirs de l'Afrique sur les terres d'Amérique se soient augmentées, la traite aura dû être diminuée déja de bien plus de moitié; bientôt elle devra être abolie, et cesser naturellement; l'inépuisable fécondité, d'une terre que les naturels auront appris à cultiver, et qui jusqu'à présent est restée abandonnée, pour ainsi dire, à la seule nature, fournira aux besoins et aux jouissances des Européens; les Africains se seront déja perfectionnés, et les vœux d'une philosophie raisonnable seront incessamment accomplis.

Ces succès si desirables, et auxquels, par les circonstances locales la France se trouve spécialement appelée, ne pourront

s'obtenir, si les entreprises dont ils doivent être les suites, ne sont pas bien méditées, et si toutes les opérations, qui devront y concourir, ne sont pas soumises à un système général, et à un seul plan directeur, qui en tracera la marche et l'exécution; mais, quand la modération, la droiture, l'expérience, la prudence, la politique et la sagesse, auront médité, discuté, et adopté un bon système, quand elles auront concerté et tracé un bon plan d'exécution, j'ose avoir le pressentiment d'un succès infaillible.

La carte que j'ai placée à la tête de cet ouvrage, a été rédigée d'après les observations les plus récentes et les plus authentiques. Les routes des principaux voyages modernes vers l'intérieur de l'Afrique, y sont tracées, ainsi que les directions connues, suivant lesquelles les régions centrales communiquent entr'elles, et sont habituellement fréquentées et parcourues.

L'intention de cette carte, que je n'ai pu faire exécuter sur une plus grande échelle, ni rendre plus parfaite, est de mettre sous les yeux des lecteurs, l'état

présent des connaissances acquises sur l'Afrique intérieure, et de leur donner la facilité de juger de la possibilité de reconnaître ce vaste continent, et de le traverser suivant tous ses diamètres.

Je ne m'attacherai pas à démontrer ici les facilités que nous aurons de communiquer de Podhor et de Galam, avec Maroc, Alger, Tunis, Tripoli et le Caire, avec Tombouctou, le pays de Houssa, Tocrrur, Kaffina, et de cette dernière ville, par Agades, avec Bournou, Sennaar et l'Abyssinie, mais je ferai observer qu'il est résulté du voyage de Brown dans le Darfour, que cette contrée intérieure, communique habituellement avec le royaume de Darkulla situé au centre de l'Afrique entre le septième et le sixième parallèle Nord, à-peu-près à égale distance du cap Verd et du cap Guardafu; que ces deux caps forment les extrémités du plus grand diamètre en largeur du continent d'Afrique; que la haute masse des monts de la Lune ne doit pas être éloignée du Darkulla; que les sources du grand Galbar doivent s'approcher de très-près

de cette région centrale ; qu'elle se trouve à l'origine de ce grand rameau occidental, qui sortant de la masse des monts de la Lune, arrive à l'Océan atlantique entre le cap Verga et le cap de Palmes sous le nom de montagnes de Kong ; qu'on pourrait tenter d'arriver au Darkulla, d'une part par le Galbar, et d'une autre par le pays Manding, par Téembou, par Kong, par Kassaba, par Kottokoli, par Malel, parce que cette communication est pratiquée, et que Malel n'est séparée du Darkulla, que par un intervalle de deux cent cinquante lieues.

Des détails plus nombreux, sur un système général de reconnaissance de l'Afrique centrale, et sur un plan d'exécution, ne peuvent trouver place ici ; mais, en méditant sur cette carte, on pourra prévoir, que si cette belle entreprise est concertée et exécutée d'intelligence par la France et par l'Angleterre, l'Afrique, cette grande partie du monde si rapprochée de nous et encore si méconnue, n'aura bientôt plus rien de caché.

Tout ce que j'ai dit des Nègres de l'A-

frique tend à établir, qu'ils sont en général des hommes bons, naturellement doux et disposés à la bienveillance ; c'est ainsi que je les ai vus, et je mentirais à ma conscience, si je ne rendais à ces hommes, qu'on peut perfectionner, l'hommage que méritent leurs vertus hospitalières.

Les Maures du Zaarha et des bords du Sénégal, sont perfides, cruels, capables de tous les crimes, et ils n'ont que des vices ; mais les Nègres ont beaucoup de bonnes qualités naturelles, et leur caractère général, fait honneur à l'humanité.

S'ils ont des passions, d'où naissent des désordres et même des crimes, c'est qu'ils ne sont pas plus exempts que nous de ces infirmités morales de l'espèce humaine, qui affligent les sociétés les mieux civilisées et les plus éclairées.

J'ai fait aussi connaître l'heureuse existence des Noirs de l'Afrique occidentale, sur leur terre maternelle, et le tableau que j'ai donné de leur situation, et de la vie paisible, insoucieuse, et simple, de ces hommes favorisés de la nature, n'est ni flatté, ni exagéré.

Tous les Nègres libres des classes aisées, vivent très-heureux, et cette classe de Nègres esclaves, attachée aux domaines des Nègres libres, l'est aussi. Tous les Nègres que l'on connaît en Afrique sous le nom d'esclaves de la case, sont regardés comme membres des familles auxquelles ils appartiennent. Ils habitent l'enclos du maître, et s'y marient; on ne les vend pas; ils n'éprouvent aucun désagrément; et le joug de leur servitude est très-léger; ils sont esclaves à la vérité, mais l'état des serfs de l'Europe, et des esclaves de l'Asie, n'approche pas de la condition douce et commode, de la classe des Nègres, qu'en Afrique on distingue, sous le nom de captifs des cases.

Il n'en est pas ainsi des Nègres captifs de guerre ou captifs de justice, c'est-à-dire, condamnés à l'esclavage, par le sort des batailles, ou par l'effet des pillages, ou pour des crimes réels ou imaginaires. Ceux-là sont malheureux, et c'est cette classe surtout, qui fournit à la traite, et dont sortent les esclaves transportés en Amérique et en Asie.

Il était remarquable en 1786, que plus

des trois quarts de ces infortunés, sortaient des pays intérieurs, et que les contrées maritimes, déja plus enrichies, plus éclairées, plus civilisées, par leurs relations avec l'Europe, ne fournissaient qu'un petit nombre de ces captifs jadis dévoués aux massacres les plus atroces, et que la traite a enlevés à la mort.

Si l'on me disait : vous avez vu les Nègres heureux sur leur sol natal, vous les avez vus bons et contens, et cependant vous ne vous élevez pas, vous ne vous indignez pas contre la traite et l'esclavage;

Je répondrais, que ceux qui m'ont vu en Afrique et en Amérique, savent si je traitais les Nègres avec malveillance, et si je ne versais sur eux, que le dédain ou le mépris.

Je dirai plus; c'est que je suis fort éloigné de penser, que l'homme noir soit moins homme que moi; que la nature, en le créant, n'ait voulu en faire qu'un être abject; qu'elle lui ait imprimé le sceau d'une dégradation irrévocable; et qu'elle n'ait voulu l'approprier qu'à l'avilissement et à l'esclavage; ces opinions injustes et impitoyables, sont bien éloignées de mon

esprit et de mon caractère, et mes vœux pour l'abolition de la traite et de l'esclavage sont bien sincères ; mais je n'ai jamais cru, que tout devait être sacrifié à leur accomplissement ; je crois même que c'est en continuant encore quelque tems la traite soumise à de meilleurs règlemens, qu'on parviendra le plus sûrement à l'abolir ; et qu'elle nous offre les seuls moyens efficaces, de parvenir à la connaissance complète, et à un mode raisonnable de civilisation de l'Afrique ; parce que, sans la traite, nos relations avec les côtes occidentales et orientales de ce continent, se réduiraient tout-à-coup dans la proportion de quarante à un ; et que si nous y prêchions l'abolition de l'esclavage, nous soulèverions non-seulement contre nous l'Afrique libre et propriétaire, qui se trouve à l'égard de l'Afrique esclave, dans la proportion de deux contre trois, mais aussi presque tous les esclaves des cases, qui sont attachés et dévoués à leurs maîtres, qui sont contens de leur sort, et qui fort souvent sont eux-mêmes propriétaires de quelques captifs.

Si les opinions que je viens de déve-

lopper, paraissaient encore répréhensibles, et si elles m'attiraient des reproches, je répondrais à ceux que la prévention ou l'enthousiasme ont égarés, que l'Europe est bien loin de la perfection; que ce n'est pas au travers des persécutions, des ruines, des flammes, et des torrens de sang, qu'une sage philosophie, voudrait l'entraîner avec violence, vers cette chimère, que de mauvais génies avaient entrepris de nommer perfectibilité; qu'il faut laisser à tant de familles estimables, qui toutes réclament les droits imprescriptibles de la propriété, les droits sacrés de la fraternité, et qui de la plus grande opulence sont tombées dans la plus grande misère, le tems et les moyens de rétablir des fortunes légitimes, qui longtems ont été les sources de la prospérité de la mère-patrie; que la France toute entière a besoin de réparer ses pertes, et que, si la prolongation de la traite et de l'esclavage devient indispensable à la restauration de nos colonies, de notre marine, de notre commerce et de notre puissance, la philosophie raisonnable doit se soumettre à cette nécessité politique.

Nous avons fait une assez cruelle expérience des plus fausses théories, pour les bannir à jamais. Elles ont conduit la France sur le bord d'un gouffre épouvantable, où elle allait s'engloutir et s'anéantir, si la Providence ne nous avait donné dans Bonaparte, l'homme qui devait sauver la patrie.

La paix de l'Europe, et la fin des querelles religieuses, sont des monumens de sa prudence, de sa sagesse et de sa bonté; et dans la cabane du pauvre, sous le chaume du laboureur, sous le toît de l'honnête citoyen, enfin au sein de toutes les familles vertueuses, le nom du premier Consul sera comblé chaque jour de nouvelles bénédictions.

Le tems affaiblira bientôt les souvenirs de nos longs malheurs, mais de grandes actions et de grands bienfaits, vivront dans la postérité.

FIN.

TABLE
DES CHAPITRES

Contenus dans le deuxième volume.

CHAP. XII. OBSERVATIONS SUR LE CAMÉLÉON. Le Caméléon appartient au genre des lézards, *page* 3. — Changement de couleur, *page* 5. — Faculté de se gonfler et de se dégonfler, *page* 12. — Faculté de vivre d'air et d'exister très-longtems sans manger, *page* 14. — Perfection dans l'organe de la vue. *page*, 21.

CHAP. XIII. TABLEAU SOMMAIRE DES PRODUITS DU COMMERCE DU FLEUVE SÉNÉGAL, pendant l'anée 1786, *page* 25.

SECOND DISTRICT DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL, comprenant l'intervalle entre l'embouchure du fleuve Sénégal et le cap Verga, *page* 33.

CHAP. XIV. PARTIE DES BORDS DE L'AFRIQUE COMPRISE ENTRE LA BARRE DU SÉNÉGAL ET LE CAP VERD, *pag.* 33. — Quelques circonstances d'un voyage par terre, fait en 1786, de l'île Saint-Louis à Gorée, *page* 34. — Vallée des deux Gagnack, *page* 41. — Nuit passée à Gnack, village nègre, voisin des Serrères, qui forment une petite horde sauvage et voleuse, *page* 47. — Presqu'île du cap Verd, *page* 52. — Les grandes Mamelles, *page* 53.

CHAP. XV. L'ILE DE GORÉE ET LES ILES DE LA MADELEINE, *page* 55. Le fort St-Michel, *page* 59. — Le fort Saint-François, *ibid.* — La ville de Gorée, *page* 60. — Établissemens militaires, *page* 61. — L'hôpital, *ibid.* — Le quartier qui sert de logement à la garnison, *page* 63. — Excavation qui peut servir à former un dépôt de charbon de terre, *page* 66. — Système de la défense de Gorée, *page* 69. — Les deux rades de l'île de Gorée, *page* 70. — Les îles de la Madeleine, *page* 71.

CHAP. XVI. DE L'ARBRE BAOBAB, *page* 73. — Le Baobab est du genre des Malvacées, *page* 75. — De la configuration, de la couleur, des fleurs et du fruit du Baobab, *page* 78. — Le Baobab est du genre des végétaux qui sommeillent, *page* 83. — Baobab des îles de la Madeleine, *page* 87. — Baobab de la vallée des deux Gagnack, *page* 90.

CHAP. XVII DES ROYAUMES DE CAYOR, DU SIN OU BUR-SIN ET DE SALUM OU BUR-SALUM, *page* 99. — La situation de l'île de Gorée doit lui assurer une influence immédiate, sur la partie du continent de l'Afrique, située entre le treizième et le seizième degré de latitude boréale, *page* 100. — Royaume de Cayor dont le souverain porte le titre de Damel, *page* 101. — Le royaume de Cayor est un démembrement de l'ancien empire du Burb-j-Iolof, *page* 103. — En 1786, le Damel se rendit maître du petit royaume du Sin et le réunit à ses états, *page* 104. — Avantages de nos liaisons avec le Damel, *page* 106. — Royaume de Sin ou Bur-Sin,

Sin, *page* 109. — Royaume et marigot de Salum, dont le roi porte le titre de Bur-Salum, *page* 111. — Marigot de Salum, *page* 112. — Evènement arrivé aux Anglais dans la rivière de Salum en 1783, *page* 114. — En 1784 M. de Repentigny se rend à Cayor, et conclut un traité d'alliance et de commerce avec le Bur-Salum, *page* 115.

CHAP. XVIII. SYSTÈME DE NUMÉRATION DE LA NATION IOLOF, *page* 132. — Extrait du vocabulaire de sa langue, *page* 139.

CHAP. XIX. LE FLEUVE GAMBRA, connu vulgairement sous le nom de rivière de Gambie, *page*. 148. Baie de Ste.-Marie, *page* 149. — Embouchure de la Gambie, *page* 150. Quelques notions générales sur ce fleuve, *ibid.* — Le pays Manding, *page* 151. — Les Mandings ont fondé plusieurs royaumes sur la rive droite de la Gambie, et dans quelques parties de la rive gauche, *page* 152. — Nature du terrain que parcourt la Gambie, *ibid.* — Motif de mon séjour dans cette rivière, *page* 153. — Le fort James, chef-lieu des établissemens anglais, et situation du commerce de cette nation dans la Gambie, en 1786, *page* 154. — Royaume de Barra, *pag.* 157. — Conquête des territoires de Barra, de Kollar et de Badibou par Amari Sonko, guerrier Manding, *page* 159. — Évènement arrivé à Albréda, en 1784 et 1785, *page* 168.

CHAP. XX. DE L'INSECTE TERMITE, *page* 184. — Termites dans l'état de larve, *page* 186. — Termites dans l'état de nymphe, *page* 189. — Termites dans

l'état parfait, *page* 191. — Roi et Reine des Termites, *page* 193. — Différentes espèces de Termites, *page* 196. — Pyramides des Termites dans la forêt de Lamaya, près d'Albreda, *pag.* 199.

CHAP. XXI. COMMERCE DE L'ILE DE GORÉE en 1786, *pag.* 204. — Aperçu des produits présumables du commerce avec les mouillages voisins de Gorée, et avec le pays de Bambouk, si ce commerce était organisé et encouragé, *page* 205. — Commerce avec les états du Bur-Salum en 1786, *page* 207. — Aperçu des augmentations et améliorations dont le commerce du Salum est susceptible, *ibid.* — Commerce du fleuve Gambra, en 1786, *page* 209.

CHAP. XXII. INTERVALE ENTRE LE CAP SAINTE-MARIE ET LE CAP VERGA, *page* 211. — Nous avons droit de commercer et de nous établir entre le cap Ste.-Marie et le cap Verga, *page* 214. — La rivière de Casamança, *page* 217. — Le cap Rouge et le Rio-St.-Domingo, *page* 218. — Archipel des îles Bissagos, *page* 219. — La rivière de Gesves ou Géba et le Rio-grande, *page* 220. — L'île de Bissao, *page* 221. — Les îles de Boulam et de Kasnabac, *page* 224. — Projet de former un établissement français dans l'île de Boulam, *ibid.* — Le Rio de Nuno Tristao, *page* 228. — Aperçu des produits du commerce des Portugais entre le cap Ste.-Marie et le cap Verga, *page* 229. — L'orseille, *ibid.* — Tableau sommaire des produits du commerce des Portugais dans cette partie de l'Afrique, en 1786, *page* 281.

TROISIÈME DISTRICT DU GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL, comprenant l'intervalle entre le cap Verga et le cap de Palmes, *page* 234.

CHAP. XXIII. LE GROUPE DES ILES DE LOS IDOLOS, *page* 234. — Ile de Tamara, *page* 235. — Ile de Los Idolos, *page* 236. — Ile de Craffort, *page* 237. — L'île Ronde et l'île aux Cabris, *page* 238. — La rivière Kapatch, *page* 240. — Le Rio Pongeos, *page* 241. — Les rivières Kyaport, Barria et Kissey. *page* 242. — Le Sama, qu'on nomme aussi le Mailkourry, et les rivières Berery et Scarssery, *ibid.*

CHAP. XXIV. LA RIVIÈRE OU BAIE DE SIERRALEONE, *page* 244. — Cette rivière, qu'on devrait appeler une baie, est formée par la réunion de deux grandes rivières, dont l'une porte le nom de Mitombo, l'autre, le nom de Bunck, *page* 245. — *Carpenters rocs*, qui sont des roches volcaniques au pied du cap de Sierraleone, *page* 248. — La baie des Forbans, *ibid.* — Le mouillage de la factorerie anglaise de Sierraleone, *page* 249. — La baie de l'Aiguade, *page* 250. — Entrée de la rivière de Bunck, *page* 251. — Ile de Gambia, établissement français, *ibid.* — Inconvéniens de la situation de l'île de Gambia, *page* 254. — Première entrevue avec Panabouré Forbana, roi de Gambia et de la baie de Sierraleone, *page* 255. — Administration et opérations de la société marchande de Liwerpol, établie dans l'anse anglaise de Sierraleone, *page* 270. — Opération d'une société du Hâvre, avec la

société de Liwerpol ou de Sierraleone, *page* 272. — Désavantages politiques de ces sortes de traités, *page* 274. — Rivière Mitombo, et embouchure de cette rivière dans la baie de Sierraleone, *page* 276. — L'île de Tasso, *page* 277. — L'île et le port de la factorerie de Bence, *page* 278. — Administration et opérations de la factorerie de Bence, *page* 280. — Opération d'un brick expédié de la Martinique, pour traiter des noirs, *page* 282. — Opérations de M. Ancel, négociant français, établi à Gambia en 1786, *page* 284. — Abondance des Productions naturelles dans les contrées de Sierraleone, *page* 286. — Observations générales sur le troisième district du gouvernement du Sénégal, *page* 287. — Tableau sommaire des produits du commerce de la rivière de Sierraleone, pendant l'année 1785 et les premiers mois de 1786, *page* 289.

CHAP. XXV. DES DANGERS DU CLIMAT ET DES PRINCIPALES MALADIES, AUXQUELLES SONT EXPOSÉS LES EUROPÉENS, DANS LES CONTRÉES OCCIDENTALES DE L'AFRIQUE, SITUÉES ENTRE LE 20e. ET LE 4e. PARALLÈLE NORD, *page* 295. — Température des contrées qui sont du ressort du gouvernement du Sénégal, *page* 298. — Causes des maladies qui sévissent avec le plus de vigueur dans cette partie de l'Afrique, *page* 303. — La fièvre maligne nerveuse, *page* 308. — Le flux dysenterique, *page* 309. — Le mal de ventre sec, *page* 311. — Le tétanos, *page* 313. — Le ver de Guinée, *ibid.* — Les précautions contre les mau-

vaises qualités des eaux de l'Afrique. sont indispensables, *page* 315. — Considérations générales sur la conservation de la santé, dans les régions occidentales de l'Afrique, *page* 316.

CHAP. XXVI. DE LA POPULATION PRÉSUMABLE DE L'AFRIQUE, *page* 328. — L'opinion de la dépopulation du centre de l'Afrique, s'était accréditée contre toute vraisemblance, *page* 329. — Le commerce de la traite des noirs devait faire deviner, que l'intérieur de l'Afrique n'est pas un désert, *page* 331. — Exposition de quelques sentimens sur l'abolition de l'esclavage et de la traite, *page* 334. — Étendue et surface de l'Afrique, *page* 339. — Situation physique et morale des noirs de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, *page* 341. — Tout concourt en Afrique à la propagation et à la conservation de l'espèce noire, *page* 354. — Les Nègres passent presque toute leur vie dans un état permanent de santé, *page* 355. — Ils ne parviennent pas à ces époques de vieillesse, qu'on remarque en Europe, *page* 356. — Les calculs des naissances doivent être en Afrique d'un quart plus forts qu'en France, et les résultats des calculs des mortalités aux différentes époques où on les a observés en France, doivent être en Afrique tout au plus d'un quart de la génération actuelle, *page* 358. — La traite a diminué le nombre des massacres des captifs, que les nègres font à la guerre, *page* 359. — Aperçus des populations de quelques contrées du ressort du gouvernement du Sénégal, *page* 360.

— On peut présumer que la population générale de l'Afrique s'élève à cent soixante millions d'individus, *page* 361. — L'Afrique peut supporter des exportations fort nombreuses, sans courir à une dépopulation certaine, *page* 362. — Le ménagement des Nègres dans nos colonies, et le gouvernement de ces ouvriers nécessaires, réclame toute la sollicitude des planteurs et des gouvernemens, *page* 364.

CHAP. XXVII. VARIÉTÉS, OU DIFFÉRENTES REMARQUES, OBSERVATIONS ET CONSIDÉRATIONS sur le climat, sur les météores, sur quelques sujets d'histoire naturelle, et sur les mœurs, les caractères, les habitudes et l'industrie des contrées et des peuples, de la partie de l'Afrique dont il est traité dans cet ouvrage, *page* 363. — Ennui du beau ciel de l'Afrique, *page* 366. — Belle nature et beaux paysages, *page* 367. — Les singes, *page* 369. — Tombeaux, *page* 370. — Richesse des Nègres, *page* 372. — Le serpent Tennuy, *page* 373. — Péruche du Sénégal, *page* 378. — Situation heureuse de beaucoup de Nègres vieillards, *page* 379. — Adresse des Nègres, *page* 380. — Espèce de bière fabriquée par les Nègres du Rio Pongeos, *pag.* 381. — Punition des crimes, *pag.* 383. — Culture du tabac, *page* 388. — Bon procédé d'un Nègre de l'île Saint-Louis avec un Nègre Serrawalli de Galam, *page* 391. — Le chou et le vin Palmistes, *page* 395. — Chiens de l'Afrique occidentale au Nord de la ligne, *page* 399. — Mendi-

cité, *page* 400. — Le serval, ou chat tigre, *page* 402. — Le tatouage, *page* 403. — Pélican grand gosier, *page* 406. — Nègres Felupps, *page* 409. — Chants et musique des Nègres, *page* 414. — Penchant des Nègres pour le vol, *pag.* 419. — Culture libre de la canne à sucre, par les naturels des contrées occidentales de l'Afrique, *page* 420. — Tayla et Anna Rouba, femmes favorites d'Aly-Sonko, *page* 427. — L'Afrique ne connaît pas le vice de l'avarice, *page* 434. — Nègres blancs, *pag.* 435. — Le petit Martin pêcheur du Sénégal, *page* 438. — Gloutonnerie et sobriété des Nègres, *page* 440. — Le callebassier, *page* 442. — Le merle verd doré; le merle blanc, et autres oiseaux, *page* 443. — Les Nègres sont excellens nageurs, *page* 445. — L'âne, *page* 448. — *Palma christi*, *page* 450. — Ambre gris et ambre jaune, *ibid.* — Maladies vénériennes, *page* 453. — Terre blanche onctueuse et savonneuse, *page* 454. — Taliba, *page* 456. — La bergeronette, ou hochequeue du Sénégal, *page* 462. — Palmier dattier. Palmier lattanier. Palmier sagou, *page* 463. — L'oiseau trompette, *page* 466. — L'aigrette, *page* 467. — Défrichemens, *page* 468. — Bois rouge, *page* 470. — Le chacal, *ibid.* — Crocodile et requin, *page* 473. — Culture du riz sec, *page* 477. — Le jeu ouri, *page* 480. — Combat d'une lionne avec un sanglier, près de Podhor, sur les bords du Sénégal, *page* 483. — Les Tornados, *page* 486. — Deux points de politique et de morale dignes de l'atten-

tion de ceux qui rédigeront le code colonial, *page* 490.

CHAP. XXVIII. CONCLUSION, *page* 496.

Fin de la Table du Tome second.

Nota. On trouvera après l'errata la légende du plan de Gorée.

ERRATA DU SECOND VOLUME.

Page 31, ligne 1, — *qu'il aborde*, lisez : *qu'il abonde.*

Page 39, ligne 17, — *truchement*, lisez : *trucheman.*

Page 43, ligne 7, — *du fruit*, lisez : *des fruits.*

Page *idem*, ligne 8, — *truchement*, lisez : *trucheman.*

Page *idem*, ligne 14, — *truchemens*, lisez : *truchemans.*

Page 46, ligne 26, — *truchement*, lisez : *trucheman.*

Page 47, ligne 8, — *truchement* lisez : *trucheman.*

Page 48, ligne 18, — *truchement*, lisez : *trucheman.*

Page 52, ligne 14, — *Chacales*, lisez : *Chacals.*

Page 60, ligne 21, — *formait donc au nombre*, lisez : *formait donc un nombre.*

Page 87, ligne 14, — *cap Manœl*, lisez : *cap Manoel.*

Page 118, ligne 8, — *truchemant*, lisez : *trucheman.*

Page 119, ligne 5 et 6, — *même correction.*

Page 125, ligne 21 et 22, — *les parois intérieurs*, lisez : *les parois intérieures.*

Page 127, ligne 14, — *truchemant*, lisez : *trucheman*

Page 156, ligne 9, — *les cares de soldats*, lisez : *les cases des soldats.*

Page 157, ligne 23, — *et pendant l'année* 1783, lisez : 1785.

Page 181, ligne 24, — *former à Joal*, lisez : *à Baol.*

Page 204, ligne 3 du texte, — *Manœl*, lisez : *Manoel.*

Page 206, ligne 25, — *total* 4,480,800 *fr.* lisez : 4,840,000 *fr.*

Page 224, ligne 14 et 15, — *et même plus favorisée que l'île de Bissao et plus encore*, lisez : *et même plus favorisée que l'île de Bissao.*

Page 245, ligne 7 du texte, — *protant*, lisez : *portant.*

Page 295, ligne 3 du premier sommaire, supprimez *et.*

FIN.

De l'Imprimerie de CH. FR. CRAMER, rue des Bons-Enfans, N°. 12.

LÉGENDE

DU PLAN DE GORÉE,

Qui indique les principaux établissemens existans dar cette île en 1786, et les projets d'augmentation, d'amc lioration, et de défense dont cette île est susceptible.

Tous les Projets sont indiqués par un pointillage au lieu de hachure.

A. Le fort St-Michel sur le Plateau.

B. Batterie de 12 pièces de canon, construite en maçonnerie par les Anglais en 1778.

C. Batterie projetée.

D. Batterie projetée pour 12 pièces de canon.

E. Batterie de 12 pièces de canon, commencée par les Anglais, mais non achevée en 1786.

F. Batterie projetée pour être construite en maçonnerie.

G. Magasin à poudre pouvant contenir 4 milliers de poudre.

H. I. K. L. Plate-formes demi-circulaires, construites en maçonnerie, sur l'extrémité du Plateau et sur les rampes du rocher. Elles serviraient à y établir des pierriers et des obusiers chargés à mitraille, pour tirer sur ceux qui tenteraient de surprendre l'île en gravissant les parties accessibles du rocher.

M. Excavation commencée sur le Plateau, dans l'intention de former une citerne.

N. Batterie à bombes. D'autres batteries à bombes devront être construites sur le Plateau.

O. Source d'eau vive qui sort du rocher. Elle est entourée d'un mur en maçonnerie. Elle fournit à peine à la consommatic du commandant de l'île.

P. Hôpital militaire, avec les pr jets d'augmentation.

Q. Grand quartier de la garnison avec les projets d'augmenta tion.

R. Bâtiment projeté pour servir d magasin aux attirails et ap provisionnemens de la mari ne. On y établirait aussi l boulangerie.

S. Petit quartier projeté pour loge 150 hommes.

T. Bâtiment projeté pour servir d logement aux officiers de l garnison, et aux employés d marine.

V. Fort Saint-François.

X. Grande batterie du port ou Dé barcadaire.

Y. Maison occupée en 1786 par l Chef de l'Administration.

Z. Le Gouvernement.

a. b. c. La Prison et le Corps-de-Garde de la Place.

d. Logement en maçonnerie, mai en 1786 couvert en paille, oc cupé par les Officiers de la garnison.

Toutes les défenses tracées autour du Môle, et dans toutes les parties de l'île basse sont en projets.